



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

Distr. : GENERALE
ID/B/150
5 mars 1975
Original : ANGLAIS



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

07052-F

**RAPPORT
ANNUEL
DU
DIRECTEUR
EXECUTIF
1974**

CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
Vienne, avril-mai 1975

Distr. GENERALE

ID/B/150

5 mars 1975

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
Abréviations	iii
<i>Préface</i>	1
Chapitre I^{er} ORGANES DIRECTEURS INTERGOUVERNEMENTAUX	3
Assemblée générale	3
Le Conseil économique et social	9
Conseil du développement industriel	11
Le Comité permanent du Conseil du développement industriel	13
Chapitre II. ACTIVITES HORS SIEGE	15
Introduction générale	15
La mise en œuvre des projets en 1974	19
Programmes spéciaux	23
La situation dans les régions	29
Chapitre III. PROGRAMME DE TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE	47
Introduction	47
Industries mécaniques	49
Industries métallurgiques	58
Industries des matériaux de construction	65
Industries chimiques et pharmaceutiques et industries des pâtes et papiers	70
Industries des engrais et des pesticides et industries pétro- chimiques	73
Industries légères	82
Techniques industrielles générales	89
Construction industrielle	95
Chapitre IV. PROGRAMME DES SERVICES ET INSTITUTIONS INTERES- SANT L'INDUSTRIE	99
Introduction	99
Institutions industrielles	100
Information industrielle	111
Services de gestion industrielle et de consultation	117
Petites industries	123
Formation industrielle	128
Chapitre V. POLITIQUES ET PROGRAMMATION INDUSTRIELLES	135
Introduction	135
Programmation industrielle	137
Financement industriel et promotion des investissements	143
Promotion des industries orientées vers l'exportation	148
Enquêtes et études industrielles	154

	<i>Pages</i>
<i>Chapitre VI.</i> STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION, AU SIEGE ET HORS SIEGE	159
Administration centrale	159
Mécanisme d'exécution du programme	166
Travaux préparatoires de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI	176
<i>Chapitre VII.</i> SOURCES DE FINANCEMENT	180
Budget ordinaire de l'ONUDI	180
Fonds alloués pour frais généraux	183
Programme des Services industriels spéciaux	184
Programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI	185
Fonds d'affectation spéciale	186
Chiffres indicatifs de planification	187
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	187
<i>Chapitre VIII.</i> COOPERATION ET COORDINATION	194
Introduction	194
Coopération et coordination interinstitutions	194
Commissions économiques régionales	202
Programmes de coopération avec des pays donateurs	206
Programmes spéciaux de coopération avec les pays industrialisés	209
Coopération avec les groupements régionaux	214
Organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales	222
Comités nationaux	224
<i>Chapitre IX.</i> PERSPECTIVES	225
Mise en œuvre des activités hors siège	225
Conclusions	227
<i>Annexe statistique</i>	229
<i>Appendices</i>	
A. Réunions de groupes d'experts ayant eu lieu en 1974	262
B. Colloques, séminaires, journées d'études, cours et autres réunions ayant eu lieu en 1974	263
C. Publications parues en 1974	267
D. Etudes en cours de rédaction ou achevées en 1974	269
E. Stages de formation en groupe dans l'entreprise, 1974	272
F. Projets confiés à l'ONUDI au titre des programmes par pays	272
G. Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	275
H. Programme ordinaire pour 1974 : projets approuvés par le Conseil du développement industriel et projets exécutés au 31 décembre 1974	280
I. Répartition géographique du personnel de la catégorie des administrateurs au 31 décembre 1974	280

ABREVIATIONS

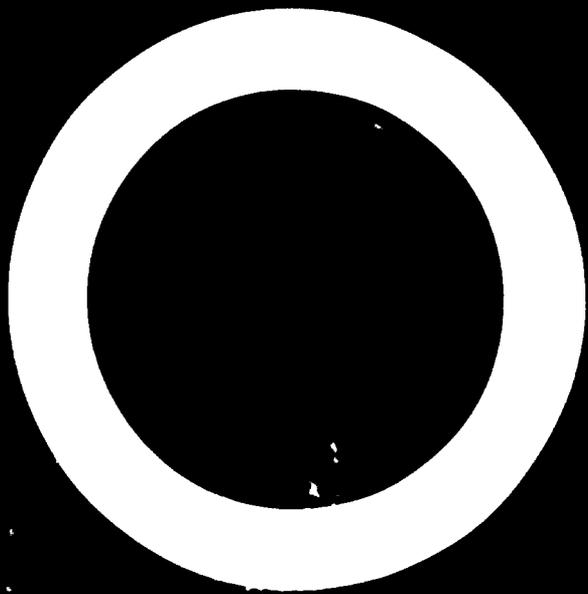
ACI	Alliance coopérative internationale
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAEM	Conseil d'aide économique mutuelle
CCI	Chambre de commerce internationale
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CIOS	Comité international pour l'organisation scientifique
CIP	Chiffre indicatif de planification
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CPCM	Comité permanent consultatif du Maghreb
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAS	Fonds d'affectation spéciale
FGAS	Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
ICAITI	Institut centraméricain de recherche et de technologie industrielle
IDCAS	Centre de développement industriel pour les États arabes
IICE	Institut international des caisses d'épargne
ISO	Organisation internationale de normalisation
OAP	Organisation asiatique de la productivité
OCAM	Organisation commune africaine, malgache et mauricienne
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIML	Organisation internationale de métrologie légale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OUA	Organisation de l'unité africaine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PO	Programme ordinaire (d'assistance technique)
SIECA	Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale
SIS	Services industriels spéciaux
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VINITI	Institut d'information scientifique et technique de l'URSS
WAITRO	Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique

Préface

Le présent rapport doit être considéré comme une mise à jour et une continuation du rapport pour 1973 (ID/B/140), qui débordait le cadre d'un rapport annuel et comportait un aperçu de l'histoire de l'ONUDI et de ses travaux. Pour plus de brièveté et afin d'éviter les répétitions inutiles, il renvoie le cas échéant aux sections pertinentes du rapport pour 1973.

Les renseignements contenus dans le rapport annuel pour 1974 ont été choisis avec soin, de façon à offrir aux lecteurs un tableau général des activités de l'Organisation au cours de l'année considérée. On s'est également efforcé de renseigner sur la continuation des projets et activités décrits dans le rapport précédent. En outre, conformément aux vœux exprimés par plusieurs délégations à la huitième session du Conseil, la description des travaux effectués en 1974 au titre des divers programmes ou éléments de programme de l'Organisation suit la disposition du budget-programme de l'ONUDI pour la période biennale 1974-1975, qui a été approuvé par le Conseil à sa septième session.

Comme dans le rapport de 1973, on trouvera dans l'annexe statistique et les nombreux appendices un tableau général des activités de l'Organisation; ils contiennent des données sur les ressources et les dépenses de l'année considérée ainsi que des listes des publications, études, réunions et cours de formation de l'ONUDI en 1974.



Chapitre premier

ORGANES DIRECTEURS INTERGOUVERNEMENTAUX

1. L'ONUDI étant un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, son activité est dirigée et suivie par l'Assemblée elle-même et par divers autres organes directeurs subsidiaires ou spéciaux composés de représentants de gouvernements¹. On trouvera indiquées dans le présent chapitre certaines des décisions et des recommandations que ces organes ont adoptées en 1974 et qui ont eu ou pourront avoir des incidences directes sur l'ONUDI et sur son programme de travail.

ASSEMBLEE GENERALE

2. Au printemps de 1974, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont convoqué l'Assemblée générale en session extraordinaire "afin d'étudier pour la première fois les problèmes des matières premières et du développement, et d'examiner les problèmes économiques les plus importants qui se posent à la communauté mondiale²". A cette sixième session extraordinaire, qui s'est tenue du 9 avril au 2 mai 1974, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions, à savoir la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [3201 (S-VI)], et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [3202 (S-VI)].

3. Dans la Déclaration sont énoncés les principes généraux d'un nouvel ordre économique international qui "sera une des bases les plus importantes sur lesquelles reposeront les relations économiques entre tous les peuples et toutes les nations³". Plusieurs de ces principes concernent directement les activités de l'ONUDI, en particulier les principes suivants :

"m) Amélioration de la compétitivité des produits naturels face à la concurrence des produits synthétiques de remplacement;

"o) Création de conditions favorables au transfert de ressources financières aux pays en voie de développement;

¹ Le Rapport annuel pour 1973 (ID/B/140) contient un bref historique de ces organes ainsi qu'une description des liens organiques qui existent entre eux.

² Résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale, préambule.

³ Résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale, paragraphe 7 du dispositif.

- “p) Participation des pays en voie de développement aux avantages de la science et de la technologie modernes, et promotion du transfert des techniques et de la création d’une structure technologique autochtone dans l’intérêt des pays en voie de développement, sous une forme et selon des modalités qui conviennent à leur économie;
- “q) Nécessité pour tous les Etats de mettre fin au gaspillage des ressources naturelles, y compris les produits alimentaires;
- “t) Encouragement du rôle que peuvent jouer les associations de producteurs dans le cadre de la coopération internationale et, notamment, en vue de la réalisation de leurs objectifs, contribution à une croissance soutenue de l’économie mondiale et accélération du développement des pays en voie de développement.” [Résolution 3201 (S-VI), paragraphe 4 du dispositif].

4. Le Programme d’action souligne la nécessité d’établir “un maximum de coopération économique et de compréhension entre tous les Etats, particulièrement entre les pays développés et les pays en voie de développement, sur la base des principes de la dignité et de l’égalité souveraine⁴”. Ce programme, qui vise à remédier au déséquilibre entre les pays développés et les pays en voie de développement, accorde une importance particulière à l’expansion des industries manufacturières dans les pays en voie de développement et souligne la nécessité de prendre d’urgence des mesures pour promouvoir la transformation des matières premières dans les pays en voie de développement qui les produisent. Les mesures proposées par l’Assemblée générale aux sections I, par. 2 (Alimentation), III (Industrialisation), IV (Transfert des techniques), V (Réglementation et contrôle des activités des sociétés transnationales), VII (Promotion de la coopération entre pays en voie de développement) et X (Programme spécial) de sa résolution 3202 (S-VI) auront des incidences directes sur les activités de l’ONUDI.

5. Dans le cadre de ce programme d’action, l’Assemblée générale a en outre adopté un Programme spécial comportant en particulier “des mesures d’urgence, pour atténuer les difficultés des pays en voie de développement les plus gravement touchés par la crise économique, compte tenu des problèmes particuliers des pays les moins avancés et des pays sans littoral⁵” et établi un Fonds spécial en vue de fournir des secours d’urgence et une assistance au développement⁶.

6. La nécessité de redoubler d’efforts en vue de promouvoir l’industrialisation des pays en voie de développement a été soulignée dans ces deux résolutions, et un rapport distinct sur le rôle possible, les activités et les programmes de l’ONUDI visant à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration et dans le Programme d’action a été présenté par le Secrétariat de l’ONUDI au Comité permanent du Conseil du développement industriel, à sa cinquième session⁷.

7. Depuis la sixième session extraordinaire, le Comité *ad hoc* du Programme spécial créé en vertu de la résolution 3202 (S-VI) de l’assemblée générale a tenu deux sessions et présenté à l’Assemblée générale à sa vingt-neuvième session, par

⁴ Résolution 3202 (S-VI) de l’Assemblée générale, paragraphe 2 du préambule.

⁵ *Ibid.*, Section X, premier alinéa.

⁶ *Ibid.*, Section X, par. 5.

⁷ ID/B/C.3/28.

l'intermédiaire du Conseil économique et social, une évaluation des besoins des pays les plus gravement touchés ainsi qu'un projet de résolution concernant les opérations du Fonds spécial.

8. A sa vingt-neuvième session, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 3356 (XXIX), décidé que le Fonds spécial opérera en tant qu'organe de l'Assemblée générale à compter du 1^{er} janvier 1975 et défini les modalités de son fonctionnement. Dans la même résolution, le Directeur exécutif du Fonds spécial a été invité à utiliser effectivement les services existants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux de l'ONUDI.

9. A cette même session, l'Assemblée générale a examiné diverses questions intéressant directement l'ONUDI. Au titre du point 43 de son ordre du jour, elle a notamment traité celle de la confirmation de la nomination du Directeur exécutif de l'ONUDI. Le paragraphe 18 de la section II de la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 18 novembre 1966, stipule que le Directeur exécutif de l'ONUDI est nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et que sa nomination est confirmée par l'Assemblée générale. Il stipule également que le Directeur exécutif est nommé pour quatre ans et peut être maintenu dans ses fonctions à l'expiration de son mandat. Le mandat de M. Ibrahim Helmi Abdel-Rahman est venu à expiration le 31 décembre 1974. Le Secrétaire général a donc proposé à l'Assemblée générale de nommer M. Abd-El Rahman Khane Directeur exécutif de l'ONUDI pour un mandat de quatre ans venant à expiration le 31 décembre 1978. L'Assemblée générale a confirmé la nomination de M. Abd-El Rahman Khane à sa 2325^e séance plénière, tenue le 18 décembre 1974.

10. A sa vingt-neuvième session, l'Assemblée générale a en outre adopté trois résolutions intéressant directement l'ONUDI. Dans la première d'entre elles, qui a trait à la révision des listes d'Etats éligibles au Conseil du développement industriel, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire la Guinée-Bissau sur la liste A et la Grenade sur la liste C [résolution 3305 (XXIX)].

11. Dans sa résolution 3306 (XXIX) relative à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa huitième session⁸ ainsi que du rapport du Comité préparatoire intergouvernemental pour la deuxième Conférence générale sur les travaux de ses troisième et quatrième sessions⁹. Dans la même résolution, l'Assemblée générale demande instamment aux Etats Membres de déployer le maximum d'efforts pour assurer le succès de la Conférence et définir des mesures précises afin d'appliquer les dispositions du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale] relatives à la coopération internationale en vue du développement industriel des pays en voie de développement. Trois paragraphes du dispositif de cette résolution 3306 (XXIX) traitent de la déclaration internationale et du plan d'action en faveur du développement industriel qui doivent être élaborés et adoptés par la Conférence, l'un d'entre eux spécifiant que le plan d'action devra énoncer des mesures propres à encourager la coopération industrielle entre pays développés et pays en voie de développement et entre les pays en voie de développement eux-mêmes; définir des objectifs quantitatifs pour accroître

⁸ A/9616.

⁹ ID/B/145.

sensiblement la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale; prévoir un mécanisme approprié aux fins de réaliser ces objectifs et, dans ce contexte, accorder une attention spéciale aux pays en voie de développement les moins avancés. L'Assemblée générale a convenu que la déclaration comme le plan d'action doivent promouvoir et énoncer des principes directeurs tendant à :

“Renouveler et renforcer la coopération en vue de favoriser le développement industriel des pays en voie de développement, tout en respectant leur indépendance, leur souveraineté, leurs objectifs nationaux et leur droit de tirer pleinement profit de leurs ressources naturelles et de les utiliser librement”. Elle a convenu également “que le processus d'industrialisation doit assurer la justice sociale grâce à des structures de consommation qui répondent aux besoins authentiques et fondamentaux de l'ensemble de la population, la faisant participer pleinement au processus et aux avantages du développement” (paragraphe 3 du dispositif).

L'Assemblée générale a aussi considéré que le plan d'action en faveur du développement industriel devra comprendre :

“Des mesures concrètes propres à aider les pays en voie de développement à avancer sensiblement leur développement industriel, en augmentant aussi leur capacité établie, afin de développer leur commerce d'articles manufacturés et de produits semi-finis, de transformer leurs produits de base et leurs matières premières et de contribuer, notamment, à l'expansion de leur potentiel agro-industriel, compte tenu de ce que l'industrialisation des pays en voie de développement doit être fondée sur les techniques les plus avancées, adaptées à leur situation et à leurs besoins particuliers, conformément à l'utilisation la plus efficace des ressources naturelles et humaines dont chaque pays ou chaque groupe de pays dispose, telle que la définissent leurs propres plans et priorités de développement” (paragraphe 5 du dispositif).

L'Assemblée générale a aussi instamment invité la deuxième Conférence générale à décider, sur la base du plan d'action, des mesures à prendre pour renforcer l'ONUDI dans le cadre des organismes des Nations Unies :

“Afin qu'elle puisse devenir un cadre institutionnel efficace en vue d'élargir ses activités d'une manière qui réponde aux besoins des pays en voie de développement et au rôle de leur industrialisation dans un nouvel ordre économique international” (paragraphe 6 du dispositif).

Enfin, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Directeur exécutif de l'ONUDI, de présenter à la deuxième Conférence générale un rapport d'ensemble sur le rôle des organismes des Nations Unies dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international en matière d'industrialisation.

12. La troisième résolution [3307 (XXIX)] traite de la création d'un Fonds des Nations Unies pour le développement industriel. Selon cette résolution, l'Assemblée générale, convaincue que, pour assurer une coopération internationale efficace dans le domaine du développement industriel, des ressources financières supplémentaires sont nécessaires, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la création d'un fonds des Nations Unies pour le développement industriel¹⁰, et prié la deuxième

¹⁰ A/9792.

Conférence générale de l'ONUDI d'étudier la création d'un tel fonds, qui serait financé sur la base de contributions volontaires, ainsi que les principes directeurs qui devraient en régir le fonctionnement.

13. L'Assemblée générale a en outre décidé de renvoyer à sa trentième session l'examen de la question de la préparation et de la soumission du budget-programme de l'ONUDI comme un document séparé et de l'autonomie administrative de l'Organisation, pour la raison qu'elle disposera alors des vues exprimées à ce sujet par la deuxième Conférence générale.

14. Un certain nombre d'autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session présentent elles aussi un intérêt spécial pour les activités de l'ONUDI. On peut citer à cet égard la résolution 3281 (XXIX) sur la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, ainsi que la résolution 3241 (XXIX) qui a donné une nouvelle impulsion au programme spécial de l'ONUDI sur la coopération entre pays en voie de développement (voir chapitre II, section "Programmes spéciaux"); dans cette dernière résolution, l'Assemblée générale a, notamment, demandé instamment aux institutions spécialisées et aux autres organismes des Nations Unies de continuer à appuyer la promotion de la coopération économique entre pays en voie de développement, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de sa résolution 3177 (XXVIII), et prié le Secrétaire général de lui faire rapport, lors de sa trentième session, sur la contribution apportée par les organismes des Nations Unies à la promotion de la coopération économique entre pays en voie de développement.

15. Dans sa résolution 3337 (XXIX) sur la coopération internationale pour lutter contre la désertification, l'Assemblée générale a souligné que, pour cette lutte, il était nécessaire d'utiliser pleinement toutes les connaissances disponibles dans ce domaine et, entre autres, l'expérience de l'ONUDI, et elle a invité tous les organismes intéressés des Nations Unies à participer aux travaux du groupe *ad hoc* interinstitutions chargé de collaborer à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur la désertification qui doit se tenir en 1977. Dans une autre résolution [3338 (XXIX)], l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 3202 (S-VI), ainsi que la décision 28 (LVII) du Conseil économique et social sur les problèmes économiques et les besoins de développement particuliers aux pays insulaires en voie de développement, a invité les chefs de secrétariat des organismes intéressés des Nations Unies à intensifier, dans leurs domaines de compétence respectifs, leurs efforts à l'égard des pays insulaires en voie de développement.

16. Dans sa résolution 3343 (XXIX), relative à la session extraordinaire qu'elle doit tenir du 1^{er} au 12 septembre 1975 et qui sera consacrée au développement et à la coopération économique internationale, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en collaboration avec plusieurs chefs de secrétariats d'organisations appartenant au système des Nations Unies, et notamment avec le Directeur exécutif de l'ONUDI, de présenter au Comité préparatoire de la session extraordinaire un rapport de synthèse sur l'état des activités économiques internationales, mettant l'accent sur une approche intégrée dans le domaine des produits de base et le développement agricole et industriel, afin de permettre à l'Assemblée générale à sa session extraordinaire de contribuer davantage aux changements qu'il convient d'apporter à la configuration générale des relations économiques internationales.

Conférences extraordinaires

17. En 1974, l'Assemblée générale a convoqué deux conférences extraordinaires présentant un intérêt particulier pour l'ONUDI : la Conférence mondiale de la population et la Conférence mondiale de l'alimentation.

Conférence mondiale de la population

18. La Conférence mondiale de la population, qui s'est tenue de 19 au 30 août 1974 à Bucarest (Roumanie), a attiré l'attention sur les problèmes démographiques mondiaux et la portée de leurs conséquences. La Conférence a formulé un Plan d'action mondial sur la population visant à élever le niveau de vie et à améliorer la qualité de la vie des peuples du monde grâce à des objectifs et des politiques démographiques bien formulés. Une des idées exprimées à la Conférence était que la baisse du taux de natalité et la réduction des dimensions de la famille allaient généralement de pair avec le développement et la modernisation. La Conférence a demandé instamment que le Plan d'action soit étroitement coordonné avec la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui doit être examinée à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI.

19. Certains des sujets examinés par la Conférence mondiale de la population touchent à des domaines relevant de la compétence de l'ONUDI. Par exemple, l'ONUDI contribue, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, à la création de moyens de production et à l'utilisation des ressources naturelles pour la fabrication de contraceptifs chimiques.

Conférence mondiale de l'alimentation

20. La Conférence mondiale de l'alimentation s'est tenue à Rome (Italie) du 5 au 16 novembre 1974 conformément à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 3180 (XXVIII) du 17 décembre 1973. L'ONUDI a participé activement aux travaux préparatoires de la Conférence.

21. La Conférence mondiale de l'alimentation a adopté une Déclaration sur l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition. Elle a en outre adopté vingt-deux résolutions, dont certaines ont un rapport direct avec les activités de l'ONUDI, en particulier avec celles qui intéressent le secteur des agro-industries.

22. Dans l'allocution qu'il a prononcée le 8 novembre 1974 à la Conférence, le Directeur exécutif de l'ONUDI a insisté sur les rapports réciproques et les liens étroits qui existent entre l'agriculture et l'industrialisation. Il a souligné que le développement de la production agricole nécessitait dans tous les pays un développement parallèle de l'industrialisation, ajoutant que le problème essentiel des pays en voie de développement est la pauvreté et que ce problème ne peut être résolu que par l'instauration du nouvel ordre économique international recommandé par l'Assemblée générale. Il a assuré la Conférence que l'appui de l'ONUDI était acquis pour toutes les mesures qu'elle adopterait.

23. Un document sur les décisions et recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation ayant trait à des questions se rapportant à l'industrialisation¹¹ a été présenté par le Secrétariat de l'ONUDI au Comité permanent à sa cinquième session, et un autre document sur les incidences des recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation sur les activités de l'ONUDI¹² a été établi par le Secrétariat à l'intention de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI.

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

24. A sa cinquante-septième session, tenue en juillet-août 1974, le Conseil économique et social, au titre du point 17 de son ordre du jour intitulé "Coopération en matière de développement industriel", a abordé les questions concernant l'ONUDI. Le Conseil était saisi des rapports suivants : une note¹³ par laquelle le Secrétaire général transmettait le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa huitième session¹⁴ ; le rapport et les conclusions du Comité spécial sur la stratégie à long terme de l'ONUDI¹⁵ ; le rapport du Comité préparatoire intergouvernemental pour la deuxième Conférence générale de l'ONUDI¹⁶ ; et le rapport du Directeur exécutif de l'ONUDI concernant la deuxième Conférence générale¹⁷. Ces deux derniers rapports avaient été établis en application du paragraphe 4 du dispositif de la résolution 3078 B (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1973, sur les préparatifs de la Conférence. En outre, le Conseil était saisi du rapport du Comité de la planification du développement sur les travaux de sa dixième session¹⁸, consacrée à la question de l'industrialisation des pays en voie de développement.

25. Le Conseil a accueilli avec satisfaction les conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Comité spécial. Il a noté que ces recommandations et conclusions, ainsi que la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et le Programme d'action, allaient être étudiés à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI car ils constitueraient sans nul doute une base pour la stratégie à long terme de l'ONUDI.

26. La résolution 1909 (LVII) du Conseil économique et social intéresse tout particulièrement l'ONUDI. Dans cette résolution, le Conseil recommande que la deuxième Conférence générale de l'ONUDI formule une stratégie d'ensemble pour aider à accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement, et que des mesures coordonnées soient prises pour renforcer l'efficacité du mécanisme de l'ONUDI dans le domaine industriel afin que l'Organisation puisse contribuer de manière plus effective à l'industrialisation des pays en voie de développement. Dans cette même résolution, le Conseil recommande que les mesures nécessaires soient

¹¹ ID/B/C.3/32.

¹² ID/CONF.3/17/Rev.1.

¹³ E/5546.

¹⁴ A/9616.

¹⁵ E/5546 (ID/B/142 et Corr.1).

¹⁶ E/5547 (ID/B/145).

¹⁷ E/5548.

¹⁸ E/5478.

prises pour améliorer la capacité opérationnelle de l'ONUDI, et notamment que soit étudiée la question de l'accroissement des ressources affectées à l'Organisation pour que celle-ci dispose des moyens nécessaires. L'importance des résultats de la deuxième Conférence générale a également été soulignée dans la résolution 1911 (LVII), selon laquelle le Conseil considère notamment que les résultats de la Conférence seront utiles à l'Assemblée générale à la session extraordinaire qu'elle tiendra en 1975 et qui doit être consacrée au développement et à la coopération économique internationale.

27. Dans sa résolution 1874 (LVII), qui a trait à la situation économique et sociale de la région soudano-sahélienne, le Conseil économique et social a invité le Secrétaire général à accélérer les travaux préparatoires concernant la création éventuelle d'un institut de recherches pour les zones arides du Sahel, en collaboration notamment avec l'ONUDI. Toujours en ce qui concerne les zones arides, le Conseil économique et social a en outre demandé au Secrétaire général, dans sa résolution 1898 (LVII), de convoquer un groupe *ad hoc* interinstitutions composé de personnes désignées par les organismes compétents des Nations Unies, notamment l'ONUDI, qui serait chargé de préparer un programme global de recherche-développement et d'application de la science et de la technique en vue de résoudre les problèmes particuliers des zones arides.

28. A sa cinquante-septième session, le Conseil économique et social a en outre adopté une résolution portant sur le rôle d'un système international d'information technique et dans laquelle l'ONUDI et d'autres organismes des Nations Unies sont invités à collaborer à la réalisation d'une étude sur la possibilité de mettre en place progressivement un système international d'échange d'informations sur le transfert et l'évaluation des techniques [résolution 1902 (LVII)]. De l'avis du Conseil, un tel système devrait répondre aux besoins réels des utilisateurs potentiels des informations et être compatible avec les systèmes existants et envisagés à l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement avec le Système universel d'information scientifique et technique.

29. Le Conseil a en outre accordé une attention particulière à l'amélioration et au développement des techniques de construction fondées sur l'utilisation des matériaux locaux, et prié l'ONUDI d'intensifier les études demandées lors du Colloque sur le développement des industries de transformation des matières plastiques en Amérique latine, qui s'est tenu à Bogota (Colombie), et de consacrer des ressources spéciales à la promotion et à l'établissement, dans les pays en voie de développement, d'industries des matériaux de construction dérivés du pétrole, en particulier des polymères et d'autres liants et enduits d'origine organique et minérale, répondant à une planification industrielle intégrée pour le marché international envisagé [résolution 1886 (LVII)].

Comité de la planification du développement

30. Le Comité de la planification du développement est un comité permanent du Conseil économique et social. Il a été créé en 1966 et se compose de dix-huit experts représentant différents systèmes de planification, nommés pour une période de trois ans par le Conseil économique et social sur proposition du Secrétaire général, et qui siègent au Comité à titre individuel. Lors de ses réunions annuelles, le Comité examine les divers problèmes posés par l'exécution des plans de développement.

Ainsi, il a formulé des recommandations au sujet de la planification du développement au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (1971-1980). Depuis quelques années, il aide à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement.

31. Sur l'invitation du Directeur exécutif de l'ONUDI, le Comité de la planification du développement a tenu sa dixième session à Vienne du 25 mars au 3 avril 1974. L'un des points essentiels de son ordre du jour était intitulé "Principaux aspects de l'industrialisation dans les pays en voie de développement"; pour l'établissement de son rapport¹⁹, le Comité a tenu compte du fait que les problèmes fondamentaux qui se posent à cet égard seraient examinés à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. Le rapport du Comité constituera l'un des principaux documents dont la Conférence sera saisie pour l'examen du point 6 de son ordre du jour intitulé "Industrialisation des pays en voie de développement".

32. Au sujet de la contribution de l'Organisation des Nations Unies à l'industrialisation des pays en voie de développement, le Comité a émis les conclusions suivantes:

"Il est urgent . . . de renforcer d'ores et déjà les activités d'assistance technique [aux pays en voie de développement], y compris celles de l'ONUDI, ainsi que leur financement. Il faut améliorer considérablement le système d'échange d'informations et de renseignements sur leurs sources, particulièrement en ce qui concerne les techniques de rechange, les procédés de fabrication et les produits industriels. Il serait d'ailleurs très utile de convaincre progressivement les pays en voie de développement désireux d'acquérir des techniques qu'ils peuvent s'adresser à des organismes spécialisés des Nations Unies pour obtenir une évaluation des coûts et avantages comparés des diverses variantes possibles, qui sera à la fois objective, rigoureuse et dépouillée de toute réclame intéressée²⁰".

Le Comité a en outre estimé que les pays développés et les organisations internationales n'avaient pas accordé une place suffisante à l'industrialisation dans leurs programmes d'assistance, et il a recommandé à l'ensemble des organismes des Nations Unies d'accroître et de mieux coordonner ses efforts en vue d'encourager le processus d'industrialisation pour en faire l'un des principaux instruments de progrès, de modernisation et d'évolution sociale dans les pays en voie de développement.

CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

33. A sa huitième session, qui s'est tenue à Vienne du 2 au 14 mai 1974, le Conseil du développement industriel a examiné les rapports du Comité permanent sur les travaux de ses troisième et quatrième sessions ainsi que le rapport et les conclusions du Comité spécial sur la stratégie à long terme de l'ONUDI. Outre les recommandations sur la stratégie à long terme de l'ONUDI, les principales questions examinées par le Conseil à cette session ont été les suivantes: incidences de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les travaux de l'ONUDI, et ressources naturelles des pays en voie de développement et leur rapport avec les problèmes de l'industrialisation.

¹⁹ Document E/5478. Ce rapport a été soumis au Conseil économique et social à sa cinquante-septième session (voir par. 24).

²⁰ *Ibid.*, par. 122.

34. A sa huitième session, le Conseil du développement industriel a adopté cinq résolutions. Dans sa résolution 42 (VIII), qui concerne la poursuite de la formulation de la stratégie à long terme de l'ONUDI, le Conseil a fait siennes les conclusions et recommandations du Comité spécial, et prié le Directeur exécutif d'engager les consultations nécessaires en vue de trouver les ressources requises pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts de haut niveau ainsi que d'entreprendre immédiatement la mise en œuvre de celles des recommandations dont l'application ne dépend pas de l'octroi de ressources supplémentaires. Le Directeur exécutif a également été prié de faire rapport au Comité permanent, à sa cinquième session, sur les mesures prises ou envisagées pour donner suite aux conclusions du Comité spécial²¹ et de se fonder sur le rapport du Comité spécial pour établir le budget-programme biennal pour 1976-1977 et le plan à moyen terme pour la période 1976-1979.

35. Dans sa résolution 40 (VIII), le Conseil a noté avec intérêt les modifications apportées aux modalités et procédures applicables au programme des SIS, et demandé au Directeur exécutif de lui présenter, à sa neuvième session, un rapport sur le fonctionnement des nouveaux arrangements²². Il a également été demandé au Directeur exécutif de présenter au Comité permanent, à sa cinquième session, un rapport sur le fonctionnement de ces nouvelles procédures et sur les consultations avec l'Administrateur du PNUD au sujet de la création d'un compte spécial pour les SIS²³.

36. Dans sa résolution 41 (VIII) sur un programme d'action en faveur des pays en voie de développement les moins avancés, le Conseil a prié le Directeur exécutif d'élaborer un programme d'ensemble détaillé et orienté vers l'action pour aider ces pays, en tenant compte notamment des conclusions de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et, le cas échéant, de nommer des consultants et des experts pour l'aider à élaborer ce programme qui doit être soumis à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI.

37. Un des principaux points examinés à la huitième session du Conseil concernait la mise en œuvre des décisions que l'Assemblée générale des Nations Unies a prises à sa sixième session extraordinaire. Dans sa résolution 43 (VIII), qui souligne le rôle capital de l'industrialisation dans le développement de ces pays, le Conseil a prié le Directeur exécutif de soumettre au comité préparatoire, à sa cinquième session, un rapport sur le rôle, les activités et le programme éventuels que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pourrait se fixer pour atteindre les objectifs énoncés dans les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)²⁴. En outre, le Directeur exécutif a été prié d'aider le Comité *ad hoc* du programme spécial à s'acquitter des fonctions qui lui sont confiées en ce qui concerne les questions relatives à l'industrialisation et à fournir une assistance pour les opérations d'urgence à entreprendre conformément aux dispositions du programme spécial.

²¹ Un rapport sur cette question a été soumis au Comité permanent (document ID/B/C.3/29).

²² Voir chapitre VII, section "Programme des Services industriels spéciaux".

²³ Un rapport sur cette question a été soumis au Comité permanent (document ID/B/C.3/31).

²⁴ Un rapport (ID/B/C.3/28) sur cette question a été soumis au Comité permanent.

38. Les conseillers industriels hors siège ont été à nouveau l'objet d'une résolution du Conseil [39 (VIII)] qui a estimé que le nombre des conseillers industriels hors siège devrait être augmenté et qu'il faudrait étudier la possibilité de recourir à d'autres sources pour le financement de ces postes²⁵.

39. Le programme de publications de l'ONUDI figurait parmi les questions examinées par le Conseil à sa huitième session. Le Conseil a "prié le Directeur exécutif d'étudier avec le Secrétaire général les mesures à prendre en ce qui concerne le programme de publications de l'ONUDI et de faire rapport sur le résultat de cet examen au Comité permanent à sa sixième session²⁶".

40. A sa huitième session, le Conseil a également joué le rôle de Comité préparatoire intergouvernemental pour la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, conformément à la résolution 2952 (XXVII) de l'Assemblée générale. La huitième session du Conseil s'est tenue en même temps que la quatrième session du Comité préparatoire. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa huitième session est repris dans le document A/9616. Le rapport du Comité préparatoire intergouvernemental sur les travaux de ses troisième et quatrième sessions figure dans le document ID/B/145.

LE COMITE PERMANENT DU CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

41. La quatrième session du Comité permanent s'est tenue à Vienne du 17 au 26 avril 1974, immédiatement avant la huitième session du Conseil. Son rapport au Conseil se trouve dans le document ID/B/143. Pendant sa quatrième session, le Comité permanent a également joué le rôle de Comité préparatoire intergouvernemental pour la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. La quatrième session du Comité permanent a eu lieu en même temps que la troisième session du Comité préparatoire.

42. A partir des documents du Secrétariat de l'ONUDI, le Comité permanent a passé en revue les activités de l'Organisation en 1973, notamment les activités opérationnelles, ainsi que la mise à jour du programme et du budget pour 1974-1975. Il s'est vivement soucié du ralentissement de l'assistance technique offerte par l'ONUDI en 1973, situation qui préoccupe également le Conseil.

43. Parmi les sujets de délibération à la quatrième session figuraient les programmes spéciaux concernant les pays les moins avancés, la zone soudano-sahélienne, et la coopération entre pays en voie de développement.

44. En ce qui concerne le programme futur de l'ONUDI, le Comité permanent a estimé que les rapports du Groupe d'experts de haut niveau sur la stratégie à long terme de l'ONUDI et du Comité spécial pourraient fournir des directives sur les objectifs et priorités nécessaires pour établir le budget-programme pour 1976-1977 et le plan à moyen terme pour 1976-1979 de l'ONUDI; le Conseil a fait sien ce point de vue et en a tenu compte dans sa résolution 42 (VIII).

²⁵ Voir chapitre VI, section intitulée "Mécanisme d'exécution du programme".

²⁶ A/9616, par. 89.

45. La cinquième session du Comité permanent s'est tenue en deux fois : la première du 2 au 13 décembre 1974 et la seconde du 20 au 27 janvier 1975. A sa première réunion, le Comité permanent a examiné la suite à donner aux décisions et recommandations *a)* de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et *b)* de la Conférence mondiale de l'alimentation en ce qui concerne les questions d'industrialisation. Il a également examiné les mesures à prendre pour donner suite à la résolution 42 (VIII) du Conseil du développement industriel et la question de l'évaluation.

46. Pendant sa cinquième session, le Comité permanent a également joué le rôle de Comité préparatoire intergouvernemental de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. La cinquième session du Comité permanent s'est déroulée au même moment que la cinquième session du Comité préparatoire. Le rapport du Comité permanent sur les travaux de sa cinquième session se trouve dans le document ID/B/147. Le rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa cinquième session figure dans le document ID/B/151.

Chapitre II

ACTIVITES HORS SIEGE

INTRODUCTION GENERALE

1. En 1974, le programme d'activités hors siège de l'ONUDI s'est poursuivi, pour l'essentiel, conformément aux dispositions des programmes par pays du PNUD. Les gouvernements des pays en voie de développement ont accordé une attention toute spéciale au secteur industriel, source de croissance économique dont l'exploitation plus intensive devrait permettre de relever le niveau de vie des populations. Pendant l'année considérée, les activités hors siège ont été consacrées pour une large part à la création d'institutions responsables des questions de programmation et d'orientation générale, ainsi qu'au développement industriel et aux investissements. De leur côté, les pays en voie de développement se sont intéressés aux aspects techniques de l'industrialisation, soit par l'intermédiaire d'institutions spécialisées dans des secteurs industriels bien déterminés, soit en coopérant à la création d'usines pilotes, soit en fournissant une assistance au niveau des entreprises même. Le perfectionnement des spécialistes et le transfert de connaissances techniques au moyen de cours de formation spécialisée, organisés surtout dans des pays industrialisés, ont constitué une part importante du programme de l'ONUDI en 1974. Afin d'aider les pays en voie de développement à accélérer leur industrialisation, l'ONUDI a également poursuivi son action en vue de compléter l'effort de développement industriel par une action parallèle dans le domaine de la commercialisation et des échanges.

2. Dans l'ensemble, l'orientation des activités hors siège est demeurée la même que celle qui est exposée dans le Rapport annuel de 1973 (voir ID/B/140, par. 30 à 35). Les objectifs généraux de l'industrialisation sont restés inchangés; toutefois, il devient chaque jour plus évident que les mesures prises et les moyens disponibles qui, voilà quelques années seulement, semblaient devoir satisfaire aux problèmes immédiats, ne suivent pas le rythme des besoins à pourvoir. Pendant les premières années qui ont suivi l'adoption du système de programmes par pays, on a cherché à perfectionner les méthodes et procédures d'élaboration des projets ainsi que les modalités de leur exécution. Il faudra donc redoubler d'efforts pour rattraper le retard ainsi accumulé si l'on veut rétablir un sain équilibre entre l'évolution naturelle des pays en voie de développement et la contribution que leur apportent les institutions des Nations Unies.

3. La part des projets du cycle de programmation du PNUD 1972-1973 qui n'ont pas encore été transférés à l'ONUDI est évaluée à environ 87,6 millions de dollars, ce chiffre englobant plusieurs projets qui en sont encore au stade de l'élaboration ou de

l'approbation. Les demandes d'assistance adressées à l'ONUDI pour réaliser des projets hors siège ne font que croître. Dans l'ensemble, les projets hors siège exécutés par l'ONUDI sont suffisamment souples et peuvent s'adapter aux changements de la conjoncture économique; à cet égard, on fait régulièrement, sur place, le point des travaux relatifs à des projets déterminés ou à l'ensemble des programmes par pays, afin de tenir compte de l'évolution de la situation.

Programmes par pays

4. Le premier cycle de programmation par pays, qui a commencé au milieu de 1971, est presque achevé. En 1974, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé 27 programmes par pays, dont, dans le cas de l'Algérie et de l'Indonésie, deux nouveaux programmes, ce qui porte à 109 le nombre total de programmes approuvés jusqu'ici. Il reste un petit nombre de cas, pour lesquels l'approbation des programmes par pays, dans la mesure où elle concerne la période 1972-1976, pourra se limiter à l'enregistrement officiel des dépenses encourues et des engagements déjà souscrits.

5. Le Conseil d'administration du PNUD a prévu un chiffre indicatif de planification (CIP) global de 1 milliard 292,5 millions de dollars qui couvre l'ensemble des programmes par pays pour la période 1972-1976. Sur la part évaluée à 132,5 millions de dollars, qui revient à l'ONUDI dans l'exécution des projets, le financement d'un peu plus de 700 projets, pour un montant total de 87,7 millions de dollars, a été autorisé, et quelque 210 projets, pour un montant de 44,8 millions de dollars, se trouvent dans ce qu'on appelle la filière (on y trouve des projets inclus dans les programmes par pays, mais qui n'ont pas encore été approuvés individuellement, ainsi que des demandes d'assistance des gouvernements, au titre de leur CIP, qui sont en cours d'examen, mais pour lesquels aucune autorisation financière n'a encore été accordée). On trouvera au tableau suivant la ventilation, par régions, de la part évaluée de l'ONUDI dans le montant total affecté par le PNUD à l'assistance aux pays en voie de développement (CIP par pays) pour la période 1972-1976.

Régions	CIP total affecté aux programmes par pays (en millions de dollars)	Part de l'ONUDI	
		(en millions de dollars)	(en pourcentage)
Afrique	380,0	43,5	11,4
Amériques	279,5	26,0	9,3
Asie et Extrême-Orient	338,5	43,8	12,9
Europe et Moyen-Orient	294,5	19,2	6,5
Ensemble des régions	1 292,5	132,5	10,3

6. On peut noter que la part de l'ONUDI dans le CIP total par pays, exprimée en pourcentage, a été calculée sur la base des CIP prévus par le PNUD plutôt que sur celle des CIP effectivement programmés. Dans un certain nombre de programmes par pays approuvés par le Conseil d'administration, les CIP comportaient des réserves non programmées; au cours des deux dernières années, des engagements ont été pris au titre de ces réserves et il n'est pas possible pour le moment de déterminer les sommes qui restent disponibles pour une programmation ultérieure.

7. Pendant le cycle de programmation, l'ONUDI a préparé soixante-sept dossiers par pays, à l'intention des Représentants résidents, mais ces dossiers n'ont joué qu'un faible rôle dans l'élaboration des documents de base relatifs au pays. D'autres institutions ont connu une expérience analogue et il est probable que les dossiers par pays, sous leur forme actuelle, ne seront pas indispensables pour l'élaboration du deuxième cycle de programmation.

8. Les documents de base par pays élaborés par les Représentants résidents ont été souvent insuffisants. Ils contiennent pour la plupart des données extraites des plans de développement nationaux et d'autres rapports publiés, mais ne fournissent pas de directives précises pour la formulation des propositions de projets.

9. L'ONUDI a soumis des propositions de projets pour cent sept programmes par pays, mais des demandes invitant des représentants de l'ONUDI à participer à des discussions au niveau des pays n'ont été reçues par le Siège que dans un petit nombre de cas seulement. Les conseillers industriels hors siège ont toutefois participé, à divers degrés, à la plupart de ces discussions. En 1974, des missions de programmation de l'ONUDI se sont rendues dans dix-neuf pays en voie de développement.

10. Le processus de sélection des projets à inscrire dans les programmes par pays est loin d'avoir donné satisfaction. Les gouvernements pour le compte desquels ces programmes ont été établis et qui devaient être parmi les principaux artisans de la mise en œuvre des projets ainsi programmés étaient rarement en contact direct avec les organisations concernées. En conséquence, l'une des principales idées sur lesquelles repose le système de la programmation par pays, à savoir l'intégration de l'assistance du PNUD dans l'effort général de développement des pays intéressés, est restée, dans le meilleur des cas, un objectif assez vague. Les programmes par pays établis jusqu'ici contiennent de très nombreux projets de type traditionnel, mais bien peu d'idées nouvelles. Tout aussi regrettable est le manque de réalisme qui a caractérisé l'échelonnement des activités.

11. Pour le prochain cycle de programmation, l'ONUDI a soumis au PNUD les suggestions ci-après :

- a) Il conviendrait d'abandonner la pratique actuelle qui consiste à entreprendre simultanément, à des intervalles fixés à l'avance et dans des délais très stricts, un certain nombre d'activités de programmation par pays; ces activités pourraient être entreprises à tout moment de l'année;
- b) L'établissement des programmes devrait être fondé sur des échanges de vues directs entre les gouvernements intéressés, le PNUD et les organisations chargées de l'exécution, qui seraient précédés d'une évaluation des activités en cours. Cette formule permettrait non seulement d'économiser du temps et d'éviter des travaux improductifs, mais encore de rendre les programmes plus réalistes, de promouvoir les activités intersectorielles et d'orienter la programmation par pays vers des objectifs précis de développement national;
- c) Il conviendrait de procéder à une révision et à une refonte de la présentation des programmes par pays, pour n'y inclure que des orientations générales concernant l'assistance du PNUD (volume total des apports requis du PNUD et durée totale des travaux nécessaires à la

réalisation des programmes); la teneur des projets et le calendrier d'exécution seraient précisés ultérieurement par voie d'accord entre les parties intéressées. Par ailleurs, les programmes devraient être suffisamment souples pour pouvoir être adaptés à l'évolution des besoins des pays bénéficiaires;

- d) Le rôle qui revient aux trois partenaires – le gouvernement, le PNUD et l'organisation chargée de l'exécution – dans la mise en œuvre des divers projets inscrits au programme par pays devrait être clairement défini et exposé dans les documents relatifs au programme.

12. Les programmes par pays couvrent une large gamme d'activités, ce qui n'a rien d'étonnant étant donné que le niveau de développement varie selon les pays bénéficiaires. On peut cependant dégager plusieurs caractéristiques générales des projets confiés à l'ONUDI. Le tableau 1 de l'appendice F indique la part de l'ONUDI dans le CIP par pays, ventilée par éléments de programme. On notera qu'en termes monétaires, près de 74 % des projets de l'ONUDI relèvent des éléments suivants : petites industries, industries mécaniques, programmation industrielle, institutions industrielles, industries légères et industries métallurgiques. Cependant, si l'on prend comme critère des priorités le nombre des demandes, cet ordre serait le suivant : industries mécaniques, industries légères, programmation industrielle et petites industries, puis industries des matériaux de construction et gestion industrielle. Cette répartition est restée sensiblement la même depuis la première série de programmes par pays, approuvée en 1972; il semble donc possible de se faire une idée générale des préférences des pays bénéficiaires à l'égard des activités de l'ONUDI. Cependant, les ordres de grandeur sont très faibles et il suffirait de quelques projets d'une certaine envergure pour changer complètement le tableau d'ensemble ainsi obtenu.

13. Il semble que les activités hors siège aient tendance à être concentrées sur un relativement petit nombre de pays : on constate en effet que vingt-sept pays absorbent à eux seuls 48 % de la part globale de l'ONUDI dans les CIP des programmes par pays du PNUD.

14. La répartition des ressources entre les différents éléments des projets de l'ONUDI paraît conforme à la structure générale des opérations hors siège financées par le PNUD. Le tableau ci-dessous se fonde sur les résultats d'une étude des projets approuvés et en cours d'exécution.

Répartition des ressources entre les différents éléments des projets de l'ONUDI en pourcentage de la valeur totale de ces projets approuvés

Régions	Experts	Consultants	Matériel	Formation	Divers	Total
Afrique	62,3	11,6	16,5	6,0	3,6	100
Amériques	67,0	9,9	14,7	5,8	2,6	100
Asie et Extrême-Orient	57,1	3,5	27,0	10,0	2,4	100
Europe et Moyen-Orient	47,5	9,8	27,3	13,1	2,3	100
Ensemble des régions	59,1	8,7	21,0	8,3	2,9	100
Moyennes pour l'ensemble des organisations en 1973	64,0	13,0	12,0	8,0	3,0	100

Il résulte de ces chiffres que l'élément "experts" s'inscrit en recul dans les régions Europe et Moyen-Orient, et Asie et Extrême-Orient, où l'on commence, semble-t-il, à s'intéresser davantage à l'équipement et à la formation. En Afrique et en Amérique, les ressources affectées aux services d'experts continuent d'être considérables. La durée des services d'experts envisagés est de quatorze mois en moyenne.

15. La mise en œuvre des projets par pays a pris beaucoup de retard par rapport aux calendriers proposés par les pays en voie de développement. Alors que la valeur totale des projets que doit exécuter l'ONUDI au cours de la période 1972-1976 est estimée à 132,5 millions de dollars, les dépenses effectuées au 31 décembre 1974 atteignaient seulement 44,9 millions de dollars (c'est-à-dire 33,9 %), ce qui laisse un solde d'environ 87,6 millions de dollars à employer pour l'exécution des projets d'ici à la fin de 1976. Le retard de l'ONUDI dans la mise en œuvre des projets CIP peut être attribué à plusieurs facteurs, intervenant isolément ou en combinaison; ils vont être étudiés dans les paragraphes qui suivent.

Programmes multinationaux

16. Les programmes régionaux ont continué à souffrir de retards considérables en ce qui concerne l'examen et l'approbation des projets. Les activités menées par l'ONUDI au titre de ces programmes sont pratiquement demeurées au niveau qu'elles avaient atteint avant l'introduction du système de programmation multinationale. Sur les 196,3 millions de dollars affectés par le PNUD aux programmes régionaux pour la période 1972-1976, les projets attribués à l'ONUDI ne représentent encore que 4,2 millions de dollars.

17. En 1974, le PNUD a approuvé une contribution totale de 385 000 dollars pour douze projets interrégionaux d'une valeur totale de 2 millions de dollars; le solde a été obtenu par l'ONUDI auprès d'autres sources de financement. Dix de ces projets sont des programmes de formation dans l'entreprise; les deux autres des réunions de groupes d'experts.

18. Jusqu'à présent, aucun projet mondial n'est à signaler dans le domaine de l'industrie.

LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS EN 1974

19. Le coût estimatif de l'assistance technique fournie par l'ONUDI en 1974 s'est élevé à environ 23,9 millions de dollars, soit une augmentation de 19,5 % par rapport au chiffre de 20 millions de dollars atteint en 1973¹. Malgré cette progression, le chiffre de 28,6 millions de dollars que l'ONUDI s'était fixé en 1973 comme objectif pour 1974 (voir ID/B/140, par. 997) n'a pas été atteint.

¹ On trouvera dans l'annexe statistique des données détaillées sur les dépenses effectuées en 1973 et 1974 au titre de toutes les sources de financement.

*Dépenses prévues et dépenses effectives pour 1973 et 1974
par source de fonds*

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<i>CIP</i>	<i>SIS</i>	<i>EGAS</i>	<i>FO</i>	<i>FAS</i>
Dépenses prévues, 1974	21,5	2,4	2,0	1,5	1,2
Dépenses effectives, 1974	17,4	2,6	1,9	1,5	0,5
Dépenses effectives, 1973	13,7	2,7	1,4	1,5	0,7

Il ressort clairement du tableau ci-dessus que les principaux décalages constatés en 1974 entre les prévisions et la mise en œuvre concernent, comme en 1973, les programmes par pays et les programmes multinationaux d'assistance fournie au titre des CIP du PNUD.

20. Pour établir ses prévisions de dépenses pour 1974, en augmentation de 43 % par rapport à l'assistance effectivement fournie en 1973, l'ONUDI s'est fondée sur deux hypothèses, à savoir :

- a) Qu'en 1974 le PNUD approuverait, au titre des CIP, des projets nouveaux pour une valeur de 40 millions de dollars;
- b) Que les ressources supplémentaires nécessitées par cet élargissement du programme d'activités hors siège pourraient être obtenues.

Les effets résiduels de la quasi-interruption des approbations de projets nouveaux constatée en 1972 (voir ID/B/140, par. 61 à 64) et le ralentissement caractéristique du premier semestre de 1973 ont continué à se faire sentir pendant les premiers mois de 1974. Toutefois, en mars 1974, le PNUD a pris plusieurs mesures correctives en vue d'accélérer l'approbation des projets à confier à l'ONUDI et, à la fin de l'année, des projets nouveaux destinés à l'ONUDI représentant une valeur de 35,4 millions de dollars avaient été approuvés au titre des CIP du PNUD (le chiffre correspondant pour 1973 avait été de 20,6 millions de dollars). Le montant global net, pour les projets approuvés en 1974, a été de 44,2 millions de dollars, contre 27,3 millions en 1973.

21. En raison des difficultés de trésorerie qui, en 1974, ont gêné les activités de tous les organismes des Nations Unies, l'accroissement des ressources budgétaires espéré par l'ONUDI n'a pas été obtenu. Le taux de remboursement pratiqué par le PNUD pour les frais généraux a toujours été insuffisant pour couvrir les dépenses effectuées par les organisations chargées de l'exécution pour appuyer leurs activités hors siège. L'ONUDI a particulièrement pâti de cette situation, son programme d'activités hors siège, qui s'est développé à un rythme rapide au cours des dernières années, se composant surtout de projets nouveaux. Une grande partie du temps des services intéressés a été consacrée à la conception et à la mise au point des projets, c'est-à-dire à des activités préliminaires. Or, ces activités ne donnent pas droit au remboursement de frais généraux puisque, en vertu de la procédure actuelle, les droits au remboursement sont fondés sur les dépenses effectives qui, elles, relèvent d'un programme antérieur moins étoffé. Pour stopper le déficit qui en résultait pour son budget, l'ONUDI a dû recourir à des blocages périodiques du recrutement et des voyages du personnel, et les mesures prises dans ce sens ont nécessairement ralenti le rythme de fourniture de l'assistance technique en 1974.

22. Un autre facteur qui a eu des incidences sur le volume de l'assistance technique effectivement fournie par l'ONUDI a été la prépondérance des petits projets financés par le PNUD et dont l'exécution est confiée à l'ONUDI; en effet, 65 % des 640 projets approuvés ou dans la filière représentent en valeur moins de 12 % de la part totale de l'ONUDI dans les programmes par pays approuvés au titre des CIP. En fait, 104 de ces projets concernent simplement l'octroi de bourses de perfectionnement nécessitant le placement de 555 candidats. Inversement, 69 projets s'adjugent à eux seuls plus de 44 % de la part totale de l'ONUDI dans les programmes par pays approuvés au titre des CIP pour le premier cycle de programmation par pays correspondant à la période 1972-1976. En outre, 83 % de tous les projets SIS (qui de toute façon tendent, en valeur, à ne représenter que des montants peu élevés) sont évalués à 30 000 dollars, ou moins encore, dans la même analyse. Ainsi qu'il ressort du document UNDP/MIS/Séries A/No. 5, l'ONUDI se situe au bas de l'échelle en ce qui concerne le coût moyen des projets. L'importance moyenne des nouveaux projets qui, au titre des CIP, ont déjà été approuvés ou sont actuellement dans la filière est indiquée dans l'appendice F, tableau 2, où la ventilation a été faite selon leur coût et par éléments de programme. Le nombre, exceptionnellement élevé, des petits projets qui nécessitent de la part du Siège presque le même degré d'appui que les grands explique, dans une large mesure, les difficultés qui ont gêné l'Organisation dans l'exécution du programme en un temps de sérieuses restrictions budgétaires. Recruter un expert ou placer un boursier demande autant d'efforts pour une période d'un mois que pour une période d'une année.

23. En 1974 par exemple, deux grands projets, comportant une affectation globale de crédits de l'ordre de 5 millions de dollars, conçus et mis au point par l'ONUDI au cours d'une période de deux années, et dont il avait été tenu compte dans les prévisions de mise en œuvre pour 1974, ont brusquement été repris par le PNUD qui a décidé d'en assurer lui-même l'exécution. Les dépenses relatives à ces deux projets – qui, maintenant, entrent en ligne de compte dans les chiffres du PNUD pour 1974 – auraient porté le montant de l'assistance technique fournie par l'ONUDI en 1974 à un niveau beaucoup plus proche du chiffre initialement prévu.

24. Le programme des SIS n'a pas encore regagné l'élan qu'il avait perdu en raison des incertitudes des deux dernières années. Malgré l'accord intervenu entre le PNUD et l'ONUDI pour fixer un niveau de programmation deux fois et demi supérieur au montant annuel des dépenses autorisées, le nombre des demandes d'assistance et, par conséquent, le volume total des projets approuvés continuent à régresser.

25. La ventilation, en pourcentages et par sources de financement, des dépenses totales de l'ONUDI au titre de l'assistance technique en 1974 est indiquée dans la figure 1. La majeure partie des dépenses d'assistance technique de l'ONUDI en 1974 ont été effectuées au titre des CIP du PNUD, qui s'inscrivent pour 72,6 % du montant global de l'assistance technique fournie par l'ONUDI (contre 68,5 % en 1973).

26. La figure 2 donne une ventilation sommaire des dépenses d'assistance technique effectuées par l'ONUDI en 1974, par postes de dépenses. Le principal poste de dépenses a été constitué en 1974, comme les années précédentes, par les services d'experts, suivis, par ordre d'importance, par la sous-traitance, l'équipement, etc., et par les bourses de perfectionnement et la formation. En arrondissant le total obtenu pour 1974 pour chacun des postes de dépenses, on arrive aux chiffres suivants : services d'experts : 14,3 millions de dollars; sous-traitance, équipement et

autres dépenses : 5 millions de dollars; bourses de perfectionnement et formation : 4,6 millions de dollars. Cependant, cette ventilation des dépenses, comme d'ailleurs les autres présentations du même genre figurant dans le présent rapport, doit être interprétée avec prudence. Par exemple, les statistiques relatives à la formation et aux bourses de perfectionnement ne portent que sur une partie des efforts de l'ONUDI en ce domaine, c'est-à-dire des éléments ou programmes de formation systématique; elles ne tiennent pas compte de la formation du personnel de contrepartie, qui est l'une des tâches essentielles de tous les experts de l'ONUDI. En outre, la sous-traitance et la fourniture de services d'experts vont en général de pair.

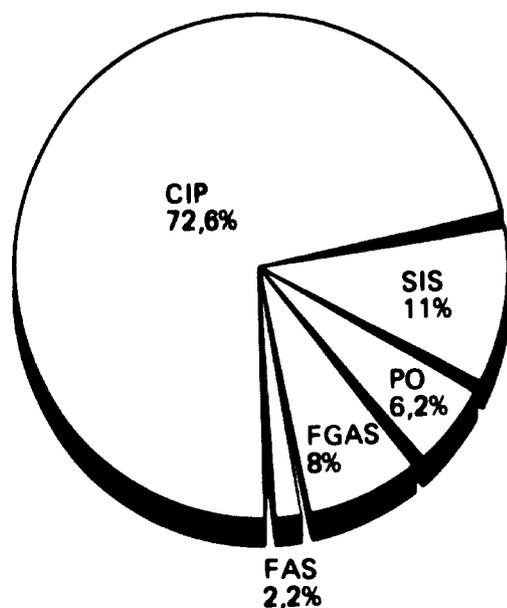


Figure 1. Dépenses d'assistance technique effectuées en 1974, par source de financement, en pourcentage

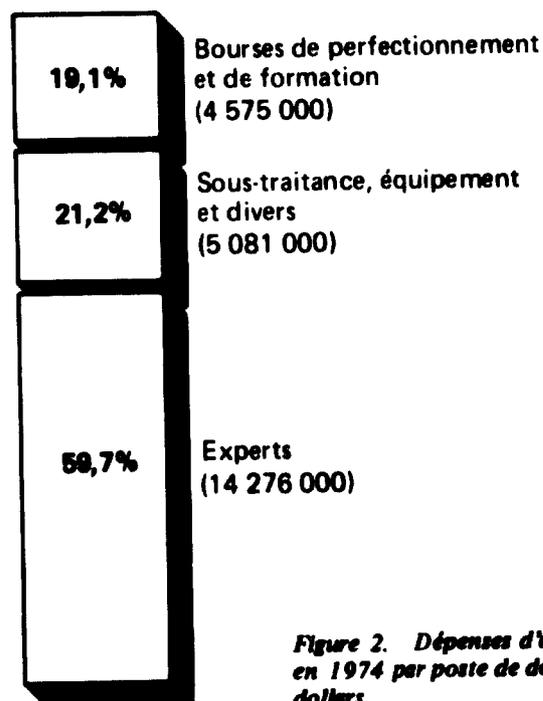


Figure 2. Dépenses d'assistance technique effectuées en 1974 par poste de dépenses, en pourcentage et en dollars

27. En ce qui concerne les trois programmes organiques de l'ONUDI, la valeur de l'assistance technique fournie en 1974 par le programme de technologie industrielle a été de 11 millions de dollars, soit 46,4 % du volume global fourni par l'Organisation. La valeur de l'assistance technique fournie par le programme des services et institutions intéressant l'industrie a été de 7,9 millions de dollars, soit 33,1 % du total, la part du programme des politiques et de la programmation industrielles s'établissant à 4,6 millions de dollars, soit 19,2 % du volume global de l'assistance technique fournie par l'Organisation en 1974. On trouvera la ventilation détaillée des dépenses d'assistance technique par éléments de programme dans les chapitres consacrés aux trois programmes organiques de l'ONUDI, ainsi que dans l'annexe statistique.

28. La question de l'accélération du rythme de la fourniture d'assistance technique est délicate, et ne peut être résolue que par un effort conjoint de toutes les parties intéressées : gouvernements, PNUD et ONUDI. L'ONUDI continuera de prendre des mesures en vue de développer au maximum sa productivité, mais elle ne pourra soutenir et intensifier ces efforts sans un appui matériel. Tout effort supplémentaire que les gouvernements hôtes pourraient fournir en vue d'accélérer les procédures d'évaluation des experts et consultants ainsi que les arrangements institutionnels requis pour certaines activités contribuerait sensiblement aux progrès qui pourront être réalisés au cours des prochaines années.

29. Bien que l'ONUDI n'ait pas atteint l'objectif prévu pour la mise en œuvre en 1974, on note une augmentation sensible du volume de l'assistance fournie par rapport à l'année précédente. L'assistance fournie par l'Organisation au titre du CIP accuse une augmentation de 27 % par rapport à la période correspondante de 1973. Ce résultat est encore plus frappant si l'on tient compte des rapports du PNUD pour 1974, qui font état d'un recul général de 1 % dans la fourniture d'assistance technique pour l'ensemble des organisations. L'ONUDI espère maintenir cette progression sous réserve que les ressources du Siège soient accrues dans la mesure nécessaire. Si ces ressources supplémentaires sont accordées, on peut considérer que le développement et la mise en œuvre du programme retrouveront graduellement le rythme de croissance observé dans le programme d'activités de l'ONUDI avant 1973.

PROGRAMMES SPECIAUX

30. Pour couvrir des besoins spéciaux et conformément aux directives de ses organes directeurs intergouvernementaux, l'ONUDI a établi des programmes spéciaux dans les domaines suivants : promotion de la coopération technique dans le domaine de l'industrie entre pays en voie de développement, mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, et aide aux pays de la zone soudano-sahélienne touchés par la sécheresse. Ces programmes spéciaux ont été financés par les diverses sources de fonds dont dispose l'Organisation, dans le cadre des trois programmes organiques de l'ONUDI (technologie industrielle, services et institutions intéressant l'industrie, et politiques et programmation industrielles).

31. Les paragraphes qui suivent rendent compte de ce qu'a fait l'ONUDI en 1974 pour mettre en œuvre ces trois programmes spéciaux.

Programme de coopération entre pays en voie de développement

32. Le Conseil, qui avait fait sienne la recommandation formulée par le Comité permanent à sa quatrième session et tendant à ce que le Directeur exécutif continue d'accorder une priorité élevée à la mise en œuvre de la résolution 36 (VII) du Conseil du développement industriel sur la coopération entre pays en voie de développement, a examiné à sa huitième session un rapport du Secrétariat de l'ONUDI sur l'application de cette résolution (document ID/B/C.3/18), et approuvé le programme d'action proposé par le Directeur exécutif pour la promotion de la coopération technique dans le domaine industriel entre pays en voie de développement.
33. A titre de première mesure en vue de la mise en œuvre d'un programme d'action systématique à long terme, l'ONUDI a entrepris en août 1974 une enquête auprès des gouvernements des pays en voie de développement en vue de définir les domaines dans lesquels ils pourraient offrir une assistance technique, ou dans lesquels ils souhaiteraient recevoir une assistance d'autres pays en voie de développement. Les gouvernements des pays en voie de développement et des pays les moins avancés ont été invités à suggérer des domaines se prêtant à une coopération mutuelle dans le secteur industriel, ainsi que les méthodes et types de mesures qui seraient les plus efficaces. On leur a également demandé quels seraient à leur avis les meilleurs moyens à utiliser pour fournir l'assistance envisagée.
34. A partir des informations ainsi rassemblées, l'ONUDI établira une liste des possibilités et des besoins de coopération technique entre pays en voie de développement. L'Organisation pourra alors mettre en regard les ressources et les besoins, puis établir le contact entre les pays ayant des intérêts complémentaires.
35. C'est le Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI qui a jusqu'à présent été la principale source de financement des activités visant à renforcer la coopération entre pays en voie de développement dans le domaine de l'industrialisation, mais il pourrait être remplacé ultérieurement par le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel, si la création de ce fonds est approuvée par l'Assemblée générale.
36. Un certain nombre de projets appartenant à la catégorie de la coopération entre pays en voie de développement sont décrits en détail au chapitre VII, dans la section "Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI". On trouvera dans les paragraphes suivants la description d'un certain nombre d'autres projets mis en œuvre par l'ONUDI dans le cadre de son programme de coopération entre pays en voie de développement.
37. Le programme de consultations et de visites d'usines organisé par le Gouvernement brésilien, pour faire connaître à de hauts fonctionnaires de pays en voie de développement les résultats obtenus par le Brésil dans le secteur de l'industrie alimentaire, a été exécuté comme prévu au début de l'année 1974. Immédiatement après, les participants sénégalais se sont rendus en Colombie pour visiter des usines pilotes et des unités de démonstration pour le traitement des fruits locaux, en vue de déterminer si les installations utilisées en Colombie conviendraient aux besoins de leur pays.
38. Une réunion consultative interrégionale sur la législation applicable aux licences et aux brevets, organisée par l'ONUDI et le Gouvernement mexicain, a eu lieu à

Mexico du 11 au 15 novembre 1974. Les participants, venus de seize pays en voie de développement, ont échangé les données d'expérience sur les accords relatifs aux transferts de technologie et sur les aspects législatifs et institutionnels des accords de transfert de technologie étrangère, et ont identifié les besoins, immédiats et à long terme, des pays en voie de développement en ce domaine.

39. Les travaux préparatoires à la réunion CEAO/ONUDI sur le développement de certaines industries alimentaires dans la région de la CEAO se sont poursuivis : des documents d'information ont été établis par les pays participants, et on les analyse actuellement en vue d'établir les priorités nationales et régionales. A la réunion, qui aura lieu à Beyrouth au début de 1975, des programmes seront proposés et une stratégie pour le développement régional de certaines branches de l'industrie alimentaire sera définie; cette réunion se déroulera de la même façon que la réunion ONUDI/CEAO qui s'est tenue à Beyrouth en novembre 1974 et qui était consacrée aux problèmes et besoins spéciaux de certains pays du Moyen-Orient dans le domaine du développement industriel (voir par. 53 ci-dessous).

40. La coopération entre pays en voie de développement au niveau interrégional (par opposition à la coopération purement régionale) a été le thème central d'un séminaire sur le conditionnement dans les pays en voie de développement qui s'est tenu à Bombay (Inde) en novembre 1974. Les participants, venus d'Argentine, du Bangladesh, du Brésil, de Birmanie, d'Egypte, d'Ethiopie, de Hong-kong, d'Indonésie, d'Iran, de la Jamaïque, du Mexique, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour, de Sri Lanka et de Thaïlande ne se réunissaient pas seulement pour discuter des dernières innovations dans ce domaine de plus en plus important et pour se familiariser avec l'expérience considérable accumulée dans le secteur des industries du conditionnement et des industries auxiliaires, mais aussi pour mettre sur pied d'intéressants projets de coopération.

41. C'est également sur le conditionnement que porte un projet de coopération entre l'Egypte et le Maroc, projet au titre duquel un expert de l'Organisation générale égyptienne pour les industries alimentaires doit passer deux mois au Maroc en vue d'étudier la possibilité de créer une usine pilote pour le conditionnement des dattes et d'élaborer un programme de production approprié.

42. Le Maroc reçoit aussi une assistance dans un autre secteur important de l'économie : l'industrie sucrière. Dans le cadre du programme de coopération entre pays en voie de développement, des techniciens marocains recevront une formation en Egypte et à Maurice, pays en voie de développement où une industrie sucrière nationale existe depuis déjà longtemps.

43. L'association entre les compétences techniques d'un pays et les ressources dont dispose un autre a abouti à des activités de coopération entre pays de continents différents. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Pakistan et la République arabe libyenne étudient la possibilité de créer en République arabe libyenne une usine pilote de construction mécanique qui fabriquerait du matériel agricole, des pompes pour l'irrigation et de petits moteurs.

44. Le souci de partager l'expérience acquise est particulièrement évident dans les projets de coopération entre pays en voie de développement ayant pour promoteur le Gouvernement indien. Outre les voyages d'études pour fonctionnaires de pays en voie de développement que le Gouvernement indien organise dans le cadre spécifique de

son programme de coopération avec l'ONUDI en matière de technologie industrielle (voir chapitre VIII, section "Programmes de coopération avec des pays donateurs"), il y a lieu de mentionner l'important voyage d'études organisé en décembre 1974 par l'ONUDI et l'Institut des industriels indiens de la fonderie. Les participants - des exploitants de fonderies, des techniciens et des ingénieurs de bureaux d'études de certains pays en voie de développement de la région Asie et Extrême-Orient - ont visité de petites fonderies de la région de Calcutta pour étudier les aspects techniques, économiques, administratifs et institutionnels des petites entreprises de fonderie en Inde, en vue de déterminer les conditions techniques et économiques de la création d'entreprises analogues dans d'autres pays en voie de développement de la région.

45. Grâce aux échanges d'informations auxquels elles permettent de procéder sur les problèmes que posent l'approvisionnement en matières premières et l'obtention des connaissances techniques nécessaires, sur l'insuffisance de la formation et sur les contraintes financières, les réunions de ce genre contribuent au développement de certains secteurs industriels en facilitant la création d'entreprises communes par les pays en voie de développement, la fourniture de matériel, de plans et de services d'experts, et l'organisation de programmes de formation.

46. Le programme de coopération entre pays en voie de développement est encore relativement nouveau, mais son importance s'accroîtra à mesure que se renforcera la conviction que l'autosuffisance collective et l'intensification de la coopération entre pays en voie de développement constituent des moyens singulièrement efficaces de renforcer le rôle des pays en voie de développement dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Ainsi, en identifiant les ressources et les besoins des différents pays au moyen de l'enquête mentionnée au paragraphe 33 ci-dessus, l'ONUDI pourra "instituer des instruments réels de coopération et en favoriser la création dans les domaines de l'industrie, de la science et de la technique²". En même temps, l'ONUDI s'efforcera de plus en plus d'appeler l'attention sur l'importance du programme de coopération entre les pays en voie de développement en utilisant des méthodes comme celles qui seront sans doute adoptées au cinquième Séminaire régional sur les activités opérationnelles de l'ONUDI, prévu pour octobre 1975, qui sera essentiellement destiné aux pays les moins avancés d'Asie et d'Extrême-Orient.

Mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés

47. Les besoins particuliers des pays en voie de développement les moins avancés continuent de réclamer une attention accrue et une intensification des mesures prises pour y répondre. En 1974, comme les années précédentes, l'ONUDI a pris un certain nombre de mesures concrètes en faveur de ces pays.

48. Les dispositions financières actuellement prévues par le PNUD pour l'assistance technique aux pays en voie de développement les moins avancés sont les suivantes :

Fonds du PNUD pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés : 35 millions de dollars pour la période 1973-1976;

² Résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} mai 1974, section VII, par. 1 h).

Fonds d'équipement des Nations Unies, administré par le PNUD (en juin 1974 toutes les ressources du Fonds, soit environ 11,4 millions de dollars, étaient engagées);

Allocation spéciale de 1 million de dollars par an, au titre du programme des Services industriels spéciaux.

49. A la suite du troisième Séminaire régional sur les activités opérationnelles de l'ONUDI, organisé à Addis-Abeba en février 1973 en coopération avec la CEA, et spécialement consacré aux pays les moins avancés d'Afrique (voir ID/B/140, par. 72 à 75), cinquante-huit projets prioritaires ayant un rapport direct avec les plans de développement national de ces pays ont été identifiés. Au 30 septembre 1974, vingt-huit de ces projets étaient en cours d'exécution par l'ONUDI. Leur valeur totale (contributions des gouvernements non comprises) s'élève à 4 282 000 dollars, dont la ventilation entre les diverses sources de financement est la suivante :

<i>Source de financement</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	<i>Nombre de projets</i>
Programmes par pays (CIP)	3 471 500	12
Services industriels spéciaux (SIS)	197 500	12
Fonds "Mesures spéciales"	613 000	4
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	4 282 000	28
	<hr/>	<hr/>

D'autre part, l'ONUDI aide certains de ces pays à obtenir de l'étranger les crédits nécessaires à l'exécution de quatre projets industriels.

50. En 1974, l'ONUDI a continué à organiser des journées d'études et séminaires axés sur les besoins particuliers des pays les moins avancés d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie. Un séminaire régional sur l'élaboration et l'évaluation des projets industriels, organisé avec la coopération de la CEA, s'est tenu à Addis-Abeba du 29 janvier au 14 février 1974. Des représentants de sept pays africains anglophones, dont cinq comptant parmi les pays les moins avancés, ont participé à cette réunion, dont le but était d'aider les organismes nationaux chargés du développement industriel à améliorer les qualifications de leur personnel dans des domaines tels que l'élaboration, l'analyse financière et l'évaluation économique des projets.

51. L'ONUDI a organisé à Katmandou (Népal) du 1^{er} au 12 avril 1974 un séminaire de formation sur la petite industrie dans les pays en voie de développement les moins avancés d'Asie, d'Extrême-Orient et du Moyen-Orient, suivi d'un voyage d'étude fait en Inde du 13 au 23 avril. Le principal objectif du séminaire et du voyage d'étude était d'aider les pays participants à établir des programmes intégrés pour le développement de la petite industrie.

52. En coopération avec le Gouvernement indien, l'ONUDI a organisé à New Delhi, en octobre 1974, des journées d'études sur le développement de la fabrication de matériel agricole simple. Le programme portait principalement sur le transfert de savoir-faire entre pays en voie de développement. Les participants à cette réunion venaient de dix-sept pays, dont douze actuellement rangés parmi les moins avancés.

53. Une réunion sur les problèmes et les besoins particuliers de certains pays du Moyen-Orient en matière de développement industriel organisée conjointement par l'ONUDI et la CEAO s'est tenue à Beyrouth du 25 au 29 novembre 1974. Elle avait pour but de mettre en présence les fonctionnaires responsables du développement industriel dans ces pays d'une part, et des investisseurs et donateurs d'aide potentiels d'autre part, pour leur permettre d'examiner certains projets industriels pour lesquels une coopération pouvait être envisagée.

54. L'ONUDI poursuivra les activités qu'elle a mises au point dans les domaines susmentionnés, en mettant l'accent sur les mesures complémentaires à prendre pour les activités et projets déjà identifiés. Elle concentrera ses efforts sur la recherche des ressources financières additionnelles nécessaires pour mener les projets à bonne fin.

55. On envisage d'organiser à New Delhi, en octobre 1975, le cinquième séminaire régional sur les activités opérationnelles de l'ONUDI, qui serait principalement consacré aux pays en voie de développement les moins avancés de la région de la CESAP. Les principaux objectifs de ce séminaire seraient les suivants : identifier les principaux problèmes que pose l'industrialisation des pays considérés; examiner les mesures à prendre pour résoudre certains de ces problèmes; déterminer les types d'assistance multilatérale et bilatérale nécessaires; permettre l'établissement d'un dialogue entre participants des pays les moins avancés et des pays relativement avancés de la région.

56. L'Assemblée générale ayant approuvé³ en décembre 1973 la recommandation du Conseil du développement industriel [décision 1(VII)] tendant à porter de 1,5 million à 2 millions de dollars, à compter de 1975, le budget du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI et de consacrer les ressources supplémentaires provenant de cet accroissement à une action spéciale en faveur des pays en voie de développement les moins avancés, l'ONUDI pourra intensifier encore en 1975 ses activités en faveur de ces pays.

Assistance aux pays de la région soudano-sahélienne victimes de la sécheresse

57. Dans sa résolution 3054 (XXVIII) du 17 octobre 1973, l'Assemblée générale a invité tous les organismes des Nations Unies, et notamment l'ONUDI, "à consacrer le plus possible de leurs ressources, dans le cadre de leurs programmes respectifs, à répondre aux demandes d'assistance formulées par les pays de la région soudano-sahélienne en vue de la tâche de reconstruction des économies de ces pays".

58. En application de cette résolution, l'ONUDI a établi des contacts avec le Bureau spécial du Sahel de l'Organisation des Nations Unies et avec le Comité permanent interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel afin de déterminer la contribution qu'elle pourrait apporter, dans le cadre de sa compétence. Cependant, les priorités indiquées par les gouvernements bénéficiaires ayant principalement trait à des mesures immédiates de réorganisation (recherche météorologique et agricole, irrigation, approvisionnement en eau, préservation des sols, construction de routes, etc.), l'ONUDI ne sera probablement pas appelée à prendre, au stade actuel, une part

³ Résolution 3086 (XXVIII) de l'Assemblée générale, du 6 décembre 1973.

très active dans les mesures envisagées par le Bureau spécial du Sahel. Son intervention ayant le caractère d'une opération à long terme, l'Organisation est en train de se concerter avec toutes les parties intéressées pour établir des projets spécialement conçus pour améliorer la situation des pays frappés par la sécheresse, et portant principalement sur les activités industrielles intéressant l'agriculture.

59. Le Gouvernement roumain a proposé de fournir au Mali et à la Haute-Volta, par l'intermédiaire du Centre commun ONUDI/Roumanie, une unité mobile de démonstration pour le traitement des matières plastiques et leur emploi dans l'agriculture. Ce projet a été présenté à la réunion de Bamako, tenue en 1974, et une mission préparatoire (financée au titre du programme des SIS et du Programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI) s'est rendue dans les deux pays intéressés en septembre et octobre 1974 afin de rassembler les informations nécessaires pour élaborer un projet détaillé. Le projet devrait être exécuté en 1975 avec l'appui matériel et financier de l'ONUDI et du Gouvernement roumain.

60. L'ONUDI fournit également une assistance au Centre de mise au point et de fabrication d'équipement utilisant l'énergie solaire, à Dakar (Sénégal), au titre des crédits prévus dans le Programme ordinaire pour de nouveaux projets et de nouvelles activités. Cette assistance consiste notamment à évaluer les possibilités de produire à l'échelle industrielle des matériels utilisant l'énergie solaire et d'autres sources d'énergie non traditionnelles (pompes fonctionnant à l'énergie solaire, éoliennes, etc.) qui pourraient être particulièrement utiles pour tous les pays de la région sahélienne frappés par la sécheresse.

61. L'ONUDI étudie en outre la possibilité de promouvoir dans les pays de la zone soudano-sahélienne diverses autres activités ayant trait à la production de matériaux de construction ainsi qu'à la fabrication d'engrais, d'outillage et de machines agricoles, et d'installations pour le stockage de produits alimentaires.

LA SITUATION DANS LES REGIONS

62. En 1974, l'ONUDI a exécuté dans les pays en voie de développement des projets d'assistance technique pour un montant de 23,9 millions de dollars. Bien que cette somme soit en augmentation de près de 4 millions de dollars (soit 19,7 %) par rapport à 1973, la valeur totale de l'assistance technique apportée par l'ONUDI aux pays en voie de développement dans le domaine de l'industrie en 1974 n'a, une fois de plus, représenté que peu de chose par rapport aux besoins croissants de ces pays, en particulier à une époque où le renchérissement des facteurs de production industrielle, l'instabilité monétaire, la pénurie alimentaire et l'accroissement démographique constituent un fardeau écrasant pour leur économie. Il a cependant été possible de prévoir pour 1975 une légère augmentation de l'assistance technique apportée aux régions dont les besoins en matière d'industrialisation sont les plus urgents. Par région, les montants arrondis de l'assistance technique apportée par l'ONUDI en 1974 sont les suivants : Afrique : 6,7 millions de dollars (1973 : 6,5 millions de dollars); Amériques : 4,4 millions de dollars (1973 : 3,5 millions de dollars); Asie et Extrême-Orient : 6,2 millions de dollars (1973 : 4,4 millions de dollars); Europe et Moyen-Orient : 4,1 millions de dollars

(1973 : 3,2 millions de dollars); et projets interrégionaux : 2,5 millions de dollars (1973 : 2,4 millions de dollars). Cette répartition est représentée graphiquement à la figure 3⁴.

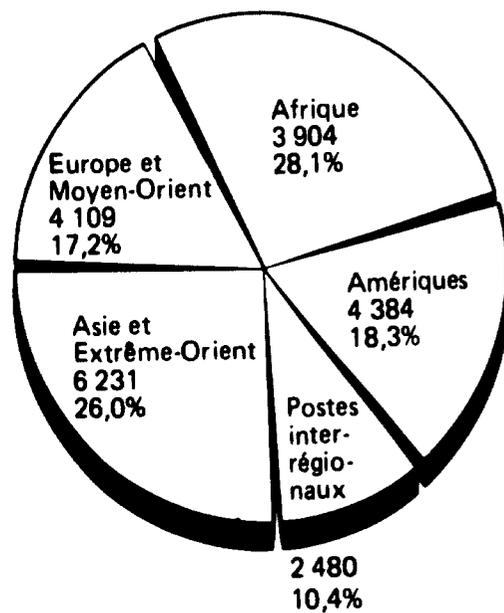


Figure 3. Dépenses d'assistance technique effectuées en 1974, par région, en pourcentage et en milliers de dollars

Afrique

63. En 1974, l'ONUDI a pu accroître de 3,5 % par rapport à 1973 le volume des activités d'assistance technique qu'elle a menées en Afrique. Le montant de ces activités s'est élevé à 6,7 millions de dollars, soit 0,2 million de dollars de plus qu'en 1973. La figure 4 donne la ventilation, par sources de financement, des dépenses faites par l'ONUDI en Afrique en 1974 au titre de l'assistance technique.

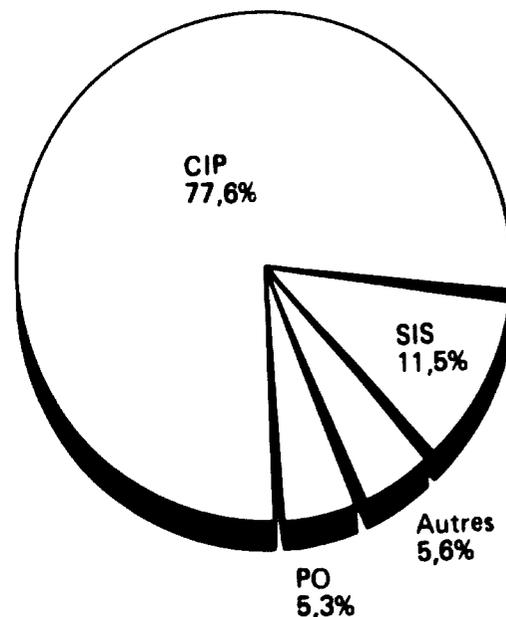


Figure 4. Dépenses d'assistance technique effectuées en 1974 en Afrique, par source de financement

⁴ Pour une ventilation complète des dépenses faites par l'ONUDI au titre des activités de coopération technique, par régions et par sources de financement, voir tableau 8 de l'annexe statistique.

64. En 1974, soixante projets supplémentaires, pour lesquels la contribution totale du PNUD était de plus de 13,5 millions de dollars, ont été approuvés (pour 1972 et 1973, se reporter au document ID/B/140, par. 92). Dix projets des programmes par pays ont été reportés à 1975 ou à une date ultérieure, bien que les budgets préliminaires de certains d'entre eux aient été approuvés et que leurs directeurs aient été sur place ou en cours de recrutement dès 1974. Vingt-quatre grands projets ont été achevés en 1974.

65. L'accroissement du nombre de demandes d'assistance technique, noté en 1973, s'est poursuivi en 1974, à mesure que les gouvernements ont mieux compris le principe de la programmation par pays. L'accroissement des activités d'assistance technique a été accéléré, les pouvoirs de décision des représentants régionaux et des représentants résidents du PNUD ayant été étendus, ce qui a permis, du moins en ce qui concerne les petits projets, de réduire les délais d'approbation et de mise en œuvre.

66. Les activités de l'ONUDI en Afrique ont été caractérisées en 1974 par l'évolution suivante : forte augmentation de la part prise par l'Organisation dans les programmes par pays financés par le PNUD; accroissement de l'assistance aux pays les moins avancés, notamment en vue de l'élaboration de projets spéciaux intéressant la zone soudano-sahélienne; enfin, spécialisation de l'assistance technique demandée par les pays africains les plus développés. On s'attend à une augmentation du nombre de demandes des gouvernements, car les problèmes découlant de l'augmentation des prix du pétrole exigent et des solutions urgentes et des solutions à long terme, telles que l'utilisation du charbon de bois, du gaz naturel et de la tourbe pour les usages industriels et domestiques.

67. De nombreux grands projets concernant les pays d'Afrique ont eu pour origine des enquêtes et des missions, des rapports sur les projets des SIS et des propositions émanant de fonctionnaires des gouvernements intéressés, de conseillers hors siège, d'experts et de fonctionnaires de l'ONUDI. Ces divers éléments ont, en 1974, servi de base pour les activités hors siège de l'ONUDI qui ont comporté des projets nouveaux et la poursuite des projets en cours, tels que la création d'un centre de contrôle de la qualité pour les industries mécaniques et d'un centre de développement des industries textiles (Egypte); la poursuite de l'assistance à la Ghana Industrial Holding Corporation et au Centre de développement industriel (Mali); une assistance à la Cimenterie de Malbaza (Niger); enfin, trois projets concernant des activités de formation, des services consultatifs et la mise au point des systèmes de comptabilité (Ouganda).

68. Au titre des autres projets des CIP en cours de réalisation en 1974, une assistance a été apportée : au Centre national d'assistance aux petites et moyennes entreprises (CAPME) (République-Unie du Cameroun); au Centre d'études et de promotion dahoméennes (CEPED) (Dahomey); au Centre de développement des industries alimentaires (Egypte); à l'industrie pharmaceutique et aux chantiers navals (Ghana); à l'exploitation industrielle du charbon (Madagascar); à la production de matériaux de construction (Malawi); à une usine pilote pour la production et l'utilisation industrielles de la poudre de pyrèthre (Rwanda); à une fonderie et à un atelier mécanique (Somalie); à l'industrie du ciment (Zaire) et à une fonderie pour les chemins de fer (Zambie). Deux projets en cours de réalisation concernent des études sur la laine et le mohair (Lesotho) et la fabrication du cuivre (Zambie).

69. La tendance manifestée par les pays d'Afrique à accorder davantage d'importance à l'assistance dans le domaine de la stratégie industrielle et de la planification à long terme s'est poursuivie en 1974, comme on peut le voir en ce qui concerne les projets suivants qui ont été approuvés : centre de développement industriel (Burundi); renforcement du Ministère de l'industrie (Somalie); et assistance à la Banque tanzanienne d'investissements (République-Unie de Tanzanie).

70. L'ONUDI espère que, à la suite de l'accord passé entre l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif de l'ONUDI en mai 1974, en vertu duquel les modalités et les méthodes de travail applicables au programme des SIS ont été modifiées et simplifiées, le taux de réalisation des projets des SIS en Afrique, dont le montant était tombé de 988 000 dollars en 1973 à 771 000 dollars en 1974, s'améliorera. Aux termes de cet accord, par exemple, les représentants résidents du PNUD ont été habilités à approuver les projets des SIS sans en référer auparavant au Siège du PNUD à New York. Bien que ces modifications ne soient entrées en vigueur qu'au milieu de 1974, on a pu noter une amélioration sensible dans la procédure appliquée aux demandes faites par des pays africains au titre du programme des SIS.

71. Une nouvelle amélioration du taux de réalisation des projets des SIS devrait résulter des consultations qui ont eu lieu en 1974 entre des fonctionnaires de l'ONUDI et du PNUD. Ces réunions ont porté sur les problèmes que posent des projets relatifs à vingt-sept pays, dont un certain nombre de pays africains, ainsi que ceux posés par des projets régionaux et interrégionaux. L'approbation de plusieurs projets en attente a été accélérée, certains obstacles à l'approbation d'autres projets ont été éliminés et la coopération a été accrue; toutes ces mesures devraient entraîner une amélioration du taux de mise en œuvre des projets approuvés.

72. En 1974, l'ONUDI a poursuivi ses activités spéciales en faveur des pays les moins développés d'Afrique. La valeur totale des projets qui, dans les pays les moins développés d'Afrique, bénéficient de l'assistance de l'ONUDI s'élève à près de 4,3 millions de dollars (à l'exclusion des contributions gouvernementales), le financement étant essentiellement assuré au titre des CIP et, à un degré moindre, au titre du programme SIS (Mesures spéciales pour les pays les moins développés) et du fonds d'affectation spéciale des SIS (pour plus de détails voir la section concernant les "Programmes spéciaux", par. 49 et 50).

73. L'ONUDI a également continué à collaborer avec la communauté internationale pour pourvoir aux besoins des pays de la zone soudano-sahélienne dévastés par la sécheresse (voir ID/B/140, par. 102). En général, la situation de ces pays s'est trouvée aggravée par l'augmentation des coûts de l'énergie qui a empêché plusieurs pays de financer le personnel de contrepartie ou de profiter pleinement de l'assistance technique. Les projets qui doivent être approuvés sous peu et ceux que l'ONUDI exécute portent sur la fabrication de matériaux de construction, de pompes à eau, de tuyaux et de tubes, le traitement des produits alimentaires, le montage de matériel agricole, la préparation d'engrais, des projets de sous-traitance internationale et la promotion des investissements.

74. Les mesures spéciales prises en faveur de la zone soudano-sahélienne comprennent l'envoi d'ateliers mobiles d'entretien et de réparation en vue d'accroître l'efficacité du matériel agricole et du matériel de transport, l'aide aux entreprises manufacturières et des mesures propres à accroître la production alimentaire. Les principaux effets de l'aide que l'ONUDI pourra apporter aux pays de la zone

soudano-sahélienne ne pourront se faire sentir qu'à une échéance relativement lointaine et, à cette fin, des consultations sont en cours avec toutes les parties intéressées pour mettre au point des projets précis. Toutefois, onze grands projets que l'ONUDI a retenus comme susceptibles de prémunir ces pays à long terme contre les effets de la sécheresse devront être financés sur des fonds qu'il faudra prévoir à cet effet, indépendamment des prévisions budgétaires actuelles. (Voir également la section sur les "Programmes spéciaux", par. 57 à 61.)

75. L'ONUDI s'est également souciee de développer la coopération entre pays développés et pays en voie de développement; à cette fin, elle a aidé des pays tels que la Côte d'Ivoire, l'Egypte, la Gambie, le Kenya, le Libéria, Maurice et la République-Unie de Tanzanie à formuler des demandes supplémentaires de projets de sous-traitance internationale, à créer des entreprises communes et à bénéficier du transfert de connaissances techniques. Des projets analogues sont en cours d'élaboration pour d'autres pays, ainsi qu'au niveau régional.

76. Au Botswana, un projet de développement des entreprises (voir ID/B/140, par. 89), qui constitue une expérience en matière de coopération, est devenu opérationnel en 1974. Au titre de ce projet, le gouvernement fournit les terrains, l'Office suédois pour le développement industriel est chargé de procurer les ressources financières et l'ONUDI fournit les experts. Cet exemple de partage des dépenses d'investissement suscitera peut-être la mise en œuvre de projets analogues au Burundi, au Dahomey, au Gabon, en Haute-Volta, en Ethiopie, à Madagascar, au Rwanda, au Sénégal, en Somalie, au Souaziland, au Tchad et au Zaïre. En 1974, un projet de domaine industriel rural pour le Libéria a été approuvé dans le cadre d'un budget provisoire, et le directeur de projet a été nommé par le gouvernement; un projet analogue a été approuvé pour le Togo. Conformément aux vues exprimées par les Représentants résidents du PNUD en Afrique à la réunion régionale qui s'est tenue à Addis-Abeba en 1973, tous ces projets mettent l'accent sur une politique d'intégration en matière de développement rural (voir ID/B/140, par. 99).

77. Les pays les plus développés d'Afrique tels que l'Algérie, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, le Ghana, Maurice, le Nigéria, le Sénégal, la Tunisie et la Zambie ont continué à demander une assistance technique spécialisée. Les projets destinés à ces pays, qui sont d'une haute technicité et très complexes, portent sur des domaines tels que la grande métallurgie, les techniques d'avant-garde, la recherche électronique, la fabrication de textiles, la formulation de produits pharmaceutiques, la fabrication de matériaux de construction et le contrôle de la qualité des pièces de fonderie pour matériel ferroviaire. L'accélération du rythme de production dans ces pays a entraîné une augmentation des demandes d'assistance de l'ONUDI pour la normalisation des produits industriels.

78. En 1974, on a noté, pour l'Afrique, une augmentation de la demande en ateliers mobiles de réparation et d'entretien capables de desservir de vastes territoires ruraux et d'assurer l'entretien des machines agricoles, du matériel de transport et de l'équipement industriel léger. Cette tendance est d'autant plus remarquable que, dans la plupart des pays en voie de développement, la mise en place de tels moyens intervient avec un certain retard par rapport au nombre croissant d'installations industrielles. Quatre groupes ont déjà été expédiés en Algérie et en Gambie en 1974, trois autres groupes devant être livrés à la Zambie au début de 1975.

79. Si les projets de l'ONUDI en Afrique couvrent une large gamme d'industries, il reste néanmoins beaucoup à faire pour intensifier et accélérer l'assistance afin de parvenir à un développement industriel acceptable dans toute la région. L'évolution récente de la conjoncture économique, notamment l'augmentation des prix et l'instabilité monétaire, ainsi que la disparité entre les diverses économies, n'ont fait qu'aggraver les problèmes que pose le développement industriel et accroître la nécessité d'implanter des entreprises viables, conformes aux besoins propres des divers gouvernements. L'ONUDI s'est donc surtout attachée, en Afrique, à aider l'industrie locale à obtenir les capitaux nécessaires à l'exploitation de matières premières locales telles que la chaux (Burundi), le pyrèthre (Rwanda) [voir ID/B/140, par. 181 à 186], à obtenir des contrats internationaux de sous-traitance (Kenya et Maurice), à développer la fabrication d'articles en cuivre (Zambie), et à élaborer plusieurs projets opérationnels pour la fabrication d'acier, de ciment, de denrées alimentaires, de papier, de bicyclettes, de produits pharmaceutiques, d'articles en cuir, de produits en matière plastique et de vêtements. Il convient de noter tout spécialement les efforts faits pour compenser les importations coûteuses de pétrole et de dérivés du pétrole en mettant rapidement en place des installations qui permettent d'utiliser les ressources naturelles locales telles que la tourbe, le gaz naturel et le charbon de bois. Dans le même ordre d'idées, on établit des plans pour intensifier le remplacement des matières plastiques utilisées dans la fabrication des matériaux d'emballage par des matières premières locales telles que le sisal, le kenaff, le caoutchouc, le bois, le jute, etc.

80. En ce qui concerne la formation, la situation est restée pratiquement inchangée par rapport à 1973 (voir ID/B/140, par. 105). On s'est particulièrement attaché à la formation du personnel de contrepartie, mais, comme les années précédentes, les fonds du Programme ordinaire affectés aux bourses n'ont pas été entièrement utilisés et l'on a répondu aux nombreuses lettres de rappel qu'il y avait peu de candidats valables.

81. En 1974, le Groupe du programme de coopération BIRD/ONUDI a examiné un certain nombre de propositions d'investissements intéressant des pays africains (pour plus de détails, voir chapitre VIII, par. 27 à 36).

82. Comme par le passé, du personnel d'exécution, de direction et d'administration ainsi que des services consultatifs ont été fournis, par l'intermédiaire de l'ONUDI, à des sociétés africaines de portefeuille et de développement pour les aider à faire des études de marché, à accroître la production, à abaisser les coûts, à rationaliser la comptabilité et à améliorer la qualité.

83. Au cours de l'année considérée, les institutions des Nations Unies ont continué à aider les pays d'Afrique à mieux coordonner leurs plans de développement (voir ID/B/140, par. 98) et l'ONUDI de participer à l'exécution de projets de planification du développement intéressant le Dahomey, le Lesotho, le Libéria, Madagascar, la Sierra Leone, le Togo et la Zambie. Les nouveaux projets approuvés ont permis de lancer ou d'élargir ce programme de développement dans les pays suivants : Congo, Egypte, Kenya, Libéria, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Souaziland, Togo et Zambie. Ces projets ont permis d'intensifier la coopération entre l'ONUDI et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et, en outre, de synchroniser les contributions apportées par d'autres organismes, soit à titre multilatéral, soit à titre bilatéral, en fonction des diverses étapes des plans généraux de développement des pays bénéficiaires.

84. En 1974, l'ONUDI a continué à coopérer avec des organisations régionales telles que le Comité permanent consultatif du Maghreb, l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) et l'Union de la Mano, créée récemment. Des consultations ont eu lieu à Vienne en octobre 1974 au sujet des besoins de l'Union de la Mano, et des projets de coordination au niveau régional sont en cours d'élaboration.

85. L'ONUDI et la CEA ont continué à coopérer étroitement et ont organisé, en février 1974, à Addis-Abeba, des journées régionales d'études sur l'élaboration et l'évaluation des projets. La Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie, créée récemment, a facilité la coordination des activités des deux organisations et a fortement contribué aux efforts d'industrialisation des pays africains.

86. La première réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique qui s'est tenue à Addis-Abeba en septembre 1974 a revêtu un intérêt tout particulier. Ce comité, constatant que la part des pays d'Afrique dans la production industrielle mondiale est restée pratiquement stationnaire, se situant autour de 0,5 % pendant les quinze dernières années, a proposé comme objectif provisoire de la porter dans toute la mesure possible à 2 % en l'an 2000. Il a en outre appelé tout particulièrement l'attention sur la nécessité de répartir plus uniformément les activités industrielles à l'intérieur de la région en faisant valoir qu'en 1972, par exemple, huit des quarante et un pays africains⁵ ont assuré près des trois quarts de la production manufacturière totale de la région.

87. En ce qui concerne le processus d'industrialisation en Afrique, il convient de tenir compte des éléments suivants :

- a) Prise de conscience de plus en plus nette de ce que la situation économique mondiale favorise la hausse des prix et entraîne une raréfaction des moyens de financement;
- b) Expansion de l'infrastructure dans les pays en voie de développement;
- c) Nécessité pour les pays africains d'accroître leurs ressources financières en développant les activités basées sur des produits locaux;
- d) Possibilité de faire appel à des experts africains déjà formés, pour intensifier le développement industriel aux niveaux national et régional.

Tels sont les éléments grâce auxquels l'ONUDI pourra décider de l'assistance qu'elle devra fournir aux pays africains sous forme de services d'experts, de matériel ou de contacts avec d'éventuels partenaires.

88. Que l'on veuille souligner la nécessité d'agir ou de peser avec précision les conséquences possibles de l'abstention, il convient de ne pas perdre de vue que la récession imputable au renchérissement du pétrole depuis octobre 1973 s'est traduite en Afrique par une poussée inflationniste et par un marasme économique. En effet, les pays développés provoquent d'une part une accélération de l'inflation, puisqu'ils relèvent leurs coûts de production, et, d'autre part, une récession puisqu'ils réduisent la production, les revenus et le volume de l'emploi et accentuent le déficit de la balance des paiements. Les conflits du travail dans les mines de charbon, les centrales électriques, les chemins de fer, etc., renforcent cette tendance. Les incidences de

⁵ Il s'agit des pays suivants : Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie, Nigéria, Zaïre, Kenya et Zambie (source : document F/5490, par. 20).

cette situation sur les économies des pays en voie de développement sont désastreuses. En effet, le renchérissement du pétrole et la hausse des coûts de production dans les pays développés entraînent une augmentation du coût global de leurs importations et la récession une baisse de la demande en minéraux et en produits agricoles qu'ils importent des pays en voie de développement. L'aggravation des pressions inflationnistes et du déficit de la balance des paiements qui s'ensuivent ne manquera pas de se traduire par une diminution des ressources en monnaie locale et en devises dont les gouvernements de ces pays disposent pour leur programme de développement économique.

89. Avec les perspectives de récession en Europe, aux Etats-Unis et au Japon – tous grands clients des pays africains – l'activité économique soutenue qu'a connue l'Afrique en 1973 risque de ne pas se poursuivre en 1975; de même, l'aide étrangère risque de diminuer, vu la situation de la balance des paiements des principaux pays prêteurs.

90. Parmi les pressions qui s'exercent de l'extérieur sur l'économie des pays africains, il faut notamment citer l'instabilité monétaire chronique, l'inflation mondiale associée à la récession, et la montée en flèche des cours mondiaux des produits de base tels que les céréales. De nombreux pays en voie de développement ont été obligés de subventionner certaines importations indispensables, notamment celles du riz; d'autres se sont efforcés de réduire la consommation.

91. L'ONUDI, en coopération avec la CEA, les autres organismes compétents des Nations Unies et tous les programmes bilatéraux intéressés feront le maximum pour atténuer les répercussions qu'une récession risque d'entraîner en Afrique. Toutefois, pour réussir, il faudra disposer de ressources financières bien supérieures aux ressources actuelles, qu'elles proviennent de sources officielles ou privées.

Amérique latine

92. En 1974, le montant de l'assistance technique fournie par l'ONUDI à l'Amérique latine s'est élevé à 4,4 millions de dollars, soit une augmentation de 26 % (ou 0,9 million de dollars) par rapport à 1973. La part de l'Amérique latine dans l'ensemble du programme d'assistance technique de l'ONUDI pour 1974 a légèrement augmenté par rapport à 1972 et à 1973, passant de 17,3 à 18,3 %. L'accélération des procédures d'approbation des projets, en particulier au titre du CIP, et l'accroissement du taux d'exécution des projets en 1974 donnent à penser que le niveau d'exécution augmentera encore en 1975, même s'il est probable que le nombre des nouveaux projets approuvés sera moins élevé en 1975 qu'en 1974.

93. Le volume d'assistance technique fourni par l'ONUDI à l'Amérique latine au titre du CIP en 1974 a augmenté de 27 % par rapport à 1973. En 1974, on a enregistré une diminution sensible (21 %, soit 100 000 dollars) de l'assistance fournie à l'Amérique latine au titre du programme des SIS; cette diminution est essentiellement due au fait que de nombreuses propositions de projets des SIS ont été incluses dans les programmes des pays intéressés; en revanche, il y a eu une amélioration du niveau d'exécution des projets financés à l'aide du Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI. (Voir à la figure 5 la ventilation des dépenses d'assistance technique.)

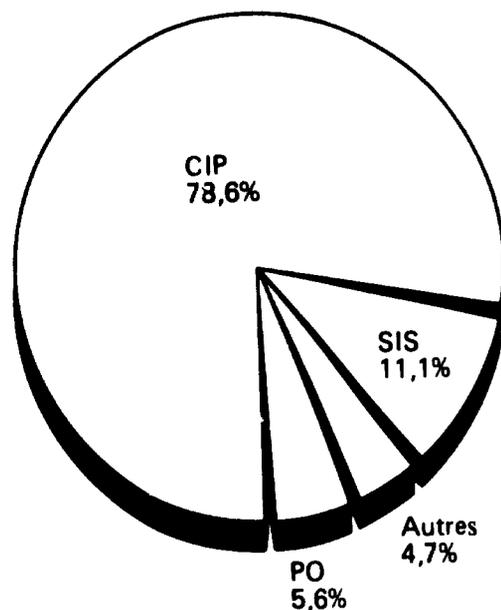


Figure 5. Dépenses d'assistance technique effectuées en 1974 en Amérique, par source de financement

94. La plupart des difficultés qu'un certain nombre de pays ont initialement rencontrées dans l'application des nouvelles procédures de programmation par pays ont été résolues en 1974. C'est ainsi que le projet de 250 000 dollars relatif à l'industrie sidérurgique en Colombie, que le PNUD avait approuvé en 1972, est devenu pleinement opérationnel en 1974.

95. Les changements de gouvernement ont souvent des répercussions sur les délais de fourniture de l'assistance technique de l'ONUDI aux pays intéressés; il arrive que les priorités et les plans soient modifiés, ce qui a pour conséquence inévitable de retarder, du moins provisoirement, l'exécution des projets. Les activités se sont déroulées de façon satisfaisante en Argentine et au Costa Rica, tandis qu'au Chili l'exécution des activités d'assistance technique a atteint un niveau élevé en 1974; une nouvelle progression est à prévoir pour 1975. Au Brésil, le programme de l'ONUDI dans ce pays est le plus ambitieux pour la région de l'Amérique latine, et aussi, en importance, son deuxième programme mondial (voir ID/B/140, par. 112), un grand nombre d'activités sont restées à l'état de projet en 1974; le grand intérêt manifesté par le Gouvernement brésilien pour le secteur industriel du pays laisse espérer que le volume d'assistance technique fourni par l'ONUDI au Brésil recommencera à augmenter en 1975. La nomination d'un conseiller industriel principal hors siège au Brésil devrait contribuer à la bonne exécution du programme de l'ONUDI dans ce pays.

96. Un autre facteur influe sur le taux d'exécution des projets de l'ONUDI en Amérique latine, à savoir les catastrophes naturelles. On peut citer l'exemple du tremblement de terre qui a frappé Managua, capitale du Nicaragua, à la fin de 1972. En 1973, l'ONUDI a participé à diverses missions envoyées au Nicaragua pour évaluer les dommages subis par le secteur industriel du pays et pour formuler des plans de remise en état de l'industrie. A la suite de ces missions, on a démarré en 1974 un projet du CIP (priorités industrielles) et un projet concernant les parcs industriels, financé par le Fonds spécial pour la reconstruction. Un autre projet concernant la réorganisation de la petite industrie et de l'artisanat, qui sera également financé par le Fonds spécial pour la reconstruction, est dans la filière.

97. En 1974, trois programmes de stages en groupe dans les entreprises ont été organisés par l'ONUDI à l'intention des ressortissants des pays d'Amérique latine; ces programmes portent sur les domaines suivants : gestion des services d'entretien et de réparation (Italie), coopératives industrielles (Pologne) et perfectionnement du personnel des services d'information industrielle (Union des Républiques socialistes soviétiques). En outre, un programme de formation à la technique des plastiques, destiné à des ressortissants de pays d'Amérique latine, a eu lieu à Buenos Aires en septembre-octobre 1974. L'ONUDI a également mené des activités de promotion à l'occasion de la Foire internationale du Pacifique organisée à Lima (Pérou).

98. On s'attendait en 1973 que le programme des SIS en Amérique latine donne en 1974 des signes de reprise (voir ID/B/140, par. 117), mais cet espoir ne s'est pas concrétisé. Les pays d'Amérique latine font porter l'essentiel de leurs efforts sur l'exécution de leurs programmes par pays, de sorte qu'en 1974 le nombre des demandes de projets des SIS a été moins élevé que prévu. Toutefois, à la suite des modifications apportées en 1974 aux directives et procédures concernant le programme des SIS, et aux termes desquelles les représentants résidents du PNUD sont habilités à approuver les projets des SIS, il est permis de penser que la situation pourrait s'améliorer en 1975.

99. Le nombre des projets approuvés au titre du Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI a considérablement augmenté en 1974. Ont notamment bénéficié de projets financés par ce Fonds, la Bolivie, le Brésil et la Trinité-et-Tobago. En outre, l'ONUDI a aidé à organiser à Mexico, du 11 au 15 novembre 1974, des consultations intergouvernementales sur l'échange de données d'expérience entre pays en voie de développement touchant l'élaboration et l'application de la loi mexicaine sur les brevets et licences, et l'expérience d'autres pays en voie de développement dans ce domaine.

100. En 1974, le Président du Mexique s'est rendu à Vienne où il a visité le Siège de l'ONUDI. S'adressant au personnel de l'ONUDI, il a souligné l'importance de l'aide fournie par l'Organisation au secteur industriel de son pays et exprimé l'espoir de voir cette aide s'accroître à l'avenir. Au cours de cette visite, des contacts ont été établis entre des représentants de l'ONUDI et de hauts fonctionnaires mexicains en vue de renforcer l'exécution des projets en cours et de mettre au point des projets futurs.

101. Comme l'indiquait déjà le rapport pour l'année 1974 (ID/B/140, par. 118), l'une des principales difficultés liées au recrutement des experts pour la région est l'obligation de bien connaître l'espagnol. Ces difficultés de recrutement ont été encore aggravées du fait que l'on a besoin d'un grand nombre d'experts pour les projets de grande envergure qui ont été approuvés fin 1973 et en 1974.

102. En 1974, quatre des cinq postes de conseillers régionaux de l'ONUDI en Amérique latine ont été pourvus. Les conseillers ont consacré la plus grande partie de leur temps à la préparation de documents et textes de références pour la Conférence des Ministres qui s'est tenue à Mexico du 18 au 23 novembre 1974, et qui a servi de réunion préparatoire à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. La création d'une division commune ONUDI/CEPAL de l'industrie a également été envisagée en 1974. L'existence d'une telle division permettrait d'accroître le volume de l'assistance technique fournie par l'ONUDI aux pays de la région.

103. La coopération entre l'ONUDI et les groupes régionaux d'Amérique latine s'est poursuivie au cours de l'année considérée. Il faut particulièrement noter l'assistance fournie par l'ONUDI au Groupe andin (Société andine de développement) et à la Communauté des Caraïbes (plan prospectif à long terme pour le secteur industriel).

Asie et Extrême-Orient

104. En 1974, le climat économique des pays en voie de développement d'Asie et de l'Extrême-Orient a fait ressortir certaines caractéristiques d'ordre économique et politique que l'on rencontre non seulement dans cette région, mais aussi dans la majorité des autres pays en voie de développement du monde entier. L'insuffisance de l'infrastructure industrielle, le manque de ressources financières, de main-d'œuvre qualifiée et de cadres de gestion, le chômage et le sous-emploi sont autant de facteurs défavorables au développement industriel. Cette situation a été encore aggravée par des inondations dévastatrices au Bangladesh, en Inde et aux Philippines. Plus récemment, l'augmentation des prix des matières premières, et notamment du pétrole, et l'instabilité financière des principales monnaies ont ébranlé les bases économiques des pays développés comme des pays en voie de développement; dans certains secteurs, les séquelles de la guerre ont entravé les efforts entrepris par de nombreux pays pour assurer la stabilité et le développement progressif de leur économie.

105. En 1974, vingt-trois pays d'Asie et d'Extrême-Orient ont reçu une assistance technique de l'ONUDI. Le volume total d'assistance technique fournie s'est élevé à quelque 6,2 millions de dollars, soit 26 % du total de l'assistance technique fournie par l'ONUDI en 1974. En valeur absolue, ces chiffres correspondent à un accroissement important de l'assistance technique, de l'ordre de 1,8 million de dollars, soit 42 % en 1974 par rapport au chiffre de 4,4 millions de dollars en 1973. Ainsi, l'objectif de 6,3 millions de dollars fixé pour 1974 a été presque atteint, à 0,1 million de dollars (soit 1,6%) près. L'accroissement constaté en 1974 par rapport à 1973 s'explique par l'élan donné en 1974 à la réalisation d'un certain nombre de grands projets (au Bhoutan, en Inde, en Iran, en Mongolie, aux Philippines et en Thaïlande). C'est dans la fourniture de matériel, puis dans le domaine des bourses de perfectionnement et de la formation, qu'a porté l'effort principal. Les fonds alloués au titre des CIP ont continué d'être la principale source de financement (environ 84 %) des projets de l'ONUDI dans la région, les ressources fournies au titre des SIS et du programme ordinaire venant ensuite. La majeure partie des projets de l'ONUDI réalisés au titre des programmes par pays intéresse l'Asie et l'Extrême-Orient (33,1 %). (Voir figure 6 pour la ventilation des dépenses d'assistance technique.)

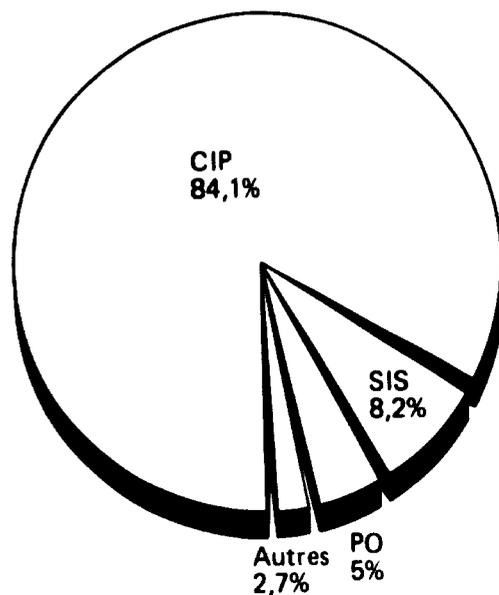


Figure 6. Dépenses d'assistance technique effectuées en 1974 en Asie et en Extrême-Orient, par source de financement

106. Comme en 1973, l'ONUDI a accordé une attention particulière aux pays les moins avancés de cette région. L'Afghanistan et le Népal ont décidé de créer des centres de services industriels pour les questions de planification, d'élaboration et d'évaluation des projets, de services de consultants et de formation (voir ID/B/140, par. 129). Le projet relatif à l'Afghanistan est devenu opérationnel en 1974, et un document révisé concernant le projet du Népal a été soumis au gouvernement aux fins d'examen et d'approbation. L'ONUDI a continué à fournir son assistance au Népal pour la production d'huiles végétales et a envoyé une mission complémentaire pour aider le gouvernement à monter une huilerie. Un projet de distillerie au Népal a également reçu l'assistance de l'ONUDI en 1974 (voir ID/B/140, par. 135), et il est prévu d'envoyer très prochainement sur place une mission complémentaire. L'ONUDI a accordé une assistance au Samoa-Occidental pour permettre à ce pays de développer le secteur agro-industriel et d'établir une zone franche industrielle. Le projet de modernisation et d'agrandissement de l'atelier de réparation des automobiles au Bhoutan a progressé en 1974, comme prévu (voir ID/B/140, par. 129). Le Laos a continué à bénéficier d'une assistance technique de l'ONUDI dans les domaines du travail du bois, du traitement des produits alimentaires, de la production d'huiles végétales, de la planification industrielle, de la céramique et de la galvanoplastie. En 1974, l'ONUDI a également aidé le Papua-Nouvelle-Guinée à faire une étude sur le développement de la petite industrie et des coopératives et sur la recherche de débouchés. L'ONUDI envisage d'accorder une assistance supplémentaire au Papua-Nouvelle-Guinée dans les domaines du traitement des bois, de la culture du pyrèthre et de la fabrication d'outils agricoles.

107. Quatre projets de l'ONUDI intéressant le Bangladesh sont dans la filière. Leur objet est de fournir une assistance à l'industrie du jute et du textile, aux petites entreprises de transformation des matières plastiques, aux chantiers de construction navale et aux usines de traitement du poisson; l'assistance technique fournie au Bangladesh portera également sur la création d'un institut national de consultants et celle d'un institut de normalisation. En outre, l'ONUDI aidera le Bangladesh à gérer les industries nationalisées. En 1974, le programme par pays du Bangladesh a été révisé de manière à retenir de nouveaux projets, dans le cadre de la politique d'accroissement du nombre des projets financés au titre des CIP pendant le deuxième cycle de programmation par pays.

108. En valeur absolue, le pays qui reçoit la plus grande part de l'assistance technique de l'ONUDI est l'Inde, dont le programme par pays s'élève à 19 millions de dollars, y compris les projets opérationnels et les projets dans la filière. L'assistance que l'ONUDI fournit à l'Inde vise surtout à favoriser la production locale et à faire progresser les techniques de façon à pouvoir utiliser au maximum les ressources intérieures dans le domaine de la métallurgie, de l'industrie mécanique, de l'industrie pétrochimique, des engrais, des textiles et des cuirs, de l'adaptation des produits et du relèvement de la qualité. En août 1974, l'ONUDI a achevé la réalisation d'un grand projet (Institut pour la mise au point d'instruments électriques de mesure) avec une participation du PNUD de 1 million de dollars; d'ici à la mi-1975, un laboratoire central sur les essais de fluage à Jamshedpur (avec une participation du PNUD de 0,6 million de dollars) sera également achevé.

109. L'Inde, qui bénéficie d'une assistance technique poussée, met, de son côté, des experts à la disposition de l'ONUDI. Pendant la période 1971-1973, cent deux experts provenant de l'Inde ont travaillé à des projets de l'ONUDI dans les pays en voie de développement.

110. Outre les projets énumérés ci-dessus, qui concernent des pays moins avancés considérés isolément, l'ONUDI a organisé en avril 1974 à Katmandou (Népal) des journées de formation consacrées à la petite industrie pour les pays les moins avancés d'Asie, d'Extrême-Orient et du Moyen-Orient; le principal objectif de ces journées, complétées par un voyage d'étude en Inde, était de faciliter l'élaboration de programmes intégrés de développement de la petite industrie dans ces pays.

111. Pendant l'année considérée, presque tous les pays de la région ont exprimé le désir d'améliorer leur balance des paiements et de créer ou de renforcer des institutions qui permettent d'appuyer le développement industriel. Les activités menées par l'ONUDI au titre de son programme pour l'adaptation des produits et le développement des industries orientées vers l'exportation (voir ID/B/140, par. 130) ont continué à se développer dans cette région. Outre l'Inde et les Philippines, où il a été pour la première fois mis en œuvre, ce programme d'assistance technique reçoit, ou recevra, des applications dans les pays suivants : Iran, Malaisie, Pakistan, Sri Lanka et Thaïlande. Les activités concernant les secteurs subsidiaires, tels que les techniques d'emballage, ont continué à se développer; un programme important, visant à renforcer un centre de conditionnement en République de Corée, était en cours d'exécution en 1974, et un projet analogue, intéressant l'Inde, se trouvait dans la filière. Sur le plan régional, un programme de formation dans l'entreprise en matière de conditionnement a été inscrit dans le cadre du programme multinational pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

112. En 1974, l'ONUDI a poursuivi ses projets en vue d'élargir et d'améliorer la base institutionnelle de l'industrialisation dans la région. Des projets à long terme portant sur la recherche et la normalisation industrielles ont été exécutés en Iran, en Malaisie, en République de Corée, en République du Viet-Nam et en Thaïlande. Une réunion consultative mixte sur l'utilisation des résultats de la recherche et des services de recherche, organisée conjointement par l'ONUDI et le Conseil national du développement scientifique des Philippines, s'est tenue à Manille (Philippines) du 19 au 27 septembre 1974; des représentants des pouvoirs publics, des chercheurs et des industriels y ont participé. Des ressortissants de la région de la CESAP ont bénéficié d'un programme de formation dans l'entreprise organisé à Delft (Pays-Bas) à l'intention des cadres des instituts de recherche industrielle des pays en voie de développement. En outre, l'ONUDI a fait un effort considérable pour fournir une assistance en matière de contrôle de la qualité et d'étude des modèles et pour aider des organismes de planification et de financement (Malaisie, Pakistan, République de Corée, Singapour).

113. A leur demande, plusieurs pays de la région (Bangladesh, Inde, République de Corée, Sri Lanka) reçoivent une assistance technique de l'ONUDI dans certains domaines hautement spécialisés comme les essais de fluage, la fabrication de composants et d'appareils de précision, les produits chimiques de base et les matières plastiques. Comme les années précédentes, l'ONUDI a fourni une assistance technique à certains secteurs industriels de la région; l'aide de l'Organisation a été surtout demandée pour les industries du cuir, de la chaussure et des textiles, les industries alimentaires, l'industrie de la céramique et les petites industries. Ainsi, en 1974, cinq grands projets et deux petits projets de l'ONUDI portant sur la manufacture du cuir et des articles en cuir étaient en cours d'exécution dans certains

pays de la région de la CESAP (Fidji, Inde, Mongolie, Pakistan et Philippines). En Mongolie, les travaux relatifs à l'usine d'expérimentation et de démonstration pour la transformation du poil de chameau et de chèvre en cachemire ont progressé. Par ailleurs, un séminaire régional sur le développement des industries de la chaussure et des articles en cuir dans les pays en voie de développement, organisé par l'ONUDI, s'est tenu à Madras (Inde) du 4 au 13 février 1974.

114. L'ONUDI s'est également intéressée aux problèmes de l'environnement qui se posent dans la région; un expert en matière de réduction de la pollution atmosphérique d'origine industrielle a été envoyé à Singapour en décembre 1973 et a mené à bien sa mission complémentaire en 1974.

115. En 1974, l'ONUDI a continué à fournir une assistance à certains pays d'Asie et d'Extrême-Orient au titre de projets tant régionaux que sous-régionaux. Les quatre conseillers régionaux affectés à la CESAP ont apporté un concours actif aux pays de la région dans leurs efforts d'industrialisation.

116. L'assistance fournie par l'ONUDI en 1974 aux communautés asiatiques de la noix de coco et du poivre a été très appréciée. Des séminaires sur les connaissances techniques relatives aux accords de licences (Manille) et sur le contrôle de la qualité (Singapour et Djakarta) ont été organisés par l'ONUDI en 1974, et un stage sur les techniques d'analyse financière a eu lieu à Bandung en mai 1974. En outre, des ressortissants de la région de la CESAP ont participé aux séminaires sur l'information industrielle (Singapour et Djakarta) et sur la promotion et le développement de l'industrie de la machine-outil (Tbilissi, URSS) organisés par l'ONUDI en 1974. En 1974 également, onze pays de la région ont bénéficié de projets régionaux qui ont porté sur les machines agricoles et la sous-traitance. Une assistance a aussi été fournie à l'Institut du fer et de l'acier de l'Asie du Sud-Est en vue de normaliser la production de l'acier. En outre, l'ONUDI a organisé en 1974, à l'intention de ressortissants de la région de la CESAP, des programmes de formation dans l'entreprise qui ont porté sur le conditionnement, le traitement des produits alimentaires et les constructions mécaniques.

117. L'Association des pays de l'Asie du Sud-Est a reçu de l'ONUDI une assistance dans le domaine de la fabrication des engrais et des pièces détachées pour véhicules automobiles. L'ONUDI a aussi coopéré avec le Comité du Mékong en entreprenant en 1974 des études sur la production du fer et de l'acier, sur les ferro-alliages et sur l'industrie de l'acide phosphorique. En collaboration avec l'Organisation asiatique de la productivité (OAP), l'ONUDI a organisé des services de formation en matière de gestion industrielle et de techniques de la fonderie. Elle a aussi aidé les pays membres de la Coopération régionale pour le développement (CRD) à mettre sur pied la publication d'un bulletin régional d'information industrielle. Au chapitre VIII, sous le titre "Coopération avec les groupements régionaux", on trouvera des renseignements complémentaires sur la coopération entre l'ONUDI et ces groupements.

118. Afin de renforcer la coopération dans le cadre de l'aide aux pays en voie de développement de la région, l'ONUDI et la CESAP ont signé en 1974 un accord

portant création, au siège de la CESAP, d'une division mixte (ONUDI/CESAP) de l'industrie. On prévoit que cette nouvelle division commencera ses activités avant la mi-1975.

Europe et Moyen-Orient

119. En 1974, le coût total des activités de coopération technique consacrées par l'ONUDI aux pays en voie de développement d'Europe et du Moyen-Orient s'est élevé à 4,1 millions de dollars, contre 3,2 millions de dollars en 1973, ce qui représente un augmentation de 28 %. La figure 7 donne la ventilation des dépenses d'assistance technique en 1974.

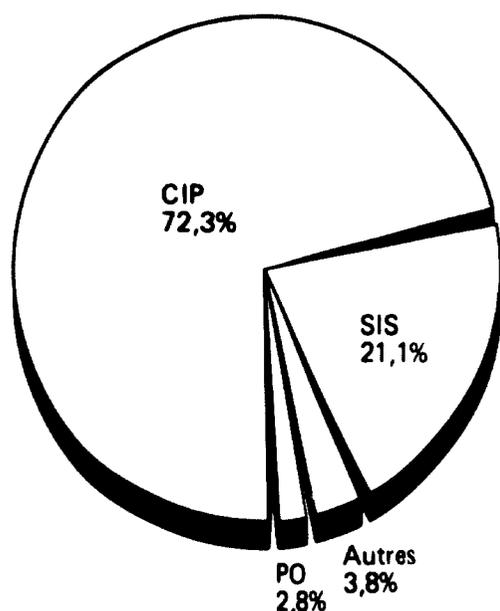


Figure 7. Dépenses d'assistance technique effectuées en 1974 en Europe et au Moyen-Orient, par source de financement

120. Comme on l'a déjà indiqué (ID/B/140, par. 139), les besoins industriels de la région varient considérablement en raison de la diversité des pays et de l'inégalité de leur développement économique. Les pays riches de la région ont besoin de techniques et de procédés industriels perfectionnés qu'ils sont financièrement en mesure de se procurer. Les besoins plus élémentaires d'autres pays exigent une assistance technique accrue dans les domaines de la mise en place des institutions, de la formation industrielle et de l'industrie légère et de la petite industrie.

121. La coopération entre l'ONUDI et la Banque mondiale a permis d'entreprendre en 1974 deux nouveaux grands projets pour la région (Yémen et Yougoslavie), qui représentent environ 19 millions de dollars d'emprunts.

122. Pour des raisons de commodité, le bilan ci-après est divisé en deux parties traitant l'une de l'Europe et l'autre du Moyen-Orient.

Europe

123. Les pays de cette région sont, dans l'ensemble, relativement avancés sur les plans économique et industriel, avec un fort revenu par habitant et un niveau de vie assez élevé. A quelques exceptions près, le chômage n'y constitue pas un problème grave. Avec l'expansion du secteur industriel, la tendance est aux investissements à haute intensité de capital plutôt qu'aux investissements à forte intensité de main-d'œuvre. Les besoins d'assistance technique des pays européens que l'on peut encore considérer comme en voie d'industrialisation concernent essentiellement le transfert de techniques de pointe et l'adaptation de ces techniques aux conditions locales. En conséquence, les gouvernements demandent surtout des services à court terme d'experts particulièrement qualifiés et des programmes de formation très spécialisés; toutefois, plusieurs grands ou petits projets d'assistance à certaines industries sont également en cours d'exécution ou dans la "filiale". En ce qui concerne les programmes de formation, l'ONUDI a des difficultés considérables à placer des boursiers; en effet, peu de pays industrialisés sont prêts à leur fournir la formation requise ou, s'ils le sont, exigent souvent des droits de scolarité très élevés. En conséquence, plusieurs projets comportant des bourses de formation ont dû être annulés en 1974.

124. En 1974, l'ONUDI a, pour la première fois, fourni une assistance technique à l'Albanie sous forme de projets relatifs au développement industriel et à l'industrie de la céramique. Un projet intéressant l'industrie sidérurgique a été mené à bien en Pologne et deux grands projets entrepris en Bulgarie et en Pologne en vue de développer des centres de conditionnement (voir ID/B/140, par. 393) étaient presque achevés. Un autre grand projet de l'ONUDI en cours d'exécution en 1974 concernait l'aide à l'institut de recherche sur les instruments de précision à Sofia (Bulgarie). Un projet par lequel l'ONUDI devait aider à créer une zone industrielle à Salonique (Grèce) est toujours suspendu par le PNUD, en attendant de nouvelles négociations avec le Gouvernement grec.

125. Etant donné les événements survenus récemment à Chypre, les activités de l'ONUDI, en particulier l'aide aux services de développement industriel, ont dû être interrompues en 1974. Il est difficile pour le moment d'évaluer les besoins futurs du pays. Toutefois, il est certain que l'ONUDI sera appelée à aider Chypre dans ses efforts d'industrialisation.

126. En 1974, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé quatre grands projets industriels du programme par pays de la Turquie: la participation de l'ONUDI à ces projets s'élèvera à près de 5 millions de dollars.

127. De nombreux pays européens qui reçoivent une assistance technique de l'ONUDI participent également aux activités de l'ONUDI en organisant avec elle des séminaires, des colloques et des cycles d'études financés par des contributions volontaires, et en mettant à sa disposition des experts, des bureaux de consultants et des moyens de formation.

128. Au cours de l'année considérée, le Centre commun ONUDI/Roumanie de coopération internationale dans le domaine des industries chimiques et pétrochimiques a mené un certain nombre d'activités en faveur des pays en voie de développement, notamment dans le domaine de la formation. Le programme commun ONUDI/Hongrie de coopération internationale, au profit des pays en voie

de développement, dans le domaine des instruments de précision, de l'électronique et des télécommunications est devenu opérationnel en 1974, et un programme commun de coopération internationale pour le développement des agro-industries dans les pays en voie de développement a été créé la même année par l'ONUDI et le Gouvernement yougoslave. On trouvera au chapitre VIII une description plus détaillée des activités entreprises dans le cadre de ces programmes communs.

Moyen-Orient

129. Dans de nombreuses régions du Moyen-Orient, on peut s'attendre à un développement industriel dynamique par suite de l'augmentation des recettes provenant du pétrole. De nombreux pays arabes sont désormais capables de fournir les ressources financières nécessaires aux investissements industriels, d'offrir de bonnes possibilités d'investissement, et de développer la coopération et l'intégration dans le domaine économique. La troisième Conférence du développement industriel des Etats arabes, qui s'est tenue à Tripoli du 7 au 14 avril, a affirmé que le moment était venu de formuler une stratégie de développement arabe, et en particulier une stratégie du développement industriel compatible avec l'évolution récente de la situation dans le monde arabe⁶. La Conférence a recommandé que la priorité soit donnée au développement des industries de la sidérurgie, de la pétrochimie et des engrais, ainsi que des industries manufacturières fournissant des facteurs de production à l'agriculture. Etant donné qu'un certain nombre de pays arabes ne disposent pas de ressources financières suffisantes, la Conférence a demandé aux pays arabes d'envisager la création d'un fonds spécial destiné à financer des projets de développement industriel, à renforcer les institutions financières existantes et à accroître leurs ressources compte tenu des besoins en matière de développement.

130. La Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) et la Division mixte ONUDI/CEAO de l'industrie relevant de cette Commission, qui a commencé ses travaux en juin 1974, se sont occupées activement d'étudier les besoins de développement industriel des pays arabes du Moyen-Orient et de promouvoir la coopération et l'intégration économiques et sociales entre ces pays. Ces activités et les opérations de l'ONUDI et de la CEAO sur le terrain ont entraîné en 1974 une augmentation des demandes d'assistance adressées par les gouvernements à l'ONUDI, en particulier des demandes émanant du Koweït, du Qatar, des Emirats arabes unis et de l'Oman ainsi que du Bahreïn, pays qui n'avait pas bénéficié de l'assistance technique de l'ONUDI avant 1974.

131. Comme les années précédentes, les programmes de l'ONUDI intéressant le Groupe des pays arabes exportateurs de pétrole sont financés en grande partie selon le principe du partage des coûts par des contributions des pays bénéficiaires eux-mêmes. Dans certains cas, des projets entiers sont financés par les pays bénéficiaires par des fonds d'affectation spéciale. Grâce à ce système, l'ONUDI peut étendre ses activités opérationnelles au Moyen-Orient.

132. Comme l'a confirmé la Conférence de Tripoli, les pays exportateurs de pétrole de la région (Koweït, Arabie Saoudite, Emirats arabes unis) attachent une importance croissante aux produits pétrochimiques, aux engrais et autres produits industriels dérivés du pétrole, et l'ONUDI a continué en 1974, comme elle l'avait fait

⁶ 3 CIDAS/OR/3, par. 2-1.

les années précédentes, à fournir une assistance dans ces secteurs de l'industrie (voir ID/B/140, par. 151). D'autres pays exportateurs de pétrole de la région s'intéressent essentiellement aux techniques et procédés industriels nouveaux : en Irak, par exemple, l'ONUDI a fourni une aide technique pour la création d'une usine sidérurgique semi-intégrée et d'une usine de fabrication d'éponge de fer, ainsi qu'une assistance pour la fabrication de vêtements et couvertures de laine peignée, et pour le tannage et l'industrie du cuir.

133. Dans les pays de la région touchés par la guerre récente, on lance actuellement un programme de remise en état et de reconstruction de l'industrie : dans la République arabe syrienne, par exemple, les installations de la raffinerie Homs sont en cours de reconstruction et d'agrandissement avec la coopération de l'ONUDI.

134. Le pays le moins avancé de la sous-région (Yémen) a demandé spécialement des conseils touchant la création d'institutions industrielles et la formation, pour combler ses besoins en personnel qualifié. En 1974, l'ONUDI a continué de fournir une aide au Yémen dans le domaine de la programmation et de la planification industrielles.

135. Un pays de la région (Israël) devrait sous peu atteindre le stade du décollage industriel, et l'ONUDI devrait progressivement réduire son assistance à ce pays à partir de 1976. Toutefois, le Gouvernement demandera peut-être à l'avenir à bénéficier de missions de dépannage à court terme financées par des fonds d'affectation spéciale.

136. En 1974, le nombre des projets au titre des SIS dans la région n'a fait que diminuer à mesure que les pays s'adaptaient aux nouvelles procédures de programmation par pays. Le PNUD essaie également d'intégrer aux programmes par pays certaines demandes faites au titre des SIS. La plus grande part de l'assistance technique fournie par l'ONUDI aux pays du Moyen-Orient a été à nouveau consacrée au renforcement de centres industriels et économiques, de bureaux de services consultatifs, de centres de contrôle de la qualité et d'autres institutions industrielles. Comme les années précédentes, une aide technique a également été fournie pour déterminer, analyser et résoudre les problèmes technologiques dans les usines existantes.

137. Tout au long de l'année, l'ONUDI a continué à coopérer étroitement avec le Centre de développement industriel pour les Etats arabes (IDCAS). (On trouvera des informations plus détaillées à ce sujet au chapitre VIII, sous la rubrique "Coopération avec les groupements régionaux".)

Chapitre III

PROGRAMME DE TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE (30.0.00)

INTRODUCTION

1. En 1974, l'ONUDI a continué, dans le cadre de son programme de technologie industrielle, d'aider les pays en voie de développement à résoudre les divers problèmes techniques et économiques qui se posent dans les diverses branches du secteur industriel au cours du processus d'industrialisation. Les efforts de l'organisation en ce domaine ont à nouveau porté essentiellement sur le développement, l'adaptation et le transfert des connaissances techniques, l'amélioration des compétences techniques, le développement des agro-industries, y compris le traitement industriel et l'utilisation plus complète des ressources agricoles; le traitement et l'utilisation des ressources minérales; la création de capacités industrielles dans les pays en voie de développement; la réduction au minimum, par des mesures de planification, d'organisation et de contrôle écologiques, des dommages causés par l'industrie à l'environnement; l'entretien et la réparation de l'équipement; et l'évaluation technologique des licences d'exploitation.

2. Le programme de technologie industrielle comprend les huit éléments suivants: industries mécaniques; industries métallurgiques; industries des matériaux de construction; industries chimiques et pharmaceutiques et industries des pâtes et papiers; industries des engrais et des pesticides et industrie pétrochimique; industries légères; techniques industrielles générales; et construction industrielle. Jusqu'à juin 1974, les activités de l'ONUDI au titre de l'industrie du bâtiment étaient considérées comme une activité spécifique de l'élément du programme 30.4.00, sous la rubrique "Industries du bâtiment et des matériaux de construction". Compte tenu de l'importance croissante que revêt l'industrie du bâtiment pour le processus d'industrialisation, l'ONUDI a consacré un nouvel élément de programme (30.8.00) à la construction industrielle en vue de développer ses efforts d'assistance dans ce secteur important.

3. En 1974, le volume global de l'assistance technique fournie par l'ONUDI au titre du programme de technologie industrielle a représenté une valeur de 11 112 000 dollars, contre 8 754 000 dollars en 1973, soit une augmentation de 26,9%. La figure 1 donne la ventilation, entre les huit éléments du programme, des dépenses totales effectuées en 1974 et en 1973 au titre du programme de technologie industrielle. En 1974, l'effort a porté d'abord sur les industries légères et ensuite sur les industries mécaniques et les industries métallurgiques. Près de 90% des dépenses d'assistance technique effectuées au titre de ce programme en 1974 ont été financées

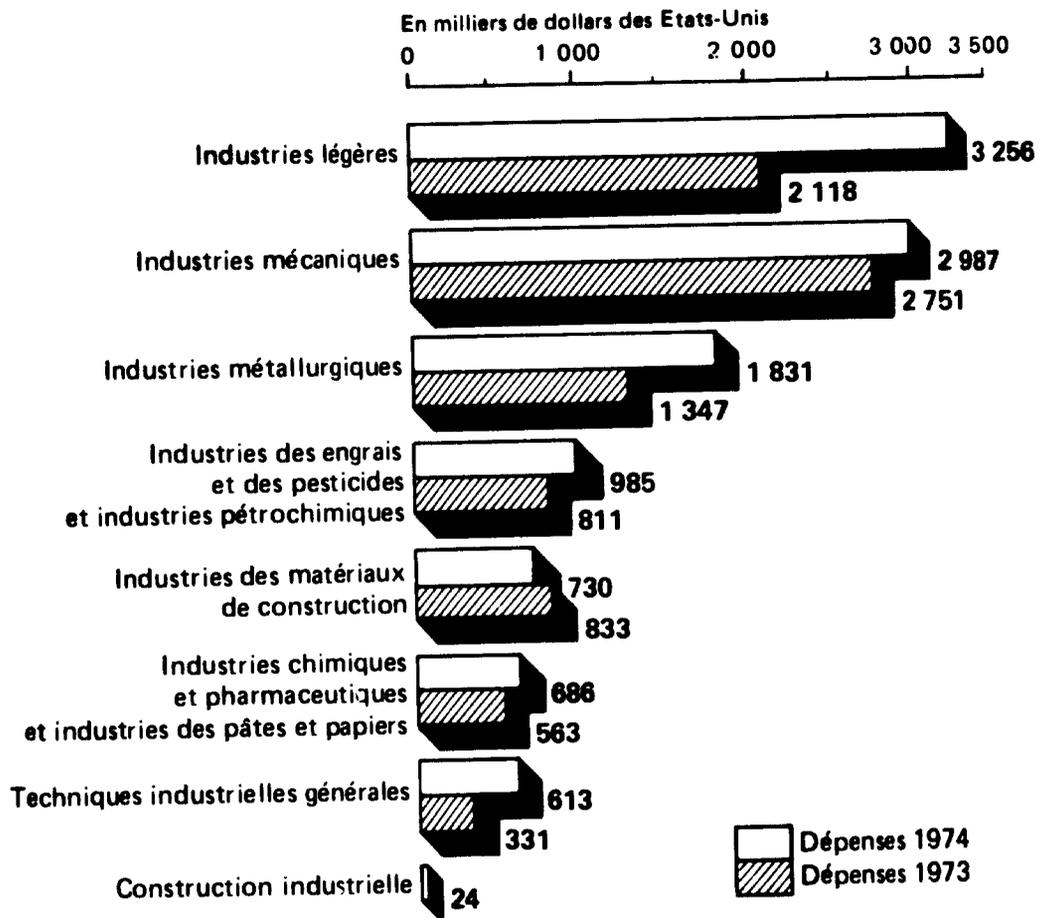


Figure 1. Dépenses effectuées en 1974 et en 1973 au titre du programme de technologie industrielle, par élément du programme

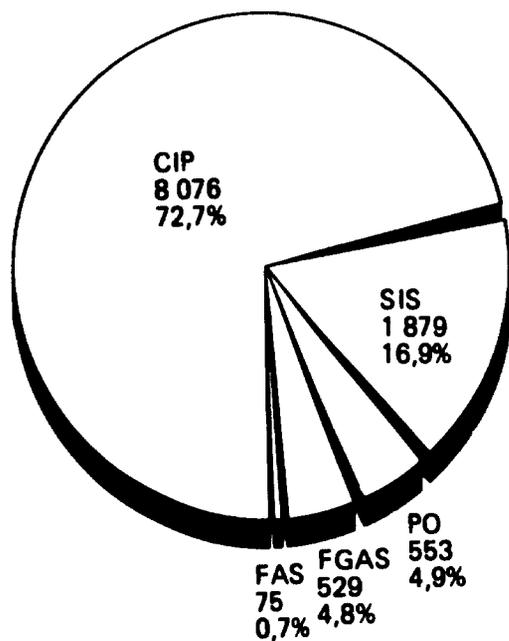


Figure 2. Dépenses effectuées par l'ONUDI en 1974 au titre du programme de technologie industrielle, par source de financement (en milliers de dollars)

au moyen de ressources provenant des CIP et des SIS. La figure 2 donne la ventilation, par sources de financement, des dépenses effectuées en 1974 au titre de ce programme.

4. Le total cumulatif des projets relatifs à la technologie industrielle approuvés au titre des différentes sources de financement s'élevait à 52,7 millions de dollars à la fin de décembre 1974. Il faut s'attendre, dans un avenir très proche, à un accroissement considérable des demandes d'assistance technique concernant les différents éléments du programme de technologie industrielle. On évalue, respectivement, à 12,4, 13,6 et 15 millions de dollars le volume de l'assistance technique que l'ONUDI devrait fournir au titre de ce programme en 1975, 1976 et 1977, et ces chiffres paraissent modestes par rapport aux besoins. Mais les limites auxquelles se heurte actuellement l'ONUDI en matière de financement et de recrutement, et qu'explique en partie le cercle vicieux des frais généraux et des remboursements, ne permettent pas pour le moment d'envisager sous un jour plus optimiste l'évolution de l'assistance fournie par l'ONUDI au titre du programme de technologie industrielle. Le blocage du recrutement à la fin de 1974 devrait se répercuter sur le volume d'assistance technique fournie en 1975 et même peut-être en 1976.

INDUSTRIES MECANIQUES (30.1.00)

5. Il est incontestable que les industries mécaniques jouent un rôle essentiel dans le processus d'industrialisation. Les pays en voie de développement attachent à ce secteur une grande importance : si l'on considère le montant de l'assistance technique fournie par l'ONUDI, on constate que depuis des années les industries mécaniques constituent l'un des principaux éléments du programme de technologie industrielle et même de l'ensemble des activités de l'Organisation. A en juger d'après les programmes approuvés par pays, cet élément sera encore pendant de nombreuses années l'un des principaux secteurs de l'assistance technique de l'ONUDI.

6. En 1974, le volume de l'assistance technique fournie par l'ONUDI au titre des industries mécaniques a représenté une valeur de 2,98 millions de dollars, contre 2,75 millions en 1973, soit un accroissement de 8,6 %. L'assistance fournie au titre de cet élément de programme a représenté 12,5 % du volume global d'assistance technique fournie par l'ONUDI en 1974. Deux facteurs ont rendu possible cette augmentation du volume d'assistance : une amélioration générale des méthodes de travail, qui a permis d'en accroître l'efficacité; et un accroissement de la proportion de projets approuvés dont la conception remonte à deux ou trois ans. Bien que des projets nouveaux soient présentés en grand nombre, le temps qui s'écoule entre l'identification d'une possibilité de projet et l'établissement d'un projet définitif, et dont la durée tient surtout aux procédures administratives, empêche de réaliser avec la rapidité voulue des programmes aussi urgents que celui qui avait été mis sur pied pour la zone soudano-sahélienne. Les délais qui s'écoulent entre l'identification des projets et leur approbation sont encore plus longs que ceux qu'il faut prévoir pour l'envoi d'experts sur le terrain, problème qui, pourtant, a beaucoup retenu l'attention.

7. Il n'a pas été possible en 1974 de remédier aux difficultés, signalées dans le dernier rapport annuel (ID/B/140, par. 200), auxquelles se heurtent les pays en voie de développement dans leurs efforts pour développer leurs industries mécaniques; au contraire, l'accélération de l'inflation, l'instabilité monétaire permanente et le coût croissant de l'énergie les ont encore accrues. La question se pose de savoir ce que l'ONUDI peut ou doit faire dans le cadre de cet élément du programme pour aider les pays en voie de développement à créer et à développer leurs industries mécaniques. A cet égard, il est intéressant de noter que plusieurs activités menées jusqu'ici en ce domaine sont en rapport direct avec certaines des mesures demandées dans le Programme d'action relatif à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adopté par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire. Il est indiqué, par exemple, dans le Programme d'action, que "tous les efforts possibles devraient être faits... pour veiller à ce que des mesures concrètes soient prises en vue d'accroître la production alimentaire et de développer les installations de stockage dans les pays en voie de développement"¹. L'ONUDI, dans le cadre de l'élément "industries mécaniques" du programme, aide les pays en voie de développement à fabriquer des silos modernes et bon marché pour le stockage des grains, des pompes hydrauliques et des réservoirs ainsi que de petits tracteurs bon marché et de l'outillage agricole simple. L'Organisation contribue aussi à la création de nouvelles capacités industrielles en aidant à construire des ateliers, des fonderies, des centres de développement pour l'industrie métallurgique et des centres d'outillage.

8. Si l'on se fonde sur les tendances passées et sur les projets en cours d'élaboration, les perspectives de développement des activités de l'ONUDI dans le secteur des industries mécaniques paraissent brillantes; on prévoit d'affecter en 1975 une somme de 3,1 millions de dollars à l'assistance technique fournie en ce domaine.

9. Les travaux entrepris par l'ONUDI dans le secteur des industries mécaniques se divisent en cinq catégories: fabrication d'articles en métaux; construction de machines, y compris les machines et l'outillage agricole; équipement et appareils électriques, y compris la fabrication d'instruments de mesure et de contrôle; matériel de transport; entretien et réparation.

Fabrication des ouvrages en métaux (30.1.01)

10. Les ouvrages en métaux sont employés dans le monde entier et chaque pays qui cherche à élargir son secteur industriel doit développer cette branche d'industrie. L'expérience a enseigné à l'ONUDI que le moyen le plus efficace de promouvoir les industries fabriquant des ouvrages en métaux consiste à créer des installations pilotes et de démonstration, des ateliers de mécanique, des forges et des centres de développement pour l'outillage et la fabrication d'ouvrages en métaux. Les projets de ce type ont aussi comme autre avantage de se prêter aisément à la coopération entre pays en voie de développement. A cet égard, on peut mentionner l'atelier de fonderie et de mécanique créé au Soudan et dont il a été longuement question dans le dernier rapport annuel (ID/B/140, par. 187 à 194). L'atelier de mécanique et la fonderie sont maintenant pleinement opérationnels, et, ce qui est plus important, ils sont financièrement indépendants. Par ailleurs, ils forment du personnel somalien associé à

¹ Résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, section I, sous-section 2.

un projet analogue entrepris par l'ONUDI en Somalie. Le directeur de projet désigné par l'ONUDI pour l'atelier de fonderie et de mécanique qui doit être créé en Somalie est un ressortissant soudanais qui a exercé les fonctions d'homologue du directeur du projet pilote soudanais.

11. Etant donné l'intérêt très vif suscité par ce projet pilote, l'ONUDI a prévu d'organiser au Soudan, au début de 1975, un séminaire d'information qui permettra aux représentants de certains pays d'Afrique de voir et d'évaluer par eux-mêmes l'atelier de mécanique et la fonderie. Il est à espérer que grâce à ces visites et à l'analyse de l'historique du projet et des détails de son exécution, des projets analogues verront le jour dans les pays représentés à ce séminaire.

12. Le Centre philippin de développement de l'industrie métallurgique (voir ID/B/140, par. 205 à 209) a fait la preuve de son utilité, et ses services vont être agrandis. On s'efforcera tout particulièrement d'en faire bénéficier les zones rurales du pays. Les nouveaux services envisagés s'occuperont de reconditionnement du matériel industriel, d'entretien et de réparation, ainsi que de métrologie. A titre d'assistance complémentaire, il sera mis à la disposition du Centre deux bourses de perfectionnement et une unité mobile d'essais destinée à desservir les petites et moyennes entreprises travaillant les métaux afin de former du personnel et d'améliorer la qualité des produits fabriqués dans les zones rurales.

13. Comme suite à une demande du Gouvernement indonésien, un consultant de l'ONUDI a rédigé et présenté le descriptif d'un projet d'assistance technique de grande envergure destiné à renforcer le Centre de développement des industries métallurgiques créé en Indonésie avec le concours de l'assistance bilatérale belge. Si ce projet est approuvé, l'ONUDI travaillera à sa réalisation en étroite coopération avec le Centre philippin de développement de l'industrie métallurgique.

14. A mesure que, au cours de leur industrialisation, les pays passent de la production artisanale à la production industrielle, ils ont besoin d'un meilleur outillage pour satisfaire aux exigences de la production en série, mieux respecter les tolérances et fabriquer des produits de meilleure qualité. Du fait que parmi les petites entreprises des pays en voie de développement il n'en est guère qui puissent se permettre d'acheter le matériel nécessaire ou obtenir les connaissances spécialisées dont elles ont besoin pour fabriquer leurs propres outils, matrices et assemblages, il semble que la meilleure solution à apporter à ce problème soit de créer des centres spécialisés dans l'outillage. Avec le concours de l'ONUDI, un certain nombre de centres de ce genre ont déjà été créés (voir ID/B/140, par. 208 à 210) et travaillent à pleine capacité. L'ONUDI prévoit de poursuivre son assistance pour la création et le renforcement de ces centres. Par exemple, l'ONUDI participe, à la Trinité-et-Tobago, à la réalisation d'un projet de grande envergure pour le développement de la production d'outillage et de matrices dont les industries nationales de travail des métaux et des matières plastiques ont un grand besoin.

15. Le réseau solide d'activités qui s'est créé à partir des ateliers, centres de développement et centres d'outillage établis dans divers pays en voie de développement avec l'aide de l'ONUDI, est des plus encourageant. Ces projets permettent non seulement d'assurer ces services à l'industrie locale qui en a directement besoin, mais aussi d'assurer la formation de travailleurs qualifiés. L'ONUDI entend bien continuer de bâtir sur la base solide qu'elle a contribué à créer.

Industries mécaniques, y compris les machines et l'outillage agricoles (30.1.02)

16. Les principales tâches qui incombent à l'ONUDI dans le domaine des industries mécaniques ont été exposées dans le rapport annuel pour 1973 (ID/B/140, par. 211). Pour s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine, l'Organisation a notamment institué une série de séminaires régionaux sur les machines-outils à l'intention de participants de pays en voie de développement. En 1974, l'ONUDI a organisé à Tbilissi (Union des Républiques socialistes soviétiques), à l'intention des pays de la CESAP, le troisième séminaire de cette série. A cette occasion, les participants des pays en voie de développement d'Asie et d'Extrême-Orient qui envisageaient de créer ou avaient déjà créé une industrie de la machine-outil ont pu examiner avec les parties intéressées de pays développés des possibilités d'activités communes (par exemple, assistance technique, entreprises communes, jumelage d'instituts, formation). En plus de diverses questions techniques touchant l'industrie de la machine-outil, ils ont discuté d'autres facteurs connexes : investissements, sources de financement, accords de crédits, etc.

17. En 1974, les pays en voie de développement ont manifesté un intérêt croissant pour une technique auparavant controversée, à savoir celle de la commande numérique appliquée aux machines-outils. Il semblerait que l'on soit de plus en plus conscient du fait que la qualité médiocre des produits des industries mécaniques soit l'un des principaux facteurs qui empêchent bon nombre de pays en voie de développement d'accroître leur production industrielle, qu'elle soit destinée à remplacer les importations ou à l'exportation. Dans le souci d'améliorer la qualité de la production, d'éliminer l'emploi de gabarits et d'assemblages coûteux et complexes, d'atteindre une plus grande précision, d'accroître l'emploi des machines-outils et de pouvoir répéter la production de certains articles avec un minimum de perte de temps et d'argent, les pays en voie de développement se tournent de plus en plus vers les machines-outils à commandes numériques. Pour démontrer les avantages pratiques de ces machines, l'ONUDI fournit une aide pour la création d'un centre de formation et de démonstration des machines-outils à commandes numériques en Bulgarie et d'un centre pour les applications des commandes numériques dans l'industrie du travail des métaux en Inde.

18. Les problèmes touchant les industries mécaniques n'entraînent pas dans tous les cas des dépenses d'équipement. A Sri Lanka, par exemple, l'ONUDI a fourni une assistance technique pour la construction, l'essai et le montage de rectifieuses à socle et pour l'utilisation rationnelle des machines-outils. Un expert de l'ONUDI affecté à la Ceylon Steel Corporation a aidé les autorités locales à créer une division "machine-outil" qui est la seule à produire localement des machines-outils sous licence de l'Hindustan Machine Tools, une société indienne.

19. On a dit que l'importance du parc de machines-outils d'un pays est un indice du niveau de sa production industrielle. Toutefois, pour fabriquer du matériel, quel qu'il soit, certains types de machines-outils sont nécessaires pour les opérations manufacturières de base. Malheureusement, nombre de pays en voie de développement n'ont guère d'information quant au type et au nombre de machines-outils en service chez eux. Afin d'aider ces pays dans ce domaine, l'ONUDI a entrepris en 1974 une série d'études préliminaires sur l'état de la production et la demande de machines-outils. En 1974, elle a achevé quatre de ces études (en Argentine, au Brésil, au Mexique et en Turquie).

20. La pénurie alimentaire mondiale et la situation désespérée dans laquelle se trouvent un certain nombre de pays en voie de développement ont conféré d'autant plus d'urgence aux activités de l'ONUDI dans le domaine des machines et de l'outillage agricoles. Le matériel compte parmi les facteurs importants des hauts rendements de l'agriculture. La plupart des pays en voie de développement ont accordé la priorité à la mécanisation de ce secteur et à la fabrication ou à l'assemblage, localement, de certaines machines et de certains outillages agricoles. L'ONUDI a des consultations suivies avec la FAO au sujet de cette importante question en vue de mettre au point des activités concertées. En 1974, l'ONUDI a fait porter ses activités dans ce domaine sur trois groupes de produits.

21. Le premier groupe de produits faisant l'objet d'une attention particulière de l'ONUDI est constitué par les machines agricoles simples. Afin de promouvoir la fabrication de matériel agricole simple et bon marché, l'ONUDI, en coopération avec le Gouvernement de l'Inde, a organisé une "clinique" sur l'outillage agricole simple, les machines manuelles et le matériel à traction animale destinés aux pays les moins développés. Plusieurs participants venus des pays les moins développés ont assisté à cette "clinique", qui s'est tenue à New Delhi en octobre 1974, et au cours de laquelle ils ont eu l'occasion d'examiner divers produits et d'en évaluer les performances, ainsi que d'étudier les techniques employées pour leur fabrication. A cette occasion aussi, plusieurs programmes de fabrication de matériel agricole simple ont été élaborés, et l'on a examiné diverses possibilités de coopération dans ce domaine entre pays en voie de développement. Par ailleurs, on notera sans doute avec intérêt que l'ONUDI s'est inspirée des résultats des discussions techniques qui ont eu lieu lors de cette mission pour lancer des activités préliminaires de promotion d'installations pour la production de bio-gaz à partir de fumier d'étable en vue d'utiliser efficacement des ressources existantes pour la production de gaz méthane et d'éléments nutritifs non toxiques pour l'agriculture.

22. En 1974, l'Organisation a poursuivi les travaux qu'elle consacre au deuxième groupe de produits, à savoir les silos à grains bon marché (voir ID/B/140, par. 219 à 221). A ce sujet, il semble que l'ONUDI ait anticipé sur la résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale qui préconise que tous les efforts possibles devraient être faits "pour veiller à ce que des mesures concrètes soient prises en vue de . . . développer les installations de stockage dans les pays en voie de développement"[section I, par. 2 g)].

23. Le troisième groupe de produits dont l'ONUDI s'occupe particulièrement comprend les machines agricoles à bas prix. Etant donné qu'une puissance de 0,5 ch par hectare est considérée comme le minimum requis pour assurer un rendement agricole optimal dans les pays en voie de développement, ces pays auraient besoin pour atteindre cette norme d'un total de 16,3 millions de tracteurs et de 2,2 millions de motoculteurs. L'ONUDI suit ce problème avec attention depuis quelque temps. Comme suite aux activités qu'elle a menées en 1972-1973 pour la mise au point et la fabrication de petits tracteurs et motoculteurs bon marché adaptés aux besoins particuliers des pays en voie de développement (voir ID/B/140, par. 214-217), l'ONUDI a organisé en septembre 1974 des consultations techniques avec des ingénieurs agronomes à l'occasion du VIII^e Congrès international des ingénieurs agronomes qui s'est tenu aux Pays-Bas. Au cours de cette même année, l'ONUDI a aussi mis au point, en faveur de certaines sous-régions et de certains pays en voie de développement, nombre d'activités de promotion pour la fabrication en commun de matériel et d'outillage agricoles.

Équipement électrique et électronique (y compris la fabrication d'instruments de mesure et de contrôle)

(30.1.03)

24. La rapidité de ses progrès techniques et le caractère apparemment illimité de son champ d'application font de la construction des équipements électriques et électroniques l'une des branches les plus dynamiques et les plus "envahissantes" de l'industrie. L'intérêt de plus en plus marqué dont ce secteur fait l'objet dans presque tous les pays en voie de développement n'a donc rien de surprenant. Pour ce qui est des biens de consommation, on a assisté à un recul relatif des postes récepteurs de radio, qui sont désormais assemblés dans la quasi-totalité des pays en voie de développement, au profit de la fabrication des récepteurs de télévision en couleur. Malgré l'inflation et l'instabilité monétaire, les ventes de récepteurs de télévision de tous les types ont sensiblement progressé dans les pays industrialisés en 1974; la République de Corée, entre autres pays, s'est empressée de tirer avantage de cette tendance puisqu'elle a demandé à l'ONUDI de lui fournir une assistance pour l'étude et la réalisation de ces récepteurs.

25. L'industrie des équipements électriques et électroniques compte désormais une nouvelle branche des plus prometteuses, celle des "microtransformeurs" (*micro-processors*) qui constituent l'élément fondamental des instruments dits "intelligents", instruments capables d'évaluer les données et de réagir en conséquence. Convaincu des avantages offerts par l'emploi des microtransformeurs aux fins de contrôle dans la fabrication des pièces de rechange et dans les industries de transformation, le Gouvernement bulgare a sollicité une assistance de l'ONUDI dans ce domaine. Le programme commun ONUDI/Hongrie de coopération internationale, au profit des pays en voie de développement, dans le domaine des instruments de précision, des télécommunications et de l'électronique (voir ID/B/140, par. 911 à 913), s'est avéré être un instrument des plus utiles pour faire face à la demande d'assistance croissante des pays en voie de développement en matière de fabrication, d'assemblage et d'entretien de l'équipement électronique biomédical. Une étude de cette branche d'industrie dans les pays du Groupe andin a été menée à bien. L'ONUDI, en coopération avec le Gouvernement hongrois, met la dernière main à la préparation d'un programme de formation en groupe dans l'entreprise en matière d'entretien et de réparation du matériel électronique biomédical, qui doit se tenir à Budapest au début de 1975.

26. Les appareils de mesure et de réglage continuent de jouer un rôle important dans le processus d'industrialisation. Dans la République de Corée, une proposition est à l'étude concernant l'assistance de l'ONUDI pour la mesure du rendement du combustible dans les installations utilisant l'énergie thermique. On pense que ce projet permettra de réduire sensiblement la consommation de combustible grâce à une meilleure utilisation de celui-ci et à une réduction des pertes de chaleur. Les activités de l'ONUDI dans ce domaine s'inspirent de la résolution 3202 (S-VI), section IV e) de l'Assemblée générale, aux termes de laquelle tous les efforts possibles devraient être faits pour assurer la conservation de toutes les sources d'énergie. Le projet à l'étude dans la République de Corée aura sans doute une valeur d'exemple et sera suivi, du moins il faut l'espérer, par d'autres projets de ce type dans d'autres pays en voie de développement.

27. L'industrie électronique est essentiellement une industrie d'assemblage. Elle s'oriente tout naturellement, une fois franchi un certain stade de son développement, vers la fabrication des composants. Ce stade a été atteint en Egypte, dont le gouvernement a demandé l'assistance de l'ONUDI pour la mise au point d'instruments électroniques et, à plus long terme, pour la production et l'utilisation de circuits semi-intégrés. Quant aux projets plus ambitieux de planification et de promotion sectorielles dans l'industrie électronique, ils présentent un intérêt particulier pour les pays qui participent aux programmes régionaux de coopération industrielle tels que les pays du Groupe andin, et même pour les pays qui envisagent d'adhérer à la Communauté économique européenne ou de s'y associer. Etant donné les ramifications étendues de l'industrie électronique, l'ONUDI préconise la création d'une "institution invisible", qui coifferait un groupe d'appui chargé de promouvoir la coordination des activités menées dans ce secteur par les institutions commerciales, les institutions de recherche industrielle et les institutions d'investissement.

Matériel de transport (30.1.04)

28. Les activités de l'ONUDI dans ce domaine continuent de porter avant tout sur deux sous-secteurs, à savoir l'industrie automobile d'une part et la construction et la réparation navale de l'autre. L'industrie automobile présente une importance particulière pour les pays en voie de développement car il s'agit là d'un secteur à forte intensité de main-d'œuvre et qu'il est possible de développer dans de bonnes conditions de rentabilité grâce à l'expansion progressive des industries auxiliaires. De nombreux pays en voie de développement disposent d'une industrie automobile, généralement sous la forme de chaînes de montage. De manière générale, les chaînes de montage ont été implantées pour se conformer à la législation nationale qui limite les importations de véhicules montés; malheureusement, on ne passe pas automatiquement de ces chaînes au stade suivant, c'est-à-dire à l'augmentation de la teneur du produit fini en éléments fabriqués sur place. Il n'est donc pas surprenant que les activités dans ce domaine se soient orientées surtout vers l'assistance à la fabrication des pièces. Comme les opérations de fabrication dans ce secteur sont normalement liées à de hauts niveaux de production, l'ONUDI a accordé une attention spéciale aux programmes concernant l'interchangeabilité des éléments, la coopération sous-régionale et la sous-traitance internationale. Un bon exemple du travail de l'ONUDI dans ce domaine est un projet effectué au Pérou qui bénéficie d'une assistance pour la fabrication de pièces destinées aux petites automobiles (pièces forgées et coulées, moteurs et transmissions, etc.). Dans l'exécution de ce projet, il a été tenu spécialement compte de la position du Pérou au sein du Groupe andin et de la possibilité d'utiliser des pièces interchangeables dans des pays n'appartenant pas à la sous-région.

29. Le renchérissement du carburant a stimulé la demande de véhicules simples et peu coûteux comme les cyclomoteurs, les tricycles à moteur, les véhicules à trois roues, etc., dans les pays en voie de développement. Le nombre des demandes d'assistance adressées à l'ONUDI pour la fabrication de ces véhicules s'est accru considérablement et, à cet égard, l'Organisation a participé à l'identification d'un projet (et a, par la suite, établi un document y relatif) concernant la fourniture au Pérou d'une aide pour la fabrication de pièces de bicyclettes et de cyclomoteurs.

L'investissement envisagé, l'équivalent de 700 000 dollars, doit être financé par des sources locales et la capacité de production de l'usine doit être de 200 000 jeux de pièces par équipe.

30. Le projet décrit dans le Rapport annuel pour 1973 (ID/B/140, par. 233 à 235) concernant l'aide au Bhoutan pour la modernisation et l'expansion de ses ateliers de réparation pour véhicules automobiles, était pleinement opérationnel en 1974. Un nouvel expert sera mis prochainement à la disposition du directeur du projet et cinq ressortissants bhoutanais recevront une formation dans ce domaine au titre du programme des bourses de perfectionnement. Une partie de l'élément matériel de ce projet a déjà été fournie, et l'ONUDI est en train de livrer un complément d'équipement.

31. Les activités de l'ONUDI dans ce secteur continueront vraisemblablement de se développer.

32. L'intérêt croissant porté à la construction et à la réparation navales, signalé en 1973 (voir ID/B/140, par. 238), s'est maintenu tout au long de 1974, les gouvernements des pays en voie de développement prenant de plus en plus conscience des avantages considérables qu'ils pouvaient tirer de la création d'installations nouvelles et du renforcement des capacités existantes dans ce secteur. Des progrès sensibles ont déjà été réalisés, notamment en Grèce, en Inde, au Pérou et dans la République de Corée. En 1974, l'ONUDI a fourni une assistance technique dans le domaine de la construction et de la réparation navales à des organismes publics et à des entreprises privées à Fidji, en Iran, en Malaisie, au Mexique et au Pérou. Dans ces pays, les experts de l'ONUDI ont donné des conseils pour l'élaboration de programmes de construction navale et pour la création de nouvelles installations. Une assistance a également été fournie pour la réorganisation et la modernisation de chantiers navals et de services du génie maritime.

33. Parmi les activités entreprises en 1974, une importance particulière revient à l'assistance de l'ONUDI pour la mise en œuvre d'un projet régional, commencé en 1973, dans les pays du Groupe andin. Dans le cadre de ce projet, l'ONUDI a mené une étude destinée à faciliter l'intégration des industries de construction et de réparation navales dans les pays membres du Groupe. Le but de l'étude était de fournir à l'organisme de planification de l'Accord de Carthagène les informations nécessaires pour programmer le développement de ces industries et pour répartir les activités industrielles spécialisées qui s'y rattachent entre les pays membres, dans le cadre des projets d'intégration économique du Groupe andin.

34. Une troisième étude de la série sur l'utilisation des installations de construction et de réparation navales a été achevée en 1974. Une nouvelle étude d'ensemble est en cours de préparation; elle contiendra une analyse de l'expérience récente et des perspectives de développement de la construction et de la réparation navales dans les pays en voie de développement.

Entretien et réparation (30.1.05)

35. Il est extrêmement regrettable que la situation dans le domaine de l'entretien et de la réparation, telle qu'elle a été décrite l'année dernière (voir ID/B/140, par. 241),

ne se soit en rien améliorée en 1974. Il est attristant de constater que des quantités de machines restent inutilisées dans de trop nombreux pays en voie de développement faute d'une petite pièce de rechange d'un type ou d'un autre; il est tout aussi attristant de voir que les gouvernements ne se sont toujours pas rendu compte que ce matériel inutilisé représente un gaspillage de ressources. Très peu de gouvernements de pays en voie de développement ont adopté une politique dynamique dans le domaine de l'entretien et de la réparation. Nombre de pays en voie de développement continuent de favoriser les projets intéressant les institutions dans leurs programmes par pays; ils relèguent ainsi les projets concernant l'entretien et la réparation au deuxième plan et perdent de ce fait les avantages qu'ils auraient pu en tirer. Un entretien correct du matériel, outre qu'il réduit grandement les investissements directs en prolongeant la vie utile de l'équipement, augmente également le rendement final en assurant une productivité plus élevée.

36. L'ONUDI est convaincue que des efforts plus vigoureux doivent être faits dans les pays en voie de développement pour démontrer les avantages directs et indirects de l'entretien et de la réparation. A cet égard, les semaines nationales de l'entretien, la série de programmes de formation en matière d'entretien et de réparation et les activités de promotion organisées jusqu'ici par l'ONUDI devraient désormais être complétées par la création, à une échelle plus vaste, de services d'entretien et de réparation au niveau national. La création de ces services est beaucoup trop lente au regard du rythme de croissance des installations industrielles. Il importe désormais de trouver des fonds, que l'on ne peut obtenir à présent au titre des programmes par pays, pour financer la mise en place d'ateliers d'entretien et de réparation, notamment dans les pays en voie de développement les moins avancés. La création d'un atelier central d'entretien et de réparation dans le centre industriel du pays, ainsi que d'un réseau d'ateliers satellites dans ces diverses régions, permettrait de satisfaire dans une large mesure les besoins en matière d'entretien et de réparation de la plupart des petits pays en voie de développement. Outre les services courants d'entretien et de réparation, ce système d'ateliers pourrait également servir de centres pour la fabrication et l'entreposage des pièces de rechange.

37. En ce qui concerne l'assistance technique de l'ONUDI dans le domaine de l'entretien et de la réparation, la tendance à des petits projets de dépannage de courte durée s'est maintenue en 1974. Peu de pays en voie de développement ont renoncé à ce type d'assistance à l'entretien au profit de projets d'envergure. L'ONUDI aide le Gouvernement colombien à mettre en place des programmes d'ensemble pour l'entretien et la réparation de matériel de construction routière et de terrassement. En Egypte, elle participe à la création et à l'équipement d'une série d'ateliers pour l'une des principales compagnies locales de transport. La Mongolie a lancé son plan d'entretien, exécuté avec le concours de l'ONUDI, en adoptant un programme d'ensemble dans ce domaine sous les auspices du Ministère de l'industrie légère. La République de Guinée a affecté 1,4 million de dollars au lancement d'un programme d'entretien et de pièces de rechange, programme qui comporte la création d'ateliers, pour les cinq principales entreprises de la capitale. Le Mali a profité d'une contribution de la Chine pour mettre en place, par l'intermédiaire de l'ONUDI, des services d'entretien d'intérêt régional. Il faut espérer que ces initiatives seront imitées par d'autres pays en voie de développement et qu'elles inciteront ces pays à entreprendre de grands projets d'entretien et de réparation.

INDUSTRIES METALLURGIQUES (30.2.00)

38. Les activités menées par l'ONUDI au titre de cet élément de programme visent à aider les pays en voie de développement à développer leurs industries métallurgiques. Dans la réalisation de cet objectif, une attention spéciale est accordée à la création et au fonctionnement d'industries suivantes : sidérurgie, industries de l'aluminium, du cuivre, du plomb, du zinc, du nickel, de l'étain et d'autres métaux non ferreux; transformation de l'ilménite; fonderies, industries de transformation des métaux par laminage, forgeage, tréfilage, extrusion, etc.; installations pour le traitement, le revêtement et la finition des métaux; et centres techniques de la métallurgie.

39. Les diverses activités que mène, tant au Siège que sur le terrain, l'ONUDI au titre de cet élément de programme, portent sur les questions suivantes : études préliminaires et études de faisabilité en vue de la création de nouvelles usines et unités de production métallurgiques; fourniture de services d'experts pour l'exploitation d'usines, du matériel et des procédés; essais en laboratoire et en installations pilotes en vue de déterminer les possibilités de transformer des matières premières locales et d'utiliser certains procédés et produits métallurgiques; formation spécialisée du personnel des usines et des laboratoires métallurgiques; planification à l'échelle nationale du secteur des industries métallurgiques; échanges d'informations et de connaissances techniques; et coopération entre pays en voie de développement et pays développés en matière de prise de décisions et d'investissement dans les industries métallurgiques.

40. Le coût total de l'assistance technique fournie par l'ONUDI au secteur des industries métallurgiques est passé de 1 350 000 dollars en 1973 à 1 830 000 dollars en 1974 - soit un accroissement de 35,9%. Les sommes ainsi dépensées en 1974 entrent pour près de 7,7% dans le total des dépenses d'assistance technique effectuées par l'ONUDI au cours de l'année.

41. Le nombre des projets approuvés et des projets dans la filière montre clairement que les activités menées par l'ONUDI au titre de cet élément du programme continueront à s'accroître.

42. Le métal est le principal matériau utilisé pour la construction des équipements industriels, des équipements des services publics, et des biens de consommation durables. Les pays en voie de développement s'en rendent bien compte et accordent de plus en plus d'importance à l'exploitation de leurs minerais et de leurs matières premières métallurgiques; à l'implantation d'unités de production d'acier et de métaux non ferreux, tant pour leurs propres marchés que pour l'exportation; au développement de leurs industries de transformation des métaux; et à la création de centres de technologie métallurgique qui constitueront une source facilement accessible et indépendante de connaissances métallurgiques spécialisées et faciliteront ainsi la création, le transfert et l'application de techniques métallurgiques adaptées aux conditions et aux ressources locales. Pour s'assurer les connaissances techniques, les équipements, les matières premières, les capitaux et les débouchés nécessaires à leurs industries métallurgiques, les pays en voie de développement ont de plus en plus recours à l'association avec des pays développés, sous la forme d'entreprises

communes, et à des programmes de coopération avec d'autres pays en voie de développement. En conséquence, l'ONUDI intensifie ses activités de promotion en vue de faciliter les échanges d'informations relatives aux industries métallurgiques et de mettre en contact des partenaires potentiels susceptibles de créer des entreprises industrielles communes correspondant à leurs besoins et à leurs moyens respectifs.

43. Comme l'a déclaré l'Assemblée générale dans ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1^{er} mai 1974, l'évolution récente de la situation en ce qui concerne les échanges internationaux de capitaux, de matières premières et de connaissances techniques indique qu'il est indispensable d'instaurer un nouvel ordre économique international. L'instauration de ce nouvel ordre ne manquera pas d'avoir des incidences directes sur la métallurgie étant donné les caractéristiques spécifiques de cette branche d'industrie : forte intensité de capital, utilisation de grandes quantités de matières premières et de combustible, nécessité de sites spécialement aménagés, et, enfin, incidences marquées sur l'écologie. L'ONUDI consacre donc une attention particulière à la planification de ses futures activités de promotion dans le secteur des industries de l'acier, de l'aluminium et du cuivre. Des documents d'information et d'orientation concernant ces domaines ont été établis en 1974 par le Secrétariat de l'ONUDI, avec l'aide de consultants, dans certains cas, et des contacts ont été maintenus avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales afin de renforcer la coopération internationale en vue de l'expansion des industries de l'acier, de l'aluminium et du cuivre, pour le plus grand intérêt mutuel des pays en voie de développement et des pays développés. Les études menées en 1974 indiquent que l'ONUDI peut et doit élargir son action promotionnelle dans ce domaine et qu'il lui faudra pour cela instituer de nouveaux mécanismes et de nouvelles méthodes.

44. En 1974, l'ONUDI a fourni une assistance technique dans le domaine de la métallurgie à un certain nombre de pays en voie de développement classés parmi les moins avancés : le Mali a bénéficié d'une assistance complémentaire pour le développement de l'industrie sidérurgique et de l'industrie du traitement de la bauxite; Haïti, le Laos, le Mali, le Sénégal, la Somalie et le Soudan ont bénéficié d'une aide pour la création et l'exploitation de fonderies; et certains pays d'Afrique au sud du Sahara ont bénéficié d'une aide pour la mise en valeur de leurs ressources en minerai de fer.

45. L'élément du programme industries métallurgiques comprend cinq activités spécifiques : métaux légers non ferreux, métaux lourds non ferreux, sidérurgie, industrie de la fonderie, création et transfert de connaissances techniques dans le domaine de la métallurgie.

Métaux légers non ferreux (30.2.01)

46. Dans un certain nombre de pays en voie de développement qui possèdent d'importants gisements de bauxite et d'ilménite et un potentiel de production d'énergie (hydroélectrique ou thermique), les conditions sont particulièrement favorables à la création d'installations de fabrication d'alumine, d'aluminium et de produits à base d'oxyde de titane. Au cours de l'année 1974, l'ONUDI a travaillé à la mise en œuvre de deux grands projets d'assistance technique et de quatorze petits projets; sur les quatorze petits projets, dix concernaient l'industrie de l'aluminium et les quatre autres la fusion de l'ilménite.

47. Le projet de l'ONUDI relatif à la création d'une usine pilote et de démonstration pour la fusion des concentrés d'ilménite à Chavara (Etat de Kerala, Inde) [voir ID/B/140, par. 174 à 180] a été approuvé et les fonds nécessaires ont été obtenus. Cette installation, qui doit être construite grâce à une assistance bilatérale, sera exploitée par l'Indian Rare Earths Ltd.; elle utilisera le procédé de fusion au four électrique mis au point par l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour la production de laitiers riches en bioxyde de titane et de fonte brute.

48. A la suite de l'accord de coopération pour le traitement métallurgique des concentrés d'ilménite conclu par les gouvernements de l'Islande et de la Gambie (voir ID/B/140, par. 250), l'ONUDI a aidé ces pays à s'assurer les services d'une firme de consultants pour la réalisation du projet. Une équipe d'experts comprenant des représentants des deux gouvernements et du contractant, ainsi qu'un consultant britannique, a entrepris des travaux sur le terrain en Gambie en octobre 1974.

49. Comme suite aux recommandations contenues dans une étude de faisabilité effectuée à Sri Lanka avec son aide, l'ONUDI fournit actuellement à ce pays une assistance complémentaire : un sous-traitant mandaté par elle utilisera 1 200 tonnes de concentrés d'ilménite et 300 tonnes de charbon de bois produites à Sri Lanka pour un essai de fabrication industrielle de fonte brute et de laitier riche en bioxyde de titane. Un expert de l'ONUDI a été envoyé à Sri Lanka pour aider le gouvernement à étudier la possibilité d'accroître la production de charbon de bois en vue de ce projet. L'ONUDI a aussi commandé à une firme de consultants une étude de faisabilité sur l'exploitation industrielle des gisements de sable ilménitique au Sénégal.

50. En ce qui concerne l'industrie de l'aluminium, l'ONUDI a fourni une assistance à Madagascar pour une étude préliminaire de faisabilité portant sur le traitement de la bauxite locale. Le rapport sur la première phase du projet a été soumis au gouvernement; la deuxième phase du projet, qui a débuté en 1974, comportera l'essai d'échantillons de bauxite dans des laboratoires étrangers. Comme suite à une assistance fournie antérieurement, l'ONUDI a envoyé un expert au Mali pour conseiller le gouvernement au sujet des mesures à prendre pour mettre en valeur les gisements locaux de bauxite; un plan d'action a été préparé et soumis au gouvernement.

51. L'ONUDI a fourni une aide au Gouvernement irakien pour l'examen d'un avant-projet établi par l'Organisme national d'études et de construction industrielles en vue de la création d'une usine d'aluminium et pour le rassemblement de renseignements complémentaires à ce sujet. Dans le rapport qu'elle a soumis au gouvernement en septembre 1974, l'ONUDI a conclu que la création d'une fonderie d'aluminium en Irak est techniquement et économiquement possible, compte tenu en particulier de l'important potentiel énergétique du pays.

52. Parmi les autres projets de l'ONUDI concernant l'industrie de l'aluminium, on peut citer l'aide fournie pour l'étude de la situation et des perspectives de l'industrie de l'aluminium au Brésil, l'aide à l'industrie de l'aluminium à Costa Rica, la fourniture des services d'un économiste industriel à l'industrie de l'aluminium en Egypte, et des conseils d'experts pour la production de l'alumine en Islande.

Métaux lourds non ferreux (30.2.02)

53. Plusieurs pays en voie de développement possèdent de riches gisements de minerais de cuivre, de plomb, de zinc, d'étain, de nickel, etc. Etant donné la hausse des cours mondiaux des métaux, ces gisements présentent une importance spéciale, non seulement pour l'industrialisation des pays intéressés, mais aussi pour l'économie mondiale.

54. Au nombre des activités menées par l'ONUDI en 1974 dans le secteur des métaux lourds non ferreux, on peut citer l'établissement d'une étude préliminaire de faisabilité concernant la fabrication en Zambie de demi-produits et de produits finis en cuivre. Le rapport complet et détaillé du contractant chargé de l'étude a été transmis au gouvernement avec les commentaires et les propositions de l'ONUDI; il contient un plan d'action pour le développement de l'industrie zambienne du cuivre. Un projet d'assistance complémentaire est en cours de préparation.

55. Un grand projet d'assistance technique dont le maître d'œuvre sera l'ONUDI a été approuvé pour la Yougoslavie; il concerne le traitement de minerais non ferreux complexes contenant du nickel, de l'antimoine et d'autres métaux lourds non ferreux. En 1974, des demandes d'assistance technique dans le secteur des métaux lourds non ferreux ont été adressées à l'ONUDI par les gouvernements des pays suivants : Argentine, Brésil, Nigéria et Pérou.

56. L'ONUDI a réalisé plusieurs petits projets en 1974 : un expert en métaux non ferreux a été mis à la disposition de la Birmanie; un expert en fusion de l'étain a été envoyé au Rwanda; un conseiller pour la production du cuivre a achevé sa mission en Inde. Des services d'experts ont été fournis à la Turquie où le Groupe EIBANK avait besoin de conseils pour ses activités industrielles dans le domaine des métaux non ferreux, qui portent notamment sur la production de plomb, de cuivre, de ferrocrome et de mercure.

Sidérurgie (30.2.03)

57. Le nombre des demandes d'assistance pour le développement de la sidérurgie reçues par l'ONUDI témoigne de la priorité que les gouvernements des pays en voie de développement accordent à ce secteur. En 1974, trois grands projets d'assistance technique et vingt-deux autres de moindre envergure étaient en cours d'exécution par l'ONUDI; ces projets portaient sur la planification, la création et l'exploitation d'installations sidérurgiques.

58. Il est encourageant de noter qu'en 1974 la création de deux nouvelles usines sidérurgiques a été décidée par des gouvernements qui avaient antérieurement reçu une assistance technique de l'ONUDI dans ce domaine. Ainsi, le Gouvernement irakien a décidé de créer une usine sidérurgique semi-intégrée pratiquant la réduction directe de pellets de minerai de fer, et utilisant les réducteurs gazeux disponibles pour la production d'éponge de fer; un expert de l'ONUDI continue de conseiller le gouvernement pour l'exécution de ce projet. De même, une usine de production d'éponge de fer d'une capacité annuelle de 2,5 millions de tonnes est en cours

d'établissement en Iran; la réalisation de ce projet a été facilitée par d'importants travaux de laboratoire et de nombreux essais en installations pilotes portant sur les minerais de fer et les pellets, précédemment effectués au titre du programme des SIS.

59. La Colombie a bénéficié en 1974 d'une assistance de l'ONUDI qui a chargé un contractant de faire une étude approfondie sur l'industrie sidérurgique de ce pays et d'élaborer des plans pour son expansion. Ce projet devrait aboutir à la mise en œuvre, à l'échelon national, d'un plan d'action qui doit être soumis au gouvernement vers la fin de 1975.

60. Au Pérou, l'ONUDI fournit une assistance technique à la société Induperu pour la création d'une aciérie à Nazca : un conseiller général et un conseiller économique et financier détachés par l'ONUDI ont pris leurs fonctions à la fin de 1974. Au Pérou aussi, l'ONUDI a fourni une assistance à l'aciérie de Chimbote pour l'amélioration des méthodes de contrôle de la qualité; on procède actuellement au recrutement d'autres experts pour ce projet; il est également prévu de faire appel à une société de consultants pour mettre à jour et évaluer les études et rapports relatifs au projet et donner des conseils en ce qui concerne le choix du matériel, le réaménagement de l'usine et la réorganisation de ses installations de transport.

61. Une mission préparatoire ONUDI/BIRD d'assistance technique pour l'expansion de la sidérurgie se trouve actuellement en Thaïlande. En 1974, des fonctionnaires de l'ONUDI ont prêté leur concours pour l'élaboration d'une demande d'assistance en matière de recherches et d'essais sur les gisements de minerai de fer de Valentines en Uruguay; la demande a été officiellement présentée par le gouvernement.

62. Parmi les autres projets d'assistance technique que l'ONUDI a entrepris ou dont elle a poursuivi l'exécution en 1974, on peut citer : des essais de pelletisation et de réduction directe portant sur le minerai de fer du Rif, au Maroc; l'envoi en République arabe syrienne d'un spécialiste de l'élaboration et du laminage de l'acier; la fourniture de services consultatifs pour la production de ferro-alliages en Turquie et en Inde; l'envoi d'un spécialiste en normalisation de l'acier auprès de l'Institut du fer et de l'acier de l'Asie du Sud-Est; la fourniture de services d'experts pour la production de laminés d'acier en Egypte; l'octroi d'une assistance pour la planification des aciéries en Birmanie; la fourniture de services consultatifs sur la pelletisation du minerai de fer en Argentine.

63. L'entretien des grandes usines sidérurgiques demande un soin particulier; l'ONUDI fournit à cet égard, dans le cadre d'un grand projet et d'un projet des SIS, une assistance à l'usine sidérurgique de Hélouan en Egypte et à l'usine sidérurgique du Danube en Hongrie; ces deux projets sont exécutés par des contractants. Les rapports et recommandations détaillés relatifs à ces projets, qui devraient être prêts en 1975, devraient faciliter la mise en place dans ces deux usines de systèmes électroniques d'entretien.

64. L'ONUDI a entrepris en 1974 un grand projet d'assistance technique qui doit aboutir à la création d'une usine de démonstration pour la production d'éponge de fer (capacité : 100 tonnes par jour) dans l'Etat d'Andhra Pradesh, en Inde; cette installation permettra d'évaluer les possibilités offertes par un procédé nouveau de réduction utilisant les matières premières locales.

65. En 1974, l'ONUDI a établi deux rapports spéciaux sur les problèmes écologiques posés par l'industrie sidérurgique et entrepris une étude visant à identifier de nouvelles possibilités et formules de coopération entre pays en voie de développement dans le domaine sidérurgique. Le Secrétariat a en outre rédigé un document d'information générale sur le rôle de l'ONUDI dans l'expansion de la sidérurgie des pays en voie de développement.

66. Il convient de noter que le personnel de l'ONUDI a effectué en 1974 un certain nombre de missions préparatoires qui ont représenté un travail considérable, pour aider les gouvernements à formuler des projets d'assistance technique.

67. Le nombre, la nature et la complexité des demandes d'assistance à la sidérurgie reçues par l'ONUDI témoignent de l'intérêt croissant que les pays en voie de développement portent à cette industrie de base, et il faut s'attendre à voir augmenter considérablement les activités que l'ONUDI consacre à ce secteur (assistance technique, activités de soutien et de promotion). Une intensification de ces activités serait conforme, non seulement aux conclusions et recommandations du troisième Colloque interrégional sur la sidérurgie organisé par l'ONUDI en 1973, mais aussi, ce qui est plus important, au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale).

Industrie de la fonderie (30.2.04)

68. Etant donné que le développement de l'industrie de la fonderie constitue le premier pas indispensable vers la production industrielle de biens d'équipement, de matériel et de pièces pour l'entretien, cette industrie fait l'objet des préoccupations de l'ensemble des pays en voie de développement. En 1974, l'ONUDI a entrepris l'exécution de cinq grands projets et de sept petits projets d'assistance technique portant sur le développement de l'industrie de la fonderie.

69. Une assistance a été fournie au Gouvernement sénégalais pour la création d'un centre de développement de la fonderie. L'Organisation a commandé du matériel qui devait être livré à la fin de 1974 et au début de 1975. Plusieurs techniciens sénégalais ont suivi des stages de formation en Europe en vue de ce projet qui doit devenir opérationnel en 1975.

70. En 1974, tout le gros matériel destiné à l'atelier de fonderie et de mécanique du Soudan (voir ID/B/140, par. 187 à 194), y compris le cubilot, a été installé et mis en service. L'ONUDI continue de fournir des services d'experts et d'assurer la formation du personnel.

71. Du matériel a été commandé pour la fonderie pilote qui doit être créée en Somalie en conjonction avec un atelier de mécanique. L'élément matériel du projet est financé grâce aux contributions volontaires versées par la Yougoslavie à l'ONUDI. Un programme de formation a été mis sur pied à l'atelier de fonderie et de mécanique du Soudan à l'intention de plusieurs boursiers somaliens qui pourront ainsi se familiariser avec le fonctionnement des installations fournies.

72. En 1974, l'ONUDI a entrepris des travaux préparatoires à l'exécution d'un projet de centre de développement de l'industrie métallurgique en Malaisie. Les travaux préparatoires à la rédaction du rapport technique sur le projet ont débuté à la

fin de 1974; le rapport, qui devrait être prêt en 1975, doit recommander la structure du centre ainsi que le matériel et les mesures nécessaires pour sa création. Le soutien organique du projet est assuré conjointement avec l'élément industries mécaniques du programme.

73. L'ONUDI a apporté une assistance à la fonderie des chemins de fer de Kabwe (Zambie), pour améliorer ses fabrications, notamment en ce qui concerne la qualité des pièces moulées qu'elle produit. La fonderie sera dotée d'un laboratoire de contrôle de qualité et d'essais pour lequel l'ONUDI a commandé le matériel nécessaire en 1974. Des experts ont aussi été chargés d'aider de petites fonderies d'aluminium à Haïti et au Mali et de planifier l'expansion de la production de pièces moulées de moyen et de gros tonnage de l'industrie mexicaine de la fonderie.

74. En décembre 1974, l'ONUDI a organisé un séminaire sur l'échange de données d'expérience en matière de fonderie entre certains pays en voie de développement d'Asie et d'Extrême-Orient. Le séminaire s'est tenu à Calcutta, Jamshedpur et Ranchi (Inde) avec la participation de vingt-cinq spécialistes de neuf pays d'Asie. Ce séminaire qui était consacré à des problèmes d'ordre pratique a donné l'occasion aux participants de confronter leurs problèmes et d'examiner les possibilités de coopération et d'échange permanent de connaissances spécialisées.

Création et transfert de connaissances techniques dans le domaine de la métallurgie (30.2.05)

75. L'année écoulée a vu augmenter sensiblement le nombre de projets d'assistance pour la création de centres de technologie métallurgique et la mise au point de techniques métallurgiques autochtones. Cette évolution traduit le vif intérêt que portent les pays en voie de développement à se doter de leurs propres sources de connaissances spécialisées nécessaires pour le développement de cette branche essentielle que sont les industries métallurgiques. En 1974, sept grands projets et six petits projets, nouveaux pour la plupart, étaient en cours d'exécution; plusieurs d'entre eux constituaient la deuxième phase de projets d'assistance technique plus anciens.

76. L'assistance fournie au titre des grands projets visés plus haut intéressait les institutions suivantes :

Institut de recherche métallurgique de Zenica (Yougoslavie) (phase II);

Institut central de recherche et de développement pour l'industrie métallurgique du Caire (Égypte) (phase II);

Centre de recherches minéralogiques et métallurgiques du Chili (phase II);

Service central d'essais de fluage du Laboratoire national de métallurgie de Jamshedpur (Inde);

Centre industriel et technologique de Marmara à Gebze (Turquie);

Centre de recherches sidérurgiques du Mexique.

77. Les projets visés plus haut ont représenté pour les Nations Unies une dépense d'environ 4,2 millions de dollars; d'autres grands projets relatifs à la création et au renforcement de centres sont à l'étude ou en préparation. Il convient de faire observer que la préparation des projets d'assistance technique pour la création et le

renforcement de ces centres nécessite de la part des fonctionnaires de l'ONUDI et des consultants spéciaux une dépense considérable de temps et d'efforts. En 1974, l'ONUDI a fourni une assistance préparatoire à l'Inde pour un centre de recherche sur le soudage, et à l'Iran pour un centre de technologie métallurgique.

78. Comme exemples des activités menées par ces centres, on peut mentionner, pour n'en citer que quelques-uns, les travaux effectués par les experts attachés à l'Institut central de recherche et de développement pour l'industrie métallurgique du Caire qui ont contribué à améliorer et à accélérer l'affinage d'acier à partir de charges de hauts fourneaux à haute teneur en soufre grâce à l'injection de chaux pulvérisée, l'établissement de schémas de fonctionnement des installations d'enrichissement des minerais, l'agglomération de minerai de fer à forte teneur en chlorure et le laminage de fils d'acier pour la fabrication d'électrodes de soudage. De même, les experts attachés au Centre de recherches minéralogiques et métallurgiques du Chili ont essayé et appliqué avec succès des méthodes pratiques d'extraction par les solvants, des techniques pour la lixiviation des minerais d'oxyde de cuivre et des procédés pour la récupération des métaux précieux.

79. En ce qui concerne plus précisément la création et le transfert de connaissances techniques dans le domaine de la métallurgie, les travaux de promotion effectués au Siège sont particulièrement utiles. Une bonne centaine de sociétés et d'institutions de seize pays développés coopèrent avec l'ONUDI pour l'élaboration et la diffusion de renseignements sur les connaissances spécialisées et les techniques qu'elles sont disposées à fournir par contact direct à des parties intéressées dans les pays en voie de développement. Le transfert des connaissances techniques qui figurent sur les fiches technico-économiques (voir ID/B/140, par. 286) peut s'effectuer grâce à la constitution d'entreprises communes, la conclusion d'accords de licence ou d'autres moyens appropriés. Les données figurant dans le dossier concernent des procédés et des produits de l'industrie métallurgique (moulage, forgeage, laminage, extrusion, soudage, revêtement, traitement thermique, etc.). A la suite du rassemblement et de la diffusion par l'ONUDI des informations contenues dans le dossier (voir ID/B/140, par. 284), quelque 300 sociétés latino-américaines ont été contactées ou ont reçu un exemplaire du dossier en question. Bon nombre de ces firmes se sont déjà mises en rapport avec les sociétés offrant des connaissances techniques. Plusieurs consultants spéciaux des pays d'Amérique latine collaborent à cette initiative de l'ONUDI.

80. L'Organisation envisage de faire de l'établissement de ce dossier une activité permanente. Le dossier est constamment mis à jour et d'autres sociétés seront encouragées à coopérer avec l'ONUDI et à élargir le champ et la gamme des connaissances techniques qu'elles sont disposées à transférer. En 1975, l'ONUDI fera porter son effort sur la diffusion de ce dossier dans la région de la CESAP et, à cette fin, des travaux préparatoires ont été entrepris en 1974.

INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

(30.3.00)

81. Au titre de cet élément de programme, l'ONUDI s'occupe principalement du ciment et des produits en ciment, des produits en terre et en céramique, des articles en verre et articles connexes, du travail du bois et de la fabrication d'ouvrages en

bois, notamment des meubles et de la menuiserie. Dans ce secteur, l'ONUDI a pour objectifs fondamentaux d'aider les pays en voie de développement dans les domaines suivants : création et amélioration d'entreprises industrielles; mise au point, adaptation et transfert de techniques; amélioration de la qualité des produits et de la rentabilité des exploitations; perfectionnement des cadres techniques par la formation théorique ou pratique de ressortissants de ces pays.

82. En 1974, le montant des projets d'assistance technique exécutés par l'ONUDI au titre de cet élément de programme a atteint 730 000 dollars. Cette diminution de 14,1 % par rapport au chiffre de 1973 (833 000 dollars) est due au fait que les activités relatives à la construction industrielle (30.3.03), qui étaient menées précédemment au titre de cet élément, ont été groupées en 1974 en un élément de programme distinct. Les dépenses encourues au titre de ce nouvel élément de programme figurent donc, elles aussi, sous une rubrique distincte. Si toutes les activités exécutées au titre des deux éléments du programme étaient comptabilisées sous la même rubrique, comme c'était le cas dans le Rapport annuel de 1973, l'ONUDI pourrait se prévaloir, en 1974, d'un accroissement de 8 % des dépenses d'assistance technique par rapport à l'année précédente. Le coût moyen des projets a progressé, comme on l'avait laissé prévoir dans le rapport de 1973 (ID/B/140, par. 289), passant de 19 000 à 47 000 dollars. A la fin de 1974, le montant total des projets approuvés était supérieur à 1,8 million de dollars, soit le double du chiffre de 1973. Le volume des projets approuvés au titre des CIP et des SIS dans le domaine des industries des matériaux de construction a progressé considérablement en 1974, et celui des projets dans la filière est désormais satisfaisant si l'on tient compte du nombre des fonctionnaires de l'ONUDI de la catégorie des administrateurs qui s'occupent de cet élément de programme.

83. Les travaux entrepris par l'ONUDI dans le domaine des industries des matériaux de construction ressortissent à trois activités spécifiques : industrie du ciment et des produits en ciment; produits en argile, en céramique et en verre et articles connexes; et industrie du bois et d'ouvrages en bois.

Produits en ciment et en béton (30.3.01)

84. Le point saillant des activités menées par l'ONUDI dans ce secteur en 1974 a été la mise en service, au Zaïre, en septembre de cette année, d'une cimenterie ayant une capacité de production de 300 000 tonnes par an. A partir de 1971, l'ONUDI avait fourni au Gouvernement zaïrois des services consultatifs concernant ce projet. Ce gouvernement sollicitera vraisemblablement un complément d'assistance, notamment pour la formation du personnel technique et de gestion.

85. En 1974, les demandes des pays en voie de développement pour une assistance de l'ONUDI à l'industrie du ciment ont porté surtout sur la création de nouvelles industries et des opérations de dépannage de certaines usines en difficulté. Les experts de l'ONUDI ont examiné la possibilité de créer de nouvelles usines au Bangladesh, au Dahomey, en Equateur et au Paraguay, et une assistance a été fournie aux usines en activité au Niger, dans la République arabe libyenne, en Ouganda et en Turquie.

86. La possibilité d'implanter dans les pays en voie de développement les moins avancés de petites cimenteries rentables utilisant le procédé du four vertical est toujours à l'étude, et une évaluation technico-économique de cette formule sera faite au début de 1975 lorsque l'Institut indien du ciment aura mis en service, en coopération avec un producteur indien de ciment, son premier four vertical moderne. Un autre four vertical sera prochainement mis en service au Népal, et l'ONUDI pense que cette installation pourra être évaluée à peu près au même moment que la première. En coopération avec les commissions économiques régionales, l'ONUDI a commencé à analyser l'évolution future de la consommation du ciment, tant au niveau des pays qu'au niveau régional, analyse qui devrait permettre de prévoir à temps les pénuries et la surproduction de ciment et de prendre les dispositions nécessaires pour y remédier. L'information statistique nécessaire à cette analyse devrait être rassemblée en 1975.

Argile, céramique, verre et produits connexes (30.3.02)

87. La croissance rapide de la demande de matériaux de construction à la fois plus variés et de meilleure qualité, combinée à une connaissance plus exacte des possibilités offertes par les abondantes réserves mondiales de matières premières non métalliques, a eu une influence marquée sur les activités de l'ONUDI dans ce domaine; les quelque trente projets exécutés par l'ONUDI en 1974 montrent bien la diversité des produits fabriqués : briques de terre, briques silico-calcaires, tuiles de céramique, matériaux de construction isolants, verre à vitre, verre à bouteille, services de table, chaux, gypse, amiante et tuyaux en amiante-ciment, ainsi que des produits plus élaborés tels que les isolateurs électriques et les ferrites pour ordinateurs.

88. Les travaux relatifs au projet de l'ONUDI en Somalie (voir ID/B/140, par. 293) se sont poursuivis en 1974. L'expert, qui s'était déjà rendu sur le terrain en 1973, a achevé sa mission en rédigeant deux études de faisabilité concernant respectivement une usine de plaques pour toitures en amiante-ciment et une usine de blocs de ciment. Il a en outre recommandé la création d'un laboratoire national de matériaux de construction. Un grand projet de l'ONUDI pour la création de ce laboratoire est sur le point d'être amorcé, et la prochaine étape dans la mise en valeur des ressources naturelles du pays sera marquée par un projet destiné à mettre en place une industrie basée sur les énormes réserves locales de gypse d'excellente qualité.

89. Un autre expert de l'ONUDI a achevé, en 1974, sa mission au Lesotho où il avait fourni une assistance à l'industrie locale de la brique. Au cours de sa mission à une briqueterie mécanisée à Maseru, la production journalière est passée de 7 000 à environ 45 000 briques. L'expert est parvenu à la conclusion que la demande de briques de qualité au Lesotho justifiait la création d'une ou de plusieurs briqueteries nouvelles, et il a élaboré des propositions détaillées pour la création des installations nécessaires. Il a cependant recommandé qu'une étude suffisamment détaillée des ressources du Lesotho en terre à briques soit effectuée avant le choix du lieu d'implantation des usines. Cette étude sera exécutée en 1975, avec l'assistance de l'ONUDI, après la mise en service d'un laboratoire d'essais pour l'évaluation des argiles.

90. Les briques sont également très demandées au Burundi, où l'ONUDI a achevé en 1974 ses travaux relatifs à la création d'un centre de démonstration qui assure actuellement, avec le concours de l'Organisation, la formation d'artisans briquetiers locaux aux techniques de fabrication modernes. Un des buts de ce centre est de montrer comment on peut produire des briques correctement cuites en utilisant comme combustible les importantes réserves du pays en tourbe.

91. A titre d'activité de complément à une assistance antérieure de l'ONUDI, un expert de l'Organisation a été envoyé en Islande en mars 1974 pour aider le Comité des matériaux volcaniques, créé sous l'égide du Ministère de l'industrie, à implanter une usine pilote pour la fabrication de perlite expansée. Les discussions de l'expert avec les représentants du gouvernement ont permis de constater qu'il était possible de diversifier considérablement le programme de mise en valeur des matières premières d'origine volcanique; au départ de l'expert, un mois plus tard, on disposait d'un programme complet de deux ans pour le développement d'une industrie intégrée de la perlite, programme qui prévoyait la fabrication d'une large gamme de produits. Un projet comportant, entre autres, la fourniture de services de sept experts de l'ONUDI dans divers domaines spécialisés a été rapidement approuvé, et, en octobre 1974, l'expert est retourné en Islande pour assurer la direction de l'équipe chargée de sa mise en œuvre. Le projet doit mener en fin de compte à la création d'un complexe d'industries qui produiront notamment les articles suivants: perlite expansée, panneaux de perlite-gypse, panneaux de perlite-ciment, enveloppes isolantes de tuyaux en perlite, perlite de filtration, thermoperl, carreaux en roche de basalt frittée, laine de basalt, ciment à base de basalt, perles de basalt et agglomérés légers à base de tufs, de pumicite, etc.

92. Les travaux relatifs à l'argile, à la céramique, au verre et aux articles connexes témoignent d'une tendance à combiner plusieurs groupes de produits différents dans un même projet d'assistance technique. Cette formule permet de renforcer la continuité et l'intégration des opérations de fabrication. En Indonésie, par exemple, un expert de l'ONUDI, après avoir évalué les besoins globaux en matériaux de construction, a élaboré, en coopération avec les services gouvernementaux, un vaste projet d'un coût de l'ordre de 1,5 million de dollars; le projet a pour but de renforcer et d'accélérer le développement de l'industrie des matériaux de construction et de l'industrie du bâtiment du pays. On pense qu'il permettra non seulement de réduire les coûts de construction, mais qu'il aidera en outre l'Indonésie à se passer de concours extérieurs dans les secteurs des matériaux de construction et du bâtiment.

93. Au Pérou, un expert de l'ONUDI a achevé en 1974 une étude sur les possibilités d'investissement dans le domaine des minéraux à usage industriel. Sa proposition de concentrer les efforts sur le kaolin, la bentonite et la diatomite s'appuyait sur des profils établis pour chacun de ces minéraux, accompagnés de recommandations détaillées concernant le travail qui devra être exécuté ultérieurement par des consultants spécialisés.

94. En juin 1974, l'ONUDI a organisé en Tchécoslovaquie un stage de formation dans l'entreprise sur la production de réfractaires, financé au moyen de contributions volontaires du Gouvernement tchécoslovaque. L'objectif principal de ce stage, le premier que l'on ait consacré à cette question, était d'appeler l'attention des pays en voie de développement sur le fait que les réfractaires jouent un rôle de tout premier plan dans la construction et l'entretien d'une vaste gamme d'installations

industrielles, notamment dans la sidérurgie et dans l'industrie du ciment, et que la fabrication locale de ces produits peut par conséquent avoir un effet multiplicateur sur le développement de la capacité industrielle globale d'un pays.

95. Les quinze stagiaires ont suivi un programme bien équilibré d'exposés au cours desquels on a fait le point des problèmes et des tendances qui se manifestent dans l'industrie des réfractaires. Des informations détaillées leur ont été fournies sur tous les aspects importants des procédés de production et sur les matières premières et le matériel requis. Par la suite, des visites d'usines et un stage de formation en usine ont complété sur le plan pratique le programme théorique. A cette occasion, on a mis l'accent sur l'étude des nombreuses possibilités d'exploiter les matières premières, qui abondent localement, pour la fabrication de réfractaires, et de rendre les pays autosuffisants dans ce domaine.

96. Les fonctionnaires et les stagiaires ont été unanimes à juger que le stage avait été une réussite et qu'il conviendrait d'en organiser de semblables régulièrement. L'ONUDI espère que l'intérêt suscité par le stage sur la fabrication de réfractaires entraînera un accroissement du nombre des demandes d'assistance technique dans ce domaine.

Traitement du bois (30.3.04)

97. En 1974, l'assistance technique fournie par l'ONUDI dans ce secteur a été fort variée. En Yougoslavie, un grand projet exécuté au titre du CIP (Centre pour le développement de l'industrie du meuble et de la menuiserie) est devenu opérationnel, et, au Laos, un projet destiné à moderniser l'industrie du traitement du bois s'est poursuivi. Vers la fin de l'année, l'ONUDI a reçu l'autorisation d'entreprendre au Soudan une grande étude de faisabilité afin de déterminer les problèmes techniques et économiques à surmonter pour créer une industrie du contre-plaqué dans le sud du pays. Cette étude est la première partie d'un grand programme d'investissement mis sur pied par le Gouvernement soudanais; l'ONUDI y coopérera avec la Tchécoslovaquie pour la fourniture de services de consultants. Cette étude est financée principalement grâce aux contributions volontaires du Gouvernement tchécoslovaque.

98. Une réunion technique sur le choix des procédés utilisés dans l'industrie du bois [faisant suite à la réunion tenue en novembre 1973 sur le choix des machines dans l'industrie du bois (voir ID/B/140, par. 298 et 299)] devait se tenir à Vienne en 1974. Faute de fonds, elle a dû être reportée à 1975. Cette réunion est destinée à fournir des renseignements sur les dernières techniques et l'évolution des procédés appliqués pour la fabrication des panneaux (par exemple contre-plaqué et panneaux de copeaux) ainsi que pour la fabrication d'articles en bois, de meubles et d'ouvrages de menuiserie.

99. En 1974, l'ONUDI a organisé à Lahti (Finlande) le quatrième d'une série de séminaires sur l'industrie du meuble (voir ID/B/140, par. 300). Le cinquième séminaire de cette série est prévu pour 1975.

INDUSTRIES CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES ET INDUSTRIES DES PATES ET PAPIERS (30.4.00)

100. Les travaux faits par l'ONUDI dans le présent domaine concernent, comme par le passé, les produits chimiques organiques et inorganiques de base, les produits pharmaceutiques, les cosmétiques et les huiles essentielles, ainsi que les pâtes à papier, les papiers de diverses qualités, le carton et les articles en papier.

101. En 1974, les projets d'assistance technique réalisés dans ce domaine se sont élevés au total à 686 000 dollars des Etats-Unis contre 563 000 dollars en 1973, soit une augmentation de 21,8%. D'une manière générale, le nombre de projets approuvés a augmenté, si bien que, à la fin de 1974, la valeur des projets dans la filière s'élevait à 1,4 million de dollars. La situation de l'ONUDI dans ce domaine d'activité était donc, d'une manière générale, plus satisfaisante qu'en 1973, le nombre de projets exécutés et en cours étant en augmentation. En 1975, l'ONUDI s'est fixé un objectif de 700 000 dollars pour l'assistance technique à fournir au titre de cet élément de programme.

102. Les activités que l'ONUDI mène au titre de cet élément de programme portent sur trois domaines particuliers: l'industrie chimique de base; les produits pharmaceutiques, les cosmétiques et les huiles essentielles; et les pâtes et papiers.

Industrie chimique de base (30.4.01)

103. L'industrie chimique est parmi les secteurs les plus importants de l'industrialisation des pays en voie de développement. La plupart des pays ont donné la première priorité au développement de leur industrie chimique afin d'utiliser leurs ressources, de pourvoir aux besoins des ménages et de leur industrie, et d'exploiter les marchés d'exportation. Les industries chimiques ont des liens d'interdépendance, non seulement entre elles, mais aussi avec d'autres industries, et une bonne coordination et une planification poussée sont par conséquent indispensables à leur développement, en particulier dans les pays qui ont atteint le stade où le développement de grandes industries chimiques utilisant des techniques perfectionnées s'impose. Ces dernières années, l'ONUDI a réalisé un certain nombre de projets destinés à aider les pays en voie de développement à développer leur industrie chimique, notamment en Indonésie, à la Jamaïque, au Maroc, au Sénégal, à Sri Lanka, en Thaïlande et en Turquie.

104. Il n'est pas sans intérêt de noter que les anciens procédés qui ont été supplantés dans les pays industrialisés par des techniques fondées sur le pétrole, sont maintenant remis à l'honneur par suite du renchérissement du pétrole. C'est ainsi, par exemple, que le charbon de bois redevient une source de combustible qui, dans certaines conditions, peut être des plus utiles pour l'affinage des métaux, et qui, par ailleurs, constitue une source auxiliaire très précieuse de produits chimiques. Depuis de nombreuses années, le charbon de bois est utilisé pour l'affinage du fer au Brésil et en Inde, dans le premier pays sur une grande échelle, et, dans le second, sur une échelle restreinte. Au Ghana, l'ONUDI exécute un projet pour l'utilisation de diverses

espèces de feuillus tropicaux nains en vue de la création d'une ou de plusieurs installations relativement importantes pour la fabrication de charbon de bois et de ses sous-produits. Le charbon de bois servira de combustible pour la fabrication de ciment et de carbure de calcium, pour l'affinage du fer et pour les usages domestiques. Il existe une demande locale assurée et des possibilités d'exportation pour les sous-produits chimiques tels que la créosote (pour la préservation du bois), l'acide phénylacétique (pour l'industrie du caoutchouc) et le méthanol.

Produits pharmaceutiques, cosmétiques et huiles essentielles (30.4.02)

105. En ce qui concerne les produits pharmaceutiques, le programme de l'ONUDI vise à aider les pays en voie de développement à créer des unités de production utilisant des matières importées en vrac et à fabriquer des médicaments et des extraits à partir de matières premières locales. L'ONUDI a fourni une assistance en la matière à l'Equateur, au Ghana, à l'Irak, au Rwanda et à la Zambie.

106. Pour répondre au besoin de formation aux techniques de fabrication de produits pharmaceutiques et de normes élevées de contrôle de la qualité, l'ONUDI a organisé à Gand, en août-septembre 1974, avec le généreux concours du Gouvernement belge et de l'Université de Gand, un cours de quatre semaines financé grâce aux contributions volontaires dudit gouvernement. L'intérêt pour ce cours a été très vif, plus de cinquante candidatures ayant été reçues en huit semaines. Une bonne trentaine de participants venus de vingt-deux pays y ont participé, et les autorités belges ont indiqué qu'elles étaient disposées à accueillir en 1975 un stage analogue destiné à des participants de pays en voie de développement francophones.

Pâtes et papiers (30.4.03)

107. Depuis quelque temps déjà, le monde manque de pâte et de papier. De ce fait, dans les pays développés, les journaux paraissent avec moins de pages, tandis que les pays en voie de développement ne reçoivent très souvent aucune livraison de papier. Cette pénurie mondiale risque de durer quelque temps encore et ce, essentiellement pour deux raisons : d'une part, il faut au moins de deux à trois ans pour construire une nouvelle usine de pâte ou de papier (dans un pays en voie de développement, il serait plus réaliste de dire de quatre à cinq ans), et, d'autre part, les investisseurs potentiels réfléchissent à deux fois avant de construire, dans des pays développés, de nouvelles usines, qui, à la lumière de l'expérience, paraissent moins intéressantes du point de vue financier. Quoi qu'il en soit, la situation actuelle semble offrir aux pays en voie de développement une bonne occasion d'agrandir leurs fabriques de pâte et de papier.

108. La pénurie de pâte et de papier se répercute sur les prix qui n'ont cessé d'augmenter. Le coût de la pâte nécessaire pour la fabrication du papier ainsi que pour la fabrication de rayonne et autres fibres cellulosiques artificielles a augmenté de 75 % pendant l'année écoulée. Le prix du papier et des fibres a augmenté en

conséquence. De nombreux pays en voie de développement ont été victimes de cette énorme augmentation des prix : ne s'étant pas couverts dans de nombreux cas par des contrats de livraison à long terme, ils ont été contraints d'acheter au comptant sur le marché mondial pour couvrir leurs besoins.

109. La pénurie de pâte et de papier et le prix élevé de ces matières ont avivé l'intérêt que portent les pays en voie de développement à se doter de leur propre industrie de la pâte et du papier. Ce regain d'intérêt se reflète dans le nombre accru de demandes reçues par l'ONUDI pour une assistance technique dans le domaine de la production de pâte et de papier.

110. Pour une bonne partie, les matières premières fibreuses dont disposent les pays en voie de développement pour la production de pâte et de papier sont différentes de celles qu'utilisent les pays développés et pour lesquelles les techniques et le matériel en service ont été mis au point. De ce fait, de nouveaux procédés et un matériel neuf doivent être mis au point, ou ceux qui sont en service doivent être adaptés aux fibres dont disposent les pays en voie de développement. C'est pourquoi les pays en voie de développement manifestent de l'intérêt pour la création d'instituts de recherche sur les pâtes et le papier. La recherche-développement porte particulièrement sur l'emploi de feuillus tropicaux et de bagasse pour la fabrication de pâtes et de papier. A cet égard, on peut citer en exemple le projet d'installation pilote d'une valeur de 15 millions de dollars réalisé à Cuba pour la mise au point de procédés de fabrication de papier journal et de pâte de viscose à partir de bagasse de canne à sucre (voir ID/B/140, par. 159 à 163). Le projet est en bonne voie, bien qu'il ait à souffrir dans une certaine mesure de la hausse des prix et de l'allongement imprévu des délais de livraison de l'équipement et du matériel auxiliaire causé par la prospérité que connaît l'industrie mondiale de la pâte à papier et du papier.

111. En 1974, pour prouver l'intérêt qu'elle porte à la mise au point de nouvelles techniques pour le traitement des feuillus tropicaux mélangés, l'ONUDI a organisé un colloque international et présenté une étude sur la question. Des consultations sont en cours en vue de fournir une assistance technique pour la mise au point d'un procédé de fabrication de pâte, d'engrais et d'huiles essentielles en une suite ininterrompue d'opérations. En ce qui concerne ce projet, comme bien d'autres, l'ONUDI éprouve des difficultés à rassembler les fonds nécessaires.

112. Jusqu'ici, les pays en voie de développement, qui sont intéressés à construire de nouvelles fabriques de pâte et de papier, se sont bornés à s'efforcer de pourvoir à leurs propres besoins en la matière. Face à la pénurie mondiale de ces produits, de plus en plus de projets visent désormais la construction d'usines produisant pour le marché mondial, principalement de la pâte à papier. L'ONUDI apporte un concours actif à la réalisation des projets de ce type. Cependant, ces entreprises nécessitent des capitaux extrêmement importants (de l'ordre de 100 millions de dollars et plus); c'est pourquoi l'ONUDI préconise la création dans chaque pays en voie de développement d'un conseil de l'industrie de la pâte et du papier auquel seraient représentés les pouvoirs publics, les milieux industriels et les instituts de recherche, et qui serait chargé de coordonner l'administration, les achats, la commercialisation et la recherche-développement. L'ONUDI est disposée à fournir à ces organismes des services techniques d'experts et des conseils, et à former des experts locaux.

INDUSTRIES DES ENGRAIS ET DES PESTICIDES ET INDUSTRIES PETROCHIMIQUES (30.5.00)

113. La pénurie alimentaire mondiale et la famine consécutive qui a frappé plusieurs pays en voie de développement rappellent avec brutalité l'urgente nécessité de développer les industries des engrais et des pesticides et les industries pétrochimiques qui sont les principaux fournisseurs de produits industriels du secteur agricole. En 1974, la demande mondiale d'engrais azotés et phosphatés a très nettement dépassé l'offre. L'insuffisance de l'offre d'engrais sur le marché mondial, jointe à l'augmentation rapide des prix due au renchérissement du pétrole et des produits pétroliers, a déjà donné un coup d'arrêt aux progrès que plusieurs pays en voie de développement avaient réalisés pendant la révolution verte. Si la situation ne s'améliore pas, cet étranglement de l'offre d'engrais peut avoir des résultats catastrophiques pour de larges couches de la population mondiale, fait qui a été souligné à de nombreuses reprises à la Conférence mondiale de l'alimentation qui s'est tenue à Rome du 5 au 16 novembre 1974.

114. La Conférence mondiale de l'alimentation a adopté au sujet des engrais une résolution spéciale en huit points dans laquelle elle a demandé aux organisations internationales et aux organismes d'aide bilatérale d'intensifier leurs efforts en vue de pourvoir aux besoins des pays en voie de développement et d'accorder leur concours matériel et financier au Programme international d'engrais qui a été lancé récemment. La Conférence a recommandé à la FAO, à l'ONUDI et à la Banque mondiale de mettre sur pied un programme commun pour aider les pays en voie de développement à améliorer l'efficacité de leurs usines d'engrais. Dans une autre résolution, la Conférence a prié la FAO, par l'intermédiaire de sa Commission des engrais, de prendre d'urgence des mesures pour mettre en œuvre la résolution relative aux engrais adoptée par la Conférence et de prendre, en étroite coopération avec l'ONUDI, la Banque mondiale et d'autres institutions, des initiatives appropriées dans le domaine des engrais, des pesticides, des fongicides et des herbicides. Ces résolutions contribueront à orienter les travaux futurs de l'ONUDI dans le domaine vital des engrais, des pesticides et de la pétrochimie.

115. En 1974, l'assistance technique fournie par l'ONUDI au titre de ce programme s'est élevée à 985 000 dollars des Etats-Unis contre 812 000 dollars en 1973.

116. Les travaux effectués par l'ONUDI au titre de cet élément de programme portent sur trois domaines d'activités distincts : engrais, pesticides, produits de la pétrochimie.

Industrie des engrais (30.5.01)

117. L'assistance fournie par l'ONUDI pour résorber la pénurie mondiale d'engrais, particulièrement dans les pays en voie de développement, se présente sous trois formes : à court terme, à moyen terme et à long terme.

118. L'assistance à court terme est destinée à aider les pays en voie de développement à accroître l'utilisation de leurs capacités de production d'engrais. En 1974, l'ONUDI a entrepris respectivement en Turquie et en Algérie deux missions de ce type pour déterminer leurs problèmes particuliers et conseiller aux gouvernements les moyens à employer pour accroître leur production d'engrais pour un minimum d'investissement. La mission envoyée en Algérie a été confiée au Programme de coopération ONUDI/BIRD qui prévoit d'effectuer des missions de ce genre dans d'autres pays en voie de développement qui ont des usines d'engrais produisant pour l'exportation. L'ONUDI fournit aussi à l'Inde une assistance pour améliorer les services d'entretien des fabriques d'engrais, ce qui aura sans doute pour résultat une meilleure utilisation d'ensemble des capacités installées.

119. L'aide à moyen terme vise à combler le déficit d'azote (estimé en 1974 à 2,5 millions de tonnes, soit près de 5 millions de tonnes d'urée par an) en utilisant le gaz naturel brûlé dans les torchères. Dans un exposé conjoint ONUDI/FAO, présenté à la troisième Conférence sur le développement industriel des Etats arabes (Tripoli, avril 1974), qui l'a approuvé, on faisait remarquer combien importants étaient les avantages que l'on pourrait retirer du gaz actuellement brûlé dans les torchères : une tonne d'éléments fertilisants produite à partir de gaz naturel suffirait pour produire de 5 à 10 tonnes de céréales alimentaires. Dans le cadre de ses activités d'assistance technique, l'ONUDI, en 1974, a fait pour le Qatar une étude sur cette question. Des études pourraient aussi être faites sur les phosphates dans les pays qui ont des gisements de phosphates naturels.

120. L'assistance à long terme vise la construction de fabriques d'engrais utilisant diverses matières premières locales (gazeuses, liquides ou solides) afin de répondre à la demande croissante d'engrais. En 1974, l'ONUDI a fourni une assistance à la Yougoslavie pour établir qu'il était possible d'utiliser les excédents de gaz de fours à coke pour fabriquer des engrais azotés. Des études analogues sont en cours en Bolivie en vue d'employer du gaz naturel comme matière première. En République arabe syrienne, l'ONUDI étudie les possibilités d'exploitation des phosphates locaux.

121. Les activités de formation et de perfectionnement du personnel des pays en voie de développement se sont poursuivies en 1974 avec l'organisation, en collaboration avec le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du troisième stage de formation en usine destiné à des ingénieurs employés dans l'industrie des engrais. Y ont participé douze ingénieurs venus de huit pays en voie de développement. Le programme de l'Organisation pour la période biennale 1976-1977 prévoit de nouveaux stages et l'expansion de ces activités de toute première importance pour satisfaire les besoins des pays en voie de développement.

122. Avec le concours du Gouvernement finlandais, l'ONUDI a organisé à Helsinki, du 26 au 31 août 1974, une réunion d'experts sur les mesures à prendre pour réduire la pollution provoquée par les fabriques d'engrais. Dix des cinquante participants étaient venus de pays en voie de développement. Cette réunion a constitué une excellente occasion de procéder à des échanges de connaissances techniques, d'étudier les considérations écologiques liées à la planification d'usines d'engrais et d'usines captives d'acide, ainsi que les méthodes employées pour réduire la pollution provoquée par les usines existantes. Les participants des pays en voie de développement ont prié l'ONUDI de poursuivre ses efforts dans ce domaine en recommandant des principes acceptables à l'échelon international pour l'établissement de seuils de tolérabilité pour les polluants émis par les fabriques d'engrais. La préparation de codes acceptables à l'échelon international pour l'identification des

polluants et leur contrôle doit aussi figurer dans le programme de l'ONUDI. Pour 1976, l'Organisation prévoit un programme de formation en matière de surveillance et de lutte contre la pollution à l'intention de directeurs, d'ingénieurs et de chimistes occupés dans des usines d'engrais.

123. On établit des projets modèles pour la construction de fabriques d'engrais azotés utilisant diverses matières premières [gaz naturel, naphta, fuel-oil, charbon (lignite)] et l'énergie électrique pour la production de l'hydrogène nécessaire à la synthèse de l'ammoniaque. Grâce à ces projets, l'ONUDI vise à fournir aux pays en voie de développement qui possèdent l'une ou l'autre matière première des comparaisons quant au coût des investissements et de la production locale d'engrais.

124. Dans le souci de coordonner, à l'échelon national et régional, le développement de l'industrie des engrais ainsi que les politiques connexes, l'ONUDI encourage la création de centres de développement des engrais. Ces centres seraient responsables, à l'échelon national ou régional, de la planification de la production existante, de la planification de la production future, des importations, des exportations, de la promotion et de l'utilisation des engrais, de l'élargissement des débouchés des politiques en matière de crédits, de la législation applicable aux engrais, des plans et de l'entretien des usines, de la formation et de la documentation. Un programme interpays de ce genre est proposé pour l'établissement d'un centre régional de développement des engrais dans les pays arabes. Ce programme bénéficiera de l'appui de la division mixte ONUDI/CEAO de l'industrie et jouera, en ce qui concerne les pays arabes, un rôle de premier plan dans le développement d'une industrie des engrais azotés destinés à l'exportation et utilisant des ressources naturelles locales.

125. Pendant l'année écoulée, l'ONUDI a participé avec la FAO aux travaux préparatoires à la création d'une Commission des engrais. Le 19 juillet 1974, le Conseil de la FAO, par sa résolution I/63, a créé un programme international d'engrais comme suite à la résolution 1836 (LVI) que le Conseil économique et social a adoptée le 14 mai 1974. L'ONUDI a participé à l'élaboration des modalités de fonctionnement pratique de ce programme (voir aussi au chapitre VIII la section intitulée "Coopération et coordination interinstitutions").

126. L'ONUDI fournit aux pays en voie de développement une assistance pour accélérer la réalisation de leurs plans de création de fabriques d'engrais au titre d'accords bilatéraux. Une firme de consultants a effectué une étude sur la production d'acide phosphorique au four électrique dans la région du Mékong qui devrait disposer prochainement d'un excédent d'énergie électrique.

127. En 1974, l'ONUDI, en coopération avec le Centre commun ONUDI/Roumanie, a entrepris la rédaction d'un projet de manuel sur l'industrie des catalyseurs employés pour la fabrication des engrais et des produits de la pétrochimie. Plus de trois cents fabricants ont été contactés, et les informations reçues ont été classées suivant les procédés chimiques pour lesquels les catalyseurs en question sont fabriqués. Le manuel est destiné à donner aux utilisateurs des pays en voie de développement une description des propriétés et des utilisations des divers catalyseurs et comprend une liste des principaux fabricants de catalyseurs dans le monde.

Pesticides (30.5.02)

128. Dans le domaine des pesticides, l'ONUDI a surtout fait porter ses efforts sur la création d'industries locales du pyrèthre, compte tenu particulièrement de l'insuffisance de la production mondiale de fleurs de pyrèthre. La construction au Rwanda de l'usine pilote pour l'extraction de la pyrèthrine a été décrite en détail dans le rapport annuel de 1973 (ID/B/140, par. 181 à 186, 327). L'accroissement de la production de fleurs de pyrèthre de qualité supérieure au Rwanda a permis à l'usine pilote d'extraction d'avoir, dès la première phase du projet, une exploitation rentable, les ventes d'extrait de pyrèthre ayant rapporté environ 2 millions de dollars en monnaie forte; la moitié de cette somme sert à payer directement les agriculteurs qui cultivent les fleurs. Des améliorations successives ont été apportées au fonctionnement de l'usine, et les coûts d'exploitation ont été réduits grâce aux experts de l'ONUDI dont la présence à l'usine pilote est encore indispensable. Etant donné que l'extrait de pyrèthre est principalement utilisé sous forme raffinée, et que les extraits de pyrèthre raffiné se vendent plus cher et permettent de réaliser des bénéfices plus élevés, l'ONUDI a entrepris en 1974 des études de commercialisation et des études techniques de préinvestissement en vue de la création d'une installation pilote de raffinage d'extrait de pyrèthre, en tant qu'annexe de la première usine rwandaise. Ces études ont donné des résultats satisfaisants, et on peut donc espérer que l'exécution du projet commencera prochainement, avec une participation importante du PNUD.

129. Plusieurs autres pays, notamment la Bolivie et le Népal, ont demandé à l'ONUDI de les aider à créer leurs propres usines d'extraction de pyrèthre. La demande d'extraits de pyrèthre étant supérieure à l'offre, l'ONUDI s'est occupée en priorité des demandes d'assistance de ces pays et les a aidés à établir leurs plans de développement en envoyant sur place des experts pour des missions préparatoires de courte durée.

130. Le succès des projets de production de pyrèthre au Rwanda ayant suscité un vif intérêt dans d'autres pays en voie de développement qui pourraient cultiver la plante avec succès et construire des usines d'extraction, l'ONUDI envisage d'organiser en 1975, si les fonds nécessaires sont disponibles, des journées d'études consacrées au développement d'industries locales du pyrèthre. Les participants pourront s'informer des principales conditions à réunir pour entreprendre la culture de la fleur de pyrèthre et construire des usines d'extraction, et se documenter sur les aspects commerciaux de cette activité industrielle.

131. Un autre secteur d'activités important de l'ONUDI dans le domaine des pesticides est la création dans les pays en voie de développement d'usines de formulation de pesticides. Les pays en voie de développement sont de plus en plus nombreux à se rendre compte des avantages économiques d'une telle politique; outre les économies importantes de devises qu'elles permettent de réaliser, ces usines offrent un débouché pour l'utilisation de matières premières locales, entraînent la création d'entreprises industrielles auxiliaires et permettent d'économiser sur les frais de transport. En 1974, l'ONUDI a consacré dans six pays en voie de développement des études de faisabilité et de préinvestissement à la création d'usines pilotes locales ou d'installations industrielles pour la formulation de pesticides; elle se propose de fournir ultérieurement une assistance en vue de la construction des installations. Dans

certains cas, en Haute-Volta par exemple, la construction d'une usine de ce type pourra être financée au moyen d'une aide bilatérale, accordée à la suite des recommandations auxquelles ont abouti les travaux préparatoires effectués par l'ONUDI.

132. Des pays en voie de développement de plus en plus nombreux parviennent à un stade de développement industriel suffisamment avancé pour que l'on puisse envisager sérieusement de construire des usines pour la production de pesticides chimiques. Dans deux pays en voie de développement, l'ONUDI a fourni une assistance technique en ce domaine, et il semble bien que plusieurs autres pays en voie de développement aient aussi besoin de ce type d'assistance. La dimension relativement limitée des marchés locaux est en général une des principales raisons qui font hésiter à entreprendre la construction de telles usines. Pour résoudre ce problème, l'ONUDI a entrepris, en collaboration avec le Centre commun ONUDI/Roumanie, la mise au point d'installations de production polyvalentes capables de produire toute une série de pesticides de compositions voisines. On a achevé en 1974 une étude consacrée à une usine polyvalente pour la production d'insecticides organophosphatés, et l'on prévoit de consacrer des études semblables à d'autres familles de pesticides si les pays en voie de développement témoignent de l'intérêt pour ces projets.

133. En 1974, l'ONUDI a publié le deuxième volume de l'ouvrage *Production industrielle et formulation des pesticides dans les pays en voie de développement*. Le premier volume, publié en 1972, traite des principes généraux et de la formulation des pesticides; le deuxième volume est consacré à la chimie des pesticides et à leur production. Ces publications, employées comme source de renseignements, sont aussi utiles en tant que manuels pour les cours de formation organisés périodiquement par l'ONUDI dans ce domaine.

Industries pétrochimiques (30.5.03)

134. L'une des principales activités de l'ONUDI dans le domaine de l'industrie pétrochimique a consisté, cette année encore, à fournir une assistance pour la création et le renforcement de centres de technologie des matières plastiques (voir ID/B/140, par. 340). Deux projets de ce genre ont été entrepris en 1974 (au Bangladesh et en Birmanie) et le Pakistan a été ajouté à la liste des pays dans lesquels l'ONUDI envisage de créer de tels centres.

135. Les travaux préparatoires entrepris par l'ONUDI en 1973 pour venir en aide aux pays de la région soudano-sahélienne frappés par la sécheresse (voir ID/B/140, par. 319) ont abouti à l'envoi au Mali et en Haute-Volta d'une mission composée de trois experts du Centre commun ONUDI/Roumanie et d'un consultant de l'ONUDI, qui a préparé la création d'une unité mobile de démonstration pour la production de matières plastiques et leur utilisation dans l'agriculture. Ce programme d'assistance, qui a reçu une appréciation favorable lors de la réunion de Bamako du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, tenue en mars 1974, sera étendu à tous les pays de la région frappés par la sécheresse.

136. Les activités de l'ONUDI dans le domaine de l'industrie pétrochimique ont également trait aux essais et au contrôle de la qualité des produits. En 1974, l'ONUDI a fourni à la raffinerie de Homs, en République arabe syrienne, une assistance pour la création d'un laboratoire d'essais et de contrôle de la qualité. En Birmanie, l'ONUDI aide également une raffinerie à agrandir son laboratoire de recherches et de contrôle de qualité.

137. Les programmes de formation en groupe dans l'entreprise demeurent un des principaux éléments du programme de travail de l'ONUDI dans le domaine de l'industrie pétrochimique (voir ID/B/140, par. 331 et 332). Un cinquième stage a été organisé en 1974 dans la série des stages de formation en groupe dans une entreprise financés au moyen de contributions volontaires du Gouvernement autrichien. Dix-neuf ressortissants de pays en voie de développement ont participé à ce stage dont le programme comprenait des visites d'usines et d'instituts de recherche en Autriche, aux Pays-Bas, en République fédérale d'Allemagne et en Roumanie.

138. Encouragé par le succès des stages de formation en groupe à la technologie des matières plastiques, le Gouvernement autrichien a mis à la disposition de l'ONUDI un crédit supplémentaire de 20 000 dollars destiné à financer un stage de formation dans le domaine de la technologie des fibres synthétiques (voir ID/B/140, par. 922). Ce stage, qui a été organisé à Vienne du 7 au 30 octobre 1974, a été suivi par douze ressortissants de pays en voie de développement. Le stage de 1974 s'est déroulé exclusivement en Autriche, mais on espère que les stages ultérieurs pourront comprendre des visites d'usines dans d'autres pays européens.

139. Douze ingénieurs et techniciens d'Amérique latine ont suivi à Buenos Aires (Argentine), du 21 septembre au 15 novembre 1974, un cours intensif sur la technologie des matières plastiques, organisé par l'ONUDI en coopération avec le Gouvernement argentin, la Chambre argentine de l'industrie des matières plastiques, l'Institut technique argentin de l'industrie des matières plastiques (INSTIPLAST) et l'Institut latino-américain des matières plastiques (ILAP). Il s'agissait d'un cours analogue au stage de formation en groupe tenu à Vienne (Autriche).

140. Le cours organisé en Amérique latine comprenait des conférences et des discussions ainsi qu'un stage pratique à l'INSTIPLAST. L'accent a été mis sur les techniques de fabrication des matières plastiques (notamment en ce qui concerne le choix et l'utilisation des machines modernes, le contrôle de la qualité et les essais) et sur les diverses applications des matières plastiques. Le programme comportait également des visites d'usines argentines, qui ont permis aux participants de prendre connaissance des réalisations les plus récentes dans le domaine des matières premières, des procédés de fabrication et des applications, d'échanger des renseignements techniques avec des experts, et d'étudier la possibilité d'obtenir des licences et des connaissances techniques portant sur les procédés et sur l'équipement.

141. La production, la transformation et les applications des matières plastiques en Amérique latine et notamment leur emploi dans l'agriculture étaient au centre des débats auxquels ont pris part cinq cents experts, consultants et observateurs, réunis à Buenos Aires (Argentine), du 8 au 15 septembre 1974, à l'occasion du sixième Colloque international sur l'utilisation des matières plastiques dans l'agriculture et de l'Exposition argentine des matières plastiques (Argenplas 74).

Cette réunion a été organisée par l'ONUDI en coopération avec le Gouvernement argentin, le Comité international sur l'utilisation des matières plastiques en agriculture, la Chambre argentine de l'industrie des matières plastiques et l'Institut latino-américain des matières plastiques.

142. Destinée à favoriser une croissance harmonieuse et rapide de l'industrie des matières plastiques en Amérique latine, la réunion a comporté des exposés, des démonstrations et des échanges de vues entre spécialistes des matières plastiques et industriels d'Amérique latine et d'autres régions. Dans les discussions sur les possibilités de fabrication de réservoirs et de conduites d'eau en matière plastique, l'accent a été mis sur les besoins des pays de la région soudano-sahélienne victimes de la sécheresse.

143. Les faits saillants de la réunion ont été, entre autres, les suivants :

Les participants ont identifié un certain nombre de projets qui pourraient faire l'objet d'une assistance technique de l'ONUDI, particulièrement de projets nécessitant une coopération entre les pays d'Amérique latine:

Le Gouvernement argentin s'est offert à coopérer avec d'autres pays de la région pour la production des matières plastiques et leur utilisation dans l'agriculture;

Plusieurs experts, ainsi que le Comité international sur l'utilisation des matières plastiques dans l'agriculture, ont proposé de fournir, par l'intermédiaire de l'ONUDI, une assistance aux pays de la zone soudano-sahélienne en ce qui concerne la production de feuilles et de tuyaux en matière plastique et leur emploi dans la fabrication de réservoirs et de conduites d'eau.

144. Une séance spéciale a été consacrée à l'examen des besoins des fabricants de matières plastiques et à des échanges de vues sur les problèmes d'enseignement et de formation, sur les connaissances techniques nécessaires et sur le rôle des matières plastiques dans l'économie des différents pays. Les participants ont également examiné l'assistance que pourrait fournir l'ONUDI pour la création d'une station expérimentale qui étudierait les applications agricoles des matières plastiques en Argentine et dans les autres pays latino-américains.

145. Dans sa recommandation 64, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement a demandé instamment que soient prises des dispositions en vue d'assurer que les organismes des Nations Unies intéressés "entreprennent des études sur les coûts-avantages relatifs des produits synthétiques et des produits naturels ayant les mêmes utilisations finales". Pour donner suite à cette recommandation, l'ONUDI, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a décidé de faire une étude pilote dans ce domaine et a choisi à cet effet l'industrie du caoutchouc. Cette étude aura pour objet d'évaluer les problèmes que posent, des points de vue écologique et économique, l'industrie du caoutchouc synthétique et celle du caoutchouc naturel, et de comparer leurs produits respectifs quant aux incidences que leur utilisation peut avoir sur l'environnement.

146. Un petit groupe de travail s'est réuni à Vienne en avril 1974 pour formuler des recommandations concernant les grandes lignes de l'étude sur l'industrie du caoutchouc, identifier les sources auprès desquelles pourraient être obtenues les diverses données nécessaires à son élaboration et indiquer les contributions que d'autres institutions et organisations internationales pourraient y apporter. Des

consultants ont été ensuite chargés de faire des études détaillées sur certains problèmes particuliers; ces études ont été examinées lors d'une réunion d'experts sur les mérites comparés des produits naturels et des produits synthétiques qui s'est tenue à Vienne du 16 au 20 septembre 1974. Le groupe d'experts a formulé diverses recommandations sur les mesures à prendre, en ce qui concerne l'industrie du caoutchouc, par les gouvernements et les organisations internationales intéressés.

147. En 1974, une équipe d'experts de l'ONUDI a aidé le Gouvernement gambien à évaluer une étude de faisabilité faite par une société européenne en vue de la construction d'une raffinerie de pétrole d'une capacité annuelle de 1 million de tonnes. On espère que cette mission permettra au gouvernement non seulement de déterminer le type de pétrole brut à importer, mais aussi de faire une estimation réaliste des investissements requis pour cette raffinerie et de sa rentabilité.

148. Au cours de l'année considérée, l'ONUDI a également, dans le cadre d'un projet de grande envergure, fourni une assistance technique au Rwanda, qui compte parmi les pays en voie de développement les moins avancés d'Afrique. Le gisement de gaz naturel du lac Kivu est une source précieuse de méthane et de bioxyde de carbone qui pourrait être utilisée pour le développement de l'industrie des pays riverains du lac. D'après des études récentes, les réserves de gaz des couches inférieures du lac sont estimées à plusieurs milliards de mètres cubes. En 1963, une usine pilote a été installée au Cap Rubona (Rwanda) afin d'évaluer la stabilité des réserves de gaz, de déterminer les procédés de purification à employer et de définir le type de matériel nécessaire à l'exploitation commerciale du gisement. Cette usine pilote, qui constituait pour ainsi dire l'unique source de combustible du pays, a alimenté en gaz purifié une brasserie située à proximité du lac. Il y a quelques années, l'usine a dû être fermée pour cause de corrosion et de détérioration du matériel dues à un mauvais entretien; par la suite, le Gouvernement rwandais a fait appel à l'aide de l'ONUDI pour la fourniture du matériel et des services d'experts nécessaires pour remettre en service cette usine. En 1974, deux consultants de l'ONUDI ont effectué un travail préparatoire qui devrait permettre à l'Organisation de conclure un contrat avec une société spécialisée; on espère que l'usine pilote travaillera à pleine capacité en 1975.

149. L'ONUDI a poursuivi en 1974 ses activités opérationnelles et ses activités de soutien dans le domaine de la production de protéines unicellulaires à partir des hydrocarbures (voir ID/B/140, par. 339). En novembre 1973, l'ONUDI a participé au Colloque international sur les protéines unicellulaires tenu à Rome. En 1974, elle a publié le rapport de la réunion d'un groupe d'experts sur la production de protéines à partir des hydrocarbures tenue en 1973. A la suite des recommandations formulées par ces experts, le Groupe consultatif sur les protéines (GCP) a élaboré des directives concernant l'utilisation de ces nouvelles sources de protéines pour l'alimentation du bétail (valeur nutritionnelle, sécurité d'emploi).

150. L'ONUDI a également continué de fournir une assistance à la République arabe libyenne en étudiant les possibilités de production et d'utilisation locales des protéines unicellulaires. A la fin de 1973 et au début de 1974, une équipe d'experts de l'ONUDI s'est rendue dans le pays et a rédigé une étude sur la fabrication et l'utilisation locales des protéines unicellulaires dans des complexes agro-industriels intégrés. En août et septembre 1974, un spécialiste de l'Institut français du pétrole, engagé par l'ONUDI, a rédigé une étude de faisabilité sur la production et l'utilisation de ces protéines dans le pays. Cette étude, sur laquelle s'est achevée la première

tranche des travaux de l'ONUDI concernant ce projet, sera prise en considération par le Gouvernement libyen lorsqu'il prendra une décision au sujet de l'inclusion du projet relatif aux protéines dans son programme de développement.

151. En 1974, l'ONUDI a continué de fournir des renseignements et à répondre aux questions posées par les pays en voie de développement en ce qui concerne la production et l'utilisation des protéines unicellulaires. A la suite de la hausse des prix du pétrole et des produits pétrochimiques, des doutes ont été exprimés quant à la compétitivité des protéines unicellulaires par rapport aux sources traditionnelles de protéines. Plusieurs sociétés se préoccupent de perfectionner les procédés de production de protéines unicellulaires et font des essais avec de nouvelles matières premières telles que le méthanol et l'éthanol. On espère qu'en 1975, année où doit entrer en service (en Italie) la première grande usine de protéines unicellulaires, certains pays en voie de développement prendront des mesures concrètes pour entreprendre eux aussi des programmes de développement dans ce domaine.

152. En 1974, l'ONUDI a continué à fournir une assistance à l'Indian Petrochemical Corporation Ltd. (IPCL) (voir ID/B/140, par. 342 à 345). L'ONUDI avait envoyé pour une durée de deux ans un expert en matière de formation auprès de cette société; à la demande du gouvernement, la durée de la mission a été prolongée d'un an. Un autre expert de l'ONUDI, arrivé en Inde en septembre 1974, a pour tâche d'aider la direction de l'IPCL à assurer l'inspection et l'entretien du complexe de fabrication d'aromatiques. En 1974, le PNUD a approuvé un projet complémentaire qui prévoit la fourniture de services d'experts recrutés sur le plan international et l'octroi de bourses de perfectionnement au personnel de l'ICPL. Ce projet, qui doit devenir opérationnel à la fin de 1975, a pour objet d'aider l'IPCL pour le démarrage et l'exploitation d'un grand complexe de fabrication d'oléfines.

153. L'ONUDI a également entrepris des travaux préparatoires pour un autre grand projet en Inde. Ce projet, qui a trait à la formation technique du personnel de l'Indian Oil Corporation (IOC), a été approuvé par le PNUD, et les travaux commenceront en 1975. Son objectif est de renforcer l'industrie pétrolière du secteur public en mettant le personnel de l'IOC au courant des techniques modernes et en assurant sa formation.

154. Au titre du même élément de programme, l'ONUDI a assuré l'appui technique de la réunion pour la promotion des investissements et des consultations techniques concernant les industries chimiques des pays en voie de développement, tenues à Bucarest du 2 au 6 décembre 1974 (voir au chapitre V la section "Financement industriel et promotion des investissements"). La contribution de l'ONUDI a consisté notamment à rédiger un document d'information et à évaluer des projets consacrés aux industries des engrais et des pesticides et à l'industrie pétrochimique, qui ont été examinés lors de la réunion.

155. L'ONUDI a également fourni une assistance pour le stage de formation en groupe dans l'entreprise dans le domaine de l'industrie pétrochimique, organisé en 1974 par le Centre commun ONUDI/Roumanie (voir au chapitre VIII la section "Programmes de coopération avec des pays donateurs"). On espère que les résultats obtenus et l'expérience acquise à cette occasion permettront d'améliorer les stages qui seront consacrés par la suite à cette branche d'industrie.

INDUSTRIES LEGERES **(30.6.00)**

156. Le programme d'activités de l'ONUDI dans le domaine des industries légères, tel qu'il est décrit au paragraphe 348 du Rapport annuel de 1973 (ID/B/140), n'a pas sensiblement varié, du moins pour ce qui est du contenu. La seule différence importante concerne le volume de l'assistance technique fournie. En 1974, l'assistance technique fournie par l'ONUDI au titre des industries légères a représenté une valeur de 3,25 millions de dollars, soit 13,5 % du volume global de l'assistance technique fournie pendant cette même année par l'Organisation. En 1973, le montant de l'assistance technique fournie par l'ONUDI au titre de cet élément du programme a dépassé pour la première fois les 2 millions de dollars (2 118 000). Le chiffre pour 1974 correspond à une augmentation de 53,7 % par rapport à 1973. Tout semble indiquer que le volume de l'assistance technique fournie aux industries légères des pays en voie de développement continuera d'augmenter rapidement.

157. Les activités menées par l'ONUDI dans le secteur des industries légères se divisent en quatre catégories : textiles, industrie alimentaire, cuir et articles en cuir, imprimerie et arts graphiques.

Textiles **(30.6.01)**

158. Evalués en fonction de leur coût – 80 % des projets d'assistance dans le secteur du textile sont de grands projets, d'une durée de trois à quatre ans, et financés par le PNUD à raison de 700 000 dollars en moyenne – le caractère des activités de l'ONUDI dans ce domaine et les types de projets d'assistance technique n'évoluent qu'assez lentement. Par contre, le volume de l'assistance technique s'accroît rapidement, ce qui prouve l'importance de ce secteur pour les pays en voie de développement. Le nombre des grands projets approuvés est passé de cinq en 1973 à neuf en 1974 (Egypte (2), Inde, Indonésie, Mongolie, Pakistan, République arabe syrienne, Thaïlande et Turquie); ces neuf projets représentent environ 6 millions de dollars d'investissements. Cinq autres projets, d'une valeur de 3,5 millions de dollars, figurent dans des programmes par pays, et la préparation des documents descriptifs est déjà très avancée.

159. Chacun de ces grands projets a naturellement été établi de manière à répondre exactement aux besoins particuliers du pays intéressé, mais ils ont en commun des caractéristiques correspondant aux exigences propres de l'industrie textile : ils comportent tous, à une exception près, les éléments suivants : services techniques à l'industrie, contrôle de la qualité, essais, diffusion d'information technique au moyen de séminaires et de cours de formation, et recherche appliquée visant à adapter produits et procédés aux conditions locales. L'accent est mis sur tel ou tel de ces éléments en fonction des besoins et des priorités de l'industrie. Par exemple, le grand projet réalisé en Indonésie a surtout pour objet la fourniture de services techniques à l'industrie, en vue d'accroître la productivité, corriger les déséquilibres de la production et fournir des conseils en matière de planification à long terme, etc. En Inde, un autre projet concerne presque exclusivement des activités de recherches très poussées intéressant l'industrie cotonnière. Se situant entre ces deux extrêmes, les projets réalisés en Thaïlande et en Turquie mettent l'accent sur le contrôle de la qualité et sur la formation.

160. Le projet relatif à la production de cachemire et à l'utilisation du poil de chameau en Mongolie fait exception à cette règle; il s'agit de construire une usine expérimentale pour traiter une fibre rare et d'un coût élevé, ce qui devrait permettre d'accroître la valeur d'exportation d'un important produit du pays. Tous ces projets comportent un élément de formation, qui peut prendre diverses formes : formation de personnel de contrepartie, séminaires et cours de formation organisés par des experts sur le terrain, ou encore programme de bourses et cours spéciaux de formation organisés en commun avec les instituts de recherche et les fabricants de colorants.

161. On procède fréquemment à l'examen et à l'évaluation des projets pour veiller à ce que les ressources du PNUD soient utilisées de la façon la plus rationnelle et pour tirer des expériences précédentes des leçons pour les nouveaux projets. Pour ces mêmes raisons, et pour éviter les doubles emplois, l'ONUDI demeure en relation étroite avec d'autres organisations internationales, notamment l'Institut national du coton et le Secrétariat international de la laine. Ces deux organisations jouant un rôle actif dans les pays en voie de développement, il importe de coopérer avec elles. L'Institut international du coton, seul organisme international à organiser des recherches sur le coton, est consulté toutes les fois que l'on étudie ou que l'on réalise des projets dans ce domaine. On espère que l'ensemble des projets et des recherches sur le coton actuellement en cours d'élaboration ou d'exécution (Brésil, Egypte, Inde, Mexique, Pakistan et République arabe syrienne) finira par constituer, avec la coopération de l'Institut international du coton, un programme général du type initialement envisagé. Sur les quatre études de cas consacrées à des questions d'environnement et dont la réalisation s'insère dans un programme intégré d'études sur l'environnement organisé en commun par l'ONUDI et le PNUE, une a été consacrée à l'industrie textile. Trois spécialistes ont étudié, en coopération avec leurs homologues thaïlandais, les problèmes d'environnement qui se posent dans l'industrie textile thaïlandaise.

162. Parmi les moyens employés par l'ONUDI pour se tenir au courant des derniers progrès dans le domaine des textiles et pour évaluer les possibilités d'application des techniques nouvelles aux pays en voie de développement, il faut citer les réunions de petits groupes d'experts consacrées à l'étude de questions précises. En 1975, une réunion de ce type sera organisée par l'ONUDI en coopération avec l'Institut international du coton pour étudier les derniers progrès réalisés en matière de traitement des textiles par voie humide, ce qui inclut évidemment la question des apprêts pour tissus de coton à entretien facilité. Des représentants des pays industrialisés et des pays en voie de développement participeront à cette réunion.

163. Si l'on examine les statistiques de l'industrie textile pour en dégager les tendances générales, on constate que le programme de l'ONUDI dans le secteur du textile est bien adapté à la situation et aux besoins réels de cette industrie. Les statistiques récentes du commerce² montrent que, contrairement à l'opinion générale, les pays en voie de développement sont en fait, si l'on exprime les échanges en valeur, importateurs nets de textiles; et si l'on tient compte de leurs importations de machines, de colorants, de produits chimiques et de fibres synthétiques, le solde de leurs échanges devient encore plus négatif. Comme d'autre part la part des pays industrialisés dans la capacité globale de production diminue rapidement au bénéfice des pays en voie de développement, on peut conclure que le solde négatif des

² Document TD/B/C.2/136 de la CNUCED.

échanges commerciaux s'explique notamment par une faible productivité de l'équipement et de la main-d'œuvre et par une qualité insuffisante des produits. D'autres facteurs expliquent ce solde négatif : tout d'abord, la majeure partie des exportations de textiles des pays en voie de développement vers les pays industrialisés sont constituées de marchandises en vrac, par exemple de fils ou de toile écrue d'une valeur unitaire relativement faible; d'autre part, il entre dans la fabrication des vêtements exportés par les pays en voie de développement une forte proportion de produits importés – fibres synthétiques ou de produits chimiques – ce qui réduit le bénéfice net en devise. Ainsi, la partie la plus lucrative des activités – finissage, production de tissus de luxe, articles de mode, etc. – échappe encore en grande partie aux pays en voie de développement.

164. Dans ces conditions, on comprend que dans les projets de l'ONUDI relatifs à ce secteur, l'accent soit mis sur la productivité, le contrôle de la qualité, la mise au point et l'adaptation des produits. Tout en reconnaissant que le programme d'activités de l'ONUDI dans le secteur du textile, bien qu'important par rapport à d'autres programmes de l'Organisation, ne représente qu'une faible proportion de ce qui serait nécessaire et de ce qui est fourni par des sources bilatérales et autres, nous sommes certains qu'il est du moins très bien adapté aux besoins de l'industrie textile des pays en voie de développement.

Industrie alimentaire (30.6.02)

165. En ce qui concerne l'industrie alimentaire, l'ONUDI préconise depuis des années une approche intégrée couvrant l'ensemble des activités liées à cette industrie, depuis la production des matières premières agricoles jusqu'à la distribution des produits finals. L'Organisation estime qu'il faut dès le départ envisager la création d'agro-industries intégrées regroupant diverses activités (agriculture, commercialisation et traitement des produits agricoles), tout en tenant compte des conditions socio-économiques du pays dans lequel la mise en place d'un complexe agro-industriel est prévue.

166. Les conceptions de l'ONUDI semblent gagner du terrain. A la suite des consultations internationales sur le développement des agro-industries qui se sont tenues à un niveau élevé à Belgrade en mai 1974, et auxquelles ont participé de nombreux représentants des pays en voie de développement, les autorités yougoslaves et l'ONUDI ont signé un accord concernant un programme commun de coopération internationale en vue de l'expansion des agro-industries dans les pays en voie de développement. Cet accord prévoit des activités de formation et d'autres formes d'assistance technique en faveur des pays en voie de développement dans le domaine des agro-industries. De même, à la suite d'AFRIFOOD 74, première exposition africaine de matériel pour l'industrie alimentaire, qui a été organisée au Maroc en juin 1974, parallèlement à des consultations régionales sur les aspects promotionnels et techniques du traitement et du conditionnement des produits alimentaires pour l'exportation, le Gouvernement marocain étudie la possibilité de créer un organisme qui aiderait les pays africains à développer leurs agro-industries (voir également chapitre VII, section intitulée "Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI"). Plusieurs pays, dont la République Dominicaine et le Guatemala, ont demandé à l'ONUDI d'organiser des réunions nationales pour étudier avec les autorités locales les

moyens de promouvoir le développement des agro-industries intégrées. Par ailleurs, l'ONUDI a aidé un certain nombre de pays, notamment le Dahomey, El Salvador, le Laos et la République du Viet-Nam à élaborer des plans directeurs relatifs à la création des complexes agro-industriels.

167. Cette approche globale du développement des agro-industries se distingue également en ce qu'elle accorde une large place à la coopération entre les pays en voie de développement, qui jouait déjà un rôle dans les projets mentionnés plus haut et qui constitue en outre la principale caractéristique d'une nouvelle série d'activités de l'ONUDI, dont la première a été l'organisation d'une réunion pour la promotion de la coopération entre les pays en voie de développement dans le secteur des industries alimentaires tenue au Brésil en mars 1974. Une vingtaine de représentants des pays en voie de développement ont participé à cette réunion au cours de laquelle ils ont visité des entreprises et des organismes locaux et établi des plans de coopération bilatérale. Au même titre, l'ONUDI achève de préparer des consultations prévues pour mars 1975 au sujet du développement de branches déterminées de l'industrie alimentaire dans certains pays du Moyen-Orient. On espère que ces consultations permettront de jeter les bases institutionnelles d'un programme de coopération pour le développement des agro-industries dans la sous-région. Tel qu'il est envisagé, le principal objectif d'un programme de ce genre sera la mise en place d'un réseau de services consultatifs nationaux dans le domaine des industries alimentaires pour aider les pays intéressés à définir une approche intégrée pluridisciplinaire du développement des agro-industries. Ces services nationaux encourageront également la coopération aux niveaux régional et international en faisant appel, dans toute la mesure possible, à des experts du pays ou de la région considérés appuyés par des experts de l'ONUDI recrutés sur le plan international.

168. L'ONUDI a bénéficié du concours de la FAO pour les projets exécutés au Maroc et en Yougoslavie (voir, plus haut, par. 164) et a participé avec le PNUD, la FAO et l'OIT à une mission commune pour l'étude de l'assistance fournie par le PNUD au développement des industries du secteur public au Soudan. L'Organisation a également pris part à une mission de la Banque mondiale en vue d'aider la Turquie à développer ses agro-industries. L'ONUDI et la FAO ont en outre organisé conjointement une réunion pour la promotion des investissements et de la coopération dans certaines industries alimentaires qui s'est tenue à Amsterdam en octobre 1974 (voir chapitre VIII, section intitulée "Coopération et coordination interinstitutions" et chapitre VII, section relative au "Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI").

169. Dans le cadre de ses activités relatives à des projets pilotes visant à promouvoir la mise au point de produits alimentaires nouveaux, l'ONUDI a prêté son concours aux autorités libyennes pour faire une étude qui a recommandé la création dans la République arabe libyenne d'un complexe industriel pour la production de protéines à partir d'hydrocarbures. En outre, l'ONUDI a fourni une assistance au Gouvernement mexicain pour l'exploitation industrielle de la *Spirulina platensis* et pour l'utilisation des protéines qu'elle fournit, ainsi qu'aux Gouvernements roumain et yougoslave dans le domaine des utilisations nouvelles des protéines de soja.

170. Consciente des problèmes posés par l'inadaptation des techniques et du matériel de traitement des produits alimentaires acquis par les pays en voie de développement, l'ONUDI a organisé à Vienne, en novembre 1974, une réunion d'experts sur le choix du matériel pour l'industrie du sucre. Les experts ont établi des

directives qui aideront les industriels des pays en voie de développement à choisir des techniques adaptées à leurs besoins. Il s'agissait de la première d'une série de réunions; les autres seront consacrées aux industries des huiles végétales et de la viande.

Industrie du cuir et des articles en cuir (30.6.03)

171. Dans de nombreux pays en voie de développement, les cuirs et les articles en cuir tiennent une place importante dans la liste des produits d'exportation. Dans certains cas, ces produits occupent la deuxième ou la troisième place parmi les plus importantes sources de recettes d'exportation. Le souci d'augmenter ces recettes et la croissance de la demande intérieure pour diverses catégories d'articles en cuir amènent de nombreux pays en voie de développement à développer leur industrie du cuir et des articles en cuir.

172. Dans ce secteur, l'ONUDI s'est efforcée d'aider les pays en voie de développement à tirer tout le parti possible de cette précieuse matière première que sont les cuirs et les peaux, en les transformant en cuirs semi-traités ou finis et, lorsque cela est possible, en articles en cuir pour la consommation intérieure ou pour l'exportation.

173. Les projets proposés pour la deuxième opération de programmation par pays montrent que les pays en voie de développement les moins avancés ont tendance à envisager pour l'industrie du cuir des projets de développement intégrés, généralement de grande envergure, alors que les plus avancés des pays en voie de développement semblent préférer les missions de courte durée requérant les services d'experts hautement spécialisés et qualifiés tels que spécialistes du finissage du cuir, de la conception des modèles ou du patronage.

174. En 1974, l'ONUDI avait six grands projets en cours d'exécution dans le secteur du cuir: un en Inde, deux en Mongolie, un au Pakistan, un dans le Yémen démocratique et un en Uruguay. En Mongolie, le projet concernant le Centre de recherche appliquée et d'expérimentation pour l'industrie du cuir et des articles en cuir (ID/B/140, par. 368) progresse d'une manière satisfaisante et selon le calendrier fixé; sept experts de l'ONUDI participent à cette importante réalisation. La majeure partie du matériel nécessaire au Centre a déjà été fournie et plusieurs membres du personnel de contrepartie ont reçu une solide formation à l'étranger. En Mongolie, les premières activités afférentes au projet concernant l'utilisation des chutes de cuir ont été entreprises avec la participation d'un consultant spécialisé et l'assistance de bureaux d'ingénieurs-conseils. En Uruguay, le laboratoire de contrôle de la qualité, auquel sont affectés deux experts de l'ONUDI, fonctionne maintenant, malgré quelques difficultés initiales. Au Yémen démocratique, le Centre de démonstration pour la fabrication de chaussures a commencé à assurer la formation de la main-d'œuvre dans le cadre d'un programme de production limitée, à l'exécution duquel participent un directeur de projet et un autre expert. Ouvert officiellement en septembre 1974, le Centre de développement et de démonstration pour les articles de cuir de Madras (Inde) a déjà entrepris l'exécution d'un programme de formation.

175. L'assistance précédemment fournie par l'ONUDI au secteur du cuir dans le cadre des SIS et les Consultations sur le développement de l'industrie de la chaussure au Pakistan, organisées en 1973 (voir ID/B/140, par. 371) ont préparé le terrain pour

le lancement dans ce pays, en 1974, d'un important projet de développement de l'industrie du cuir, à l'exécution duquel participent trois experts de l'ONUDI et un expert de la FAO.

176. En plus des grands projets susmentionnés, l'ONUDI a achevé en 1974 l'exécution de vingt-sept projets moins importants, d'une durée de un à douze mois, et concernant l'exécution d'études sectorielles et d'études de faisabilité et la fourniture d'une assistance technique directe à l'industrie du cuir, de la chaussure et des articles en cuir dans vingt pays en voie de développement.

177. Le Séminaire régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient sur le développement des industries de la chaussure et des articles en cuir (voir ID/B/140, par. 371) s'est tenu à Madras (Inde) en février 1974. L'utilité de ce séminaire a été prouvée notamment par l'intérêt qu'il a suscité aux Philippines en faveur d'un accroissement de la capacité d'exportation de l'industrie de la chaussure grâce à une nouvelle assistance à l'ONUDI, et, à Fidji, pour la réactivation du grand projet de développement de l'industrie du cuir.

178. En 1974, l'ONUDI a continué à participer au projet PNUD/FAO d'assistance à l'Institut central de recherche et de formation dans le domaine des cuirs et peaux, en Turquie. Elle coopère aussi avec la FAO dans le cadre d'un projet PNUD/ONUDI relatif au développement de l'industrie du cuir au Pakistan (voir par. 174 ci-dessus) et d'un autre projet d'assistance à l'industrie du cuir en Haute-Volta.

179. Un bon exemple d'utile et constructive coopération entre les experts de l'OIT et ceux de l'ONUDI est fourni par les activités menées en Ethiopie, où la formation pratique de quatorze membres du personnel de l'Ethiopian Tannery Share Company, qui bénéficie d'une assistance de l'ONUDI, est assurée par l'atelier du cuir qui dépend du Centre de formation à la gestion des entreprises, lequel est un projet conjoint du PNUD et de l'OIT. Ces stagiaires exerceront des fonctions de supervision dans cette grande tannerie industrielle lorsqu'elle sera mise effectivement en service au début de 1975. L'établissement et l'application pratique du programme de formation font l'objet d'une coopération étroite entre les experts de l'ONUDI et ceux de l'OIT, ce qui ne peut qu'influer de façon très positive sur l'efficacité des opérations de la nouvelle tannerie.

180. Ainsi qu'il a déjà été dit au paragraphe 391 du document ID/B/140, un des six projets ONUDI/PNUE relatifs à l'environnement porte sur les questions d'environnement dans l'industrie du cuir. Un groupe d'experts de pays développés et de pays en voie de développement a tenu une réunion préparatoire à Vienne, en août 1974, aux fins de déterminer les méthodes à appliquer pour effectuer cette étude et d'établir le programme de travail. A la suite de cette réunion, des consultants spécialisés ont fait cinq études partielles concernant les aspects techniques et économiques de l'étude principale, et trois analyses consacrées à l'Argentine, à l'Ethiopie et à l'Inde. Le projet de l'étude intégrée devrait être terminé en avril 1975.

181. Ainsi qu'il ressort du paragraphe 931 du document ID/B/140, l'ONUDI a obtenu en 1973 l'accord du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

pour utiliser une partie de la contribution de ce pays au Fonds d'affectation spéciale pour créer en Uruguay un centre expérimental et de démonstration pour le finissage du cuir. L'exécution de ce projet a été considérablement retardée par des divergences de vues sur le choix de l'institution qui, en Uruguay, devrait se charger de créer et de faire fonctionner ce centre. Le projet n'a donc pu être exécuté en 1974, contrairement à ce qui avait été initialement prévu.

Imprimerie et arts graphiques (30.6.04)

182. A l'amélioration des moyens d'éducation et aux progrès de l'information dans les pays en voie de développement correspond un besoin accru des industries de l'imprimerie plus efficaces. Ces pays commencent à demander l'assistance de l'ONUDI dans ce domaine très important, bien qu'ils ne tirent pas encore parti de toutes les possibilités offertes à cet égard par l'Organisation. On peut, par exemple, citer l'assistance apportée par un expert de l'ONUDI pour la diversification de la production de papier d'impression en Côte d'Ivoire, ou une étude préliminaire de faisabilité établie par l'ONUDI en vue de la création d'une imprimerie commerciale au Lesotho. Une mission organisée par l'ONUDI a examiné et évalué la situation de l'imprimerie en Afghanistan et a fait des recommandations concernant son développement et l'amélioration de sa productivité et de la qualité des produits, ainsi que la réorganisation éventuelle de l'ensemble du secteur de l'imprimerie du pays. Au Yémen démocratique, un expert de l'ONUDI a étudié la situation de l'imprimerie et a évalué les besoins auxquels ce secteur devra faire face au cours des prochaines années; il a également formulé des recommandations concernant le développement et la modernisation de cette industrie en vue de répondre à ces besoins.

183. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui sévit dans les pays en voie de développement, en particulier dans l'imprimerie, fait qu'il est difficile d'y produire des articles de qualité en quantité voulue. En vue de remédier à cette situation, l'ONUDI aide les pays en voie de développement à former du personnel qualifié. En République du Viet-Nam, deux experts de l'ONUDI ont aidé l'industrie de l'imprimerie à améliorer la qualité de ses produits en formant des ouvriers, des techniciens et des ingénieurs.

184. Pour familiariser les spécialistes des pays en voie de développement avec les techniques les plus modernes de l'imprimerie, l'ONUDI organise, en collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique allemande, des consultations sur l'industrie de l'imprimerie dans les pays en voie de développement, consacrées à la diffusion d'informations relatives à des procédés perfectionnés et simplifiés d'impression. Une vingtaine de représentants des pays en voie de développement prendront part à ces consultations qui doivent avoir lieu à Leipzig en mars 1976.

185. Il a déjà été mentionné dans les rapports annuels précédents que l'imprimerie est un secteur industriel des plus importants, et nombre de pays en voie de développement ont besoin d'une assistance dans ce domaine. L'imprimerie restera cependant au second plan tant que l'on n'aura pas reconnu qu'elle fait partie, elle aussi, des activités industrielles de l'ONUDI.

TECHNIQUES INDUSTRIELLES GENERALES

(30.7.00)

186. La réorientation vers des domaines plus concrets des activités que l'ONUDI mène au titre de cet élément de programme, réorientation relevée au paragraphe 379 du document ID/B/140, s'est poursuivie en 1974.

187. Le montant des projets d'assistance technique demandés et réalisés a progressé plus rapidement que l'on pouvait s'y attendre compte tenu de la situation à la fin de 1973, en particulier dans le domaine de la protection de l'environnement et du conditionnement. Le niveau des activités relatives au transfert des techniques et à la conception industrielle s'est maintenu, comme celui des diverses autres activités intersectorielles.

188. Malgré des retards sérieux dans le recrutement du personnel, le montant des activités d'assistance technique devrait passer de 331 000 dollars en 1973 à 613 000 dollars en 1974, soit une augmentation de 85 %. Cet accroissement des efforts de l'ONUDI correspond à la progression de la demande qui, comme il a déjà été mentionné, est passée de 479 000 dollars en décembre 1972 à 953 000 dollars en décembre 1973; en décembre 1974, ce chiffre devrait atteindre 1,2 million de dollars.

189. Une base de travail solide pour toutes les activités menées au titre de cet élément de programme a été établie en 1973, et il devrait être possible, à condition de remédier aux problèmes de personnel les plus urgents, de maintenir ce rythme d'augmentation; compte tenu des effectifs actuels, il est cependant peu vraisemblable que le taux de mise en œuvre puisse suivre celui de la demande. Si l'on ajoute le montant des projets déjà approuvés au titre de cet élément à celui des projets qui le seront vraisemblablement tels qu'ils ressortent des programmes par pays et des programmes par région, on constate que le volume global des demandes d'assistance technique correspondra à 4,7 millions de dollars à la fin de 1977.

190. Les activités de l'ONUDI dans le domaine des techniques industrielles générales portent sur trois domaines distincts: protection de l'environnement, conditionnement, et conception des produits industriels.

Protection de l'environnement

(30.7.01)

191. En 1974, les pays en voie de développement, en particulier ceux dont l'industrialisation progressait avec le plus de rapidité, se sont montrés davantage préoccupés par les problèmes de l'environnement. En 1973, l'ONUDI s'inquiétait (voir ID/B/140, par. 386 à 387) du peu d'empressement marqué par les pays en voie de développement pour considérer sérieusement les problèmes de la pollution industrielle. Ce manque d'enthousiasme général est compréhensible si l'on tient compte des problèmes sérieux auxquels se heurtent de nombreux pays en voie de développement et aux ressources limitées dont ils disposent au titre des CIP pour résoudre ces problèmes. Mais nombre de ces pays ont désormais compris qu'il vaut mieux prévenir que guérir, et ils ont pris des dispositions pour surveiller et protéger l'environnement en créant des organismes chargés de coordonner les efforts faits dans

ce domaine. Cet intérêt accru pour l'environnement s'est traduit par une augmentation notable du nombre de demandes d'assistance technique en vue de la solution des problèmes posés par la pollution industrielle. Ces demandes portent fréquemment sur des problèmes de pollution qui se posent dans des entreprises existantes, mais, et c'est là un fait digne d'attention, elles concernent de plus en plus souvent l'étude de ces problèmes avant la construction des entreprises. Cette tendance très nette à tenir compte des considérations d'ordre écologique dès le stade de la planification du développement industriel est particulièrement encourageante.

192. La série de séminaires relatifs au transfert de techniques, organisés à la demande du Gouvernement turc (voir ID/B/140, par. 383) constitue un bon exemple de l'intérêt croissant manifesté pour les problèmes de pollution. Un de ces séminaires, organisé en 1974, était consacré aux aspects écologiques du développement industriel. Ce séminaire, auquel un fonctionnaire et deux consultants de l'ONUDI ont présenté des documents concernant plus particulièrement certains secteurs industriels, a été suivi par des fonctionnaires turcs de tous les niveaux. Compte tenu des résultats obtenus par les réunions de ce genre, l'ONUDI envisage de poursuivre ces activités aussi bien sur le plan national que régional. L'ONUDI a achevé ou poursuivi activement la réalisation, en 1974, de plusieurs projets relatifs aux problèmes de la pollution; le montant total de ces projets était de 25 000 dollars.

193. Il reste beaucoup à faire pour convaincre les pays en voie de développement de l'importance des problèmes de l'environnement. Un progrès considérable dans ce sens a été la conclusion d'un accord entre l'ONUDI et le PNUE en vue de l'élaboration d'un programme intégré de lutte contre la pollution industrielle. Ce programme à long terme reflète le désir de l'ONUDI et du PNUE de protéger et de mettre en valeur l'environnement sans bloquer ou ralentir le développement industriel. Il comporte deux éléments principaux :

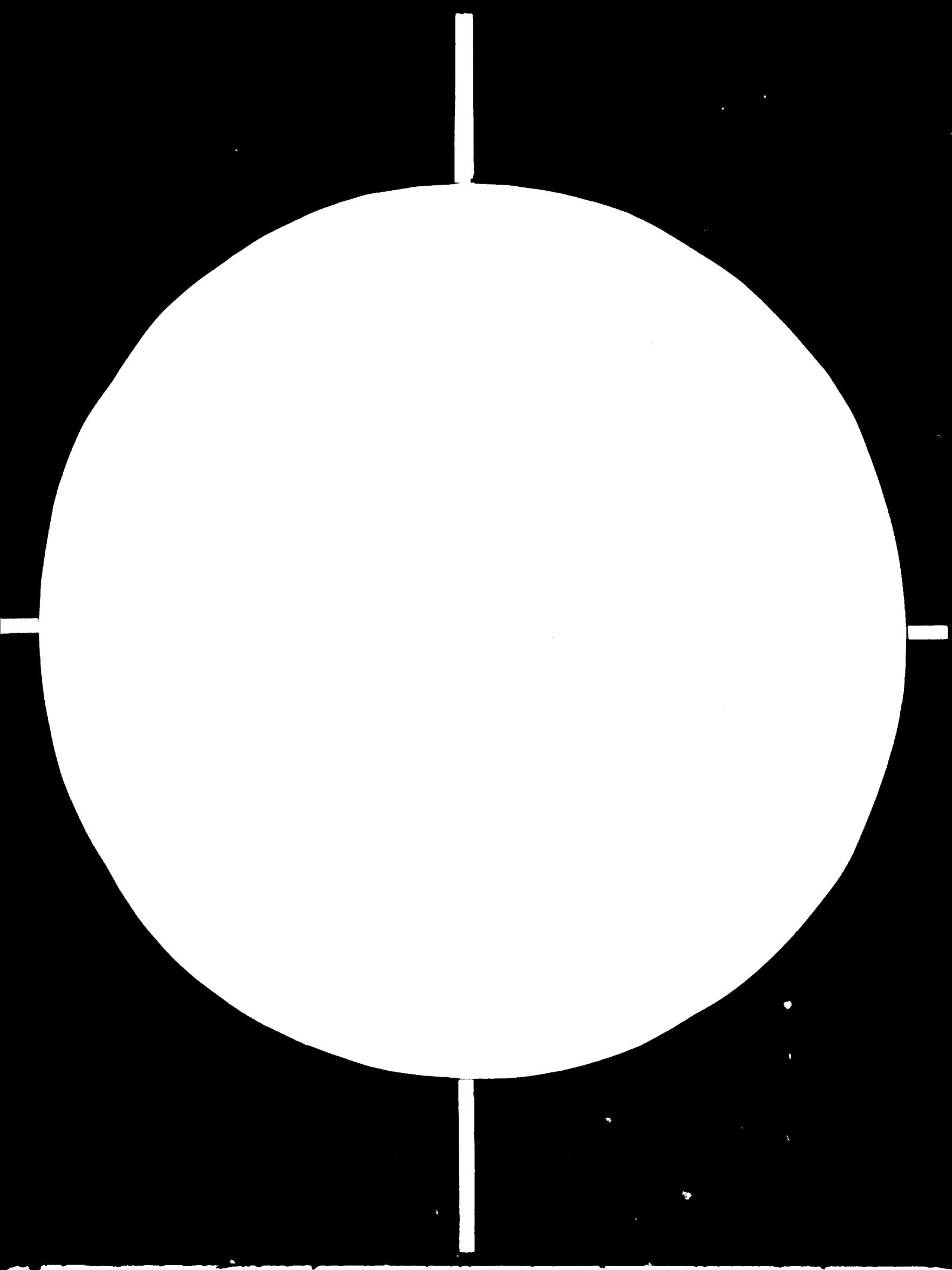
- a) Mise au point de programmes de formation visant à stimuler l'intérêt des pays en voie de développement pour les problèmes de l'environnement et à mieux faire connaître aux responsables de l'administration ou de l'industrie, à tous les niveaux, les facteurs en jeu dans la protection de l'environnement contre la pollution industrielle;
- b) Mise au point de méthodes pour réduire au minimum les risques de pollution industrielle de la façon la plus économique possible par l'étude de certaines branches d'industrie et de leurs effets sur l'environnement.

194. Conformément au premier de ces objectifs, des considérations d'ordre écologique ont été introduites dans le programme de cinq stages de formation en groupe dans l'entreprise organisés par l'ONUDI en 1974 (sidérurgie, industrie textile, industrie de la pâte et du papier, industrie pétrochimique, et entretien et réparations). Le souci de l'environnement ne saurait être le monopole d'une catégorie déterminée de citoyens, mais doit être inculqué à chacun, du responsable principal au technicien employé à la production. Plusieurs programmes de formation sont donc prévus, à partir de 1975, chacun s'adressant à une audience particulière, l'accent étant mis chaque fois sur le rôle que les participants peuvent jouer dans la défense de l'environnement. L'ONUDI et le PNUE reconnaissent aussi que nombre de problèmes relatifs à l'environnement ont un caractère régional et envisagent par conséquent d'organiser des stages de formation régionaux en coopération avec les commissions économiques intéressées.

C-384



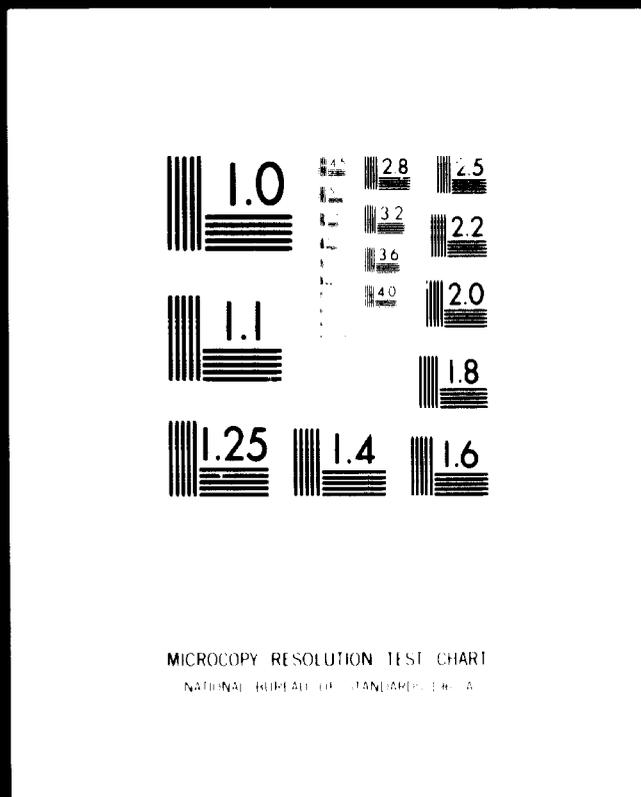
77 . 11 . 15



2 OF 4

07052

F



24*

A

195. Depuis longtemps, on entend couramment dire, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, que la conservation et la protection de l'environnement ne peuvent être assurés qu'au détriment de la croissance économique. Cette opinion procède de l'erreur très répandue que toute tentative visant à préserver l'environnement ne peut que coûter très cher à la collectivité. Cette erreur est due à l'ignorance des possibilités très réelles qu'il y a de protéger l'environnement à un coût très réduit, voire nul pour le pollueur, et avec un bénéfice net pour l'économie nationale. Conformément au deuxième objectif du programme ONUDI/PNUE, l'ONUDI étudie actuellement le parti que l'on peut tirer de certaines de ces possibilités; en 1974, par exemple, elle a étudié le cas de quatre grands secteurs industriels (sidérurgie, ciment, produits chimiques de base et textiles). Il ressort de ces études que l'on dispose de très peu de données sur ces problèmes, et en particulier sur les effets écologiques et sociaux de l'industrialisation et les coûts et avantages externes correspondants. Des recherches beaucoup plus approfondies sont nécessaires dans ces domaines pour combler ces lacunes. On connaît en revanche très bien les problèmes techniques posés par la pollution industrielle et la lutte contre celle-ci dans la plupart des secteurs industriels, et l'ONUDI envisage d'utiliser ces données, ainsi que les résultats de ses études de cas et de ses études sectorielles pour élaborer plus avant le concept de complexe industriel intégré présentant le minimum de risques de pollution. Ces études tiennent compte des types d'industries clés sur lesquelles serait fondé un complexe industriel totalement intégré (cuir, produits chimiques, ciment, sidérurgie, caoutchouc naturel et synthétique, etc.). Une de ces études concernait la structure et les problèmes de trois complexes industriels situés à Manille, à Rotterdam et à Téhéran.

196. La notion de complexe industriel intégré présentant le minimum de risques de pollution est fondée sur la théorie selon laquelle les déchets industriels sont en fait des ressources inemployées. En principe, un tel complexe devrait relier entre elles des usines de manière à assurer le recyclage industriel des déchets: rendre possible le mélange de certains effluents de façon à permettre de les neutraliser (par exemple un effluent acide et un effluent alcalin); enfin, réduire de manière importante les transports qui sont une des principales causes de pollution. Un complément de recherche est nécessaire, et l'ONUDI envisage de coopérer avec l'International Institute for Applied Systems Analysis [Institut international d'analyse appliquée des systèmes (IIAAS)] pour recueillir et traiter les données que l'on utilisera pour déterminer les caractéristiques d'un complexe intégré de ce type.

197. Les six premiers projets, qui faisaient partie du programme intégré d'études et d'enquêtes sur l'environnement établi en commun par l'ONUDI et le PNUE, ont été achevés en 1974 et un autre programme comportant dix projets, dont quelques-uns sont des prolongements du programme actuel, sont examinés avec le PNUE. La valeur des projets menés à bien en 1974 s'est élevée à 226 000 dollars, dont 60 000 dollars ont été fournis par l'ONUDI et le reste par le PNUE. L'ampleur des travaux qui seront réalisés à l'avenir dans ce secteur dépendra dans une grande mesure des fonds que l'ONUDI pourra consacrer à ces activités.

198. Le programme intégré ONUDI/PNUE s'est considérablement étoffé depuis ses modestes débuts, il y a un peu plus d'un an, mais il reste encore beaucoup à faire pour que les efforts déployés actuellement portent leurs fruits. L'enjeu des prochaines années sera particulièrement important à mesure que le programme commun ONUDI/PNUE se renforcera et que des progrès seront faits dans la recherche des moyens de lutte contre la pollution industrielle.

Industrie du conditionnement (30.7.02)

199. En 1974, le programme d'assistance à l'industrie du conditionnement a été renforcé sur la lancée des activités entreprises en 1973 (voir ID/B/140, par. 393 à 405). L'importance du rôle joué par le conditionnement, tant dans la protection et la conservation des marchandises que dans leur commercialisation, ressort du nombre accru des projets approuvés et des projets dans la filière inscrits aux programmes par pays et aux programmes régionaux. Deux grands projets pour la création de centres de conditionnement, projets qui ont bénéficié d'une assistance technique d'un montant de 650 000 dollars, ont été pratiquement achevés en Bulgarie et en Pologne. L'ONUDI a fourni une assistance préliminaire à l'Inde, à Israël, au Mexique, au Maroc et à la République de Corée; à l'achèvement des travaux préparatoires, ces projets auront bénéficié d'une assistance technique d'une valeur de 2 millions de dollars. En outre, l'ONUDI a achevé ou poursuivi l'exécution, en 1974, de projets d'assistance technique d'un montant de 376 224 dollars. Ces projets intéressaient toutes les régions et l'assistance fournie allait des moyens de conditionnement relativement simples (fabrication de caisses en bois en Uruguay, par exemple) aux plus élaborés, tels que les plastiques en Roumanie et les emballages en feuilles d'aluminium laminées en Islande et en Pologne. En même temps, de petits projets d'assistance technique ont été exécutés dans des branches déterminées de l'industrie du conditionnement, pour un montant total de 25 150 dollars, dans des pays aussi éloignés les uns des autres que le Brésil, l'Islande et Israël.

200. En outre, la Birmanie et l'Indonésie ont proposé, au cours de l'examen de leurs programmes par pays, l'inclusion dans leur CIP de projets de centres de conditionnement pour un montant de 1,4 million de dollars, et une somme de 1,5 million de dollars a été provisoirement affectée à un programme régional stratégique dans la région de l'IDCAS.

201. L'année 1974 a été marquée par l'adoption d'une méthode nouvelle pour l'exécution de grands projets intéressant les institutions dans le domaine du conditionnement et par la mise au point d'une stratégie visant à assurer que le niveau de l'industrie du conditionnement correspond au niveau général d'industrialisation du pays considéré.

202. L'exécution se déroule désormais en trois phases distinctes. Tout d'abord, un expert de l'ONUDI fait une étude des besoins en matière de conditionnement. On rédige un rapport sur le terrain et, le cas échéant, on élabore des propositions en vue d'une action ultérieure; la formulation de ces propositions est facilitée par l'existence de documents types relatifs aux projets. Les gouvernements utilisent le rapport et les propositions pour établir des demandes adressées au PNUD. Au cours de la deuxième phase (dite préparatoire), une assistance est fournie pour la mise au point d'un programme de développement et la fixation de priorités en matière de matériel et de services d'experts, ainsi que pour la rédaction du document final relatif au projet. La troisième et dernière phase est celle de la mise en œuvre du projet.

203. La stratégie suivie pour le développement d'une industrie du conditionnement est fondée sur les principes suivants :

Le conditionnement joue un rôle essentiel à tous les niveaux d'industrialisation d'un pays;

Le degré de complexité de l'industrie du conditionnement doit correspondre au niveau général d'industrialisation du pays;

Il est souhaitable de doter chaque pays d'un centre technico-économique du conditionnement.

204. Une industrie efficace du conditionnement est indispensable à tous les stades du processus d'industrialisation car elle remplit la double fonction de préservation et de protection des produits au cours du transport et de l'entreposage, tout en facilitant considérablement les ventes sur les marchés intérieurs et les marchés d'exportation.

205. On estime que 15 % de la production alimentaire mondiale sont perdus par suite d'un conditionnement et d'un entreposage inadéquats. L'amélioration des techniques utilisées dans ce domaine peut donc atténuer sensiblement la crise alimentaire mondiale, sans agrandissement des surfaces cultivées ni emploi accru d'engrais et de pesticides. De même, les pertes dues à la détérioration des produits manufacturés peuvent avoir dans tous les cas des effets sérieux sur l'économie d'un pays, en particulier si l'emballage des produits destinés aux marchés d'exportation laisse à désirer.

206. Ces considérations ont conduit l'ONUDI à élaborer un document d'orientation qui permet de déterminer, en fonction du niveau industriel du pays considéré, les compétences, le matériel et les moyens de formation nécessaires pour la création d'un centre technique du conditionnement. Au fur et à mesure des progrès de l'industrialisation, ce centre peut être transformé, par étapes, en une institution dotée de tous les services nécessaires. Cette méthode de planification peut être appliquée à l'échelon régional, le centre implanté dans un des pays devant par la suite être renforcé de manière à pouvoir se charger des travaux de recherche fondamentale sur les matériaux et la méthodologie pour la région tout entière. Cette formule est appliquée pour la mise en œuvre d'un plan de développement dans la région de l'IDCAS.

207. L'ONUDI a reçu des demandes d'assistance pour la création d'usines pilotes (en Birmanie, en Pologne, en République de Corée, etc.), qui compléteraient l'activité de ses centres et les rapprocheraient de l'industrie, particulièrement en ce qui concerne la formation aux méthodes de production.

208. Le programme d'assistance de l'ONUDI à l'industrie du conditionnement est désormais axé sur un développement intégré, et non sur des projets spéciaux, encore que ceux-ci soient encore entrepris occasionnellement dans certaines branches d'industrie.

209. A titre de complément à son programme d'assistance technique directe, l'ONUDI a organisé en 1974 plusieurs réunions concernant le conditionnement. En mai 1974, elle a tenu à Vienne des consultations sur les problèmes rencontrés dans l'établissement d'études sur le conditionnement; la réunion a groupé des directeurs d'instituts du conditionnement et des candidats à ces fonctions venus de pays qui ont inscrit la création de ces instituts dans leurs programmes par pays. Parmi les questions examinées au cours des consultations, figurait l'organisation adéquate des instituts du conditionnement, les procédures régissant la fourniture d'assistance technique des Nations Unies, l'expérience acquise dans la mise en œuvre des projets en cours et, en application de la résolution 30 (VII) du Conseil du développement industriel, les

mesures propres à promouvoir une coopération efficace entre pays en voie de développement dans ce secteur. Dans tous les cas, les participants aux consultations ont proposé, au nom de leurs pays respectifs, d'organiser un stage de formation ou un séminaire concernant l'industrie du conditionnement; il est envisagé d'organiser au minimum un séminaire ou un stage par an. La première de ces réunions, un séminaire interrégional sur le conditionnement, s'est tenue à Bombay en novembre 1974. Le séminaire, auquel ont participé les représentants de seize pays en voie de développement, et qui constitue un excellent exemple de coopération entre ces pays, a été financé par le Gouvernement indien, ce qui montre bien l'intérêt porté par l'Inde à cette branche d'industrie. Il a donné aux participants l'occasion d'échanger des renseignements et d'examiner des problèmes d'intérêt mutuel qu'ils rencontrent dans la création d'industries du conditionnement.

210. En novembre 1974, l'ONUDI a organisé à Vienne une petite réunion d'experts en matière de conditionnement chargés d'aider le Secrétariat à préparer un important séminaire sur le conditionnement prévu pour 1975. Le projet de directives pour la création de centres techniques du conditionnement, décrit au paragraphe 205 ci-dessus, a été examiné par les experts et modifié en conséquence. Ce document fournira un cadre de référence utile aux responsables dans les pays en voie de développement désireux de créer un centre technique du conditionnement.

211. La coopération avec d'autres institutions et d'autres organisations non gouvernementales s'est renforcée en 1974. Un fonctionnaire de l'ONUDI a présenté un document au premier séminaire européen sur le contrôle de la qualité dans les industries du conditionnement, auquel ont également participé des représentants de pays en voie de développement. Des mesures ont été prises en vue de l'organisation, avec le concours de la CNUCED et l'appui financier du Gouvernement finlandais, d'un stage audiovisuel du conditionnement pour l'exportation. Sur l'invitation de la Fédération européenne de l'emballage, un fonctionnaire de l'ONUDI a participé aux travaux du conseil d'administration de la Fédération, et ces contacts ont permis de mettre au point un mécanisme de coopération. Ce mécanisme servira de modèle pour la coopération avec d'autres organismes tels que l'Organisation mondiale de l'emballage, la Fédération asiatique de l'emballage, et d'autres organismes régionaux. Les activités de ce type permettent d'associer plus étroitement l'industrie aux travaux de l'ONUDI.

Recherches et études techniques dans l'industrie (30.7.03)

212. La mise en œuvre de projets multidisciplinaires intéressant les recherches et les études techniques dans l'industrie s'est poursuivie pendant toute l'année 1974, mais ce domaine d'activité n'a pas pris l'importance à laquelle on aurait pu s'attendre d'après certains indices. Dans d'autres domaines tels que les essais non destructifs et l'assistance spécialisée aux centres de recherche et de développement, le volume des activités a continué de s'accroître.

213. L'ONUDI a achevé en 1974 l'étude des besoins de Hong-kong en matière de services d'études et de recherches industrielles (ce projet a été décrit en détail au paragraphe 406 du document ID/B/140). L'étude a fait apparaître le besoin de développer la formation en matière d'études et de recherches et de méthodes de promotion, et des mesures sont actuellement prises par l'ONUDI et les autorités de Hong-kong pour répondre à ce besoin.

214. L'ONUDI a continué à coopérer avec le Conseil international des sociétés d'industrial design (ICSID), et un annuaire mondial des écoles qui dispensent une formation spécialisée dans ce domaine est en préparation. Il est évident que de nouvelles activités de promotion seront nécessaires pour convaincre les pays en voie de développement de l'importance de cette discipline dans le développement industriel.

215. On peut citer comme exemple des activités entreprises par l'ONUDI en 1974 dans ce domaine, le développement du centre argentin d'essais non destructifs et la mise à la disposition de l'Institut national argentin des techniques industrielles (INTI) de spécialistes de différentes disciplines. Les activités d'assistance au centre d'essais non destructifs sont menées en collaboration avec l'AIEA, qui est responsable des méthodes fondées sur la radio-activité; l'ONUDI est responsable des essais faisant intervenir d'autres méthodes : ultrasonique, magnétique et méthode des courants de Foucault, notamment. Ce projet ne sera pas achevé avant deux ans et les services d'experts seront fournis en fonction des livraisons d'équipement et des besoins immédiats de l'industrie argentine.

216. L'assistance à l'INTI illustre bien le type d'aide fourni aux institutions de ce genre désireuses de se doter des moyens requis pour mener des recherches dans différents secteurs. Dans le cas de l'INTI, l'ONUDI doit fournir les services de spécialistes de la recherche industrielle pour neuf secteurs au total, dont la sidérurgie, les textiles et l'esthétique industrielle.

CONSTRUCTION INDUSTRIELLE (30.8.00)

217. Le service de la construction industrielle a été créé le 1^{er} juillet 1974 en vue de fournir aux pays en voie de développement une aide structurée et organisée dans le secteur de la construction industrielle, secteur qui joue un rôle important dans l'industrialisation puisqu'il travaille pour toutes les branches de l'industrie et utilise un grand nombre de leurs produits finals. Un développement rapide et systématique de ce secteur est indispensable à l'expansion accélérée, non seulement de l'industrie, mais aussi de l'économie dans son ensemble. La construction industrielle joue un rôle de plus en plus important dans l'expansion des secteurs public et privé.

218. Ce nouvel élément de programme de l'ONUDI comportera des projets opérationnels, des études et des recherches ayant pour objet d'aider les pays en voie de développement dans les domaines suivants : développement du secteur de la construction industrielle et industrialisation des méthodes de construction, conception et technologie des travaux de construction, y compris la définition de normes de qualité et de méthodes adéquates de contrôle de la qualité; et mise en œuvre de projets industriels, y compris le transfert de techniques de construction, le perfectionnement des techniques employées par les sociétés de construction industrielle et les entrepreneurs locaux, et l'utilisation d'ordinateurs dans ces divers domaines.

219. L'ONUDI avait déjà mené des activités dans le domaine de la construction industrielle avant la création de cet élément de programme. Bien que cette création remonte seulement à la mi-juillet 1974, la valeur globale des projets intéressant la construction industrielle dépassait 600 000 dollars à la fin de 1974. Le coût de

l'assistance technique fournie au cours de l'année 1974 se chiffre à environ 240 000 dollars. Plusieurs projets de grande envergure ont été présentés et sont maintenant dans la filière; il ne fait pas de doute qu'ils accroîtront sensiblement le chiffre de la demande en 1975.

Développement du secteur de la construction industrielle et industrialisation des méthodes de construction (30.8.01)

220. Au titre de cette activité spécifique, l'ONUDI se propose d'aider les pays en voie de développement à identifier les obstacles à l'expansion du secteur de la construction industrielle et à mettre au point des mesures permettant de lever ces obstacles. Elle coopérera à l'élaboration de stratégies, de politiques et de programmes pour le secteur de la construction industrielle. Elle aidera les pays en voie de développement à améliorer les procédés de construction traditionnels et, au besoin, à adopter des procédés industriels en vue d'améliorer la productivité, l'efficacité et la qualité. Cette aide portera notamment sur le choix de procédés de construction appropriés, allant des méthodes les plus simples à la préfabrication industrielle d'éléments pour la construction d'usines, de bâtiments non résidentiels et de logements. En ce qui concerne la préfabrication industrielle, l'assistance de l'ONUDI porte sur divers domaines tels que la préparation d'études de faisabilité et la création d'usines de préfabrication et aussi l'emploi et le montage d'éléments préfabriqués pour la construction de bâtiments industriels. A cet égard, l'ONUDI attache une importance particulière aux méthodes de préfabrication bon marché qui permettent d'utiliser des matériaux de construction locaux sans que la qualité du produit final en souffre.

221. En 1974, des représentants de l'ONUDI ont participé à une mission interorganisations envoyée en Inde pour étudier la possibilité de construire une usine pilote de préfabrication, qui pourrait finalement être exploitée par l'Hindustan Housing Company. Le document du projet a déjà été soumis au PNUD pour approbation. Ce projet marquera le début des activités d'assistance technique de l'ONUDI dans le secteur de la préfabrication industrielle.

222. Une réunion d'experts sur la construction industrielle dans les pays en voie de développement a eu lieu à Vienne en novembre 1974. Les experts ont défini les besoins des pays en voie de développement dans ce domaine et les moyens de satisfaire ces besoins. Le rapport de la réunion a été diffusé aux pays en voie de développement pour qu'ils s'inspirent de ses conclusions et les appliquent directement pour les activités d'assistance technique.

223. L'ONUDI a également commencé à préparer en 1974 une réunion consultative sur le développement de la construction industrielle dans les pays en voie de développement qui doit se tenir en Pologne en septembre 1975.

Plans et techniques de construction (30.8.02)

224. Les activités de l'ONUDI dans ce domaine se concentrent sur l'assistance aux pays en voie de développement dans le choix des plans de construction les plus appropriés pour les bâtiments industriels, selon le type et les exigences des projets en

cours, l'environnement et les ressources disponibles, y compris les matériaux de construction locaux. L'ONUDI s'efforce de normaliser les plans de construction pour des raisons d'économie et de qualité. Elle s'efforce également de fournir une assistance pour choisir les techniques de construction les mieux adaptées, c'est-à-dire qui s'accrochent des limitations du pays considéré. Cette méthode comporte l'amélioration des techniques de construction existantes et, au besoin, l'introduction de techniques plus efficaces. Un effort spécial est donc fait pour perfectionner les techniques de construction locales, pour l'amélioration et l'entretien du matériel de construction, pour l'établissement de normes et méthodes de contrôle de la qualité, ainsi que pour créer des services d'information en matière de construction.

225. En 1974, une mission de l'ONUDI s'est rendue en Turquie pour déterminer les besoins présents et futurs de ce pays en matière de plans et de techniques de construction. Cette mission a élaboré un document de projet pour la création d'un centre d'études pour la construction des projets industriels, projet d'une durée de trois ans et dont la réalisation a commencé le 1^{er} janvier 1975. Ce centre dépendra de la Direction générale de la recherche, de la planification et des projets du Ministère de l'industrie et des techniques, à Ankara. Ce projet a déjà été incorporé au programme de la Turquie.

Mise en œuvre des projets de construction industrielle (30.8.03)

226. L'expérience montre que les pays en voie de développement éprouvent de sérieuses difficultés pour la mise en œuvre des projets de construction industrielle. Dans ce domaine, l'insuffisance des moyens non seulement retarde la construction des installations industrielles, mais nuit au développement industriel dans son ensemble. Il est souvent arrivé que la lenteur de l'exécution et les dépassements de crédits empêchent d'achever à temps les travaux prévus, retardant considérablement la mise en service des installations. Les projets étant le nerf du processus de développement, il s'agit pour les pays en voie de développement de réussir à mobiliser leurs ressources et à les orienter vers une exécution efficace de leurs projets de construction industrielle.

227. Tenant compte de ces problèmes, l'ONUDI fournit aux pays en voie de développement, dans l'exécution de leurs projets industriels, une assistance portant à la fois sur les aspects techniques et administratifs des projets. L'assistance d'ordre technique a trait aux divers stades de l'exécution, tels que l'établissement des plans, les appels d'offres, l'établissement des contrats, la construction et le fonctionnement initial. L'assistance de caractère administratif porte sur la planification, la programmation, le calendrier des opérations, l'organisation et la supervision de l'exécution de ces travaux au moyen des techniques de gestion à utiliser pour le contrôle des travaux de construction (y compris le travail des entrepreneurs), et l'établissement des rapports sur l'état d'avancement des travaux. L'ONUDI fournit aussi une aide en vue du transfert des techniques de construction et du perfectionnement des méthodes des entreprises locales de construction industrielle et des contractants. A cet égard, elle conseille les pays en voie de développement en vue de l'utilisation des ordinateurs, qui permettent de faire des analyses rapides et sûres d'obtenir aisément les informations dont on a besoin pour prendre des décisions en ces domaines.

228. La mise en œuvre des projets de construction industrielle représentera une bonne partie des activités du centre d'études pour la construction des projets industriels, qui doit être créé à Ankara (Turquie) (voir par. 225 ci-dessus).

229. Du 4 au 15 novembre 1974, l'ONUDI a tenu à Ankara (Turquie), à l'intention de représentants d'entreprises des secteurs public et privé, un séminaire de formation sur la mise en œuvre des projets d'investissement et de construction industrielle. Au cours de ce séminaire, une cinquantaine de participants ont discuté de problèmes techniques et administratifs et ont proposé des techniques plus efficaces pour tenir compte de la complexité sans cesse croissante de l'exécution de ces projets en Turquie. Des mesures ont été proposées et adoptées pour donner utilement suite aux discussions du séminaire.

230. Du 4 au 7 décembre 1974, l'ONUDI a organisé au Caire, conjointement avec l'Office général des expositions et foires internationales du Ministère égyptien des finances, de l'économie et du commerce extérieur, un colloque sur l'organisation moderne des bureaux et sur le traitement électronique des données (appliqués aux pays en voie de développement). Des cadres et des chefs de service d'Égypte (pays hôte) et de plusieurs pays d'Afrique et du Moyen-Orient ont suivi ce colloque. Outre qu'il a permis de renseigner les participants sur les ordinateurs et leur utilisation correcte, il a contribué à promouvoir la coopération dans ce domaine entre les pays en voie de développement participants. Le compte rendu des travaux du colloque sera distribué aux pays en voie de développement; il pourrait en effet leur être utile pour organiser de semblables séminaires pour d'autres régions.

231. En 1974, l'ONUDI a achevé deux études aux fins de publication. La première expose une méthode systématique pour la mise en train de l'exécution des projets de construction industrielle dans les pays en voie de développement en se fondant sur un exemple concret, ce qui en facilitera l'application pratique et directe. La seconde porte sur les systèmes d'information pour la mise en œuvre des projets de construction industrielle. Elle décrit la marche à suivre pour créer et faire fonctionner de tels systèmes afin de planifier, programmer et contrôler l'exécution des projets de construction. Ces deux études seront diffusées dans les pays en voie de développement; on espère qu'elles pourront y être directement appliquées et utilisées pour la formation de personnel local.

Chapitre IV

PROGRAMME DES SERVICES ET INSTITUTIONS INTERESSANT L'INDUSTRIE

(31.0.00)

INTRODUCTION

1. Les progrès relativement modestes mais continus de l'industrialisation des pays en voie de développement et le fait que ceux-ci comprennent de plus en plus que l'industrie est l'un des rares moyens d'améliorer sensiblement leur situation économique ont eu pour résultat immédiat d'augmenter la demande d'assistance technique dans certains domaines d'activités de l'ONUDI qui, tout en n'étant pas en rapport direct avec la construction d'usines, sont essentiels à une bonne industrialisation.

2. Les pays en voie de développement reconnaissent de plus en plus que les services et institutions intéressant l'industrie, la mise en place d'une infrastructure industrielle et la mise en valeur du potentiel humain sont indispensables à plusieurs titres : pour parvenir au meilleur choix possible de techniques, de matériel et de matières premières appropriés du point de vue commercial (information, recherche); pour améliorer la conception et la qualité des produits manufacturés (recherche, normalisation, contrôle de la qualité, métrologie); pour déterminer les possibilités du marché (commercialisation, foires, coopératives, information); pour mettre à jour et perfectionner les connaissances des cadres nationaux de gestion (formation, développement de la gestion et services de consultants); et, en ce qui concerne les moins avancés des pays en voie de développement, pour encourager et soutenir la petite industrie et les industries rurales qui sont un premier pas important sur la voie de l'industrialisation.

3. Diverses tendances influent sur les travaux présents et futurs de l'ONUDI dans ce grand domaine d'activité. D'une manière générale, les pays en voie de développement ont tendance à demander des conseils et une assistance technique non seulement pour créer des institutions, mais également pour la phase de démarrage. Cette assistance requiert un nouveau type d'expert capable non seulement d'effectuer des études et d'établir des recommandations, mais aussi d'assurer une assistance opérationnelle. Il devient donc plus difficile de trouver des homologues compétents pour les activités qui relèvent du programme des services et institutions intéressant l'industrie.

4. On note également un accroissement de la demande de services d'information technique et commerciale, de services de formation de tous types ainsi que

d'assistance pour la mise en place de ces services. L'information et la formation ont toutes deux pour objectif d'élever le niveau des compétences du personnel local, de sorte qu'il fasse le meilleur choix possible et prenne les bonnes décisions, en pleine connaissance des options offertes.

5. Grâce à l'expérience acquise, on reconnaît de plus en plus l'importance d'une bonne gestion des usines, des études de marché et de la commercialisation en général. Toutes les activités menées au titre du programme font ressortir le besoin d'une spécialisation plus fonctionnelle. Les pays en voie de développement n'ont pas besoin de conseils et de recommandations d'ordre général, mais plutôt d'une aide visant l'obtention de résultats concrets dans des cas bien précis. Cela est particulièrement important pour les activités liées au développement de la petite industrie et des industries rurales ainsi que dans l'assistance fonctionnelle en matière de normalisation, de contrôle de la qualité, de métrologie, de licences, etc.

6. Les tendances exposées plus haut ne se dégagent pas encore des projets exécutés en 1974. Les pays en voie de développement qui ont entrepris des activités dans des domaines relativement nouveaux pour la plupart d'entre eux et pour lesquels le personnel national de contrepartie n'a pas encore été formé ont besoin d'un délai supplémentaire pour formuler des demandes d'assistance et mettre au point des projets adaptés à leur situation.

7. La différenciation accrue des besoins, tant à l'échelon mondial que suivant les régions géographiques, constitue un autre élément important. Alors que l'assistance technique visant à développer, à créer et à aider les petites industries et les industries rurales est encore concentrée dans les pays relativement peu développés et dans les pays en voie de développement les moins avancés, et alors que pratiquement tous les pays en voie de développement ont besoin de formation, les pays en voie de développement qui ont déjà atteint un niveau relativement avancé d'industrialisation recherchent une assistance technique touchant des domaines plus complexes - recherche, normalisation, commercialisation, gestion et information.

8. En 1974, l'ONUDI a fourni au titre du programme des services et institutions intéressant l'industrie une assistance pour un montant total de 7 912 000 dollars contre 7 154 000 dollars en 1973, soit une augmentation de 10,6%. La figure 1 montre pour 1974 et 1973 les dépenses totales correspondant à l'exécution du programme des services et institutions intéressant l'industrie réparties selon les cinq éléments du programme. Les dépenses effectuées en 1974 au titre de ce programme, ventilées suivant les sources de financement, sont indiquées à la figure 2. Pour 1975, l'ONUDI a fixé à 9,1 millions de dollars le montant de l'assistance à fournir au titre de ce programme.

INSTITUTIONS INDUSTRIELLES **(31.1.00)**

9. Les activités de l'ONUDI au titre de l'élément "institutions industrielles" ont trait aux domaines suivants: recherche industrielle, normalisation, contrôle de la qualité et métrologie, foires et expositions industrielles, chambres d'industrie, coopératives industrielles et autres institutions, brevets et licences.

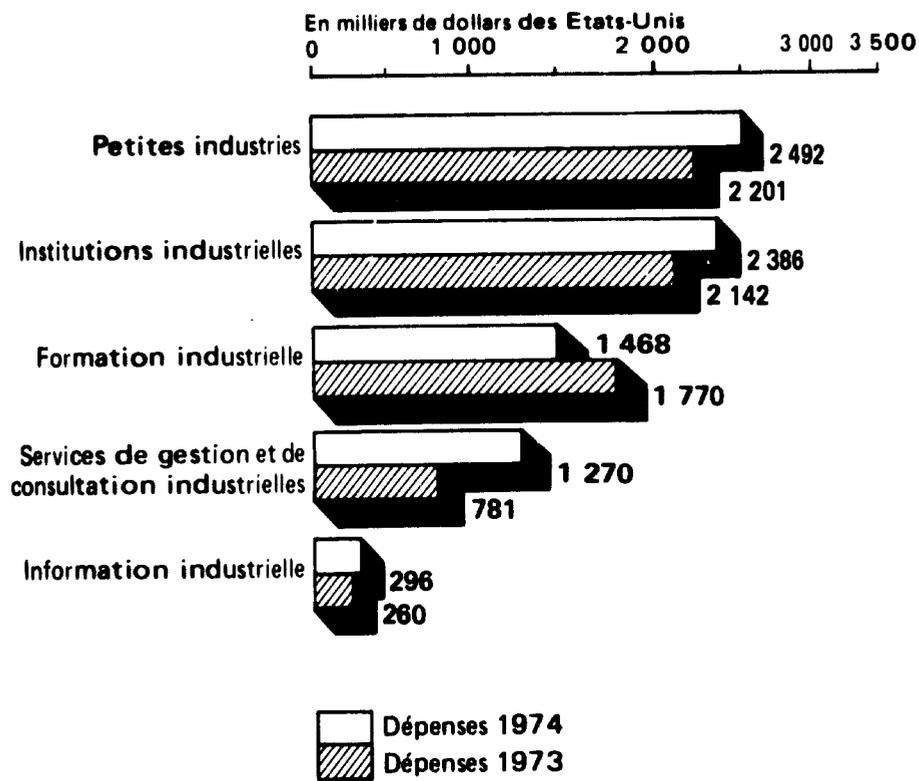


Figure 1. *Dépenses effectuées en 1974 et en 1973 au titre du programme des services et institutions intéressant l'industrie, par élément de programme*

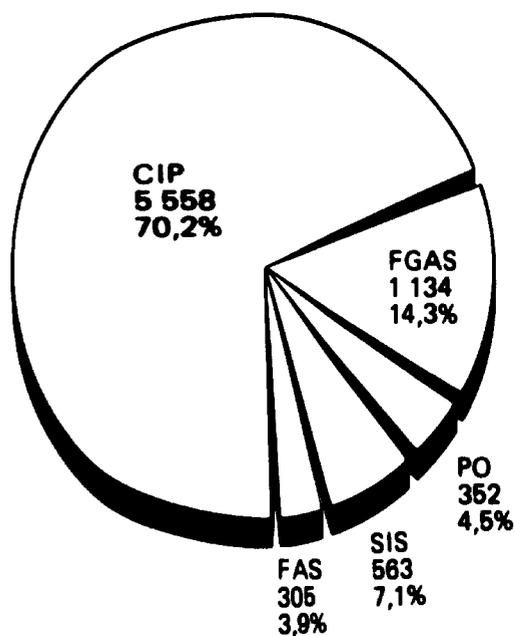


Figure 2. *Dépenses effectuées au titre du programme des services et institutions intéressant l'industrie en 1974, par source de financement (en milliers de dollars des Etats-Unis)*

10. En 1974, on a noté au titre de cet élément de programme une augmentation des projets relatifs à la normalisation et au contrôle de la qualité, aux foires industrielles, aux chambres d'industrie et aux licences, mais une légère diminution du nombre de projets touchant la recherche industrielle. Toutefois, certains indices montrent nettement que la recherche industrielle reprendra de son importance en 1975. En 1974, le montant total de l'assistance technique fournie s'est élevé à environ 2,4 millions de dollars contre 2,1 millions de dollars en 1973, soit une augmentation de 11,5 %.

Recherche industrielle (31.1.01)

11. L'ONUDI a continué de fournir une assistance pour la création et le renforcement d'organismes de recherche industrielle. Ces organismes nationaux sont des sources importantes d'innovations techniques et jouent un rôle considérable dans l'industrialisation en développant l'utilisation des matières premières locales, en mettant au point et en facilitant l'adoption de procédés nouveaux et en fournissant des services à l'industrie. Souvent, ils jouent le rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine de la technologie et constituent un intermédiaire indispensable entre l'industrie et les fournisseurs de connaissances techniques. Ces organismes devraient devenir des centres de développement et de progrès technique dans les pays en voie de développement.

12. En 1974, l'ONUDI a fourni, sous forme de services d'experts, de matériel et de bourses, une assistance pour la création ou le renforcement de centres de recherche industrielle dans les pays suivants : Israël, Malaisie, Paraguay, République arabe libyenne, République arabe syrienne, Soudan, Trinité-et-Tobago et Zaïre. Le projet exécuté en Israël était pratiquement achevé à la fin de l'année et l'ONUDI n'a fourni qu'une assistance limitée au projet intéressant le Soudan, qui touchait aussi à sa fin en 1973 (ID/B/140, par. 416).

13. Le projet relatif à l'Institut de recherche industrielle des Caraïbes (CARIRI), exécuté à la Trinité-et-Tobago, et dont la deuxième phase doit s'achever en 1978, constitue un bon exemple de l'assistance technique fournie par l'ONUDI dans le domaine de la recherche industrielle. Bien qu'il n'ait été créé qu'en 1970 avec l'assistance du PNUD et de l'ONUDI, l'Institut est bien géré et dispose d'un personnel local compétent et d'excellents laboratoires d'essais et de recherches techniques; il fournit déjà des services consultatifs à l'industrie et aux pouvoirs publics. Le PNUD et l'ONUDI ont fourni des services d'experts dans les domaines du génie chimique et mécanique de l'organisation industrielle des matériaux de construction, de l'économie industrielle et des essais de substances chimiques, et des consultants engagés pour des périodes de courte durée ont aidé l'Institut dans ses travaux sur les applications des silicates, les matières plastiques, la commercialisation et l'emballage des produits alimentaires, l'électronique et l'exploitation des mines et carrières. Une dizaine de spécialistes locaux ont reçu une formation à l'étranger dans la plupart des secteurs industriels susmentionnés.

14. Bien qu'il ait à peine cinq ans, l'Institut a déjà fait ses preuves. Il collabore étroitement avec la Société de développement industriel de Port of Spain et plusieurs banques d'investissement pour l'établissement d'études de préinvestissement en vue de la création d'entreprises industrielles. Par exemple, en coopération avec la Banque

de développement agricole, le Ministère de l'agriculture et l'Université des Indes occidentales, l'Institut met au point des aliments pour le bétail basés sur des matières premières locales et procède, avec le concours de la Société de développement industriel, à une évaluation de l'industrie locale de la chaux. Une étude de marché préliminaire effectuée par l'Institut pour le compte de la Société de développement industriel en vue de la création d'une industrie intégrée pour la production d'outils nécessaires à l'artisanat et à l'agriculture et d'ustensiles ménagers a abouti à un important projet concernant l'industrie de l'outillage qui sera réalisé par la Société avec l'assistance du PNUD et de l'ONUDI.

15. L'Institut a établi des rapports de coopération étroits avec l'Université des Indes occidentales en vue de l'utilisation conjointe du personnel et des laboratoires. Des professeurs de l'Université participent à certains projets de l'Institut en tant que consultants à temps partiel. L'Institut effectue également à l'Université des essais et des analyses de produits, notamment de matériaux utilisés en céramique, pour le compte de ses clients ou dans le cadre de ses propres travaux de recherche.

16. L'Institut joue le rôle d'auxiliaire technique du Ministère des hydrocarbures et exploite pour le compte de ce ministère un laboratoire de recherche sur les produits pétroliers, ce qui lui assure des recettes annuelles de l'ordre de 200 000 dollars.

17. Bien géré, l'Institut a su choisir des projets à la fois conformes aux objectifs nationaux de développement et adaptés aux besoins de l'industrie. Son programme relatif à la mise au point de produits alimentaires en offre un bon exemple : ce projet, parrainé par le Ministère de l'agriculture, concerne l'utilisation d'un poisson comestible peu connu, mais dont on espère disposer en grande quantité dans un proche avenir, quand la flotte de pêche de la Trinité-et-Tobago aura commencé ses opérations de chalutage. L'Institut a réalisé, à l'échelle de laboratoire, un programme consacré aux utilisations de cette espèce de poisson : fabrication de conserves à la sauce tomate, préparation de poissons séchés et salés, fabrication de saucisses, hachis et pâtes de poisson. On est passé maintenant à la deuxième phase de ce programme, comportant la production en usine pilote, des essais de commercialisation et des études de faisabilité détaillées.

18. Une des réussites les plus notables de l'Institut sont les bonnes relations qu'il a su établir avec ses clients et notamment avec les milieux industriels. Ces relations lui ont permis de gagner l'estime et la confiance des pouvoirs publics et des milieux d'affaires et il tire d'ores et déjà plus de 15 % de ses recettes de travaux effectués sous contrat. Encouragé par son succès à la Trinité-et-Tobago, l'Institut s'efforce désormais de convaincre d'autres îles de l'archipel des Antilles, et notamment les plus petites d'entre elles, de recourir plus largement à ses services.

19. Un autre projet intéressant que l'ONUDI a entrepris de réaliser en 1974 a trait au jumelage d'institutions de recherche industrielle (voir ID/B/140, par. 907 et 908). Ce jumelage consiste à associer un institut de recherche réputé d'un pays en voie de développement ou d'un pays industrialisé à un institut de création récente. Un jeune institut ne saurait disposer des connaissances, des renseignements et de l'expérience qu'un institut de recherche plus ancien a mis des années pour accumuler. Les accords d'assistance ou de jumelage ont précisément pour objet de tirer parti de l'énorme potentiel technologique des instituts plus anciens pour renforcer les instituts de création récente. L'institut le plus avancé peut offrir à l'autre divers services : connaissances spécialisées, travaux de laboratoire complémentaires,

formation de personnel technique et de cadres administratifs, et fourniture, par ses services de bibliothèque et de documentation très développés, des données scientifiques et techniques indispensables.

20. Un accord de jumelage de ce type a été conclu entre l'Institut de recherche industrielle des Caraïbes et le Research Productivity Council du Nouveau-Brunswick (Canada). Le but de ce jumelage est de permettre à l'Institut d'acquérir en trois ans le savoir-faire et les connaissances techniques générales dont il a besoin pour fournir des services consultatifs à l'industrie. Pour atteindre cet objectif, il est prévu que des membres du personnel du RPC participeront à certains projets de l'Institut, sur sa demande, que des chercheurs de l'Institut effectueront des travaux dans les laboratoires du RPC et que celui-ci fournira des renseignements techniques spécialisés et des services de soutien à l'Institut. Par souci d'efficacité, ces activités seront axées sur des secteurs industriels déterminés.

21. Afin d'encourager la coopération entre instituts de recherche industrielle des pays développés et des pays en voie de développement, l'ONUDI a continué de coopérer étroitement avec l'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique (WAITRO) [ID/B/140, par. 907 à 909]. L'ONUDI a participé à la deuxième réunion biennale de l'Assemblée générale de la WAITRO, qui s'est tenue à Beyrouth en octobre 1974, et elle y a présenté un bref document intitulé "Coopération entre les membres de la WAITRO". A cette occasion, l'ONUDI a souligné que le jumelage d'institutions de recherche industrielle serait très utile aux pays en voie de développement, parce qu'il accélérerait le transfert et l'adaptation des techniques, ce qui a été également l'avis des participants.

22. Dans le cadre de ses activités visant à encourager les activités de recherche industrielle dans les pays en voie de développement, l'ONUDI a poursuivi en 1974 ses consultations avec des représentants de gouvernements, d'entreprises du secteur privé et du secteur public et d'instituts de recherche de ces pays (ID/B/140, par. 425). Des consultations de ce genre ont été organisées, au niveau national, au Ghana et au Zaïre.

23. Divers gouvernements soucieux d'encourager la recherche industrielle s'inquiètent des difficultés que rencontrent les institutions de recherche industrielle pour établir de bons rapports et des relations de travail solides avec les entreprises industrielles locales. Cette situation empêche l'industrie locale d'utiliser efficacement les services offerts par ces institutions. Une de ces difficultés a trait à la commercialisation des résultats de la recherche et, si l'on veut améliorer la coopération entre instituts de recherche et entreprises industrielles, il faudra étudier ce problème et fournir éventuellement une assistance dans ce domaine. Une consultation nationale a été organisée aux Philippines pour étudier cette question qui a été également examinée lors des consultations qui se sont tenues au Ghana et au Zaïre. L'ONUDI ne manquera pas d'accorder une attention particulière au problème de la coopération entre les instituts de recherche industrielle et l'industrie, coopération dont dépend dans une large mesure le succès de ces instituts.

24. Pour diffuser l'expérience qu'elle a acquise en aidant les pays en voie de développement à créer des instituts de recherche industrielle, l'ONUDI a entrepris en 1974 la rédaction d'une publication consacrée aux méthodes d'organisation de la recherche industrielle et d'utilisation de ses résultats. Cette publication consistera en résumés des divers rapports de réunions, séminaires, journées d'études et consultations consacrées à la recherche industrielle.

25. Dans les activités qu'elle mène depuis plusieurs années déjà pour aider les pays en voie de développement à créer des institutions de recherche, l'ONUDI a souvent été amenée à s'occuper de la conception et de la construction des bâtiments et installations destinés aux centres de recherche industrielle. La conception et la construction des installations de recherche ont un caractère très spécialisé, et, dans la plupart des cas, l'expérience et le savoir-faire existants doivent être adaptés à la situation et aux besoins du pays en voie de développement bénéficiaire. Afin d'étudier ces problèmes et de définir les critères à appliquer dans l'établissement des plans et la construction d'installations de recherche dans les pays en voie de développement, l'ONUDI a organisé à Innsbruck (Autriche), du 23 au 27 septembre 1974, une réunion d'experts à laquelle participaient neuf représentants de firmes réputées spécialisées dans un ou plusieurs domaines de la conception et de la construction de laboratoires. Une quinzaine d'observateurs envoyés par des institutions internationales, nationales ou privées des pays industrialisés et en voie de développement ont également participé à cette réunion. L'utilité de cette rencontre ne manquera pas d'apparaître plus tard, lorsque des centres de recherche mieux organisés auront été créés à moindres frais dans les pays en voie de développement. On envisage de publier, à l'intention des pays en voie de développement intéressés, les conclusions des experts.

26. L'assistance à la recherche industrielle continuera de figurer parmi les activités importantes de l'ONUDI. Son action future portera sans doute davantage sur le renforcement des institutions existantes que sur la création d'institutions nouvelles. A cet égard, le jumelage des institutions (voir par. 19 et 20 ci-dessus) jouera un rôle de plus en plus marquant. La formation du personnel administratif et des cadres des institutions industrielles deviendra aussi une activité importante. Des propositions relatives au financement de programmes de formation destinés au personnel d'institutions situées au Moyen-Orient, en Asie et en Extrême-Orient ont été soumises au PNUD pour approbation. Le projet de programme concernant l'Amérique latine, soumis en 1973 (ID/B/140, par. 427), est sur le point d'être approuvé par le PNUD et les plans d'exécution ont beaucoup progressé, le Brésil s'étant proposé pour accueillir ce stage.

Normalisation, contrôle de la qualité et métrologie (31.1.02)

27. En 1974, l'ONUDI a poursuivi les activités de promotion et les activités opérationnelles qu'elle mène en ce domaine en vue d'aider les pays en voie de développement à créer et à renforcer leurs organismes nationaux de standardisation et de contrôle de la qualité et d'en faire un instrument efficace permettant d'accélérer l'industrialisation et de faciliter la réalisation des objectifs d'ensemble du développement économique. Le nombre et le rythme d'exécution des projets entrepris dans ce secteur ont continué de progresser en 1974, surtout grâce à la programmation par pays et aux activités préparatoires et promotionnelles de l'ONUDI. Les projets d'assistance technique de l'ONUDI dans ce domaine concernaient en 1974 des pays en voie de développement appartenant à toutes les régions géographiques.

28. Formant partie intégrante des institutions industrielles d'un pays, les organismes nationaux de normalisation et les services de métrologie créent des conditions favorables aussi bien à l'implantation d'entreprises industrielles qu'à la

solution des problèmes particuliers que posent la promotion des exportations et le remplacement des importations, la protection des consommateurs, etc. En 1974, des experts de l'ONUDI, recrutés pour des missions de longue durée, ont continué d'aider à formuler et à réaliser des plans concernant la création et le fonctionnement d'organismes nationaux de normalisation et de contrôle de la qualité, à la Barbade, en Côte d'Ivoire, en Ethiopie, au Koweït, au Soudan et au Zaïre. A Maurice, on a poursuivi en 1974 l'exécution d'un projet tendant à créer un organisme national de normalisation et on a mis en route un petit projet relatif à la métrologie et à l'adoption du système métrique.

29. En 1974, des experts de l'ONUDI en matière de contrôle de la qualité ont également aidé des organismes nationaux compétents de l'Equateur, de Hong-kong et du Pérou à mettre en place des systèmes de contrôle de la qualité et de marques de garantie pour les produits industriels.

30. En 1974, l'ONUDI a poursuivi la mise en œuvre d'un grand projet en Iran en fournissant une assistance pour la création d'un service métrologique à l'Institut des normes et recherches industrielles (ISRI) [voir ID/B/140, par. 430]. Au Brésil, l'ONUDI a continué d'apporter une assistance à l'Instituto Nacional de Metrologia, Normalização e Qualidade Industrial (INMETRO) [voir ID/B/140, par. 431]. En outre, des experts de l'ONUDI élaborent des propositions concernant un grand projet d'assistance pour l'organisation au Brésil d'un système national de normalisation et de contrôle de la qualité des produits industriels.

31. L'achèvement de la deuxième phase du projet concernant l'Institut thaïlandais des normes industrielles, exécuté avec l'assistance de l'ONUDI, a permis de développer considérablement les activités de normalisation et de contrôle de la qualité en Thaïlande. En Jordanie, l'ONUDI a continué d'apporter son assistance pour la création d'un organisme national de normalisation et de laboratoires d'essai et de contrôle de la qualité des produits industriels, qui joueront un rôle important dans la diversification des exportations et contribueront à accélérer et à harmoniser le développement industriel du pays. (Pour ces deux projets voir aussi ID/B/140, par. 430.)

32. En 1974, l'ONUDI a continué de fournir une assistance à des organismes régionaux de normalisation. En outre, elle a systématiquement encouragé l'établissement d'une coopération entre les pays en voie de développement dans les domaines de la normalisation, du contrôle de la qualité et de la métrologie, au niveau régional ou sous-régional. Par exemple, l'ONUDI a continué d'aider l'Organisation arabe pour la normalisation et la métrologie (ASMO) à mener à bien ses activités visant à harmoniser les normes en vigueur dans les pays membres avec celles que publient l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électronique internationale (CEI) et l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML) (voir ID/B/140, par. 432).

33. Un projet préliminaire d'assistance technique à la Commission panaméricaine de normalisation a été approuvé en 1974. En outre, l'ONUDI s'est tenue étroitement en contact avec la Commission de l'Accord de Carthagène au sujet de l'octroi d'une aide dans les domaines de la normalisation, du contrôle de la qualité et de la métrologie.

34. En Turquie, l'ONUDI a aidé le gouvernement et le Centre national de productivité à organiser un colloque sur le contrôle de la qualité, qui s'est tenu à

Ankara du 8 au 13 avril 1974. Lors de ce colloque, auquel ont participé environ deux cents fonctionnaires, représentants d'entreprises industrielles publiques et privées et universitaires, des experts de l'ONUDI ont présenté six études et fait plusieurs exposés. Ils ont, en outre, visité plusieurs usines et organismes pour évaluer leurs méthodes de contrôle de la qualité et pour fournir aux intéressés des renseignements sur une vaste gamme de questions liées au contrôle de la qualité. En se fondant sur les travaux du colloque et sur les résultats de ces visites, les experts ont formulé des recommandations en vue de la mise en place d'un système national de contrôle de la qualité.

35. A l'échelon sous-régional, un voyage d'études et un stage de formation consacrés au contrôle de la qualité et à la création de marques de garantie pour les produits industriels ont été organisés par l'ONUDI, en coopération avec le Singapore Institute of Standards and Industrial Research (SISIR), du 20 au 24 mai 1974, à Singapour. Les participants, venus de sept pays en voie de développement de l'Asie du Sud-Est, ont analysé les problèmes posés par l'élaboration et l'exécution de programmes nationaux dans les domaines du contrôle de la qualité et des marques de garantie, en prenant comme exemples pratiques les bons résultats obtenus par le SISIR.

36. Vers la fin de 1974, on a constaté une augmentation spectaculaire des demandes d'assistance technique dans les domaines de la normalisation et du contrôle de la qualité, et l'on peut prévoir que cette tendance persistera pendant un certain temps. Cela est très encourageant et montre que les pays en voie de développement ont atteint un certain degré de maturité industrielle, car l'industrie ne peut pas prospérer sans un système de normalisation bien organisé et un contrôle de la qualité efficace.

Foires et expositions industrielles (31.1.03.)

37. Le but des activités de l'ONUDI dans ce domaine est de tirer parti des foires et expositions internationales pour favoriser et accélérer le développement industriel des pays en voie de développement. En 1974, l'ONUDI a mené des activités promotionnelles à l'occasion de plusieurs foires internationales et elle a poursuivi les efforts entrepris en vue d'améliorer l'aménagement, l'organisation et le déroulement des foires internationales dans les pays en voie de développement.

38. Un programme promotionnel a été organisé par l'ONUDI durant la Foire internationale d'Alger qui s'est tenue du 30 août au 15 septembre 1974. Il a permis à plus de cent cinquante hommes d'affaires, venus de onze pays industrialisés et de quatorze pays en voie de développement, dont l'Algérie, de se rencontrer au cours de la Journée de l'industrie organisée par l'ONUDI le 7 septembre 1974. Cette journée de l'industrie leur a donné l'occasion de discuter librement de leurs besoins et de leurs projets dans des secteurs aussi divers que la chimie, les textiles, le matériel minier, la construction, la céramique, l'électronique, la métallurgie et les produits alimentaires.

39. A la Foire internationale de Bucarest tenue du 13 au 22 octobre 1974, l'ONUDI a organisé un programme analogue qui a permis à plus de cent participants de pays industrialisés et de pays en voie de développement de discuter des aspects

commerciaux de divers projets intéressant l'industrie chimique ainsi que des dernières innovations en matière de technologie et de savoir-faire dans cette industrie. Des dispositions ont été prises pour qu'ils puissent avoir des entretiens privés ultérieurs au sujet de ces projets.

40. Pendant la Foire commerciale internationale du Pacifique TECNOMIN 74, qui a eu lieu du 3 au 12 novembre 1974, un programme a été mis sur pied, en coopération avec les organisateurs de la Foire de Lima pour favoriser les relations contractuelles entre pays industrialisés et pays en voie de développement, notamment ceux du Groupe andin. Des représentants des industries latino-américaines du travail des métaux, des industries extractives et des industries mécaniques se sont rencontrés lors de la Journée de l'industrie organisée le 7 novembre 1974, dans le cadre de ce programme, pour s'entretenir librement de leurs projets industriels. Les participants des pays du Groupe andin ont reçu des conseils pour le choix de machines, de matériel, d'accessoires et d'outils nouveaux destinés à ces industries. Ce programme promotionnel a également permis à plus de quatre cents fabricants de pays industrialisés et représentants des milieux industriels latino-américains d'avoir des entretiens et des négociations sur les problèmes financiers et commerciaux posés par l'achat de machines et de matériel.

41. Une aide a également été demandée à l'ONUDI pour l'organisation, avec le concours de l'Office de commercialisation et d'exportation du Maroc, de la première exposition africaine de matériel pour l'industrie alimentaire et de produits de cette industrie (AFRIFOOD 74). Les principaux objectifs de cette exposition, qui s'est tenue à Casablanca (Maroc) du 23 au 28 juin 1974, étaient les suivants : favoriser la coopération entre les entreprises des pays en voie de développement et des pays industrialisés qui y ont participé; mettre les industriels des pays d'Afrique au courant de l'évolution du marché et des dernières innovations en fait de matériel et de techniques dans l'industrie alimentaire et dans celle du conditionnement; favoriser l'établissement de contacts commerciaux et autres entre hommes d'affaires des pays d'Afrique et des pays industrialisés. Vingt-trois pays ont participé à cette exposition.

42. En 1974, l'ONUDI a continué de préparer la création d'une association afro-asiatique des foires internationales; une cinquantaine de pays d'Afrique et d'Asie se sont déclarés intéressés par ce projet (voir ID/B/140, par. 441). L'ONUDI a établi les règlements, les statuts et le programme de travail de cette association. Il a été convenu avec les représentants des pays d'Afrique et d'Asie que la réunion des membres fondateurs de l'association aurait lieu à Alger à l'automne de 1975.

43. En 1974, l'ONUDI a aussi continué d'aider l'Association des directeurs de foires d'Amérique latine à se réorganiser de façon que d'autres foires de la région puissent s'y affilier (voir ID/B/140, par. 442) afin de coordonner leurs activités et de coopérer entre elles.

44. L'ONUDI avait reçu des demandes d'assistance pour la création ou l'amélioration de foires au Costa Rica, au Guatemala, en Indonésie, au Mexique et au Maroc; les projets pertinents étaient en cours d'exécution en 1974.

45. La rédaction du manuel de l'ONUDI sur les foires et les expositions (voir ID/B/140, par. 440) a été achevée en 1974. Ce manuel, que l'on prévoit de publier en 1975, contiendra des conseils au sujet de l'organisation et de l'administration des foires et devrait servir de document de référence aux directeurs de foires des pays en voie de développement.

**Chambres d'industrie, coopératives industrielles
et autres institutions
(31.1.04)**

46. Au titre de cet élément de programme, l'ONUDI aide les chambres d'industrie, les coopératives industrielles et leurs associations, ainsi que d'autres institutions analogues, à améliorer leur structure et leur fonctionnement de façon qu'elles puissent jouer un rôle plus important dans le développement industriel en fournissant des services efficaces à l'industrie. A cet effet, l'ONUDI aide les gouvernements et lesdites organisations, leur fournit des services consultatifs et organise des activités de formation.

47. En 1974, le développement de l'assistance technique fournie à ce titre traduit l'importance croissante que les pays en voie de développement attachent à ce genre d'institutions.

48. Un exemple de l'assistance technique aux chambres d'industrie est constitué par l'aide de l'ONUDI à l'Irak pour l'organisation d'un service de développement industriel au sein de la Fédération nationale des industries à la Chambre d'industrie de Bahreïn pour la réorganisation de ses structures et pour l'amélioration et le développement des services qu'elle fournit à l'industrie.

49. Dans le cadre des activités menées en coopération avec d'autres organisations internationales, l'ONUDI a organisé en 1974 deux autres réunions avec les dirigeants du Comité international des sociétés artisanales et des coopératives de production ouvrière de l'Alliance coopérative internationale (ACI), ainsi qu'une autre réunion avec une délégation de la Chambre de commerce internationale (CCI). Ces réunions ont été consacrées à un bilan des projets entrepris grâce à ces efforts de coopération et à l'exploration de nouveaux domaines de coopération (voir ID/B/140, par. 443 à 445).

50. Comme exemples de la contribution apportée par l'ONUDI en 1974 à la promotion et au développement des coopératives industrielles dans les pays en voie de développement, on peut citer : le premier d'une série de stages de formation dans une entreprise sur les coopératives industrielles, qui a été organisé en Pologne avec la collaboration de l'Union centrale polonaise des coopératives de production ouvrières et auquel ont participé quinze stagiaires de neuf pays d'Amérique latine (voir ID/B/140, par. 446); la création à Varsovie (Pologne) d'un Centre international de promotion des coopératives industrielles, projet auquel l'ONUDI a participé en déterminant les objectifs et les fonctions de ce centre. Ces deux projets ont été réalisés en application des recommandations contenues dans la résolution 21 (III) du Conseil du développement industriel et traduisent l'étroite coopération entre l'ONUDI et l'ACI.

51. Un séminaire régional a été organisé à Beyrouth par l'ONUDI, à l'intention des dirigeants de chambres de commerce et d'industrie des pays arabes, en coopération avec l'Union générale de chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des pays arabes et avec la participation de la CCI. Ses travaux se sont terminés par l'adoption d'une série de recommandations concernant l'accroissement du rôle que peuvent jouer les chambres, les associations et les fédérations d'industries pour promouvoir, coordonner et faciliter le développement industriel. Ce séminaire a également permis de faire mieux comprendre aux gouvernements des pays de la région la nécessité de

renforcer les chambres et les fédérations d'industries pour qu'elles puissent participer activement à la promotion de l'industrialisation des pays en voie de développement, ainsi que le prouve le nombre de demandes d'assistance technique reçues dans ce domaine.

52. Dans le cadre des consultations avec les chambres nationales de commerce et d'industrie, l'ONUDI a organisé à Caracas (Venezuela), du 13 au 21 décembre 1974, une deuxième réunion qui intéressait cette fois la Federación Venezolana de Cámaras y Asociaciones de Comercio y Producción (FEDECAMARAS) et à laquelle ont participé des membres de chambres, des industriels, des hommes d'affaires et des membres du Gouvernement vénézuélien. On a commencé à préparer en 1974 des consultations semblables qui auront lieu au Guatemala et à Koweït en 1975. La première de ces réunions avait été organisée en Turquie en 1973 (voir ID/B/140, par. 444). Ces consultations permettent de déterminer les besoins réels des industries des pays intéressés, de définir la nature des services industriels nécessaires et de proposer des moyens pratiques pour fournir ces services.

53. En 1974, l'ONUDI a terminé deux études relatives aux coopératives industrielles. L'une est un examen comparatif des problèmes et des expériences des pays du Groupe andin; l'autre traite des possibilités de créer des coopératives industrielles pour la production de matériaux de construction et de les faire fonctionner en liaison avec des coopératives pour la construction de logements à bon marché.

54. L'ONUDI a également pris des dispositions en vue d'une enquête internationale sur les activités des chambres de commerce et des fédérations d'industries, qui sera menée en 1974, en coopération avec la CCI. Des journées d'études et de formation à l'intention de fonctionnaires des chambres et des fédérations d'industries doivent être organisées en 1975, en coopération avec la Chambre autrichienne de l'économie; les préparatifs pour ces journées d'études ont été terminés en 1974.

Licences d'exploitation et brevets (31.1.05)

55. On a reconnu ces dernières années l'importance croissante du transfert des connaissances technologiques en tant que facteur déterminant du développement économique et industriel des pays en voie de développement. Les accords de licences et de brevets jouent un rôle très important dans ce transfert, aussi bien entre pays développés et pays en voie de développement qu'entre pays en voie de développement eux-mêmes. De ce fait, l'ONUDI a inscrit à son programme un certain nombre d'activités relatives au transfert des connaissances, aux licences d'exploitation et aux brevets, en vue de permettre aux pays en voie de développement d'acquérir des connaissances à des conditions équitables aussi bien pour le donneur que pour le preneur de licences. L'ONUDI accorde une attention particulière au renforcement des organismes nationaux chargés de négocier ces accords de licences.

56. Dans ce domaine d'activité, les séminaires nationaux et internationaux, les réunions d'experts, les études et les publications ont une importance particulière. L'ONUDI a donc organisé à Marseille, du 30 mai au 6 juin 1974, un séminaire sur les règles à observer en matière d'accords de licences, à l'intention des pays d'Asie et

d'Extrême-Orient; elle a aussi organisé une réunion de consultations interrégionale, qui était consacrée à un échange de données d'expérience sur le transfert des connaissances technologiques entre pays en voie de développement et qui s'est tenue à Mexico du 11 au 15 novembre 1974. Cette réunion interrégionale portait sur l'élaboration et l'application de la législation mexicaine relative aux licences d'exploitation et aux brevets et sur l'expérience de divers autres pays en voie de développement dans ce domaine. Ces deux réunions ont permis d'analyser la situation et les problèmes des pays en voie de développement et d'étudier en détail leur expérience, en vue d'améliorer les conditions générales dans lesquelles sont passés les accords de licences.

57. En 1974, l'ONUDI a accordé une attention particulière aux moyens de créer ou de renforcer les organismes nationaux chargés du transfert des techniques et des accords de licences. Forte de son expérience dans ce domaine, l'ONUDI envisage de prendre des mesures en vue de l'organisation d'un centre de transfert des connaissances technologiques à l'intention des pays en voie de développement.

58. Les deux études faites par l'ONUDI en 1973 (voir ID/B/140, par. 449) ont été rédigées en 1974 en vue de leur publication sous le titre "National approaches to the acquisition and adaptation of technology in selected countries"; le premier volume doit paraître en 1975. Une autre étude, traitant de l'importance des concessions obligatoires pour le développement de la technologie locale, a été entreprise en 1974. Elle porte notamment sur les pratiques observées en matière de licences en République fédérale d'Allemagne, en Inde, en Israël, au Royaume-Uni et en Suède; elle devrait être utile pour déterminer si l'utilisation obligatoire de brevets sans apport de savoir-faire peut constituer un avantage important pour les pays en voie de développement.

59. En 1974, un expert de l'ONUDI spécialisé dans la législation relative à la propriété industrielle et dans les accords de licence a effectué une mission couronnée de succès auprès du Ministère éthiopien du commerce et de l'industrie. Un autre expert de l'ONUDI a travaillé en coopération avec le Ministère de l'industrie et le Bureau national des brevets du Guatemala. Un poste de conseiller régional pour le transfert des connaissances technologiques et les licences d'exploitation a été créé à l'intention des pays de la CEPAL; un poste de conseiller régional pour les questions relatives aux licences d'exploitation sera prochainement créé pour la CESAP. Des projets nouveaux sont en cours de réalisation au Mexique (assistance au Ministère du commerce et de l'industrie), en Thaïlande (assistance au Conseil national de développement économique et social) et en Yougoslavie (assistance à la Chambre yougoslave de l'économie).

INFORMATION INDUSTRIELLE (31.2.00)

60. L'information est pour l'industrie un besoin essentiel, à tous les stades de la planification et de l'exploitation, et quel que soit le sujet (technique, technico-économique, relatif à la gestion, ou commercial) sur lequel elle porte. Les pays en voie de développement ont des difficultés particulières à satisfaire ce besoin car les sources d'information dont ils disposent sont maigres, et aussi parce que les

structures nécessaires pour orienter l'information provenant d'autres pays dans un sens favorable à leur développement industriel sont inexistantes ou mal adaptées.

61. Chacune des diverses institutions constituant l'infrastructure industrielle s'occupe de tel ou tel aspect de l'information dans le cadre de son domaine d'activité particulier, et la plupart d'entre elles assurent la fourniture d'information à l'industrie à titre de service supplémentaire. Lorsque l'ampleur de la demande d'information industrielle atteint un niveau critique, certains types d'institutions peuvent être exclusivement consacrés à satisfaire cette demande et devenir ainsi des centres d'information desservant de grandes branches de l'industrie.

62. Au titre de cet élément de programme, l'ONUDI assure avant tout l'échange d'informations industrielles et des services de documentation et de publication. Elle fournit aussi, et c'est là une de ses quatre activités spécifiques, une assistance technique pour la réalisation de projets expressément consacrés à l'information industrielle, ou des éléments "information" de projets relevant essentiellement d'autres chapitres du programme.

63. En 1974, l'Organisation a fourni à ce titre une assistance technique d'un montant de 296 000 dollars contre 260 000 en 1973, soit une augmentation d'environ 14 %. Mais les opérations sur le terrain sont loin de donner la mesure de l'aide que l'information apporte aux pays en voie de développement dans de nombreux domaines. De plus les chiffres ci-dessus ne se rapportent qu'à l'emploi d'un personnel très limité.

64. Les activités spécifiques menées au titre de cet élément de programme visent quatre domaines particuliers : développement des services et des moyens nationaux d'information industrielle; échanges d'information industrielle; diffusion de l'information industrielle au moyen de publications; documentation industrielle et services de bibliothèque.

Développement des services et des moyens nationaux d'information industrielle

(31.2.01)

65. Dans le Rapport annuel de 1973 on a longuement parlé des séminaires annuels régionaux tenus dans diverses parties du monde à l'intention des fonctionnaires des pays en voie de développement afin d'étudier avec eux les responsabilités des gouvernements dans le domaine de l'information industrielle, et l'aptitude de l'ONUDI à les aider à assumer ces responsabilités (voir ID/B/140, par. 453 à 458). A la suite du séminaire sur l'information industrielle à l'intention des pays francophones, qui s'est tenu à Rabat (Maroc) en 1973, il y a eu une demande accrue de services d'échange d'information industrielle de la part des pays africains francophones ainsi qu'une intensification des efforts entrepris pour la formation d'agents de l'information industrielle dans ce pays.

66. Du 20 au 31 octobre 1974, l'ONUDI et le Centre international de recherche sur le développement (IDRC) du Canada ont organisé en commun, en coopération avec les gouvernements de Singapour et de l'Indonésie, un séminaire régional destiné à des participants des pays de la région de la CESAP. L'IDRC a créé à Singapour un Centre d'information industrielle (TECHNET), dont le but est de promouvoir les centres

d'information industrielle de cette région et de resserrer les liens entre eux. Pour le séminaire, qui s'est tenu en partie à Singapour, et en partie à Bandung (Indonésie), il a été fait appel à la vaste expérience de l'assistance technique de trois directeurs de centres nationaux d'information industrielle (Canada, Danemark, et Mexique).

67. Après la visite au Mexique de plusieurs missions consultatives de l'ONUDI en 1972 et 1973, on a commencé en 1974 à mettre en œuvre une assistance préparatoire en vue d'un grand projet de création d'un système d'information industrielle au Mexique (voir ID/B/140, par. 460). C'est là le premier projet de grande envergure en matière d'information industrielle qui sera exécuté par l'ONUDI au moyen d'une contribution de 500 000 dollars faite par le PNUD. Le but général du projet est de créer un système national d'information industrielle sous forme d'un réseau de centres d'information spécialisés dotés de l'autonomie administrative et dont les activités techniques seront coordonnées par un organe central. Le Système national d'information industrielle comportera : le Service d'information technique du Conseil national de la science et de la technologie (CONACYT), le Service d'information industrielle du Ministère de l'industrie et du commerce, le Centre d'information sur les zones arides, le Centre d'information sur l'élevage, le Centre d'information chimique mexicain, et le Centre d'information métallurgique.

68. Dans le cadre de l'assistance préparatoire à ce projet, un expert de l'ONUDI a été détaché pendant douze mois auprès du Ministère de l'industrie et du commerce pour l'aider à jeter les bases de son nouveau service d'information industrielle et à formuler les objectifs détaillés et le programme de travail. Le Ministère a déjà nommé vingt homologues et fourni des locaux et des services de secrétariat pour exécuter le programme de travail sous la surveillance de l'expert.

69. En outre, l'ONUDI s'est assuré par contrat les services d'une firme de consultants afin d'aider le service d'information technique du Conseil national de la science et de la technologie à développer ses activités. L'assistance fournie par ces consultants consiste essentiellement à :

Évaluer les activités des centres d'information visés par le projet afin d'assurer la coordination centrale de leurs activités techniques;

Elaborer un plan à long terme pour le service d'information technique du Conseil national de la science et de la technologie, et notamment formuler les objectifs stratégiques et les politiques;

Former des agents de l'information.

Le Service d'information technique dispose en particulier d'un service de liaison extérieure bien au point dont le personnel visite les petites entreprises afin de déterminer leurs besoins en matière d'information, de créer un climat favorable à l'innovation, et de communiquer des connaissances techniques et de gestion en vue d'améliorer la qualité de leurs produits et d'en faciliter la commercialisation. Le Service d'information technique répond également aux demandes de renseignements techniques des industriels et publie un mensuel d'information appelé "Nouvelles techniques" qui informe les industriels des plus récents progrès techniques.

70. Dans le cadre d'un projet d'assistance technique intéressant le Ministère de l'industrie de la Thaïlande, l'ONUDI a fourni les services d'un expert en information industrielle pour une période de vingt et un mois (à partir de février 1974) afin d'aider, en même temps qu'un économiste industriel, la division d'économie et de

planification industrielles du Ministère de l'industrie à organiser le Centre de statistiques, d'information et de recherche industrielles (CISIR). Les principaux objectifs du Centre sont de recueillir, de traiter et de publier des données sur l'industrie, d'effectuer des recherches, de rédiger des études nécessaires pour les décisions de politique générale et la planification industrielle, et de résoudre des problèmes relatifs au développement industriel du pays.

71. Les principales fonctions de l'expert en information industrielle consistent à concevoir un système qui permette au Centre de répondre à des questions précises concernant le développement industriel posées par des entreprises industrielles privées et publiques, ainsi que par des services officiels, à donner des conseils sur le type de renseignements nécessaires pour répondre à ces questions et à assurer une formation en cours d'emploi à du personnel de contrepartie.

72. En 1974, vingt-trois boursiers de l'ONUDI et cinquante stagiaires ont reçu une formation en matière d'information industrielle, dans le cadre notamment du stage organisé en commun comme l'année précédente par l'UNESCO et l'ONUDI au VINITI à Moscou (pour des participants d'Amérique latine), et à l'occasion d'un nouveau stage de formation organisé à Bruxelles grâce à une contribution volontaire de la Belgique pour la formation d'agents de l'information venus principalement des pays les moins développés d'Afrique francophone.

73. A la suite du cours de formation organisé au VINITI et du séminaire de Rabat tenu en 1973, l'ONUDI a reçu du Gouvernement du Rwanda une demande d'assistance pour la création d'un système national d'information industrielle. En juillet 1974, un expert en information industrielle a été envoyé en mission préparatoire d'un mois à Kigali afin d'évaluer, en particulier, les besoins d'information industrielle du pays, de déterminer les sources locales d'information existantes, et de donner des conseils sur la structure et l'organisation des services d'information prévus.

74. Après avoir achevé sa mission, l'expert a présenté un rapport contenant un certain nombre de recommandations qui ont été incluses dans un document descriptif établi en vue de la mise en œuvre du projet. Ce document, qui a été soumis à l'examen du gouvernement, prévoit la fourniture de services de deux experts pendant douze mois, des bourses d'une durée totale de dix-huit hommes/mois et la fourniture de matériel de reprographie; la contribution du PNUD à ce projet d'une durée de trois ans est estimée à 123 000 dollars. Le plan de travail contenu dans le descriptif du projet prévoit la création d'un service de documentation pendant la première année et, pour les années suivantes, la mise en place de services chargés de diffuser l'information (services de renseignements et de publication de documents promotionnels, par exemple).

75. L'efficacité du stage de formation organisé par l'ONUDI dans le domaine de l'information industrielle est prouvée par ce témoignage du promoteur rwandais du projet visé plus haut qui a écrit à l'ONUDI : "Ce sont les connaissances acquises au cours de mon stage de trois mois au VINITI à Moscou qui ont suscité en moi le désir de voir se réaliser ce projet".

76. La description qui précède des activités de l'ONUDI dans le domaine de l'information industrielle est loin de constituer un exposé complet de la situation. En 1974, l'ONUDI avait en chantier treize projets nationaux et deux projets régionaux auxquels étaient affectés quinze experts recrutés à titre individuel ou travaillant pour le compte d'un bureau d'ingénieurs-conseils.

Centre d'échange d'informations industrielles (31.2.02)

77. En 1974, on a fait le bilan des activités du Service de renseignements industriels depuis sa création en 1966. On se rappellera que ce service fournit une assistance pratique aux pays en voie de développement en répondant gratuitement à leurs demandes de renseignements concernant des problèmes touchant l'industrie. Ce n'est un mystère pour personne que les pays industrialisés possèdent une bonne partie des connaissances techniques industrielles dont les pays en voie de développement ont besoin et l'ONUDI est bien placée pour exploiter ces informations au profit des pays en voie de développement. Le Service de renseignements industriels est à la disposition des fonctionnaires et du personnel technique des organismes publics et semi-publics s'occupant de développement industriel, ainsi que des entreprises industrielles de tout genre.

78. Depuis sa création, en 1966, jusqu'à la fin de 1974, le Service avait répondu à 15 926 questions provenant de 139 pays. Le nombre de demandes de renseignements est passé de 7 par mois en 1966 à 400 par mois en 1974. La répartition des demandes par régions s'établit comme suit : 2 760 demandes d'Afrique, 4 025 d'Asie et d'Extrême-Orient, 4 589 d'Amérique latine et 3 423 d'Europe et du Moyen-Orient. En outre, 1 129 demandes de renseignements ont été envoyées par des organisations internationales et des pays développés, ces derniers en ayant besoin uniquement pour leur assistance au développement. A la fin de 1973, on a fait une analyse des demandes selon leur origine, qui a donné les résultats suivants : organismes publics (15,9 %); organisations internationales (8 %); firmes, associations, sociétés (27,4 %); bureaux d'ingénieurs-conseils (7,8 %); banques, chambres de commerce (7 %); centres d'informations et institutions industrielles (24,9 %); demandes individuelles (9,8 %). Les demandes portent sur une vaste gamme de domaines et de problèmes industriels. Une analyse qualitative des réponses fournies et les marques de satisfaction exprimées par les utilisateurs témoignent de la bonne qualité générale des services fournis. Grâce au développement du réseau de correspondants et à la spécialisation de ses membres, qui fournissent les réponses aux questions posées suivant les principes régissant un centre d'échange, le service s'est constamment amélioré. En 1974, on s'est efforcé d'étendre le réseau de correspondants aux pays en voie de développement, afin de promouvoir les échanges d'informations entre ces pays.

79. A la suite de consultations sur l'orientation à donner au service d'information sur l'équipement et les techniques connexes, l'ONUDI a commencé à établir un répertoire des fabricants d'équipement industriel auxquels les demandes de renseignements seront communiquées et à mettre en place un système de recherche, de normalisation et de diffusion des renseignements sur les techniques et l'équipement mis au point ou adaptés dans les pays en voie de développement eux-mêmes et convenant à leurs besoins. La collaboration du Japon et de l'Inde à ce projet a permis d'y affecter deux fonctionnaires supplémentaires en 1974.

Diffusion de l'information industrielle au moyen de publications (31.2.03)

80. Au titre de cet élément de programme, l'ONUDI a poursuivi en 1974 la diffusion de l'information qu'elle produit en publiant les volumes 16 à 20 des *Résumés d'études sur le développement industriel* (comportant notamment un index

des 5 000 premiers documents publiés) et des volumes 8 à 13 de la série très appréciée des *Guides des sources d'information*. Ces deux séries de publications figurent maintenant au catalogue des ouvrages mis en vente par les Nations Unies. Les *Guides des sources d'information* ont été accueillis avec intérêt aussi bien dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés. Chacun de ces guides est consacré à une branche d'industrie particulière et contient diverses listes : organisations professionnelles et commerciales et organismes de recherche; sociétés savantes et services d'informations spécialisés; annuaires, généraux et par branche; sources de données statistiques et d'autres données économiques; guides, recueils de textes et manuels de base; périodiques; services établissant des résumés et des index; documents spéciaux; minutes et rapports; monographies, bibliographies et dictionnaires spécialisés; autres sources d'information, telles que services de consultation et d'études techniques, foires et expositions, réunions et conférences, brevets et licences, normes et spécifications; enfin, les activités de l'ONUDI dans la branche d'industrie considérée. Les guides publiés en 1974 concernaient les industries suivantes : pesticides, pâte à papier et papier, imprimerie, vêtements, alimentation du bétail, verre, céramiques, peintures et vernis, et boissons non alcooliques.

81. *Le Bulletin d'informations de l'ONUDI*, publication mensuelle dont l'audience est estimée à 50 000 personnes, paraît en arabe depuis 1974, grâce à une contribution volontaire du Gouvernement égyptien, ce qui porte à cinq le nombre des langues dans lesquelles il est maintenant publié. Plusieurs rubriques de cette publication (en particulier "Inter-techniques" et "Communications industrielles") ont contribué à la diffusion très large des informations sur l'industrie et sur les projets dans les pays en voie de développement.

82. En 1974, l'ONUDI a terminé la rédaction du premier d'une série de guides des fabrications. Ces guides sont établis à partir des réponses données aux questions posées au Service de renseignements industriels et sont destinés à servir de réponses provisoires aux demandes de renseignements en attendant que les correspondants du service fournissent des renseignements plus précis. Il sera établi d'autres guides concernant les domaines qui font l'objet du plus grand nombre de demandes de renseignements. Le premier de ces guides porte sur le furfural.

83. En 1974, l'ONUDI a poursuivi la diffusion d'informations sur les films industriels avec la publication de 12 numéros de la note miméographiée "Ind-Film News Notes". A la fin de 1974, l'ONUDI avait envoyé 242 films à 122 experts hors siège et 133 demandes pour des films déjà prêtés étaient en suspens; à la fin de l'année, 49 films étaient en circulation.

84. La politique suivie par l'Organisation des Nations Unies en matière de publications, de production et de diffusion a continué à soulever des difficultés pour l'exécution du programme d'information industrielle de l'ONUDI en général et les activités de son centre d'échange d'information industrielle en particulier, au point que le Comité permanent, à sa quatrième session, et le Conseil du développement industriel, à sa huitième session, se sont penchés sur cette question. En 1974, on a eu recours plus fréquemment au fichier électronique des lecteurs – qui comporte plus de 18 000 noms – afin de mieux atteindre certaines catégories de destinataires de l'information industrielle que ne le permettaient les méthodes de diffusion habituelles.

Documentation industrielle et services de bibliothèque (31.2.04)

85. Les services et les collections du Groupe de la documentation industrielle ont encore été améliorés et développés en 1974. Un effort particulier a été fait pour mettre à jour les dossiers par pays et par sujets et pour élargir la diffusion sélective de l'information aux services hors siège. Au titre de cet élément de programme, un certain nombre de boursiers de l'ONUDI ont reçu une formation en matière de documentation industrielle.

86. La bibliothèque a reçu et classé plus de 42 000 documents, a répondu à environ 3 000 demandes de renseignements émanant des services du Siège et a prêté plus de 3 700 ouvrages à des fonctionnaires en poste à Vienne. Elle a aussi envoyé plus de 15 000 documents demandés par l'extérieur et a commandé environ 3 200 livres et revues pour des projets hors siège.

87. Le service de diffusion sélective de l'information a envoyé plus de 10 600 documents à des fonctionnaires du Siège et plus de 8 400 documents aux conseillers hors siège, aux directeurs de projets et aux experts en poste à l'extérieur.

88. Près de 1 300 documents de l'ONUDI ont été résumés et indexés en vue de leur mémorisation et de leur restitution électroniques ainsi que de leur publication dans les *Résumés d'études sur le développement industriel*. Ce traitement, qui comporte la mise sur microfiches a été appliqué aussi à des documents publiés dans les diverses langues officielles de l'Organisation.

89. En 1974, le Groupe de la documentation industrielle a procédé à la mise au courant de plus de 370 fonctionnaires du Siège et des services extérieurs; c'est devenu une activité courante de ce service.

SERVICES DE GESTION INDUSTRIELLE ET DE CONSULTATION (31.3.00)

90. Les objectifs spécifiques de l'ONUDI au titre de cet élément du programme comprennent tant des activités à court terme destinées à améliorer le rendement de la gestion qu'un développement à long terme des ressources nationales en matière de gestion. Ces objectifs peuvent être résumés comme suit :

Fournir une assistance directe aux entreprises industrielles des pays en voie de développement pour créer et perfectionner l'exercice des fonctions financières, commerciales et de gestion;

Fournir une assistance aux pays en voie de développement pour l'expansion des institutions nationales de gestion telles que les établissements de conseils de gestion;

Fournir une assistance aux organes gouvernementaux des pays en voie de développement soucieux de la nécessité d'améliorer la gestion des entreprises du secteur public;

Fournir aux pays en voie de développement l'assistance appropriée à la liaison avec les activités de développement des autres organismes internationaux et professionnels.

91. Les activités de l'ONUDI en 1974 au titre de cet élément du programme ont été conformes au budget-programme pour la période biennale 1974-1975. Elles ont tenu compte de la nécessité croissante de la gestion industrielle dans le monde en voie de développement et des responsabilités de plus en plus lourdes qui lui incombent. L'efficacité de la planification et la bonne utilisation des ressources industrielles dépendent dans une large mesure de la qualité des talents et de la sagesse des pratiques qui s'exercent en matière de gestion au niveau du gouvernement, des institutions et des entreprises. En conséquence, l'élément "gestion" du programme de l'ONUDI répond à deux critères de développement industriel reliés entre eux : la promotion et le perfectionnement de la gestion en général; la coordination et l'intégration des compétences requises en matière de gestion en vue de la mise en œuvre des stratégies industrielles et des activités qui s'y rattachent, telles que celles touchant le chômage, le transfert des technologies nécessaires et la formation industrielle.

92. En 1974, l'assistance technique de l'ONUDI dans ce domaine a représenté environ 1,3 million de dollars, contre 781 000 dollars en 1973, soit une augmentation de 62,6 %. La valeur totale des nouveaux projets approuvés en 1974 se monte à environ 3,8 millions de dollars, dont 2 millions destinés à des projets au Ghana et en Ouganda.

93. Cet élément du programme se divise en quatre activités spécifiques : conseils de gestion, techniques de gestion, gestion au niveau sectoriel, administration et législation industrielles.

Consultation en matière de gestion (31.3.01)

94. Le travail de l'ONUDI dans le domaine de la consultation en matière de gestion répond, non seulement aux besoins d'une assistance pour la solution des problèmes qui se posent à court terme aux dirigeants industriels dans le monde en voie de développement, mais aussi aux besoins d'une amélioration à long terme du rendement industriel par le développement des ressources nationales en matière de consultation. Cette activité n'a cessé d'être appuyée par le Conseil du développement industriel.

95. L'importance de la consultation en matière de gestion est de mieux en mieux comprise; la meilleure preuve en est dans les demandes qui figurent aux programmes par pays. D'une façon générale, on introduit de plus en plus souvent un élément de consultation en matière de gestion dans les grands projets interdisciplinaires, en particulier lorsque le perfectionnement de la planification et du contrôle des ressources industrielles exige des activités coordinatrices.

96. Un exemple de la valeur croissante accordée aux services de consultation en matière de gestion pour la planification et la mise en œuvre des grands projets d'assistance technique est offert par un projet de services consultatifs destiné à l'industrie en Equateur; c'est là un des plus importants projets entrepris par l'ONUDI dans ce domaine en Amérique latine. Le projet a pour principaux objectifs de créer un système intégré de fourniture de services consultatifs à l'industrie dans les domaines de l'ingénierie, de la gestion, de la technologie, de la commercialisation, de l'information et de la normalisation.

97. L'organe de contrepartie du gouvernement est le Centro de Desarrollo (CENDES), et plus de huit institutions nationales diverses participent activement à ce projet.

98. Bien que le document du projet ait été signé et approuvé par le PNUD en novembre 1973, le travail sur le terrain avait commencé dès l'arrivée à Quito du directeur du projet, au début d'avril de la même année. Dans un sens, le retard apporté à la signature du projet a présenté un avantage, car le directeur du projet a ainsi eu l'occasion de se familiariser avec les conditions locales et avec les besoins réels de l'industrie; de plus, le directeur du projet se rend périodiquement au Siège de l'ONUDI.

99. Jusqu'à présent, les principaux efforts de l'ONUDI ont été consacrés à organiser un groupe de consultants nationaux et à établir une méthode de travail permettant de mieux collaborer avec les industries desservies. La contribution de l'ONUDI comprend 21 experts, ainsi que des consultants à court terme, soit au total 372 mois de travail. En outre, on prévoit 25 bourses pour le personnel de contrepartie et une quantité importante de matériel. Il faut noter que le travail déjà effectué en matière de calcul des prix de revient et de gestion financière a donné de bons résultats; plusieurs entreprises industrielles ont reçu une assistance, tant pour l'organisation d'une comptabilité normalisée que pour la formation du personnel de la clientèle.

100. Ce projet mérite de servir d'exemple. A l'échelon national, il coordonne l'activité des divers organismes, gouvernementaux ou non, qui y participent; sur le plan international, l'ONUDI fournit les compétences nécessaires car les services de consultations industrielles comprennent, non seulement les aspects relatifs à la gestion, mais également des conseils techniques pour les branches industrielles d'une importance décisive en Equateur. On pense que ce projet pourrait être imité par d'autres pays en voie de développement.

101. A la suite de la réunion du groupe d'experts de l'ONUDI tenue du 3 au 7 septembre 1973 (voir ID/B/140, par. 484) en vue de déterminer les zones prioritaires de liaison industrie-université dans le domaine des activités relatives au développement, un consultant de l'ONUDI a effectué une mission à l'Institut de gestion de la Malaisie en 1974. Son rapport est actuellement en discussion, mais un accord général a déjà été conclu avec le Gouvernement et l'Institut de gestion de la Malaisie en vue de mettre en œuvre un programme de liaison industrie-université financé par le PNUD.

102. En 1975, l'ONUDI a l'intention de continuer son programme de liaison industrie-université en matière de gestion au moyen d'un projet tendant à créer un programme de consultation et de formation en cours d'emploi pour l'industrie de la République Dominicaine.

103. Il faut également mentionner les services de consultation en matière de gestion qui doivent être fournis par l'ONUDI dans le cadre d'un projet du Bureau international du Travail concernant l'Institut de développement de la gestion et de la productivité du Ghana. En sous-traitance, un expert de l'ONUDI fournit des services de consultation en usine, au titre des activités du Bureau international du Travail relatives à la formation et au perfectionnement en matière de gestion dans le cadre de ce projet.

Techniques de la gestion (31.3.02)

104. Lors de sa sixième session extraordinaire, l'Assemblée générale a souligné l'importance des activités de l'ONUDI dans ce domaine par sa résolution 3202 (S-VI), en particulier dans la section III *d*) recommandant, entre autres, de se préoccuper des besoins en matière de développement des activités de gestion dans les pays en voie de développement. Pendant toute l'année 1974, l'ONUDI a continué de mettre en œuvre une vaste gamme de projets relatifs au transfert et à l'adaptation de conceptions et de techniques appropriées de gestion, en vue d'apporter une assistance directe à la formation des dirigeants industriels dans le monde en voie de développement.

105. En 1974, outre ses activités courantes d'assistance technique, d'études et de publications (voir ID/B/140, par. 485 et 486), l'ONUDI est entrée en collaboration avec l'Institut international de l'analyse systématique appliquée (IIASA). On pense que la compétence de l'IIASA dans ce domaine peut être utilisée pour gérer de tels systèmes dans des industries ou dans l'ensemble du secteur industriel des pays en voie de développement. Des négociations ont commencé en 1974 en vue de faire démarrer un projet pilote d'assistance technique dans ce domaine.

106. L'ONUDI s'efforce non seulement de contribuer à la solution des problèmes à court terme au niveau de l'entreprise industrielle, mais aussi de fournir un diagnostic prévisionnel de l'assistance globale à la gestion, en vue de perfectionner les pratiques et les techniques de gestion. A titre d'exemple du travail de l'ONUDI en matière de diagnostic prévisionnel, on peut citer un projet de perfectionnement du système de gestion d'une entreprise de production d'appareils électriques en Hongrie. Le Gouvernement hongrois a demandé les services d'une équipe d'experts industriels dans le cadre du programme des SIS. L'équipe, qui a été affectée au Ministère de la métallurgie et de la mécanique, devait contribuer au perfectionnement du système de gestion de l'EVIG, entreprise d'appareillage électrique. Fondée en 1963 par la fusion de cinq usines précédemment indépendantes, l'EVIG est une entreprise industrielle autonome relevant du Ministère de la métallurgie et de la mécanique. Sa production totale représente environ 20 % de l'ensemble des équipements à basse tension en Hongrie.

107. Le projet a démarré lors de l'arrivée du chef de l'équipe, qui est un expert en gestion et en organisation industrielles, le 10 mars 1974. Le 8 avril, les deux autres experts de l'ONUDI (un spécialiste de l'analyse systématique et de la conception, et un spécialiste de l'analyse de valeur et de la commercialisation) sont arrivés à Budapest. Les experts ont entrepris une analyse des procédures de fonctionnement et de gestion dans le groupe EVIG ainsi qu'au niveau de l'entreprise; l'étude de l'équipe a confirmé les résultats d'une étude antérieure effectuée par un fonctionnaire de l'ONUDI, à savoir que le problème crucial auquel la compagnie doit faire face est celui de l'adaptation de la technique de fabrication au circuit de l'information et à la technologie des procédés de transformation.

108. Les principaux domaines prioritaires ont été déterminés de manière que l'équipe puisse contribuer au développement du contrôle de la gestion de l'EVIG et de son aptitude à mieux utiliser ses ressources. Voici les actions entreprises par l'équipe :

Analyse détaillée des activités du groupe en matière d'achats et d'approvisionnement;

Elaboration d'une proposition tendant à optimiser le contrôle des investissements en matières premières;

Analyse critique détaillée du système actuel de contrôle et de planification de la production;

Appréciation critique de l'organisation actuelle de la gestion.

109. A la suite de cette analyse, l'équipe doit présenter des propositions relatives à la nécessité d'élaborer des modules permettant de renseigner avec précision la direction. Sept homologues permanents participent à l'exécution du projet; ils font tous partie du département "organisation" de l'EVIG.

110. Pendant la durée du projet, les membres de l'équipe de l'ONUDI, ensemble ou séparément, tiendront régulièrement des réunions et des séminaires de discussion à l'intention de cadres et de travailleurs de l'EVIG, afin de familiariser le personnel de cette société avec les activités et les objectifs de l'équipe. En même temps, l'équipe servira au transfert de connaissances spécifiques. Les sujets de ces réunions seront choisis conjointement par le directeur général de l'EVIG et par le chef de l'équipe.

La gestion au niveau sectoriel (31.3.03)

111. Conformément aux recommandations des gouvernements de divers pays en voie de développement, les activités de l'ONUDI en matière de gestion des services de commercialisation des produits industriels visent essentiellement à aider les pays en voie de développement et, surtout pour les moins avancés d'entre eux, à améliorer d'urgence les politiques, méthodes, structures et systèmes de commercialisation en vue de stimuler la demande intérieure de produits de fabrication locale et de promouvoir l'offre de ces produits à des conditions compétitives, tout en perfectionnant les compétences, les services et les stratégies en matière de commercialisation.

112. En 1974, un certain nombre de pays ont bénéficié d'une assistance technique de l'ONUDI dans le domaine de la commercialisation, notamment l'Arabie Saoudite, l'Equateur, la Haute-Volta, l'Inde, l'Ouganda, le Pakistan, Singapour et la Somalie. En outre, des activités de soutien ont porté sur l'étude des problèmes que posent la commercialisation et la distribution sur les marchés intérieurs dans dix-sept pays en voie de développement en vue de jeter les bases d'une série de projets qui seront exécutés pendant la période 1975-1977.

113. En 1974, l'ONUDI a planifié et exécuté des travaux de recherche systématique visant à faire le point de la situation du commerce dans les pays en voie de développement et à étudier les principaux facteurs en jeu: circuits locaux de distribution, systèmes de prix et de crédit, techniques de vente et de promotion, politiques de commercialisation et caractéristiques des marchés locaux. Un questionnaire a été envoyé aux ministres du commerce et de l'industrie de cinquante pays en voie de développement et notamment à certains des moins avancés d'entre eux; l'ONUDI a reçu des réponses à quarante-trois de ces questionnaires. Tous les gouvernements qui ont participé à cette enquête ont manifesté un vif intérêt pour le

projet et ont fourni à l'ONUDI des renseignements précis concernant leurs problèmes, leurs priorités et leurs besoins; ils se sont félicités de l'assistance que l'ONUDI se propose de fournir pour renforcer les moyens nationaux de commercialisation.

114. A la demande des gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Zaïre, l'ONUDI a envoyé une mission préparatoire dans chacun de ces pays en 1974 aux fins d'examiner les problèmes d'assistance dans le domaine de la commercialisation des produits industriels et de la distribution intérieure. A la suite de ces missions, on envisage d'entreprendre en Côte d'Ivoire un grand projet tendant à créer un centre industriel de stimulation du marché ivoirien.

115. En décembre 1974, l'ONUDI a organisé une réunion d'experts sur l'organisation de la commercialisation et la stratégie à appliquer en la matière dans les pays en voie de développement, à laquelle ont participé des fonctionnaires et des industriels venus de vingt pays en voie de développement et notamment de pays qui comptent parmi les moins avancés d'entre eux. Ces experts ont examiné les principaux aspects de la commercialisation des produits industriels et les problèmes techniques qui se posent en ce domaine. Ils ont conseillé à l'ONUDI de renforcer son programme d'assistance technique dans le domaine de la commercialisation en vue d'améliorer les compétences des responsables de ce secteur dans l'administration et l'industrie et d'aider à créer des centres nationaux et sous-régionaux de commercialisation, ou à développer les centres existants.

116. En 1974, les travaux préparatoires à un grand projet d'assistance à l'industrie du jute au Bangladesh (voir ID/B/140, par. 488 à 490) ont continué à progresser. Toutefois, la mise au point définitive du document relatif au projet a pris plus de temps qu'on ne l'avait prévu; les activités opérationnelles relatives au projet devraient être entreprises en 1975.

Administration et législation industrielles (31.3.04)

117. Les activités relatives à l'administration et à la législation industrielles, qui relèvent désormais de l'élément de programme intitulé "gestion industrielle et services consultatifs", suscitent un intérêt croissant dans les pays en voie de développement. Toutefois, la mise au point de solutions rationnelles et pratiques pouvant être appliquées à l'échelon national exige des travaux relativement importants de recherche, de rassemblement et d'évaluation systématiques des données ainsi qu'une analyse continue des problèmes.

118. Le nombre des projets opérationnels a augmenté en 1974, mais, étant donné la nature des compétences demandées jusqu'à présent (dans la plupart des cas il s'agit de missions individuelles d'experts recrutés pour une période de courte durée), le coût total des projets reste peu élevé. Pour la même raison, on ne s'attend pas à une forte augmentation de la valeur totale de l'assistance technique qui sera fournie en 1975 au titre de cet élément de programme.

119. Une monographie sur les possibilités d'amélioration de l'administration industrielle, établie en 1973, a été publiée et distribuée par l'ONUDI en 1974. Elle expose brièvement les conclusions et l'expérience d'un certain nombre de réunions

sur l'administration industrielle et analyse certains aspects de la question, tels que le rôle et les objectifs de l'administration industrielle et les méthodes et moyens propres à la renforcer. Une monographie sur les mesures administratives et législatives à prendre dans le contexte de l'intégration régionale a été entreprise en 1974.

120. En 1974, l'ONUDI s'est efforcée d'élaborer, sur une base régionale, un programme à long terme visant à améliorer l'administration industrielle; ce programme qui comprend divers éléments (cours de formation, échange de données d'expérience entre pays, journées d'études communes, etc.) tiendra compte des conditions propres à chaque région géographique et de la situation particulière des pays en voie de développement les moins avancés. L'ONUDI s'efforcera d'associer étroitement la CEA et les autres commissions économiques régionales à cette activité.

121. En 1974, l'ONUDI a continué d'échanger des vues avec l'Institut autrichien de recherche sur l'éducation et le développement concernant la possibilité de créer un centre international pour l'administration industrielle, à l'intention des pays en voie de développement. Elle s'efforcera, en 1975, de renforcer encore cette activité de soutien de manière à ce que le Siège de l'ONUDI soit en mesure de fournir directement davantage de renseignements et de services d'experts.

PETITES INDUSTRIES (31.4.00)

122. Conformément aux objectifs et au programme de travail pour la période 1974-1975, les activités que l'ONUDI a menées au titre de cet élément de programme en 1974 ont porté essentiellement sur :

Une intensification de l'aide aux pays relativement peu avancés et aux pays les moins développés parmi les pays en voie de développement pour se doter de services de vulgarisation industrielle, créer des domaines industriels et élaborer des programmes pour le développement de la petite industrie;

Une assistance aux zones les moins développées de nombreux pays en voie de développement dans le cadre de programmes de décentralisation de l'industrie grâce à la création de services techniques provinciaux ou régionaux, de domaines industriels, de programmes de financement et de mesures d'encouragement pour le développement rapide de la petite industrie;

La fourniture aux pays en voie de développement de conseils pour le choix de produits et de techniques convenant à la petite industrie;

L'élargissement de la coopération avec la Banque mondiale et les organisations financières bilatérales pour le financement de l'assistance technique à la petite industrie;

La promotion de la sous-traitance et de programmes de commercialisation dans les pays en voie de développement en vue de renforcer les relations interindustrielles et de favoriser ainsi la commercialisation des produits de la petite industrie.

123. Comme on l'avait prévu dans le Rapport annuel du Directeur exécutif pour 1973 (par. 495), la valeur de l'assistance technique fournie au titre de cet élément de programme a atteint 2,5 millions de dollars en 1974, contre 2,2 millions de dollars en

1973, soit une augmentation de 13,2 %. Compte tenu des projets approuvés en cours et des projets encore dans la filière qui devraient être approuvés prochainement, la petite industrie continuera d'être l'un des principaux bénéficiaires de l'assistance technique de l'ONUDI.

124. Dans les quinze pays en voie de développement comptant parmi les moins avancés visés au paragraphe 497 du Rapport de l'an passé, l'exécution des projets entrepris a progressé; en outre, des travaux ont été entrepris en 1974 en vue de nouveaux projets en Afghanistan, au Laos, au Malawi, au Mali et au Népal. Ainsi, vingt des vingt-cinq pays les moins avancés des pays en voie de développement devraient recevoir une aide de l'ONUDI pour la promotion de la petite industrie pendant la période 1974-1975.

125. En République-Unie de Tanzanie, une organisation pour le développement de la petite industrie (SIDO) a été créée avec l'assistance de l'ONUDI afin d'exécuter un programme intensif dans tout le pays. Cette nouvelle organisation a lancé, à l'intention de petites entreprises industrielles, un large programme d'études de faisabilité et de vulgarisation en matière de gestion et de commercialisation des techniques. La SIDO fera aussi porter ses efforts sur la création de petites entreprises dans les zones rurales. Deux experts de l'ONUDI aident cette organisation; le conseiller principal de l'ONUDI a mis au point un programme bilatéral d'assistance avec l'Inde pour former vingt-cinq ressortissants tanzaniens à la gestion de services de vulgarisation, au travail en petite série des métaux et du bois, et à l'artisanat. Neuf économistes et ingénieurs indiens recrutés au titre de l'assistance du Commonwealth ont été affectés en République-Unie de Tanzanie pour y aider des Tanzaniens à créer et à gérer de petites entreprises. On s'efforce actuellement d'obtenir une assistance supplémentaire de la Swedish International Development Authority (SIDA).

126. Au Yémen, l'ONUDI a fourni en 1974 une aide pour créer et faire fonctionner le Service pour la promotion et la consultation industrielles du Ministère de l'économie. Ce service aide les autorités en matière de politique industrielle, de licences et de mesures d'encouragement à l'industrie, ainsi que les entrepreneurs et les entreprises en faisant des études de faisabilité et en contribuant à l'amélioration de la production et de la gestion. L'ONUDI a également coopéré, pour la création d'un domaine industriel à Sana'a, avec la Banque mondiale qui a consenti à cet effet un prêt de 2,3 millions de dollars au début de 1974. Le Directeur général de l'Administration pour le développement des domaines industriels a été formé au Kenya, en Inde et en Arabie Saoudite grâce à une bourse de l'ONUDI. Les deux experts de l'ONUDI affectés au service pour la promotion et la consultation industrielles ont collaboré étroitement avec le directeur général de l'Administration pour le développement des domaines industriels à la réalisation des travaux préparatoires à la construction du domaine industriel.

127. L'ONUDI a organisé et dirigé un stage pratique de formation à la petite industrie dans les pays les moins développés d'Asie, d'Extrême-Orient et du Moyen-Orient, à Katmandou (Népal) du 1^{er} au 12 avril 1974. Ce stage a été suivi, du 13 au 23 avril 1974, de visites des services pour la promotion de la petite industrie en Inde, qui étaient organisées et financées par le Gouvernement indien. Les stagiaires étaient venus d'Afghanistan, du Bangladesh, d'Indonésie, du Laos, du Népal, du Samoa-Occidental, de Sri Lanka et du Yémen. Le but du stage et des visites était de faire prendre conscience aux fonctionnaires des pays participants du rôle et de l'importance du développement de la petite industrie dans les programmes

d'industrialisation, de les former – en les guidant – aux techniques et aux méthodes du développement, ainsi que de susciter des demandes d'assistance technique dans ce domaine.

128. Le stage comportait des exposés et des discussions sur divers sujets : rôle de la petite industrie dans les programmes d'industrialisation des pays les moins développés; stratégies et méthodes à suivre pour moderniser le secteur traditionnel; organisation et gestion des services de vulgarisation industrielle; moyens d'encourager l'esprit d'entreprise et la création d'industries; création d'installations de démonstration et d'entreprises communes; rôle des domaines industriels et des équipements collectifs; financement de la petite industrie; rôle des pouvoirs publics et des associations industrielles et commerciales; coopération technique pour la promotion de la petite industrie.

129. L'évaluation du stage a montré que, pour ce qui était de faire connaître aux participants les techniques de développement et de les orienter dans ce domaine, les objectifs avaient été en grande partie atteints. Etant donné que la plupart des participants sont associés à des programmes de promotion de la petite industrie dans leurs pays respectifs, le stage devrait avoir pour résultat de meilleurs programmes nationaux et des projets de coopération technique plus efficaces.

130. Dans la plupart des pays en voie de développement les moins avancés, les activités de promotion de la petite industrie se déroulent essentiellement dans les capitales ou dans les grandes zones urbaines du pays, mais plusieurs projets visent à promouvoir l'industrialisation des campagnes. Parmi les projets de l'ONUDI opérationnels ou à l'étude intéressant ce domaine, citons ceux du Botswana, du Lesotho, du Libéria, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, du Souaziland et de la Zambie.

131. Le projet que l'ONUDI a entrepris en Zambie (ID/B/140, par. 499 à 504) est entré en 1974 dans sa deuxième phase, au cours de laquelle les efforts seront axés sur la création de diverses entreprises rurales : travail des métaux et du bois, tannage des peaux d'animaux sauvages, fabrication de briques et traitement des produits alimentaires. Un nouveau projet pour la création au Libéria d'un domaine industriel rural pour le développement des agro-industries et des industries de services a été approuvé après de longs préparatifs.

132. Dans le rapport pour 1973, on a exposé les efforts accomplis par l'ONUDI dans les pays relativement avancés pour promouvoir la petite industrie dans les localités d'importance secondaire en vue de décentraliser l'industrie (ID/B/140, par. 505 à 517). Le projet entrepris par l'ONUDI dans l'Etat de Bahia, au nord-est du Brésil, a été achevé avec succès pendant l'année; il a contribué à l'industrialisation de l'intérieur de l'Etat de Bahia en favorisant le développement des domaines industriels. En 1974, l'ONUDI a apporté au Mexique une aide importante pour l'exécution d'un vaste programme visant à créer dix-huit complexes industriels dans tout le pays. Avec l'aide de l'ONUDI, ce programme exécuté par la Nacional Financiera, la plus importante institution financière du pays, va comporter des projets visant à créer des services communs à l'intention de groupes de petits industriels.

133. Les projets de décentralisation industrielle de l'ONUDI en Grèce (Salonique), en Turquie (Gaziantep) et en Thaïlande (Chiang Mai) ont progressé en 1974. En Grèce, les plans d'un domaine industriel pour la petite industrie ont été achevés et les

travaux de construction ont commencé; un centre de services techniques est également en cours d'implantation. En Turquie, un domaine industriel modèle pour cinquante entreprises est en cours de construction et les services communs fonctionnent. A Ankara, un projet de création de centre national pour le développement des petites industries deviendra opérationnel au début de 1975; il fournira à la petite industrie nationale une assistance dans divers domaines.

134. A Chiang Mai (Thaïlande) les ateliers tournent déjà. Ce projet de l'ONUDI a permis de fournir une assistance importante pour la conception d'instruments aratoires destinés au projet de remplacement des cultures exécuté par la Division des stupéfiants de l'ONU. En Indonésie, un nouveau projet a été entrepris pour l'implantation d'un réseau de services de vulgarisation et pour fournir une assistance financière à la petite industrie dans certaines régions de province.

135. Le premier projet de domaine industriel entrepris par l'ONUDI à Ahwaz (Iran) a considérablement progressé en 1974. Le matériel et les installations fournis par le PNUD ont été remis au gouvernement au début de 1974, et le domaine fonctionne maintenant sans assistance directe des Nations Unies. Par rapport à l'année précédente, les immobilisations dans les entreprises du domaine auraient augmenté de 38,7 % et la valeur ajoutée par les opérations de fabrication de 48 %. Les recettes de l'atelier central ont augmenté de 120 %.

136. En 1974, l'ONUDI a fourni une assistance préparatoire pour la mise au point de nouveaux projets visant à assurer des services de vulgarisation et des services techniques à de petites entreprises et/ou à créer des domaines industriels à Belize, au Costa Rica, à Fidji, au Nicaragua, en Oman, au Papua-Nouvelle-Guinée et au Yémen démocratique. Au Nicaragua, l'Organisation a fourni une aide pour la réalisation d'un programme de développement des domaines industriels en relation avec la reconstruction, sur de nouveaux sites, de petites entreprises détruites par le tremblement de terre de Managua en décembre 1972.

137. Outre ceux déjà mentionnés, des projets tendant à développer des domaines industriels de province en Argentine et en Equateur ont été exécutés avec succès en 1974. Au Togo, une société de consultants fournira sous contrat, pendant deux ans, les services d'une équipe d'experts pour aider le Centre national de promotion de la petite et de la moyenne industrie, et participer à la création du domaine industriel de Lomé. Au Gabon, une aide a été apportée à Promogabon, l'organisme national de promotion des industries gabonaises.

138. La coopération avec la Banque mondiale a été intensifiée. En plus de l'assistance fournie au Yémen, dont il a été question précédemment, l'ONUDI a établi pour la Thaïlande deux études de faisabilité concernant, respectivement, l'agrandissement du domaine industriel de Bang Chan et d'adjonction au port de Bangkok d'une zone réservée aux exportations. Ces études ont reçu une appréciation favorable de la Banque mondiale, qui envisage de coopérer avec l'ONUDI pour apporter en 1975 une assistance complémentaire à l'Office thaïlandais de développement des domaines industriels. L'ONUDI a également collaboré avec la Banque mondiale au Nigéria, où les deux organisations doivent participer à l'exécution d'un programme intéressant la petite industrie.

139. En ce qui concerne les domaines industriels, il convient de mentionner également l'accord conclu avec l'Office suédois pour le développement international

pour l'établissement d'une étude d'évaluation sur le rôle des domaines industriels dans le développement de la petite industrie des six pays suivants : Equateur, Iran, Sénégal, Sri Lanka, Togo et Turquie. Cette étude a été commencée en 1974 et devrait être terminée en 1975.

140. En ce qui concerne l'amélioration de la production de la petite industrie, les activités de l'ONUDI ont consisté à envoyer des experts dans plus de quarante pays en voie de développement et à répondre à diverses demandes (renseignements techniques, élaboration de programmes et d'études) émanant d'organismes gouvernementaux, d'associations et de particuliers des pays en voie de développement. En 1974, l'ONUDI a répondu à plus de cent demandes de ce genre. Au cours de la même année, elle a également établi une étude sur le choix du matériel pour la petite et la moyenne industrie.

141. L'ONUDI a fourni aux gouvernements et aux institutions financières de plusieurs pays une assistance pour la création et le perfectionnement de systèmes de financement et de crédit supervisé destinés à la petite industrie. En Colombie, deux experts aident la Corporación Financiera Popular à améliorer son programme de crédits aux petites et moyennes entreprises et à mettre sur pied un service de vulgarisation rattaché au service d'assistance financière. En République de Corée, trois experts de l'ONUDI aident la Banque pour la moyenne industrie à perfectionner les méthodes d'évaluation des demandes de prêts et à identifier de nouveaux projets qui pourraient bénéficier d'une aide financière. Au Zaïre, une équipe de six experts de l'ONUDI a fourni une assistance pour le transfert à des ressortissants zaïrois de la propriété d'entreprises appartenant antérieurement à des étrangers, ainsi que pour la création d'entreprises nationales par l'intermédiaire de l'Office de promotion de l'entreprise zaïroise (OPEZ).

142. Des mesures ont été prises dans plusieurs pays pour développer la sous-traitance, afin de resserrer les liens entre la petite et la grande industrie. L'ONUDI a accordé une attention particulière à cette question dans l'exécution de projets en Iran, en Côte d'Ivoire et en Turquie. La réunion sur la sous-traitance qui devait se tenir en 1974 en Amérique latine a dû être reportée à 1975.

143. Les travaux préparatoires pour la réunion d'un groupe d'experts sur les programmes dits d'auto-assistance pour la petite industrie ont été poursuivis au cours de l'année. Cependant, faute de ressources, la réunion n'a pu avoir lieu comme prévu (voir ID/B/140, par. 521) et l'on envisage à présent de l'organiser en 1975.

144. L'ONUDI a poursuivi ses travaux relatifs à la promotion de la coopération entre pays en voie de développement en matière de petite industrie et aux projets "mixtes" réalisés en coopération par des entreprises industrielles des pays avancés et de petites ou moyennes entreprises de pays en voie de développement. Au projet de ce type mentionné dans le Rapport annuel de 1973 (ID/B/140, par. 523) est venu s'ajouter l'accord conclu en 1974 entre une petite entreprise du Kenya et une grande entreprise d'Autriche. Aux termes de cet accord, l'entreprise kényenne fabriquera des chaudières à basse pression, l'entreprise autrichienne fournissant une assistance technique et des moyens de formation.

145. L'ONUDI a fait paraître en 1974 une publication consacrée au rôle de la sous-traitance dans la modernisation des économies (voir ID/B/140, par. 522).

FORMATION INDUSTRIELLE (31.5.00)

146. La formation du personnel – en d'autres termes, la mise en valeur du potentiel humain – est un facteur déterminant du processus d'industrialisation. L'ONUDI est consciente du fait que ses activités dans ce domaine s'adressent à des milliers de personnes ayant reçu une instruction noussée, qui sont à la fois les principaux artisans et les principaux bénéficiaires du développement industriel, et qu'elle doit tenir compte non seulement de considérations techniques et économiques, mais aussi de considérations psychologiques, sociologiques, culturelles, méthodologiques, etc. Elle estime que l'on devrait donner aux pays en voie de développement le maximum de possibilités pour adapter la formation industrielle à leurs plans d'industrialisation, qui font partie intégrante de leurs plans généraux de développement. Pour cela, il faut que la formation des cadres industriels soit, non pas entreprise selon la conjoncture, mais intégrée à l'ensemble des activités ayant pour objectif le développement technologique, économique et social.

147. En 1974, l'ONUDI a fait un grand pas en avant dans cette direction en mettant au point, après une étude approfondie de la question, un programme intégré de formation. Grâce à cette formule, les pays en voie de développement devraient être beaucoup mieux à même de tirer parti au maximum des possibilités de formation industrielle offertes, directement ou indirectement, par l'ONUDI. L'un des principaux éléments du programme consiste à diffuser à ces pays des renseignements détaillés sur les activités que l'ONUDI envisage de mener prochainement dans ce domaine (stages de formation en groupe dans une entreprise, octroi de bourses individuelles ou collectives, voyages d'études, séminaires, journées d'études, etc.) ainsi que sur les stages de formation organisés par divers autres organismes.

148. Compte tenu de ces considérations, on a proposé en 1974 une refonte de l'élément "bourses de perfectionnement" du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI; cette proposition a été approuvée par le Conseil du développement industriel à sa huitième session. La première série de renseignements sur les possibilités de formation sera diffusée aux gouvernements au début de 1975.

149. L'ONUDI s'efforce également de faire en sorte que la formation à l'étranger de ressortissants de pays en voie de développement soit de plus en plus souvent organisée dans d'autres pays en voie de développement déjà assez avancés dans le domaine considéré. Cette formule est conforme à la politique de l'ONUDI en matière de formation, telle qu'elle est exposée dans le document "Formation du personnel national en vue du développement industriel" (ID/B/120, par. 24), et va dans le sens des efforts déployés par l'Organisation pour encourager la coopération entre pays en voie de développement conformément à la résolution 36 (VII) du Conseil du développement industriel. L'ONUDI s'emploie également à intensifier les activités de formation spécialement destinées aux ressortissants des pays en voie de développement les moins avancés.

150. La coopération avec d'autres organismes tels que l'UNESCO, le BIT et le Centre international de perfectionnement professionnel et technique de Turin a été encore renforcée. En 1974, l'ONUDI a participé à des groupes de travail internationaux sur la coopération industrie-université et sur les aspects écologiques de l'enseignement et de la formation techniques, ainsi qu'à la deuxième réunion du Sous-Comité des ressources humaines, de l'éducation et de la formation du CAC.

151. En 1974, les dépenses encourues pour les activités d'assistance technique relevant de l'élément de programme "formation industrielle" se sont élevées à 1,5 million de dollars, contre 1,8 million en 1973, ce qui représente une diminution de 21 %. Ce recul tient à plusieurs raisons. Premièrement, il y a eu moins de stages de formation en groupe dans l'entreprise en 1974 qu'en 1973, plusieurs des stages prévus ayant été reportés en 1975 à la demande des gouvernements hôtes. Deuxièmement, aucun séminaire sur les activités opérationnelles de l'ONUDI n'a été organisé en 1974, alors qu'il y en a eu quatre en 1973. Troisièmement, le nombre des projets hors siège relevant de cet élément du programme a diminué en 1973, et cette diminution s'est évidemment répercutée sur les chiffres pour 1974. Cependant, comme indiqué plus loin, le nombre des projets hors siège en cours d'examen a augmenté en 1974, de sorte que l'ONUDI ne pense pas faire preuve d'un optimisme exagéré en prévoyant que le coût des activités menées au titre de cet élément du programme atteindra 2 millions de dollars en 1975.

152. L'élément "formation industrielle" comprend trois catégories d'activités : méthodes et techniques de formation (31.5.01), formation en groupe dans l'entreprise (31.5.02) et séminaires sur les activités opérationnelles de l'ONUDI (31.5.03). Le plan adopté pour l'exposé ci-après comprend cependant quelques rubriques supplémentaires destinées à donner une meilleure vue d'ensemble des activités menées par l'ONUDI dans le domaine de la formation.

Formation en groupe dans l'entreprise

153. En 1974, l'ONUDI a organisé vingt stages de formation en groupe dans l'entreprise, totalisant 366 participants (voir appendice E). Tous les programmes exécutés, à l'exception de deux, ont été des programmes répétés; sept programmes projetés dans des disciplines non traitées auparavant ont dû être reportés à 1975 en raison des restrictions financières ainsi que des délais nécessaires pour élaborer ces programmes et mener à bonne fin les négociations avec les industries concernées. Les programmes ont été répétés dans les domaines où le besoin de formation était le plus sensible; pour certains d'entre eux, le nombre des demandes a été très supérieur à celui des places disponibles. En raison de la demande, l'ONUDI a décidé de répéter ces programmes en 1975. En outre, le Secrétariat prend les mesures nécessaires pour faire financer les programmes à long terme, plutôt que d'année en année comme on l'a fait jusqu'à présent.

154. Tous les stages de 1974 ont été organisés sur une base interrégionale; certains d'entre eux étaient réservés à des participants d'Amérique latine, mais ils faisaient partie d'une série de programmes de formation industrielle déjà exécutés, ou à répéter, à l'intention de participants d'autres régions. L'adoption de questionnaires spéciaux (voir ID/B/140, par. 532) à remplir par les candidats, outre les formulaires officiels de désignation, a permis de constituer des groupes de participants plus homogènes et de procéder à des modifications de dernière minute, c'est-à-dire que l'on a pu constituer des sous-groupes pour la phase de formation en entreprise et procéder aux affectations de manière à pouvoir tenir le plus grand compte possible des besoins spécifiques et des intérêts de chacun des participants.

155. Des efforts persistants ont permis de réduire le coût effectif de certains programmes. D'autres économies ont pu être réalisées en raison des fluctuations des taux de change. Ces économies ont toutefois été contrebalancées par une

augmentation constante des autres éléments du coût, par exemple les tarifs des transports aériens, au cours de l'année. A cet égard, il faut dire qu'outre les sources financières à la disposition de l'ONUDI pour les stages de formation en groupe dans l'entreprise, un certain nombre de gouvernements ont, en 1974 comme par le passé, contribué directement à ceux de ces stages auxquels ils ont donné l'hospitalité. Ces contributions se sont montées en 1974 à quelque 450 000 dollars, qui n'apparaissent pas dans la comptabilité de l'ONUDI.

156. L'évaluation des programmes de formation en groupe dans l'entreprise constitue une activité continue. Comme en 1973, les évaluations en fin de programme ont été effectuées par le coordonnateur des projets du PNUD et par le personnel de l'ONUDI. Deux missions complémentaires, portant sur huit programmes, ont été effectuées par le coordonnateur des projets du PNUD en 1974 : la première en Afghanistan, en Inde, aux Philippines et en Thaïlande; la seconde en Indonésie et à Singapour, en liaison avec une visite à un groupe de formation en entreprise au Japon. On a établi une compilation des réponses faites aux questionnaires complémentaires (voir ID/B/140, par. 536); les résultats de ces opérations d'évaluation, qui ont été portés à l'attention du personnel de formation des pays hôtes et discutés avec eux, contribueront au perfectionnement des programmes et à leur adaptation aux besoins les plus récents et les plus urgents en matière de formation. Malheureusement, le manque de personnel de bureau n'a pas permis d'envoyer des questionnaires complémentaires aux anciens participants.

157. Quelques demandes ont dû être rejetées, car certains des candidats désignés possédaient des qualifications d'un niveau supérieur à celui des programmes de formation en question. Sur le total des participants aux stages de 1974, environ 7 % sont venus d'Europe, 9 % du Moyen-Orient, un peu plus de 30 % de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 20 % d'Amérique latine et un peu plus de 30 % d'Afrique.

158. L'ONUDI fait des efforts particuliers pour recruter des participants dans les pays les moins développés, mais le niveau de l'industrialisation dans certains de ces pays est tel qu'il est difficile de désigner et d'envoyer aux stages des candidats qualifiés pour des programmes de formation conçus à l'intention de personnel de niveau élevé et déjà employé dans l'industrie. Malgré ces difficultés, 10 % environ des participants aux stages de 1974 sont venus des pays en voie de développement les moins avancés.

159. Les problèmes de l'environnement intéressent de plus en plus les ingénieurs en activité dans certains secteurs industriels des pays en voie de développement. Afin de leur fournir les connaissances et la compétence nécessaires pour traiter ces problèmes, l'ONUDI fait une plus grande place aux aspects relatifs à l'environnement dans ses programmes de formation en groupe dans l'entreprise. En 1974, un texte consacré à l'environnement a été rédigé par des consultants extérieurs et remis aux participants de quatre stages : industrie sidérurgique (Zaporojie, République socialiste soviétique d'Ukraine); industrie pétrochimique (Bucarest, Roumanie); pâte à papier et papier (Markaryd, Suède); industrie textile (Łodz, Pologne). Les fonds nécessaires pour faire ces études et les communiquer aux participants aux stages ont été versés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

160. Du 2 au 6 septembre 1974 s'est tenue à Vienne une réunion d'un groupe d'experts à laquelle ont participé vingt-huit directeurs de formation venus de seize pays susceptibles d'accueillir des stages de formation en groupe. Assistaient en outre

à la réunion six observateurs venus de quatre pays représentant des organismes gouvernementaux chargés de prendre des dispositions à l'échelon local en vue des programmes de formation en groupe dans l'entreprise.

161. Lors de cette réunion, les experts ont examiné un certain nombre de problèmes, depuis l'organisation des études en entreprise, la possibilité d'appliquer l'expérience nouvellement acquise aux conditions existant dans les pays d'origine des participants, et les arguments pour et contre l'organisation de stages de formation en groupe dans l'entreprise dans les pays en voie de développement les plus avancés, jusqu'à l'évaluation et aux mesures complémentaires. Un certain nombre de suggestions utiles ont été présentées à l'ONUDI, et l'échange d'expériences entre les directeurs a puissamment contribué à l'introduction d'éléments nouveaux dans les programmes. Une réunion analogue, tenue en 1972, a déjà eu pour effet un échange constant de vues et de matériel de formation entre un certain nombre de directeurs de stage; on espère que ces échanges s'intensifieront après la réunion de 1974.

Bourses de perfectionnement

162. Le programme de bourses de perfectionnement de l'ONUDI a, comme par le passé, permis à des spécialistes de l'industrie hautement qualifiés de pays en voie de développement et d'autres pays bénéficiant d'une aide de recevoir à l'étranger une formation complémentaire spécialisée parfaitement adaptée à leurs besoins. Les difficultés auxquelles s'est heurtée l'ONUDI dans l'exécution de son programme de bourses ont été exposées dans le rapport annuel pour 1973 (ID/B/140, par. 538 à 542). Par rapport à 1973, on a enregistré en 1974 une légère diminution du nombre des bourses attribuées (561 contre 572, soit environ 2% de moins) et une baisse plus sensible - 15% environ - du nombre des boursiers placés (617 en comptant les reports de l'année précédente contre 729). La diminution du nombre des bourses attribuées tient essentiellement au fait que les formules de candidature pour certaines bourses sont parvenues trop tard à l'ONUDI. Ainsi, au 15 septembre, date limite pour la présentation des candidatures, l'Organisation n'avait reçu des demandes nécessaires que pour 55% des bourses inscrites au programme ordinaire (la situation devrait s'améliorer à partir de 1975 par suite de la réorganisation de ce programme). La diminution du nombre des boursiers placés tient essentiellement à ce que les grandes difficultés rencontrées en 1973, pour trouver les établissements nécessaires dans les pays industrialisés, se sont encore aggravées en 1974, notamment en ce qui concerne les stages de formation pratique dans des entreprises industrielles.

163. Les programmes de formation en groupe pour des boursiers constitueront l'un des principaux éléments du nouveau programme d'activités de formation industrielle de l'ONUDI. Cette formule consistera à grouper un nombre restreint de boursiers qui souhaitent recevoir une formation dans un domaine particulier ou dans des domaines très voisins, qui ont des qualifications professionnelles comparables et qui connaissent tous une même langue, et à organiser à leur intention un programme de formation approprié. Le programme de formation et les installations voulues devront être choisis de façon à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de chaque boursier. Ce programme d'un nouveau type présentera les avantages suivants: programme de formation mieux conçu; organisation d'activités dont ne peuvent pas normalement bénéficier les boursiers (organisation par exemple de séminaires spéciaux pour de petits groupes); contrôle rigoureux de la formation; renforcement de l'efficacité du programme grâce à l'émulation; enfin, placement moins difficile des

boursiers (certaines entreprises préfèrent sans doute accueillir un petit groupe de, mettons, cinq boursiers, plutôt que d'étaler cinq stages sur une année).

164. Un autre fait nouveau concernant les bourses de perfectionnement est que l'ONUDI se charge de placer des boursiers ailleurs que dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Ainsi, l'Organisation place désormais des boursiers de pays en voie de développement dans d'autres pays en voie de développement. A cette occasion, elle s'efforce d'obtenir le concours de tous les pays intéressés, quel que soit leur stade de développement, afin de trouver dans des pays en voie de développement les établissements voulus pour former des boursiers étrangers et de surmonter les obstacles d'ordre psychologique que pourrait susciter la formation dans ces pays.

165. Comme le prévoyait le rapport annuel pour 1973, le coût de la formation a sensiblement augmenté. Il faut donc rechercher les moyens d'en réduire les frais d'organisation. L'institution de programmes de formation en groupe et le placement des boursiers dans des pays en voie de développement contribueront peut-être à minimiser la hausse du coût de la formation et à résoudre les problèmes de placement qui ont entravé l'exécution du programme de bourses en 1974.

Projets hors siège

166. Les experts et les conseillers en formation de l'ONUDI sont relativement peu nombreux, et, de ce fait, on tend souvent à minimiser l'importance de leurs activités sur le terrain qui jouent pourtant un rôle capital dans l'accomplissement de la mission de l'Organisation. Ces activités, qui permettent de former plus de personnel à moindre frais, peuvent être plus aisément adaptées aux besoins et aux conditions propres au pays bénéficiaire; elles permettent aussi d'assurer une formation en cours d'emploi plus pratique et, il faut l'espérer, plus efficace. Le nombre des projets hors siège avait, pour diverses raisons, diminué en 1973, mais la tendance s'est inversée en 1974, et, à la fin de l'année, l'ONUDI exécutait des projets de ce genre dans les pays suivants: Arabie Saoudite, Barbade, Brésil, Iran, Pakistan, Pologne, Turquie et Zambie. Des projets analogues intéressant l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, l'Equateur, l'Indonésie, le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie sont à l'examen; leur exécution devrait débiter en 1975.

167. Les projets de formation sur le terrain sont très différents quant à leur forme et à leurs objectifs. En Iran, l'ONUDI a coopéré avec l'industrie locale et l'Université de Téhéran pour organiser et coordonner des activités de formation dans l'entreprise destinées à permettre à des étudiants et à de jeunes diplômés d'acquérir une expérience pratique avant d'entrer dans l'industrie. En Arabie Saoudite, l'ONUDI a fourni à la Société PETROMIN les services d'un consultant spécialisé dans la formation pour la conseiller au sujet de l'organisation et de la mise en place d'un service de formation des cadres pour l'ensemble de la société. En Pologne, l'Organisation a mis sur pied un programme de formation de base en matière de motivations et de direction des entreprises et elle a donné à des ressortissants locaux la formation nécessaire pour poursuivre eux-mêmes l'exécution de ce programme.

168. Pour ses projets de formation sur le terrain, l'ONUDI a eu, comme pour ses autres activités, des difficultés à trouver des experts et des homologues qualifiés et à faire en sorte qu'ils soient en poste au moment voulu. Ces problèmes sont complexes, mais non insurmontables, et leur solution est en vue.

Séminaires sur les activités opérationnelles de l'ONUDI

169. Conformément à la résolution 37 (VII) du Conseil du développement industriel priant le Directeur exécutif d'organiser des séminaires en vue d'aboutir à des programmes d'action en faveur des pays en voie de développement les moins avancés, des négociations ont été engagées au début de 1974 avec un gouvernement en vue de l'organisation d'un cinquième séminaire régional sur les activités opérationnelles de l'ONUDI. Ce séminaire aurait dû avoir lieu en novembre et décembre 1974, mais, pour des raisons administratives, il a été reporté au second semestre de 1975. Un débat sur la coopération entre les pays en voie de développement de la région intéressée est inscrit comme point important au programme de ce séminaire.

170. L'ensemble du programme de séminaires sur les activités opérationnelles de l'ONUDI, qui a été financé par des contributions volontaires du Gouvernement suisse entre 1969 et 1973, a été évalué par deux consultants indépendants à la demande et aux frais de ce gouvernement. Dans leur rapport, qui a été transmis à l'ONUDI en août 1974, ils ont analysé en détail l'organisation et les résultats du troisième Séminaire régional sur les activités opérationnelles de l'ONUDI, qui s'est tenu à Addis-Abeba du 29 janvier au 9 février 1973, et du quatorzième Séminaire sur les activités opérationnelles de l'ONUDI, qui a été organisé à Vienne. Pour évaluer ces activités, les consultants s'étaient notamment entretenus avec des participants à divers séminaires précédents.

171. A la huitième session du Conseil du développement industriel tenue en 1974, le Gouvernement suisse a fait connaître son intention de verser une troisième contribution volontaire à l'ONUDI. Le Gouvernement suisse et l'ONUDI se sont mis d'accord sur les modalités de cette contribution et des fonds ont été réservés pour deux séminaires sur les activités opérationnelles de l'ONUDI qui seront organisés à Vienne à l'intention principalement de ressortissants des pays qui n'ont jamais participé, ou très peu seulement, à des réunions de ce genre. Les séminaires régionaux sur les activités opérationnelles de l'ONUDI seront destinés surtout aux vingt-huit pays en voie de développement les plus touchés par le renchérissement du pétrole. Cette contribution servira aussi à financer un troisième type de séminaires qui réuniront des industriels suisses, des représentants des pays en voie de développement et des fonctionnaires de l'ONUDI.

Activités du Siège

172. La troisième édition du guide de l'ONUDI intitulé "Aperçu des moyens de formation pour le développement industriel" a été publiée et diffusée à plus de 4 000 exemplaires. Ce guide recense environ 420 stages de formation destinés à des spécialistes hautement qualifiés des pays en voie de développement employés dans l'industrie; plus de 30 % de ces stages sont mis sur pied par des organismes des pays en voie de développement. Il est publié dans le cadre du programme de formation industrielle de l'ONUDI.

173. En 1974, l'ONUDI a achevé une étude pilote sur les besoins de formation des entreprises textiles indonésiennes. L'Organisation a également établi deux études d'évaluation, l'une sur les stages de formation en groupe dans l'entreprise, et l'autre sur les bourses de perfectionnement.

174. L'ONUDI a analysé les rapports finals établis par d'anciens stagiaires ayant bénéficié d'une bourse entre 1968 et 1972, et notamment les jugements qu'ils ont portés sur les organismes dans lesquels ils avaient reçu une formation, en vue d'établir un guide des possibilités de placement. Une mission d'évaluation s'est rendue en Egypte et au Soudan où d'anciens boursiers et leurs employeurs, leurs supérieurs hiérarchiques ainsi que les fonctionnaires locaux intéressés ont été interrogés. Les résultats de cette mission devraient permettre d'améliorer encore le programme de bourses de l'ONUDI.

175. En 1974, l'Organisation a achevé la rédaction d'un manuel sur ses activités opérationnelles que l'on prévoit de publier au début de 1975. Il est destiné à fournir des renseignements complets sur l'ONUDI à un vaste public composé de fonctionnaires, d'industriels, de sociétés de consultants et de chambres de commerce. Il contient entre autres un bref historique de l'ONUDI, une liste de ses sources de financement, un exposé des critères appliqués pour l'emploi des fonds et des renseignements pratiques sur les différentes formes d'assistance technique offertes par l'Organisation sur la marche à suivre pour en bénéficier, et sur la manière dont elle est dispensée.

176. Au début de 1974, le Directeur exécutif a décidé de faire établir un manuel de l'ONUDI destiné à donner aux fonctionnaires de l'Organisation en poste au Siège, ou dans les services extérieurs, des renseignements concernant les activités, les structures, les politiques et les méthodes de l'Organisation. Ce manuel sera utilisé pour la formation interne et donnera aux fonctionnaires des renseignements sur les questions les concernant et sur leurs possibilités de carrière à l'ONUDI. Il sera publié par fascicules. Un certain nombre de chapitres de ce manuel en sont à divers stades de la rédaction.

Chapitre V

POLITIQUES ET PROGRAMMATION INDUSTRIELLES

(32.0.00)

INTRODUCTION

1. L'objectif du programme de l'ONUDI relatif aux politiques et à la programmation industrielles est d'aider les pays en voie de développement à mieux comprendre les problèmes de l'industrialisation, à formuler leurs stratégies, plans et politiques de développement industriel et à mettre au point, évaluer et exécuter leurs projets industriels. Cette assistance revêt plusieurs formes : établissement d'études et participation aux mesures prises pour suivre et évaluer le développement industriel; promotion de la coopération industrielle, qui est l'un des principaux moyens de stimuler les exportations de produits manufacturés; mesures visant à intensifier le transfert de ressources - capitaux, savoir-faire, etc. - des pays développés vers les pays en voie de développement.

2. Le programme comprend quatre éléments, à savoir, par ordre décroissant de volume des activités d'assistance technique qui en relèvent : programmation industrielle, financement industriel et promotion des investissements, études et enquêtes industrielles, promotion des industries orientées vers l'exportation.

3. Le coût total des activités de coopération technique menées en 1974 au titre du programme des politiques et de la programmation industrielles s'est élevé à 4 592 000 dollars contre 3 955 000 en 1973, ce qui correspond à un accroissement de 16,1 %. Ces activités représentent 19,2 % du total des activités d'assistance technique de l'ONUDI en 1974. On trouvera à la figure 1 la répartition, par éléments de programme, des dépenses encourues pour ces activités en 1974 et 1973. La figure 2 présente une ventilation de ces dépenses par sources de financement, pour 1974.

4. Le programme est mis en œuvre au moyen d'activités diverses, réparties entre trois grandes catégories : a) études sur les stratégies et politiques d'industrialisation; b) assistance technique aux pays en voie de développement; c) activités de promotion. En ce qui concerne les deux premières catégories d'activités, il a été tenu compte des priorités énoncées dans les recommandations I et III du Groupe d'experts de haut niveau sur la stratégie à long terme de l'ONUDI ainsi que des conclusions formulées à cet égard par le Comité spécial sur la stratégie à long terme de l'ONUDI.

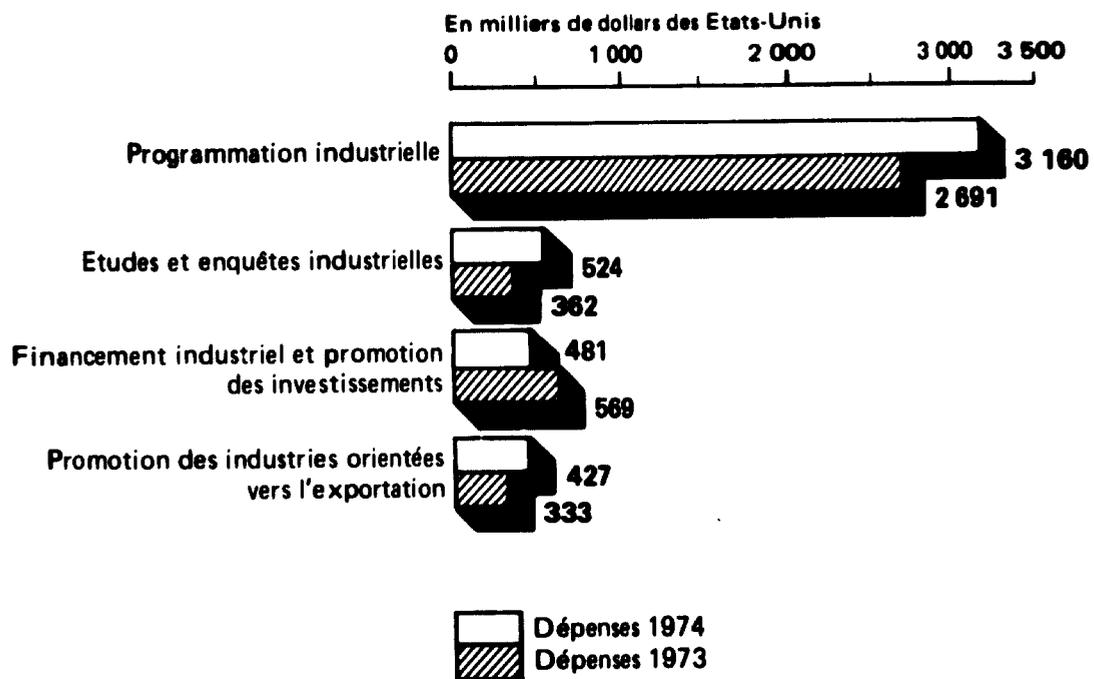


Figure 1. Coût de l'assistance technique fournie en 1974 et 1973 au titre du programme des politiques et de la programmation industrielles (en milliers de dollars)

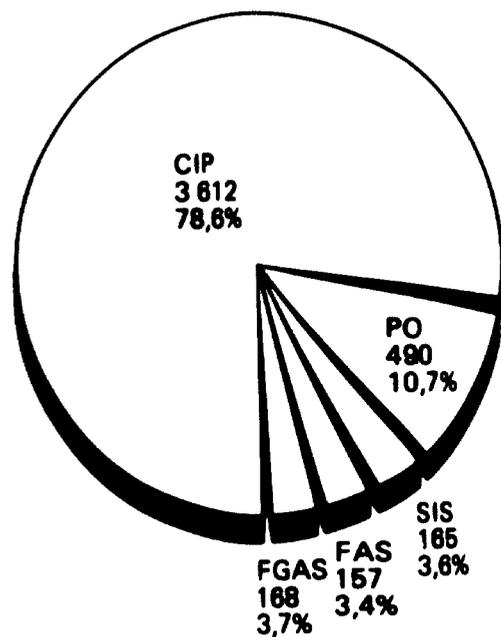


Figure 2. Dépenses effectuées en 1974 au titre du programme des politiques et de la programmation industrielles, par source de financement (en milliers de dollars)

5. Les travaux relatifs aux stratégies et aux politiques d'industrialisation comprennent des recherches, études et enquêtes sur le développement industriel, ainsi que des évaluations comparatives des politiques et des mesures de promotion du développement industriel aux niveaux national et régional, une attention particulière étant accordée au renforcement de la coopération internationale et à l'instauration d'une nouvelle division internationale du travail. Ces activités relèvent principalement des éléments "programmation industrielle" et "études et enquêtes industrielles".

6. Il existe quatre types d'activités de promotion : promotion des investissements, coopération entre banques de développement et autres institutions de financement industriel, adaptation de produits en vue de l'exportation, développement des industries d'exportation et sous-traitance internationale. On s'efforce tout particulièrement de créer, chaque fois que possible, des mécanismes autofinancés, afin d'éviter les difficultés financières auxquelles se heurte parfois la mise en œuvre des activités de promotion.

7. Aux activités relevant normalement de ce programme, s'est ajouté en 1974 l'essentiel des travaux préparatoires de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, la rédaction du numéro spécial de *l'Etude du développement industriel* et l'établissement de la plus grande partie de la documentation destinée à la Conférence.

PROGRAMMATION INDUSTRIELLE (32.1.00)

8. Pour accélérer le processus d'industrialisation dans les pays en voie de développement, l'ONUDI aide ces pays à formuler et à réviser leurs politiques et stratégies industrielles, à élaborer la partie de leurs plans de développement relative à l'industrie, à sélectionner et à formuler des projets industriels et à intensifier la coopération industrielle au niveau régional.

9. En 1974, un travail considérable a été accompli, au titre de cet élément de programme, en ce qui concerne la documentation destinée à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. Plusieurs documents ont été établis pour les troisième, quatrième et cinquième sessions du Comité préparatoire intergouvernemental. Les fonctionnaires de l'ONUDI affectés à cet élément de programme ont rassemblé des données et établi des analyses concernant diverses questions en rapport avec la Déclaration et le Plan d'action sur l'industrialisation qui doivent être adoptés par la deuxième Conférence générale. Ils ont également entrepris des recherches préliminaires concernant les objectifs à long terme en matière de production industrielle fixés par les pays en voie de développement lors des réunions régionales préparatoires à la Conférence. Des documents de travail ont en outre été rédigés pour la dixième session du Comité de la planification du développement, tenue à Vienne du 25 mars au 3 avril 1974, dont les travaux ont été consacrés aux principaux aspects de l'industrialisation dans les pays en voie de développement.

10. Au cours de l'année considérée, l'ONUDI a accordé des bourses de perfectionnement à des fonctionnaires de pays en voie de développement et organisé à leur intention une soixantaine de programmes de formation pratique dans les

domaines suivants : planification industrielle; mesures de politique générale; formulation, évaluation et mise en œuvre de projets industriels. Ce faisant, elle a tenu compte non seulement des intérêts des stagiaires mais aussi des besoins particuliers de leurs pays et cherché à harmoniser ces activités avec les autres formes d'assistance qu'elle fournit dans le domaine de la planification et de la programmation industrielles. Lorsque la formation portait directement sur la planification et la programmation industrielles, l'ONUDI s'est efforcée de placer les stagiaires auprès de services gouvernementaux ou d'institutions ou organismes s'occupant de planification et de développement industriels, de manière à leur permettre de se familiariser avec la planification et la promotion du développement industriel dans le pays où se déroulait le stage. Les pays en voie de développement se rendent de plus en plus compte qu'ils ont besoin de spécialistes de la planification et de la programmation industrielles, et il est probable que l'ONUDI sera appelée à organiser de plus en plus de programmes de formation et de perfectionnement dans ce domaine.

11. En 1974, le coût des activités d'assistance technique en matière de programmation industrielle s'est élevé à 3 160 000 dollars, contre 2 691 000 en 1973, ce qui représente une augmentation de 17,4 %.

12. Les activités menées au titre de l'élément "programmation industrielle" se répartissent entre quatre catégories : stratégies, plans et politiques d'industrialisation; élaboration et évaluation des projets industriels; coopération régionale dans l'industrie; utilisation des ordinateurs en vue du développement industriel. Les activités précédemment groupées sous la rubrique "planification et contrôle de la mise en œuvre des projets industriels" relèvent désormais du programme de technologie industrielle.

Stratégies, plans et politiques d'industrialisation (32.1.01)

13. L'assistance que fournit l'ONUDI pour la formulation de politiques relatives à la mise en œuvre de programmes d'industrialisation est souvent assortie de conseils d'ordre général touchant la planification du développement industriel. Dans certains pays en voie de développement, l'incidence des politiques suivies par les pouvoirs publics est étudiée au niveau des secteurs; d'autres pays souhaitent obtenir des conseils sur les modifications à apporter à des instruments ou à des aspects déterminés de leur politique d'industrialisation. Pour appuyer les services consultatifs fournis en ce domaine, l'ONUDI s'efforce de diffuser les connaissances acquises en matière de planification industrielle et de mettre au point des méthodes et des techniques de cette planification.

14. Dans le cadre de ses travaux sur les problèmes et techniques de formulation des stratégies et des priorités industrielles, l'ONUDI a entrepris une étude visant à mettre au point des méthodes pratiques d'élaboration des stratégies. Cette étude est fondée sur l'expérience acquise lors de l'exécution d'un projet hors siège où le manque de données et l'absence de priorités bien définies a fait qu'il a fallu renoncer aux techniques traditionnelles et mettre au point des méthodes mieux adaptées aux circonstances.

15. De concert avec le PNUD, l'ONUDI a entrepris une évaluation critique de tous les projets hors siège dans le domaine des stratégies, plans et politiques d'industrialisation. Cet examen a surtout pour objet de tirer de l'expérience du passé des conclusions applicables lors de l'élaboration des nouveaux projets.

16. S'agissant des modèles de planification multisectoriels à plusieurs niveaux, l'ONUDI a achevé en 1974 l'élaboration d'un schéma théorique fondamental qui prévoit, dans le cadre d'un plan d'ensemble de maximisation des objectifs économiques nationaux, quatre niveaux décentralisés de collecte de données et de prise de décisions. Cependant, l'algorithme de décomposition utilisé dans le modèle de l'ONUDI n'a pas encore subi l'épreuve de la pratique. Il faudra aussi étudier et vérifier sur le terrain ces incidences pratiques de l'emploi de modèles de simulation à quatre niveaux, au lieu des modèles traditionnels à deux niveaux. On espère que le prototype expérimental élaboré par l'ONUDI sera prêt d'ici à la fin de 1975. La mise au point de versions adaptées aux besoins des divers pays intéressés ne pourra donc pas commencer avant 1976. Les modèles de planification adaptés aux besoins des divers pays devraient par la suite fournir les renseignements dont on a besoin pour élaborer les directives concernant les méthodes de planification mentionnées dans le Rapport annuel de 1973 (ID/B/140, par. 583).

17. En 1974, l'ONUDI a entrepris une série d'études sur la façon dont un certain nombre de pays en voie de développement définissent en pratique leurs priorités en matière d'industrialisation. Plusieurs méthodes permettant de fixer ces priorités ont été proposées au cours des dernières années, mais comme on ignore presque tout des procédures effectivement utilisées, il est difficile de dire si les hypothèses dont procèdent ces nouvelles méthodologies tiennent compte des possibilités réelles de choix entre priorités industrielles dans les pays en voie de développement et si ces méthodologies représentent un progrès sensible par rapport aux pratiques actuelles. L'objet de ces études, d'une part, est de combler les lacunes qui subsistent à cet égard et, partant, créer des bases plus solides pour les travaux théoriques futurs sur les méthodes de choix des priorités industrielles dans les pays en voie de développement, et, d'autre part, élaborer des propositions pratiques en vue d'améliorer les méthodes utilisées actuellement pour définir ces priorités. Ces études seront poursuivies en 1975 et devraient être publiées au début de 1976.

18. En 1974, on a poursuivi la préparation d'un cours de formation interrégional sur la planification industrielle, qui sera financé au moyen de contributions volontaires et aura lieu en République démocratique allemande au cours de l'automne 1975 ou au début de 1976. Ce cours de formation portera principalement sur les questions suivantes : système unifié de planification industrielle; méthodes et étapes de l'élaboration, de l'examen et de l'approbation des plans; principaux éléments du plan; coordination des plans nationaux au niveau multinational; rôle des incitations économiques et des mesures de politique générale dans l'élaboration et l'exécution du plan; réalisation du plan d'industrialisation et mesures consécutives.

19. En liaison avec le projet de production de biens d'équipement au Mexique et la réunion organisée à Vienne en octobre 1973 avec la participation d'une délégation du Gouvernement mexicain et de la Banque de développement du Mexique (voir ID/B/140, par. 573 à 576), le Gouvernement mexicain a demandé à l'ONUDI de l'aider à préparer et à formuler divers projets industriels. Pour donner suite à cette demande, l'ONUDI vient d'entreprendre des études spécialisées sur différentes questions : moteurs Diesel, pompes, compresseurs et machines-outils, etc.

20. A la suite d'une étude préliminaire des possibilités industrielles au Guatemala, l'ONUDI a élaboré en 1973 et 1974 un grand projet d'assistance technique visant à développer et promouvoir l'industrialisation (ID/B/140, par. 579 à 581). Une mission commune PNUD/ONUDI a été envoyée sur le terrain en mars 1974 pour élaborer le document du projet; après des discussions approfondies avec les responsables des institutions guatémaltèques intéressées, il a été convenu que l'assistance de l'ONUDI serait requise pour :

Conseiller le Secrétariat général à la planification économique sur l'élaboration d'un plan de développement industriel pour la période 1975-1979 et des mesures correspondantes de politique générale;

Effectuer des études en vue de la sélection des industries prioritaires;

Elaborer et évaluer des projets industriels en tenant compte du cadre tracé par le plan de développement industriel et des recommandations sur l'implantation des entreprises industrielles contenues dans le rapport définitif du projet d'assistance technique sur l'étude des possibilités industrielles;

Fournir des conseils sur les mesures propres à améliorer l'utilisation des capacités industrielles conformément aux recommandations formulées dans le rapport susmentionné;

Conseiller la Corporación Financiera Nacional (CORFINA) sur les techniques de promotion des investissements industriels.

21. Deux phases de ce projet, d'un coût de 465 700 dollars, ont été immédiatement approuvées et le projet devrait être pleinement opérationnel en janvier 1975.

Elaboration et évaluation des projets industriels

(32.1.02)

22. Dans ce domaine, l'ONUDI se propose de fournir une aide pour : a) déterminer, au moyen d'études industrielles, la nature et l'étendue des renseignements indispensables pour présenter des projets bancables, satisfaisant aux exigences des institutions internationales de prêt; et b) mettre au point des techniques d'évaluation des projets industriels compte tenu des plans et des options prioritaires des divers pays. A cet effet, l'ONUDI assure le recueil et le dépouillement des données, envoie des missions consultatives, organise des stages de formation et rédige des manuels et des directives.

23. Un manuel opérationnel pour l'évaluation des projets industriels dans les pays arabes est en cours de rédaction (voir ID/B/140, par. 587). Trois réunions ont déjà été tenues et ont permis à des experts d'examiner le projet de texte et de soumettre des propositions. Le manuel comprend une introduction, une analyse des principes d'évaluation des projets, de leur rentabilité commerciale et de l'intérêt qu'ils présentent sur le plan national, ainsi que des études de cas et des appendices. Il sera soumis aux organismes responsables, l'ONUDI et l'IDCAS, au printemps 1975. Une réunion aura lieu à Vienne en 1975 pour la mise au point définitive du texte.

24. Deux stages interrégionaux de formation à l'élaboration et à l'évaluation des projets sont en cours de préparation; l'un doit se tenir à Varsovie (Pologne) en mai 1975 et l'autre à Sofia (Bulgarie) en juin 1975. Ces stages, qui seront financés au

moyen de contributions volontaires, porteront sur les questions suivantes : corrélation entre la planification sectorielle et la planification des divers projets; méthodes et techniques pour définir les projets; méthodes pour déterminer la rentabilité des projets sur le plan national et application de ces méthodes à l'évaluation des projets d'investissement.

25. Une première version du manuel pour l'élaboration des projets a été rédigée en 1974. Un groupe de consultants l'examine actuellement et le manuel devrait pouvoir être publié courant 1975.

26. L'ONUDI a publié en 1974 une étude intitulée *Le contrat d'entreprise : problèmes d'organisation* (voir ID/B/140, par. 597). La version définitive des directives pour l'établissement des contrats d'exécution des projets industriels dans les pays en voie de développement, établie en coopération avec la BIRD, devrait être publiée en 1975.

27. L'élaboration et l'évaluation des projets est un domaine qui, comme par le passé, a occupé en 1974 une place de premier plan dans le programme d'assistance technique de l'ONUDI. La phase II du projet d'assistance au Centre d'études industrielles et de développement de Riyad (Arabie Saoudite), a commencé le 1er août 1974 (pour la phase I, voir ID/B/140, par. 589 à 591). Elle durera jusqu'au 31 décembre 1976. L'aide que l'ONUDI fournira au Centre portera notamment sur les domaines suivants : recherche des bailleurs de fonds éventuels, études de préinvestissement, rédaction du chapitre sur l'industrie du prochain plan de développement économique et conseils quant aux options de principe. L'exécution de la phase II exigera au total 369 hommes/mois de travail et coûtera 988 650 dollars.

28. En janvier 1974, l'ONUDI a ouvert le Centre d'études et de promotion des entreprises dahoméennes (CEPED) à Cotonou (Dahomey). Sur une période de trois ans, quelque 455 000 dollars seront consacrés à des études de préinvestissement, à l'élaboration de projets, aux services de vulgarisation, à la formation du personnel de contrepartie, etc. En 1974, l'ONUDI a également commencé à fournir une assistance au Ministère dahoméen du Plan. Avec ces deux projets, elle fournit donc au Dahomey une aide pour la planification tant à l'échelon macroéconomique qu'à l'échelon microéconomique. Le programme d'aide au Dahomey comporte en outre 200 000 dollars pour des études de faisabilité et 100 000 dollars pour l'assistance à des entreprises industrielles, sommes fournies par le PNUD au titre de l'aide aux pays les moins avancés. Un effort considérable est donc fait pour accélérer le développement industriel du pays. La mise en œuvre des projets n'ayant débuté qu'en 1974, nous ne pouvons pas encore rendre compte des résultats obtenus. Le Gouvernement dahoméen est convenu de soumettre tous les projets de développement industriel à l'examen du CEPED, qui ultérieurement sera chargé d'assurer le financement des projets.

29. En 1974, l'ONUDI a tenu dans plusieurs pays des stages de formation à l'élaboration et à l'évaluation des projets industriels. Certains de ces stages ont été organisés en coopération avec d'autres organisations internationales ou autres : un stage national ONUDI/IDCAS a eu lieu à Aden (Yémen démocratique) en janvier 1974; un stage régional organisé en coopération avec la CEA a eu lieu à Addis-Abeba (Ethiopie) en février 1974; un autre stage national ONUDI/IDCAS a eu lieu à Khartoum (Soudan) en août-septembre 1974.

30. Le stage régional de formation à l'intention des pays de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (Congo, Gabon, République centrafricaine, République-Unie du Cameroun) que l'ONUDI devait organiser en 1973 (voir ID/B/140, par. 593) s'est tenu en septembre 1974.

Coopération industrielle régionale (32.1.03)

31. Dans ce domaine, l'ONUDI a mis l'accent sur l'appui aux projets d'assistance technique et sur la mise au point de méthodes de sélection et d'évaluation des projets se prêtant à une coopération régionale. A titre de première mesure, un consultant a rédigé en 1974 un document sur l'évaluation des projets multinationaux. Une étude des méthodes à employer pour mesurer la répartition des coûts et des bénéfices des projets multinationaux a été entreprise ensuite. L'ONUDI se propose également d'établir, en coopération avec l'IDCAS, un manuel opérationnel pour l'évaluation des projets intéressant des groupements régionaux. Il faudra d'abord faire la synthèse de l'expérience acquise et de la documentation disponible dans ce domaine: la rédaction du manuel lui-même devrait commencer à l'automne 1975 et être achevée fin 1976.

32. L'ONUDI étudie les programmes existants et les modèles possibles de coopération, aux niveaux sous-régional et régional, et elle élabore des propositions concrètes de coopération industrielle entre pays, conformément aux recommandations du Comité spécial sur la stratégie à long terme de l'ONUDI (ID/B/142, par. 26 et 39) que le Conseil du développement industriel a approuvées dans sa résolution 32 (VIII).

33. L'ONUDI a continué à fournir une assistance technique au Centre d'études industrielles du Maghreb au cours de l'année 1974, première année du projet révisé. Le principal objectif de ce projet est de promouvoir la coopération industrielle dans cette région par des études sur certaines branches d'industrie bien déterminées telles que des machines-outils, des métaux non ferreux et des appareils électriques à usage domestique; d'autres études seront axées sur la coopération au niveau des entreprises dans le Maghreb ainsi que sur des projets de coopération régionale concernant l'utilisation du sel gemme et du fer-blanc. Un aspect important du projet intéressant le Maghreb est son élément formation, qui prévoit quarante et une bourses et trois séminaires sur la programmation industrielle à différents niveaux. La totalité du projet doit être financé par une contribution du PNUD de quelque 1,3 million de dollars et son achèvement est prévu pour décembre 1975.

34. Toute l'année 1974, l'ONUDI a travaillé en étroite coopération avec la CNUCED. L'ONUDI a préparé un document pour la réunion d'un groupe spécial de la CNUCED sur le rôle des institutions financières multilatérales dans la promotion de l'intégration économique entre pays en voie de développement et a participé à cette réunion.

Utilisation des ordinateurs en vue du développement industriel (32.1.04)

35. Au titre de cette activité, l'ONUDI a continué de préparer une étude sur l'utilisation des ordinateurs en vue du développement industriel dans les pays en voie de développement (voir ID/B/140, par. 603).

36. L'ONUDI a également continué de rassembler du matériel de formation pour des journées d'études sur l'utilisation des ordinateurs. Tout le matériel nécessaire n'ayant pu être rassemblé à temps, ces journées d'études, qui devaient avoir lieu en 1974, ont dû être remises à plus tard.

37. L'ONUDI envisage de fournir une aide pour la création de services consultatifs et de services d'assistance technique et pour des travaux de recherche appliquée aux problèmes liés aux techniques de traitement électronique des données. Cette assistance portera notamment sur les domaines suivants : programmes de traitement des données, calcul des fiches d'opérations, économétrie et calculs statistiques, applications de l'optimisation et intégration des données.

FINANCEMENT INDUSTRIEL ET PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (32.2.00)

38. Au titre de cet élément du programme, l'ONUDI vise à aider les pays en voie de développement à créer des institutions de financement du développement industriel ou de promotion des investissements, à améliorer le fonctionnement des institutions existantes, et à fournir une assistance pour les activités consécutives aux études de préinvestissement. En 1974, l'Organisation s'est efforcée d'atteindre ces objectifs au moyen de projets divers : activités promotionnelles, réunions, stages de formation en groupe, activités opérationnelles et études. Une grande partie des ressources affectées à cet élément du programme est allée aux activités promotionnelles, c'est-à-dire à la recherche et à l'exploitation des possibilités d'investissement dans des pays en voie de développement; à la préparation de propositions de projets en vue de leur présentation aux investisseurs potentiels; à la préparation et à l'organisation de réunions promotionnelles; à l'organisation matérielle de contacts entre hommes d'affaires, et aux activités qui permettent de suivre les propositions de projets jusqu'au point où la décision d'investir peut être prise. Le but essentiel de ces activités est de stimuler la création de moyens internes de financement industriel ainsi que les apports de ressources extérieures (qu'il s'agisse de financement ou de connaissances techniques administratives ou commerciales).

39. Le coût de l'assistance technique fournie en 1974 au titre de cet élément du programme a été de 481 000 dollars, contre 569 000 dollars en 1973. En comparant ces deux chiffres, il y a lieu de remarquer que les crédits afférents à l'élément "bourses de perfectionnement" du programme, qui représentaient près du cinquième des montants prévus pour l'assistance fournie en 1974, n'ont pour ainsi dire pas été utilisés, principalement en raison de la lenteur avec laquelle les gouvernements intéressés ont désigné leurs candidats et, dans une mesure moindre, des difficultés de placement des bénéficiaires.

40. Les activités entreprises au titre de cet élément du programme se divisent en quatre catégories : politiques et institutions nationales pour le financement du développement industriel, financement industriel, organismes de promotion des investissements dans les pays en voie de développement, et promotion de projets industriels déterminés.

**Politiques et institutions nationales pour le financement
du développement industriel
(32.2.01)**

41. Pour promouvoir le transfert de ressources et d'expérience entre institutions de financement du développement industriel, l'ONUDI contribue à intensifier la coopération entre ces organismes dans les pays en voie de développement et dans les pays industrialisés. A cet effet, elle a établi un programme grâce auquel des représentants de banques de développement et institutions analogues des pays en voie de développement et des pays développés peuvent se réunir chaque année pour avoir des entretiens confidentiels sur des questions d'intérêt mutuel (ID/B/140, par. 619).

42. La cinquième réunion de cette série, organisée à Tunis en coopération avec la Société tunisienne de banque, a été la première à se tenir dans un pays en voie de développement. Elle a donné aux 175 participants (dont 99 venaient de pays en voie de développement, 58 de pays industrialisés, et 18 représentaient des institutions régionales ou internationales de financement) la possibilité d'examiner des problèmes d'intérêt commun. Au total, cinquante-huit pays étaient représentés. Comme pour les quatre réunions précédentes, les dispositions voulues avaient été prises pour ménager plus de neuf cents entretiens privés et confidentiels entre représentants des banques de développement. La sixième réunion se tiendra à Caracas, au Venezuela, en 1975.

43. Grâce à deux contributions volontaires du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne s'élevant au total à 90 000 dollars, et selon les conseils d'un comité consultatif composé de dix-neuf dirigeants d'institutions de financement du développement industriel de pays en voie de développement et de pays industrialisés, l'ONUDI a entrepris, en 1973/1974, de créer un système pour l'échange d'information entre institutions de financement du développement industriel sur les projets industriels dans les pays en voie de développement (ID/B/140, par. 620). L'élément essentiel de ce système est une banque de données qui réunit des informations permettant d'établir une description sommaire des projets industriels financés par les institutions participantes. Tous les trimestres, l'ONUDI adresse aux institutions participantes une liste de projets indiquant les faits essentiels concernant chacune des réalisations entreprises, de manière que les intéressés puissent le cas échéant se mettre directement en contact avec les institutions concernées pour en obtenir des renseignements détaillés et procéder à des échanges de vues. Fin 1974, l'ONUDI avait publié cinq listes couvrant au total plus de deux mille projets industriels, financés par une centaine d'institutions participantes.

44. A la cinquième réunion annuelle qui s'est tenue à Tunis, les institutions qui participent au Système pour l'échange d'informations sur les projets industriels ont demandé à l'ONUDI de publier une liste des besoins des institutions participantes en matière d'assistance technique de toute nature. Ils ont convenu de prier l'ONUDI de diffuser cette liste aussi largement que possible, même en dehors du cadre des institutions participantes, de manière à ce que les institutions de financement de création récente et dont les ressources sont les plus faibles et les institutions qui ont leur siège dans les pays les moins avancés puissent bénéficier d'une assistance des institutions mieux pourvues et plus expérimentées, ce qui aurait pour effet de sérieusement renforcer la cohésion et le caractère coopératif du système.

45. Etant donné que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne n'a pas l'intention de continuer, par des contributions volontaires, à supporter la charge financière du système comme elle l'a fait en 1973 et 1974, soit pendant ses deux

années de fonctionnement initial, les institutions participantes ont décidé à la réunion de Tunis que le système fonctionnerait désormais sous le régime de l'autofinancement, et que les institutions participantes verseraient une cotisation annuelle. A la fin de 1974, un montant total de 20 000 dollars avait déjà été versé. Des dispositions sont en train d'être prises pour transférer ces fonds à l'ONUDI, de manière à ce que le système puisse continuer à fonctionner sur une base permanente.

46. On envisage d'orienter plus directement ces deux activités (réunions annuelles des représentants de banques de développement et Système pour l'échange d'informations entre institutions de financement du développement industriel) vers l'appui aux activités hors siège. Par exemple, les projets industriels régionaux et les grands projets industriels identifiés à la suite des études PNUD/ONUDI de préinvestissement seront présentés aux réunions annuelles de représentants des institutions de financement du développement industriel pour y être étudiés en vue de leur financement par arrangements de consortium. Cette méthode sera inaugurée à la sixième réunion annuelle des représentants des institutions de financement qui se tiendra à Caracas (Venezuela), en 1975.

Financement industriel (32.2.02)

47. Pour répondre aux besoins des pays en voie de développement en matière de financement industriel, l'ONUDI organise depuis 1968 des journées d'études sur les techniques de planification et d'analyse financière et sur certains problèmes qui se posent dans ce domaine (voir document ID/B/140, par. 630). La neuvième réunion de cette série, à laquelle ont participé trente et un fonctionnaires de pays d'Asie, s'est tenue à Palembang (Indonésie) du 4 au 30 novembre 1974. Cette réunion avait pour but de faire le point des techniques et des méthodes modernes, de démontrer qu'il est possible de les appliquer à des cas particuliers et dans des conditions propres aux pays en voie de développement et d'aider les participants à les utiliser pour accroître leur rendement dans leurs secteurs respectifs. Forte de son expérience et utilisant la documentation spécialement préparée pour ces journées d'études, l'ONUDI a commencé en 1974, avec l'aide d'un consultant, à établir à l'intention des responsables des industries et des fonctionnaires des organismes de financement un manuel sur les techniques d'analyses financières et de planification appliquées aux projets industriels, qui les aidera à faire une évaluation financière des projets qui leur sont soumis.

48. Donnant suite aux recommandations d'une mission qui a étudié dans cinq pays d'Afrique les possibilités de mobiliser les ressources financières nationales pour le développement industriel, l'ONUDI a organisé sur ce thème une réunion d'experts qui s'est tenue à Vienne, les 14 et 15 octobre 1974. Les participants ont pu y avoir des échanges de vues, en particulier en ce qui concerne les projets en cours et les problèmes qui se posent en la matière. Les travaux ont porté sur divers moyens d'intensifier la mobilisation des ressources financières nationales et leur affectation à des projets industriels et sur les possibilités de coopération dans ce domaine entre l'ONUDI et des organismes tant nationaux qu'internationaux. A la suite de cette mission, le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a demandé l'assistance de l'ONUDI pour transformer la caisse d'épargne du Service des postes en une Banque populaire d'épargne et de crédit, offrant ainsi au public une institution bancaire capable de diriger l'épargne vers le secteur industriel, conformément aux objectifs du plan national de développement.

49. L'établissement du rapport spécial qui regroupera la documentation et les monographies présentées pour les journées d'études sur les entreprises industrielles communes, tenues à Kuala Lumpur (Malaisie) en 1973, s'est poursuivi en 1974 (voir document ID/B/140, par. 631). La version définitive, dont la publication était initialement prévue pour 1974, sera mise sous presse en 1975. La deuxième réunion de ce genre qui devait être organisée pour les pays de l'Afrique de l'Est (voir le document ID/B/140, par. 631) a dû être repoussée à 1975, faute de crédits.

50. En 1974, l'ONUDI, au titre du programme de services consultatifs et d'activités de formation, a dépêché auprès de la Banque de développement industriel des Philippines (voir document ID/B/140, par. 632) deux experts qui ont notamment assuré sur place la formation de quatre-vingt-seize cadres aux techniques du financement industriel. Les résultats de cette initiative sont des plus encourageants et l'ONUDI se propose d'organiser périodiquement de tels stages, sous réserve que le financement puisse en être assuré.

Mécanisme de promotion des investissements dans les pays en voie de développement (32.2.03)

51. C'est aux pays en voie de développement qu'incombe la promotion des projets d'investissement et, comme les années précédentes, le rôle de l'ONUDI a consisté à fournir une assistance technique pour la création ou le renforcement d'organismes de promotion dans les pays intéressés eux-mêmes ou à l'étranger et pour la formation de personnel local aux techniques de la promotion. En 1974, l'ONUDI, à la demande du Gouvernement égyptien, a organisé, à l'intention de quarante fonctionnaires égyptiens et de neuf fonctionnaires soudanais, un programme de formation et de services consultatifs pour l'évaluation des projets et les techniques de promotion des investissements (voir aussi la section consacrée à la "promotion des industries orientées vers l'exportation").

52. A l'intention des pays en voie de développement qui ne sont pas en mesure d'avoir leurs propres services de promotion à l'étranger, l'ONUDI recherche la coopération et l'appui des pays industrialisés afin de mettre sur pied, dans les centres d'exportation de capitaux, des organismes spéciaux d'investissement groupant des moyens et des services de promotion. Des consultations ont eu lieu en 1974 avec les autorités belges qui avaient manifesté un intérêt particulier à la création d'un tel centre de promotion à Bruxelles; les accords définitifs sur les questions juridiques et financières devraient être conclus en 1975. Une fois mis en route, le centre de Bruxelles fournira aux pays en voie de développement les moyens et les services dont ils ont besoin tant en Belgique que dans les autres pays de la Communauté européenne. On envisagera la création d'un centre analogue dans les pays de l'Europe de l'Est après une première période d'essais au centre de Bruxelles.

Promotion de projets industriels déterminés (32.2.04)

53. Comme les années précédentes, l'ONUDI s'est efforcée en 1974 d'introduire un élément de promotion industrielle, à l'occasion de certaines rencontres spécialisées, et notamment lors de trois réunions sectorielles visant à encourager les investissements

des pays développés dans les pays en voie de développement dans des branches déterminées d'industries : le colloque sur le développement de l'industrie des matières plastiques en Amérique latine (qui s'est tenu à Buenos Aires du 8 au 15 septembre 1974); la réunion ONUDI/FAO sur la promotion des investissements et la coopération industrielle dans certaines industries alimentaires (qui s'est tenue à Amsterdam du 21 au 25 octobre 1974), enfin la réunion et les consultations techniques sur la promotion des investissements dans les industries chimiques des pays en voie de développement (qui ont eu lieu à Bucarest du 2 au 6 décembre 1974).

54. Dans le cadre du colloque de Buenos Aires (voir au chapitre III la section intitulée "Industrie des engrais et des pesticides et industries pétrochimiques"), l'ONUDI a organisé un programme de promotion des investissements où les participants ont pu se rencontrer et discuter des possibilités de coopération en matière de financement, de licences, de techniques, de gestion et de commercialisation dans certaines industries des matières plastiques des pays d'Amérique latine et des Antilles.

55. La réunion d'Amsterdam, qui a été organisée conjointement avec la FAO en coopération avec le Conseil des fédérations d'industries néerlandaises, s'est surtout intéressée à un secteur industriel déterminé, considéré à l'échelle mondiale. Près de 70 participants venant de 28 pays ont présenté 80 propositions de projets qui ont été étudiées au cours d'entretiens confidentiels avec 111 représentants d'entreprises industrielles ou d'organismes de financement de 19 pays industrialisés. Parmi les pays en voie de développement représentés, les pays d'Afrique occupaient une part prédominante. La réunion d'Amsterdam a montré qu'en se limitant à un secteur industriel bien déterminé on peut améliorer considérablement la qualité générale des renseignements relatifs aux divers projets. (On trouvera des renseignements plus détaillés sur cette réunion au chapitre VIII, à la section "Coopération et coordination interinstitutions".)

56. La plupart des projets présentés à la réunion d'Amsterdam en étant au stade de l'étude préliminaire de faisabilité, il s'écoulera inévitablement un certain temps avant que puissent être prises des décisions fermes d'investissements. Les renseignements reçus jusqu'ici montrent cependant que cette réunion a joué le rôle de catalyseur que l'on attendait d'elle. Par exemple, quelques jours avant la réunion, le Gouvernement du Souaziland a informé officiellement l'ONUDI qu'il avait passé un accord avec une société d'investissements pour réaliser un projet de raffinerie de sucre d'une valeur de 65 millions de dollars; cet accord a été facilité par la réunion d'Amsterdam. Après la réunion d'Amsterdam, un certain nombre de promoteurs de projets, qui avaient établi, lors des rencontres bilatérales organisées à cette occasion, des contacts avec des sociétés industrielles disposées à fournir les capitaux d'investissement nécessaires, ont poursuivi leurs négociations aux sièges européens de ces sociétés. Au cours des quelques mois qui ont suivi la réunion, plusieurs pays ont demandé à l'ONUDI de leur fournir une assistance technique complémentaire pour évaluer les offres définitives des investisseurs intéressés et d'entreprendre des études de faisabilité afin de rendre plus attrayants pour ces investisseurs certains projets présentés à Amsterdam. Pour ne citer que deux exemples, on achève en ce moment l'élaboration d'un projet financé au titre des SIS, et destiné à fournir les services d'un expert qui devra réévaluer une étude de faisabilité consacrée à une usine de traitement de fruits et légumes au Mali en tenant compte des questions soulevées lors des discussions avec les investisseurs éventuels à la réunion d'Amsterdam. De même, une bourse a été

accordée à un fonctionnaire dahoméen qui étudiera et choisira l'équipement nécessaire à une grande usine de traitement des agrumes au Dahomey. Ces exemples montrent qu'il existe un lien direct entre les réunions consacrées à la promotion des investissements et l'élaboration de projets d'assistance technique dans le domaine de l'industrie.

57. La réunion de Bucarest, organisée avec le concours du Centre commun ONUDI/Roumanie, avait pour but fondamental de promouvoir la création d'industries chimiques et pétrochimiques dans les pays en voie de développement. Pour atteindre cet objectif, les organisateurs ont fait en sorte que les industriels et investisseurs des pays développés et des pays en voie de développement puissent se consulter sur les problèmes techniques et économiques que posent ces industries dans la conjoncture mondiale actuelle, et négocier éventuellement des accords de coopération pour réaliser des projets d'investissement déterminés présentés par les pays en voie de développement participants. Les consultations se sont déroulées à l'occasion de réunions plénières, auxquelles participaient quelque 200 personnes, tandis que les discussions portant sur la promotion des projets ont pris la forme d'entretiens privés entre les promoteurs de projets et les partenaires étrangers éventuels. Plus de 90 projets relatifs à l'industrie chimique et intéressant 23 pays en voie de développement ont été examinés au cours de quelque 330 rencontres privées programmées par l'ONUDI. En outre, de nombreuses discussions relatives aux projets et d'autres contacts d'affaires ont été organisés directement par les participants.

58. En 1974, les activités relatives au répertoire des projets industriels (voir ID/B/140, par. 616) ont été remaniées conformément aux directives du PNUD concernant les investissements consécutifs. Ce remaniement a été effectué pour tenir compte de la nécessité croissante d'identifier, formuler et promouvoir, de façon continue et systématique, les projets industriels, en particulier dans le cas des pays les moins avancés.

PROMOTION DES INDUSTRIES ORIENTEES VERS L'EXPORTATION (32.3.00)

59. En 1974, l'ONUDI a continué d'encourager la coopération industrielle dans laquelle elle voit un des meilleurs moyens de stimuler les exportations des pays en voie de développement. Dans chacune des quatre catégories d'activités menées par l'ONUDI au titre de cet élément de programme, la coopération industrielle constitue un facteur essentiel.

60. En 1974, on a quelque peu modifié l'orientation de cet élément du programme. Jusque-là, l'ONUDI avait consacré l'essentiel de ses efforts à des activités promotionnelles directes dans des domaines tels que la sous-traitance internationale, l'adaptation et la mise au point des produits; à partir de 1974, elle a, sans renoncer à ses activités promotionnelles, accordé une large place à la création, dans les pays en voie de développement, de mécanismes permettant aux industriels locaux d'entreprendre eux-mêmes des activités de promotion en coopération directe avec les organisations compétentes des pays développés.

61. En 1974, l'assistance technique fournie par l'ONUDI au titre de cet élément de programme a atteint au total 427 000 dollars, contre 333 000 en 1973, ce qui représente une augmentation de 28,2 %. Cette augmentation est imputable à un certain nombre de grands projets approuvés en 1973 et devenus opérationnels en 1974. Les nouveaux projets d'assistance technique dont on a entrepris la réalisation en 1974 représentent une valeur totale de 1 182 000 dollars, ce qui devrait se traduire par un accroissement de l'assistance technique fournie par l'ONUDI en 1975.

62. Les activités menées par l'ONUDI au titre de cet élément de programme se répartissent entre quatre catégories : identification, sélection et développement des industries manufacturières ayant un potentiel d'exportation; adaptation et mise au point de produits pour les industries orientées vers l'exportation; promotion de la sous-traitance internationale; zones franches industrielles et autres stimulants propres à favoriser le développement des industries orientées vers l'exportation.

Identification, sélection, et développement des industries manufacturières ayant un potentiel d'exportation (32.3.01)

63. Dans ce domaine, les projets d'assistance de l'ONUDI ont généralement pour objet d'offrir aux pays en voie de développement des conseils en matière de planification industrielle pour assurer le développement rationnel d'industries d'exportation. Le projet dont l'ONUDI a entrepris la réalisation en 1974 aux Antilles néerlandaises offre un bon exemple de ce type d'assistance. Ce pays doit créer d'urgence de nouveaux emplois et, étant donné l'exiguïté du marché local, il lui faut consacrer de grands efforts au développement d'industries orientées vers l'exportation. C'est pourquoi l'ONUDI a commencé en 1974 d'aider le gouvernement à formuler une stratégie industrielle pour attirer des investissements dans ces industries et identifier les secteurs ayant un potentiel d'exportation.

64. En 1973, l'ONUDI et le Gouvernement hongrois ont signé un mémorandum d'accord sur la création d'un programme commun ONUDI/Hongrie de coopération internationale, au profit des pays en voie de développement, dans le domaine des instruments de précision, des télécommunications et de l'électronique (voir ID/B/140, par. 911 à 913). Des préparatifs ont été menés à bien en 1974 pour réunir en Hongrie, en 1975, un groupe de consultants chargé des tâches suivantes : identifier les groupes de produits qui se prêtent le mieux à une action concertée dans le cadre du programme commun; déterminer les obstacles auxquels se heurtent les pays en voie de développement dans les domaines de la gestion, de la technologie, de la commercialisation et du financement et qui gênent le développement de divers secteurs industriels; et mettre au point un plan d'action pour réaliser le programme commun ONUDI/Hongrie. La réunion de ce groupe de consultants, constitué d'industriels de pays en voie de développement et de leurs homologues hongrois, marque l'une des premières étapes de l'exécution du programme commun ONUDI/Hongrie; elle sera organisée en liaison étroite avec les activités menées au titre de l'élément industries mécaniques du programme de technologie industrielle.

65. Des travaux préparatoires ont été engagés en 1974 en vue de réaliser, sur une base sous-régionale, un projet analogue dans la région de l'Asie du Sud-Est. Il s'agit de fournir une assistance au secteur des petites et moyennes industries, et en particulier d'accélérer les exportations de produits manufacturés par des activités promotion-

nelles pratiques et concrètes visant à encourager la coopération industrielle internationale entre producteurs. Ce projet, qui sera financé par la contribution volontaire offerte à cette fin par le Gouvernement japonais, devrait être exécuté au début de 1975.

66. En 1974, l'ONUDI a poursuivi, en collaboration avec la CNUCED, l'exécution d'un projet visant à offrir aux pays en voie de développement des services de formation et des services consultatifs concernant le système généralisé de préférences (SGP). Par ailleurs, comme le système généralisé de préférences n'offre que des avantages limités aux pays sans littoral et aux pays les moins avancés, on a entrepris en 1974 des travaux préparatoires en vue de mettre sur pied en 1975 un programme d'orientation sur la programmation et la planification industrielles, à l'intention des pays sans littoral et des pays les moins avancés, programme axé sur le développement des industries orientées vers l'exportation.

67. En 1974, dix-huit bourses de perfectionnement ont été attribuées; six avaient un caractère général et offraient une formation aux techniques de développement des exportations, et douze étaient des bourses de formation spécialisée dans le domaine du développement des zones franches industrielles.

68. Le programme de formation sur le développement des exportations industrielles (ID/B/140, par. 641) s'est poursuivi en 1974. L'ONUDI a organisé un stage à Tokyo (Japon) du 28 janvier au 3 mars 1974, en coopération avec le Ministère japonais du commerce international et de l'industrie et avec le concours de l'Association japonaise des bourses d'études techniques pour étrangers. Dix ressortissants de pays de la région de la CESAP y ont participé. Ce programme se poursuivra en 1975; pour que les stagiaires puissent mieux se familiariser avec le développement des exportations, l'ONUDI renforcera sa coopération avec les responsables du programme de formation du Centre du commerce international.

Adaptation et mise au point de produits industriels en vue de l'exportation (32.3.02)

69. Cette activité a été instituée comme suite à la résolution 17(III) du Conseil du développement industriel relative à la promotion des industries orientées vers l'exportation dans les pays en voie de développement, dans laquelle le Conseil demandait qu'une importance particulière soit accordée "à la normalisation, au contrôle de la qualité, à l'amélioration et à la conception des produits, au conditionnement et à d'autres mesures analogues, ainsi qu'aux dispositions prises en matière de sous-traitance et d'octroi de licences en vue de favoriser l'acceptation des produits industriels des pays en voie de développement sur les marchés extérieurs et d'accroître leur compétitivité". En 1974, comme les années précédentes, l'ONUDI s'est efforcée avant tout de favoriser les contacts directs entre fabricants et importateurs de pays développés, d'une part, et industriels de pays en voie de développement, d'autre part.

70. Le principal moyen employé pour établir ces contacts consiste à organiser des réunions consultatives sur l'adaptation des produits. Après les réunions consultatives de 1972 et 1973, tenues respectivement à New York et à Bruxelles (ID/B/140, par. 642 à 646), l'ONUDI a organisé à Tokyo (Japon) du 20 au 29 novembre 1974,

avec le concours de l'Office japonais du commerce extérieur (JETRO), une troisième réunion consultative sur l'adaptation et la mise au point de produits industriels en vue de l'exportation. Quarante-huit industriels et fonctionnaires de pays en voie de développement et environ deux cents hommes d'affaires japonais ont participé à cette réunion. Les discussions ont porté sur deux branches d'industrie, les articles de sport (non compris les articles en cuir) et les équipements ménagers et de bureau. Le principal objectif de la réunion était de familiariser les industriels de pays en voie de développement avec les exigences du marché japonais, pris comme marché-test, de leur donner des conseils pour l'adaptation de leurs produits et de leur indiquer qu'ils pouvaient obtenir une assistance technique de l'ONUDI dans ce domaine. A la suite des réunions de New York et de Bruxelles qui leur avaient permis de déterminer leurs besoins en matière d'adaptation de produits, le Costa Rica, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, les Philippines et Sri Lanka ont adressé en 1974 à l'ONUDI des demandes d'assistance technique.

71. Une des principales caractéristiques de cette activité en 1974 a été le renforcement de la coopération entre l'ONUDI et le Centre CNUCED/GATT du commerce international. Plusieurs pays en voie de développement ont demandé, dans le cadre des programmes par pays, la mise en œuvre de projets, séparés mais complémentaires, relatifs à la commercialisation des exportations et à l'adaptation des produits. C'est ainsi que le Pakistan a demandé l'aide du Centre CNUCED/GATT du commerce international pour déterminer les exigences du marché international en ce qui concerne un certain nombre de produits. Lorsque ces exigences auront été identifiées, l'ONUDI donnera des conseils aux entreprises pour les aider à améliorer les produits en question et à les rendre compétitifs sur les marchés internationaux. L'ONUDI et le Centre CNUCED/GATT du commerce international ont également commencé à fournir une assistance coordonnée au Kenya et à l'Ethiopie, et plusieurs grands projets régionaux - comportant la fourniture par le Centre du commerce international d'avis sur les marchés d'exportation et la fourniture par l'ONUDI de conseils pour l'adaptation des produits - sont en cours d'élaboration. On prévoit que le premier de ces projets régionaux sera mis en œuvre dans la région de la CESAP en 1975.

72. Un nouvel élément a été introduit dans le programme d'adaptation des produits en 1974 : l'utilisation des installations d'essais de certains pays développés. Il s'agit d'aider les fabricants des pays en voie de développement à trouver des centres d'essais leur consentant des conditions financières favorables pour déterminer si leurs produits satisfont aux exigences du marché. D'importants travaux préparatoires sont évidemment nécessaires et, en 1974, l'ONUDI s'est efforcée d'établir des contacts avec des centres d'essais d'Europe et des Etats-Unis disposés à participer à ce projet.

Promotion des accords internationaux de sous-traitance (32.3.03)

73. Pendant l'année 1974, l'ONUDI a continué à transmettre les offres de sous-traitance de firmes de pays développés à des industriels de pays en voie de développement disposant des moyens voulus pour exécuter les travaux demandés. Le nombre des firmes de pays en voie de développement participant au programme de sous-traitance internationale n'a pas cessé d'augmenter en 1974 et le fichier de ces firmes comprend maintenant environ six cents noms. Les offres de sous-traitance par

l'ONUDI portaient sur les domaines suivants : constructions mécaniques, composants électriques et électroniques, habillement. Ce programme a été étendu à la région de la CESAP (ID/B/140, par. 658) avec la désignation d'un expert en sous-traitance internationale en poste au Japon.

74. Comme elle l'avait déjà fait en 1973, la Foire royale néerlandaise de l'industrie a organisé en 1974 une exposition à l'intention des industries de sous-traitance. Cette exposition, appelée VAT 74, s'est tenue à Utrecht du 13 au 18 mai 1974. En coopération avec le Centre néerlandais de promotion des importations en provenance des pays en voie de développement (CBI), l'ONUDI a mis en œuvre un projet ayant pour but de permettre à des firmes et à des organisations de pays en voie de développement d'exposer des produits à VAT 74 ou d'y envoyer des observateurs. Ont participé à ce projet : l'Inde, la Jamaïque, Malte, le Mexique, le Pakistan, la Tunisie, la Turquie et le Zaïre, ainsi qu'une organisation régionale, le Programme centraméricain de développement des exportations.

75. Les résultats ont été aussi fructueux qu'en 1973 (ID/B/140, par. 653 à 657). Les firmes de pays en voie de développement qui participaient à VAT 74 ont reçu plus de deux cents demandes de renseignements sur leurs possibilités de sous-traitance dans les domaines suivants : pièces d'automobiles, pièces coulées lourdes, électronique, accessoires pour installations sanitaires, articles en caoutchouc et en matière synthétique, et ouvrages en bois. Des commandes ont été passées pour certains articles, notamment des serrures et des cadenas, des pièces coulées en acier pour machines et des éléments de chauffe-eau solaires. Etant donné les résultats concrets qu'elle a obtenus grâce à sa participation à VAT 74, l'ONUDI a l'intention d'étendre ce type d'activités à des foires spécialisées de sous-traitance d'autres pays européens et, si possible, du Japon et des Etats-Unis d'Amérique.

76. Conformément à sa politique établie, l'ONUDI a mis au point au programme coordonné d'assistance technique en vue de favoriser la création de centres locaux de promotion de la sous-traitance internationale dans les pays en voie de développement et elle a déjà aidé certains pays en voie de développement comme le Kenya, Malte et le Pakistan à explorer les possibilités dans ce domaine. Elle prévoit un élargissement de ce type d'assistance en 1975 afin de permettre à un plus grand nombre de pays en voie de développement d'entreprendre directement des activités de promotion de la sous-traitance internationale.

Zones franches industrielles et autres mesures visant à favoriser le développement des industries orientées vers l'exportation (32.3.04)

77. Dans ce domaine, la plupart des demandes d'assistance reçues par l'ONUDI en 1974 avaient pour objet l'établissement d'études préalables à la création de zones franches industrielles. Un certain nombre de pays en voie de développement tels que la Côte d'Ivoire, l'Egypte, la Gambie, le Kenya, le Sénégal et Sri Lanka ont demandé de brèves études préliminaires de faisabilité, tandis que d'autres pays tels que la Colombie, la Jamaïque, le Libéria, la République arabe syrienne et la Trinité-et-Tobago ont demandé des études complètes sur la viabilité et le coût d'une zone franche industrielle. Ces études posent un problème à l'ONUDI qui ne dispose pas d'assez d'experts en matière de création de zones franches industrielles. L'Organisation a donc établi d'étroites relations de travail avec la Shannon Free

Airport Development Company Limited (SFADCO) afin de pouvoir fournir aux pays en voie de développement les conseils qu'ils demandent dans ce domaine. On s'efforce d'établir des relations analogues avec d'autres organismes directeurs de zones franches, particulièrement dans les pays en voie de développement.

78. L'assistance fournie au Gouvernement égyptien constitue en bon exemple de l'efficacité d'une telle coopération dans ce domaine. En 1971, le Gouvernement égyptien a mis au point un programme destiné à attirer les investissements étrangers qui prévoyait la création de zones franches industrielles. Ce programme a été soumis à l'examen d'un groupe de spécialistes des zones franches de la Shannon Free Airport Development Company, recrutés à cet effet par l'ONUDI. En 1974, ces experts ont recommandé d'apporter certaines modifications à la législation en vigueur, afin d'attirer les investissements étrangers; ils ont également fait un examen critique des emplacements retenus pour les zones franches envisagées, qui doivent être aménagées dans l'ordre suivant : El Nasr, Alexandrie, Port-Saïd et Suez. Ils ont en outre collaboré avec les fonctionnaires de l'ONUDI chargés de l'élément de programme "financement industriel et promotion des investissements" pour donner un premier avis sur les questions d'organisation et de promotion des investissements que pose l'établissement de zones franches.

79. Cette première phase achevée, l'ONUDI a organisé un stage de formation en matière d'évaluation des projets et de techniques de promotion des investissements, qui s'est tenu au Caire (Egypte) du 27 avril au 18 mai 1974. Six consultants internationaux, quarante fonctionnaires égyptiens appartenant à l'Office des investissements et des zones franches ainsi qu'à divers ministères et banques, et neuf fonctionnaires du Gouvernement soudanais ont participé à ce stage, où a également été abordée la question des zones franches industrielles.

80. Pour la deuxième phase, la plus importante du projet, qui sera entreprise en 1975 l'ONUDI sous-traitera à des organismes directeurs de zones franches la fourniture de services consultatifs pour l'établissement et le démarrage des zones industrielles. C'est dire que l'ONUDI participera étroitement à tous les travaux de mise en œuvre du programme des zones franches industrielles du Gouvernement égyptien.

81. Consciente des dangers que pourrait présenter la prolifération de zones franches industrielles dans les pays en voie de développement, l'ONUDI organise une série de réunions régionales sur les zones franches, afin de familiariser les responsables nationaux chargés de cette question avec les diverses mesures d'encouragement qui peuvent être prises dans ce domaine et de les inciter dans toute la mesure possible à coordonner les politiques suivies en matière de zones franches dans les régions intéressées.

82. La première réunion régionale d'experts en zones franches industrielles, organisée par l'ONUDI et par la Zona Franca Industrial y Comercial de Barranquilla, s'est tenue à Barranquilla (Colombie) du 5 au 11 octobre 1974. Ont participé à cette réunion six consultants internationaux et les représentants des pays suivants appartenant à la région : Barbade, Belize, Colombie, El Salvador, Guatemala, Haïti, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, République Dominicaine, Surinam, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela. La réunion a permis de dégager des orientations précises grâce auxquelles les pays en voie de développement pourront aménager des zones franches de façon rationnelle et sans aller à l'encontre des intérêts nationaux.

Le groupe d'experts a recommandé que l'ONUDI étudie la possibilité d'établir, sous une forme restant à définir, une association internationale des zones d'industries exportatrices.

83. Les résultats obtenus à la réunion de Barranquilla ont incité l'ONUDI à tenir des réunions analogues dans d'autres régions en 1975 et 1976.

84. L'expérience a montré que plusieurs pays en voie de développement éprouvent des difficultés à réunir les capitaux nécessaires pour créer des zones franches industrielles. L'ONUDI s'est assurée le concours de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement qui, dans certains cas, accordera les fonds nécessaires au démarrage des zones franches industrielles. Avant d'entreprendre de tels projets, elle tiendra compte des conditions imposées par la BIRD dans ses études de faisabilité sur la création de zones franches industrielles.

ENQUETES ET ETUDES INDUSTRIELLES (32.4.00)

85. Comme il est indiqué dans le Rapport annuel pour 1973 (voir ID/B/140, par. 671), une grande partie des activités de l'ONUDI qui relèvent de cet élément de programme a trait à des études et des enquêtes industrielles ainsi qu'à la collecte de données statistiques nécessaires aux travaux de l'Organisation. En 1974, la plupart de ces activités ont été consacrées à la préparation de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. La part que prend cet élément de programme dans l'ensemble de l'assistance technique fournie par l'ONUDI a été assez modeste, la majeure partie des fonds prévus à ce titre ayant été affectée à des travaux de recherche. Il n'en reste pas moins que le coût de l'assistance technique dans ce domaine a augmenté de 44,7 % entre 1973 et 1974, passant en valeur absolue de 362 000 dollars en 1973 à 524 000 dollars en 1974.

86. Une grande partie des travaux effectués en vue de la deuxième Conférence générale a été consacrée à la rédaction et à la publication du numéro spécial de *l'Etude du développement industriel*. Ce numéro spécial couvre beaucoup plus de questions que les volumes précédents de *l'Etude* et traite de nombreux points ayant un rapport direct avec les perspectives d'industrialisation des pays en voie de développement. Il constitue la plus complète des études qui seront présentées à la deuxième Conférence générale.

87. Le Secrétariat a également établi à l'intention de la deuxième Conférence, au titre de cet élément de programme, un document intitulé "Industrialisation des pays en voie de développement : problèmes fondamentaux et action nécessaire". Ce document, qui s'inspire de *l'Etude*, traite des principaux problèmes qui se posent aux pays en voie de développement et passe en revue diverses options et recommandations concernant l'action à mener aux niveaux national, régional et international.

88. La deuxième Conférence générale coïncidant avec l'examen et l'évaluation des résultats obtenus à mi-parcours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, l'ONUDI s'est attachée en 1974 à suivre et à évaluer les progrès

accomplis dans le secteur industriel dans le cadre de la Stratégie internationale du développement (ID/B/140, par. 671). Le numéro spécial de l'*Etude du développement industriel* avait pour objet de mettre en relief la contribution de l'ONUDI à cet effort.

89. Au titre de cet élément de programme, l'ONUDI a participé à l'élaboration d'autres documents liés directement ou indirectement à la deuxième Conférence générale, y compris trois documents qu'elle a établis en coopération avec la FAO, l'OIT et la CNUCED respectivement. Ces trois documents portent sur des domaines précis de la coopération interorganisations, une importance particulière étant attribuée aux besoins de pays en voie de développement en matière d'assistance technique dans certains secteurs. Le document, rédigé conjointement par la FAO et l'ONUDI et concernant les rapports d'interdépendance entre l'industrie et l'agriculture dans le processus de développement, était axé sur les principales questions de politique générale qui intéressent à la fois l'industrie et l'agriculture.

90. En 1974, l'ONUDI a continué de coopérer avec l'Organisation internationale du Travail dans le cadre du Programme mondial de l'emploi de l'OIT (ID/B/140, par. 685) et a participé à l'organisation d'une mission de l'OIT au Soudan. Elle a également continué à collaborer avec l'OIT pour la promotion de l'emploi industriel, dans le cadre du Programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine et les Antilles (PREALC) et du Projet régional pour la promotion de l'emploi en Asie (ARTEP). L'ONUDI a en outre participé aux travaux préparatoires en vue de la Conférence mondiale de l'alimentation, tenue à Rome en novembre 1974, et a établi un document à l'intention du Comité préparatoire de la Conférence. Pour faire suite aux travaux de la Conférence, elle a rédigé un document qui traite des incidences sur les activités de l'ONUDI des recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation, qu'elle soumettra à la deuxième Conférence générale.

91. Dans le cadre de la documentation de base établie en vue de la dixième session du Comité de la planification du développement, l'ONUDI a rédigé un document intitulé "Coopération internationale pour l'industrialisation : vers une nouvelle division internationale du travail". Dans ce document, elle a soumis à l'examen du Comité quelques suggestions préliminaires, notamment quant aux solutions les plus efficaces pour le transfert des industries, la création de possibilités d'emploi, la mise en valeur des ressources humaines et la répartition du revenu.

92. En 1974, l'ONUDI a repris les conclusions du Groupe d'experts sur les projections du développement industriel qui s'était réuni à Vienne en 1973 (ID/B/140, par. 686) en vue de les publier comme directives pour l'établissement des projections du développement industriel. Dans ce contexte, l'ONUDI a commencé en 1974 la préparation, à l'intention des statisticiens des pays en voie de développement, de journées d'études sur la diffusion des progrès méthodologiques; ces journées d'études devraient avoir lieu en 1976.

93. En 1974, l'Institut national de planification du Caire (Egypte) a entrepris conjointement avec l'ONUDI les travaux préparatoires en vue d'une enquête sur l'industrialisation en Egypte. Cette enquête a pour objet de faire le bilan des résultats obtenus en matière d'industrialisation alors que l'Egypte est sur le point de consolider les efforts déployés dans ce domaine. Elle portera sur quatre aspects principaux, à savoir : la petite industrie, la structure et l'organisation du secteur manufacturier, les possibilités d'exportation des produits manufacturés et le choix des techniques industrielles.

94. En 1974, l'ONUDI a commencé les travaux en vue de l'établissement d'un manuel sur les méthodes d'enquête industrielle qui comprendra une analyse détaillée des méthodes utilisées dans ce domaine et définira le champ des enquêtes industrielles nationales dans les pays en voie de développement, ainsi que les principes et les techniques de base à appliquer pour organiser et mener à bien ces enquêtes. Etabli à l'intention des pays en voie de développement, ce manuel devrait leur permettre d'entreprendre par leurs propres moyens des enquêtes de ce genre. Il sera publié en 1976 si les ressources nécessaires peuvent être obtenues.

95. Soucieuse de participer aux efforts accrus faits pour suivre et évaluer les progrès industriels accomplis dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, l'ONUDI a collaboré, en consultation avec la CEA, à l'élaboration d'un projet régional africain sur l'examen et l'évaluation des résultats obtenus dans le secteur industriel en application de la Stratégie internationale du développement. Un autre projet régional de l'ONUDI, formulé également en consultation avec la CEA, prévoit la constitution d'une équipe pour le développement industriel des pays les moins avancés et des pays sans littoral du continent africain; l'objectif principal du projet est de donner un complément de formation à de hauts fonctionnaires auxquels incombe la responsabilité du développement industriel. Trois conseillers régionaux ont été effectés à la CEA, à la CEPAL et à la CESAP aux fins de fournir à l'ONUDI les renseignements économiques essentiels sur les pays des régions concernées et de donner à ces pays des conseils sur la nature et les caractéristiques des données à réunir, la méthode à utiliser pour recueillir ces données, le type d'analyse économique nécessaire et la mise au point d'une méthodologie appropriée.

96. Ne disposant pas d'un système de rassemblement des données qui lui appartienne en propre, l'ONUDI reste en contact étroit avec le Bureau de statistique de l'ONU, qui lui fournit la plupart des éléments dont elle a besoin. Elle n'en a pas moins poursuivi ses efforts en vue de recueillir les données requises pour les études qu'elle entreprend, et cherche à se doter des moyens de documentation statistique nécessaires à ses opérations d'assistance technique et de programmation par pays ainsi qu'aux activités de son programme de recherche.

97. En 1974, l'ONUDI a continué à fournir, au titre de cet élément de programme, une assistance pour un certain nombre de projets en cours, à savoir le Centre d'études et de promotion industrielles (Kenya), la Banque de développement de l'Afrique orientale, le Département de statistique de l'Afrique orientale, à Nairobi, et l'Organisme industriel du Secrétariat pour le Marché commun et les affaires économiques de la Communauté de l'Afrique orientale, à Arusha (Communauté de l'Afrique orientale).

98. Le projet exécuté au Kenya, qui a été mis sur pied à la suite d'une mission d'enquête effectuée en 1969 (ID/B/140, par. 673), été réorganisé conformément à quelques-unes des recommandations de l'équipe chargée de procéder sur place à un examen de l'état d'avancement des travaux à la fin de 1973 (ID/B/140, par. 675). Le Centre concentre maintenant son activité sur les études sectorielles, et a produit un certain nombre de rapports qui se sont avérés utiles pour les investissements consécutifs aux études de faisabilité. Bien que le Centre n'ait pas toujours pleinement réussi à atteindre ses objectifs, le Gouvernement le tient en haute estime et apprécie grandement ses activités. L'assistance fournie au titre de ce projet devrait continuer jusqu'à la fin de 1977.

99. Vers le milieu de 1974, un expert de l'ONUDI en matière d'économie industrielle et d'analyse statistique a achevé une mission de douze mois auprès du Département de statistique de l'Afrique orientale, à Nairobi (Communauté de l'Afrique orientale). Le but de cette mission était d'harmoniser les statistiques industrielles des trois Etats membres (Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie). L'autre projet concernant la Communauté de l'Afrique orientale, à savoir l'Organisme industriel du Secrétariat pour le Marché commun et les affaires économiques, à Arusha, a été soumis à une évaluation continue; il devrait être révisé compte tenu des besoins actuels de la Communauté.

100. L'aide de l'ONUDI à la Banque de développement de l'Afrique orientale (EADB) a également continué en 1974. Un économiste industriel aide le Département de la recherche, de la préparation et de la promotion des projets depuis le début de ce projet en 1970 (voir ID/B/140, par. 676 à 678). Vers le milieu de 1974, un ingénieur des méthodes et spécialiste de l'économie industrielle a pris ses fonctions auprès de l'EADB à Kampala. Les activités du Département se concentrent sur l'identification des projets, des études de faisabilité et la promotion de projets dans les Etats membres de la Communauté de l'Afrique orientale.

101. Conformément aux procédures actuellement appliquées, le projet concernant la Banque de développement de l'Afrique orientale a fait l'objet d'un examen tripartite en 1974. On envisage d'intensifier les efforts visant à la promotion des projets industriels dans la Communauté de l'Afrique orientale.

102. Conformément aux recommandations de l'équipe qui a effectué une mission d'enquête en Somalie en 1973 (voir ID/B/140, par. 679 et 680), le Gouvernement a demandé à l'ONUDI de fournir une assistance au Ministère de l'industrie en vue de la création d'un service de développement industriel. Ce service, qui aidera le Ministère de l'industrie dans sa tâche, a commencé d'être organisé au cours du deuxième semestre de 1974. Le directeur de projet est arrivé en Somalie en septembre 1974; l'un des ingénieurs des méthodes l'a rejoint à la fin de l'année. Les opérations nécessaires au recrutement des autres experts (un spécialiste en gestion industrielle, un ingénieur chimiste et un spécialiste de l'économie industrielle pour la commercialisation) ont été commencées. Le même projet prévoit la fourniture de services de consultants et l'octroi de bourses, pour une durée globale de respectivement trente-huit et quatre-vingt-seize mois.

103. Les objectifs immédiats du projet de trois ans en Somalie sont d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des entreprises du secteur public qui dépendent du Ministère de l'industrie, de renforcer la planification, la programmation et l'exécution des activités de développement industriel dans le pays, de développer la petite industrie et de donner au personnel local, en le faisant participer pleinement à toutes les activités du projet et au moyen de bourses de perfectionnement à l'étranger, une formation qui lui permette de prendre en charge les activités du projet lorsque l'assistance du PNUD et de l'ONUDI aura pris fin.

104. Un certain nombre de missions d'études concernant divers pays ont été prévues pour la période 1974-1975. L'une de ces missions, dans les Emirats arabes unis, était presque achevée à la fin de 1974. Elle avait notamment pour but d'évaluer la situation et la structure économique des Emirats arabes unis et, dans la mesure du possible, de déterminer si cette structure répond aux besoins du développement industriel; d'évaluer et de quantifier les matières premières essentielles dont disposent

ces pays; d'identifier leurs difficultés et problèmes de développement industriel, y compris les goulots d'étranglement éventuels, de formuler une stratégie de développement industriel commune, d'évaluer les projets à l'étude, et d'identifier de nouvelles possibilités industrielles.

105. Des travaux préparatoires ont été entrepris pour l'envoi, en 1975, de missions analogues en Côte d'Ivoire, en Mauritanie et au Paraguay. Outre ces projets, l'ONUDI a travaillé à la préparation d'un certain nombre d'autres nouvelles activités d'assistance technique dans ce domaine, notamment une étude industrielle régionale des îles du Pacifique sud et une enquête industrielle sur le bassin de la Kagera (Burundi, République-Unie de Tanzanie et Rwanda).

Chapitre VI

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION, AU SIEGE ET HORS SIEGE

ADMINISTRATION CENTRALE

1. Ainsi qu'il est rappelé dans le Rapport annuel de 1973 (ID/B/140, par. 687), le Secrétariat de l'ONUDI a à sa tête un Directeur exécutif qui a la responsabilité générale des travaux d'administration et de recherche de l'Organisation ainsi que de toutes ses activités opérationnelles. Le présent chapitre rend compte des faits qui ont trait aux mécanismes mis en place pour aider le Directeur exécutif à s'acquitter de sa tâche.

Formulation des politiques à suivre et détermination de leur orientation générale

2. Comme par le passé, les politiques et les orientations générales définies par les divers organes délibérants intergouvernementaux de l'ONUDI sont traduites en programmes et activités concrètes dans les réunions régulières tenues entre les directeurs de division et le Directeur exécutif. L'objet de ces réunions, dont plusieurs ont eu lieu au cours de l'année considérée, est exposé en détail dans le Rapport annuel de 1973 (ID/B/140, par. 688).

Mécanismes de planification et de programmation

3. L'introduction du nouveau système de planification à moyen terme et du cycle biennal pour l'établissement des budgets-programmes, adopté par l'Assemblée générale à la fin de l'automne 1972, a constitué un premier pas important vers l'instauration d'un système intégré de planification des programmes et d'élaboration des budgets. Après un examen critique du plan à moyen terme pour 1974-1977 et du budget-programme pour l'exercice biennal 1974-1975, le mécanisme de formulation a été encore mieux défini et perfectionné. Dans sa résolution 3199 (XXVIII), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'accorder une importance particulière à l'établissement du plan à moyen terme pour 1976-1979, qui devrait servir de cadre aux budgets-programmes biennaux. En outre, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à évaluer l'efficacité des programmes, répartissant les ressources différemment au besoin, et de veiller à ce que les programmes importants comportent réellement un élément substantiel d'expansion.

4. Les incidences d'une telle entreprise sur la planification et la programmation étaient énormes : l'élaboration d'un plan à moyen terme sur la base duquel l'Assemblée générale pourrait débattre et décider des priorités exigeait une harmonisation très poussée, non seulement entre les divers programmes de l'ONUDI, mais encore entre toutes les organisations du système des Nations Unies, sans oublier des organes tels que les commissions économiques régionales.

5. En mai 1974, on a créé à l'ONUDI une section de la planification, de la programmation et de l'évaluation chargée d'étudier et de proposer des mesures concernant :

L'évaluation des programmes et activités en cours et de leur exécution;

La mise au point et la formulation de programmes et projets sur la base de l'évaluation des programmes antérieurs et des programmes en cours, ainsi que sur les objectifs et directives de politique générale;

L'établissement des directives pour la formulation du budget-programme biennal et du plan à moyen terme.

6. Cette nouvelle section s'est employée à mieux faire connaître aux divisions responsables des divers programmes de l'ONUDI les instructions révisées relatives à l'établissement du plan à moyen terme et du budget-programme. En juillet 1974, on a créé un groupe opérationnel de programmation, où étaient représentées toutes les divisions de l'ONUDI, et qui était chargé de coordonner, d'examiner et d'analyser en détail la documentation que l'ONUDI devait présenter pour l'établissement du budget-programme biennal 1976-1977 et du plan à moyen terme 1976-1979.

7. Le Groupe, dont la section de la planification, de la programmation et de l'évaluation assurait le secrétariat, a démarré ses travaux en définissant les principes et orientations générales à suivre en matière budgétaire pour l'exercice biennal 1974-1975 et les années suivantes. Il a accordé toute l'attention voulue aux programmes opérationnels et autres activités en expansion qui découlent de priorités arrêtées par divers organes délibérants intergouvernementaux.

8. En août 1974, le Groupe a été également chargé d'établir, en consultation avec les divisions, des propositions et des plans en vue d'intégrer et d'harmoniser la programmation des activités de soutien et des activités opérationnelles, en tenant dûment compte de l'interdépendance de ces deux types d'activités. A ce stade, le Groupe a aussi été chargé d'élaborer des propositions visant à améliorer les procédures de présentation des rapports trimestriels sur l'état d'avancement des activités opérationnelles et de soutien et les prévisions dans ce domaine.

9. Ainsi équipée, l'ONUDI a établi un projet de plan à moyen terme pour 1976-1979, qu'elle a soumis à la Division du budget à New York en août 1974. Le budget-programme pour 1976-1977 a été établi en détail et soumis à la Division du budget début octobre 1974; une version révisée du plan à moyen terme pour 1976-1979, conformément aux instructions et directives définitives reçues du Siège des Nations Unies à New York en septembre 1974, a alors été arrêtée et soumise à la Division du budget à New York fin octobre 1974.

10. Lors de l'établissement du budget-programme, le Secrétariat a attribué à chaque programme et élément de programme une importance relative en fonction des prévisions de demandes d'assistance technique qui seront reçues des pays en voie de

développement pour l'exercice biennal, quelle qu'en soit la source de financement. Cette pondération, outre qu'elle tient compte des priorités des pays en voie de développement qui sollicitent l'aide de l'ONUDI, permet à l'Organisation de concentrer ses ressources sur les activités les plus importantes et de répondre plus efficacement aux demandes.

11. Le soin de procéder à cette pondération des divers programmes et éléments de programme de l'ONUDI n'a pas été exclusivement réservé à la section de la planification, de la programmation et de l'évaluation : le comité directeur a également participé à cette tâche, et a examiné périodiquement l'état d'avancement des projets entrepris au titre du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI, dont le niveau prévisionnel doit être porté à 2 millions de dollars par an en 1975. Le soin de suivre l'avancement et l'exécution des projets financés par le Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI appartient au Comité des contributions volontaires et s'ajoute à sa responsabilité essentielle qui est de sélectionner les projets qui seront financés par les contributions volontaires annoncées à l'ONUDI.

12. Outre le Comité des publications de l'ONUDI, qui a continué en 1974 son examen des publications proposées par les différentes divisions de l'Organisation en sorte que le programme de publications de l'ONUDI soit conforme aux objectifs de l'Organisation, plusieurs groupes spéciaux ont poursuivi les tâches qui leur ont été confiées. Le Groupe spécial créé pour s'assurer de la mise en œuvre des résolutions 36(VII) et 37(VII) du Conseil du développement industriel se rapportant respectivement à un programme de coopération entre pays en voie de développement et à un programme d'action pour les pays en voie de développement les moins avancés, a lancé en août 1974 une enquête qui constitue le premier élément d'un programme d'action systématique à long terme. Grâce à cette enquête effectuée auprès des gouvernements des pays en voie de développement, on pourra déterminer les domaines où ces pays pourraient fournir une assistance technique, ou au contraire aimeraient bénéficier de l'assistance d'autres pays en voie de développement. On trouvera des précisions sur cette enquête et sur les mesures que l'on envisage de prendre pour y donner suite dans la section du chapitre II consacrée aux "Programmes spéciaux".

13. Toutefois, un des instruments de planification et de programmation les plus importants du Secrétariat est certainement l'examen périodique de l'exécution du programme de l'ONUDI, effectué au cours des réunions trimestrielles que préside le Directeur exécutif et auxquelles participent les directeurs et d'autres hauts fonctionnaires de l'Organisation. En 1974, ce système a été encore amélioré grâce à l'utilisation progressive de formules normalisées que remplissent toutes les unités de l'ONUDI, ce qui facilite les études comparatives. En outre, l'existence de données détaillées relatives à chacun des projets industriels de 1973 a permis d'utiliser des "indicateurs", ce qui a aidé les participants aux réunions à déterminer si les réalisations de chaque trimestre de 1974 étaient satisfaisantes par rapport à l'objectif fixé pour l'ensemble de l'année.

14. Les réunions trimestrielles, qui ont eu lieu les 25 et 26 avril, du 29 au 31 juillet, le 5 août et les 4 et 11 novembre 1974, ont contribué à renforcer l'esprit de collaboration et la coordination entre les responsables des divers programmes. L'examen par projet, outre qu'il a permis de supprimer les divergences existant naturellement entre les chiffres établis par le service financier et les chiffres soumis

par les programmes organiques, a également permis de faire de l'évaluation un processus permanent, auquel participent personnellement et activement les fonctionnaires responsables du développement industriel.

15. Un autre instrument de gestion a largement contribué à l'efficacité des réunions trimestrielles : il s'agit du système d'évaluation des coûts, qui a permis au Secrétariat de déceler certains obstacles qui limitent ses activités en cours ou prévues, et notamment l'insuffisance du montant prévu pour les dépenses d'appui aux projets remboursées à l'ONUDI par le PNUD (voir au chapitre VII la partie intitulée "Budget ordinaire de l'ONUDI"), ainsi que le pourcentage relativement élevé de petits projets dont s'occupe l'ONUDI.

16. Ces réunions trimestrielles permettent de faire régulièrement une synthèse des réflexions sur les activités en cours ou prévues de l'ONUDI. Elles permettent un échange de vues intéressant et documenté (une profusion de tableaux et graphiques est diffusée avant chaque réunion) qui contribue inévitablement à améliorer les orientations et les méthodes de l'ONUDI.

Evaluation

17. Le Groupe spécial de programmation et le Groupe de travail sur l'évaluation des activités de l'ONUDI créés respectivement en 1972 et 1971 ont été supprimés en mai 1974; leurs fonctions étant désormais assurées par la Section de la planification, de la programmation et de l'évaluation dont le fonctionnement a été exposé plus haut.

18. A sa huitième session, le Conseil du développement industriel a examiné la question de l'évaluation de certaines activités de l'ONUDI compte tenu d'une discussion que le Comité permanent a eue à sa quatrième session à ce sujet (voir ID/B/143 et Corr.1). Toutefois, les discussions n'ayant pas permis d'aboutir à une conclusion, il a été décidé de charger le Comité permanent de reprendre cet examen à sa cinquième session où les délégations auront toute latitude de présenter des propositions concrètes en ce qui concerne les directives à fournir en la matière.

19. Dans le rapport qu'il a soumis au Conseil à sa septième session, le Groupe d'experts de haut niveau sur la stratégie à long terme de l'ONUDI a précisé qu'il attachait la plus grande importance à ce que l'Organisation devienne éminemment qualifiée pour aider les pays en voie de développement à définir et à mettre en œuvre leurs politiques et stratégies industrielles; telle est en fait l'essence même de la première recommandation du Groupe d'experts (voir ID/B/133, par. 24).

20. Dans le document contenant son rapport et ses conclusions, le Comité spécial sur la stratégie à long terme de l'ONUDI a exprimé l'avis "que l'ONUDI, en consultation avec le PNUD et d'autres organismes, devrait réexaminer la conception et les méthodes actuelles de l'assistance technique, en vue de mieux l'adapter à la complexité du développement industriel" (document ID/B/142, par. 43). Le Comité spécial a en outre estimé qu'il était indispensable que l'ONUDI mette au point un système d'évaluation permanente de ses activités opérationnelles qui tienne compte des recommandations relatives aux stratégies et aux politiques industrielles et il a défini comme suit les buts d'une telle évaluation :

- a) Faire en sorte que les activités opérationnelles soient plus efficaces et mieux adaptées aux plans et programmes des pays et à la réalisation de leurs objectifs de développement;
- b) Permettre de dégager de nouvelles méthodes de sélection et d'élaboration des projets en vue d'aider les pays en voie de développement de façon générale à atteindre leurs objectifs de développement;
- c) Aider à établir sur des bases meilleures les ajustements nécessaires pour la planification des programmes futurs.

21. Pour donner suite à cette conclusion du Comité spécial, le PNUD et l'ONUDI ont décidé d'évaluer conjointement un certain nombre de projets de l'ONUDI financés par le PNUD. L'importance de l'aide fournie en matière de stratégie, de programme et de politiques industriels étant unanimement reconnue, il a été décidé de limiter la première évaluation à vingt-cinq projets de ce type, soit en cours soit récemment achevés.

22. Au cours de cette évaluation, on a déterminé dans quelle mesure l'assistance fournie répondait aux besoins des pays en voie de développement, tant en ce qui concerne le choix des options que l'exécution des projets. Les principaux points examinés ont été les suivants : conception du projet, conditions préalables à réunir, exécution du projet, efficacité du soutien et contrôle, réexamen et remaniement éventuel du calendrier du projet. Un résumé de chaque évaluation a en outre été établi.

23. Deux divisions ont assuré l'évaluation des projets retenus : celle des services consultatifs techniques pour le PNUD et celle des politiques et de la programmation industrielles (plus particulièrement sa Section de la programmation industrielle) pour l'ONUDI. L'Organisation a soumis chaque projet à un examen serré et a établi une première version de l'étude d'évaluation tandis que le PNUD, de son côté, a fait une étude distincte, axée sur la conception des projets. L'ONUDI et le PNUD se sont communiqué leurs conclusions et, au cours d'une réunion tenue au siège du PNUD en novembre 1974, ont examiné les résultats auxquels ils sont parvenus et pris des mesures pour compléter les évaluations et les traduire dans les faits.

24. Ce travail en commun et cet échange direct d'idées entre le personnel des deux organismes devrait permettre de présenter, en ce qui concerne les activités futures d'assistance technique, des propositions constructives qu'il pourrait être utile d'incorporer dans les directives pour le choix et la mise au point des activités opérationnelles dans ce domaine, conformément aux conclusions du Comité spécial sur cette question (voir document ID/B/142, par. 27).

Mécanisme de coordination

25. La coordination des activités de l'ONUDI avec celles d'autres institutions incombait autrefois au Directeur exécutif qui rencontrait et consultait à cet effet les directeurs d'autres institutions, les représentants des gouvernements et les chefs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales (voir sections pertinentes du chapitre VIII), la coordination des tâches de l'ONUDI et de celles des organismes extérieurs relevant de la section de la coordination et des relations extérieures qui faisait partie du Cabinet du Directeur exécutif. En août 1974, on a

procédé à un vaste remaniement du Cabinet du Directeur exécutif qui a entraîné une nouvelle répartition des principales attributions au sein même du Cabinet et la suppression de la section de la coordination et des relations extérieures.

26. Les principales tâches du Cabinet du Directeur exécutif se répartissent en trois grandes catégories : programmation et coordination; relations extérieures; appui aux activités hors siège.

Programmation et coordination

27. Cette tâche qui englobe les activités de la Section de la planification, de la programmation et de l'évaluation relève du Conseiller principal du Directeur exécutif. Les travaux de programmation consistent notamment à définir des principes directeurs pour les activités de l'ONUDI, tant au Siège qu'hors du siège; à établir des documents officiels relatifs aux programmes; à rédiger des rapports sur l'exécution des programmes opérationnels et de soutien, à diriger les travaux d'évaluation et à présenter des propositions de révision des programmes. Elle consiste également à assurer les travaux d'administration et de coordination pour les réunions auxquelles l'Organisation ou son personnel sont officiellement invités à participer. A cet égard, on tient compte plus particulièrement de l'utilité que présentent ces réunions pour l'orientation et l'établissement des programmes de l'ONUDI et l'on s'attache en priorité à renforcer les liens entre l'Organisation et les pays en voie de développement.

28. En matière de coordination, il s'agit de fournir les services de soutien qu'exige la participation de l'ONUDI, de concert avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées et autres organismes qui en relèvent, à la coordination et à l'harmonisation des programmes et des activités. Ces services couvrent notamment l'ensemble des activités qui ont trait au Comité administratif de coordination (CAC) et à ses organes subsidiaires, ainsi que les consultations bilatérales qui ont lieu, au niveau du Secrétariat, avec les institutions spécialisées et les autres organisations de la famille des Nations Unies. Ils assurent également la coordination entre l'ONUDI et les gouvernements des activités entreprises au titre de programmes spéciaux de coopération (à l'exclusion des relations avec le PNUD), et, pour ce qui est des rapports avec le Conseil économique et social de l'Assemblée générale (dans la mesure où leurs délibérations influent sur les programmes de l'ONUDI), la préparation des documents ainsi que l'étude et l'application des décisions.

Relations extérieures

29. Les fonctions du Secrétariat du Conseil du développement industriel sont restées inchangées (voir ID/B/140, par. 709). Toutefois, outre ces fonctions, le Secrétariat du Conseil a été chargé des relations extérieures avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les comités nationaux pour l'ONUDI pour toutes les questions qui ne sont pas directement liées aux activités opérationnelles. Il s'agit notamment des discussions et des échanges de renseignements concernant les politiques et les activités de l'ONUDI en général ainsi que les politiques et les programmes des gouvernements en matière de développement industriel et les positions que ces derniers adoptent à l'ONUDI et au sein des organes

délibérants des Nations Unies. Toute l'attention désirable est accordée à la liaison et à la concertation avec les groupes régionaux intergouvernementaux et leurs représentants en ce qui concerne les questions de caractère général qui pourraient amener les gouvernements, soit individuellement soit collectivement, à agir et à appuyer les politiques et les travaux de l'ONUDI.

30. La question des contributions financières volontaires versées soit directement, soit par l'intermédiaire de la Conférence annuelle pour les annonces de contributions à l'ONUDI, occupant une place de plus en plus importante dans les relations entre l'ONUDI et les gouvernements, les responsables des relations extérieures s'occupent tout particulièrement d'accroître ces contributions extra-budgétaires, y compris les contributions en nature et autres ressources connexes.

31. A l'occasion de cette réorganisation et dans le cadre de cette fonction particulière, le fonctionnaire chargé des questions de protocole et de la liaison avec le Gouvernement autrichien a été transféré au Secrétariat du Conseil du développement industriel.

32. Le Secrétariat du Conseil est également chargé de la rédaction du Rapport annuel du Directeur exécutif au Conseil du développement industriel sur les activités de l'ONUDI.

Activités de soutien hors siège

33. Les activités de soutien hors siège ont été confiées à une section nouvellement créée, appelée Section de liaison avec les services extérieurs, qui remplace l'ancien groupe d'appui aux conseillers hors siège de la Division de la coopération technique. Cette section de liaison avec les services extérieurs centralise l'administration des conseillers industriels hors siège, des conseillers régionaux pour le développement industriel, des experts associés et des administrateurs adjoints, afin d'assurer une meilleure coopération entre les responsables des activités hors siège, de diffuser les renseignements pertinents, et d'organiser des consultations sur les orientations et les activités de l'ONUDI.

34. L'organisation de séances d'information à l'intention tant du personnel hors siège que des représentants résidents et des fonctionnaires des commissions économiques régionales à l'occasion de leur passage à l'ONUDI entre également dans les attributions de cette section. Enfin, cette section est chargée de mettre au point et de coordonner les activités communes de l'ONUDI et des commissions économiques régionales.

35. La coordination au sein de l'Organisation, notamment en ce qui concerne les activités complémentaires, les activités opérationnelles et de soutien, incombe également au Comité consultatif de la coopération technique. L'année dernière, le Comité a étudié les moyens d'adapter les procédures d'établissement des rapports de fin de mission aux besoins de l'ONUDI et de coordonner les procédures de transmission et d'acheminement des rapports au sein de l'ONUDI. Une autre question à laquelle le Comité s'est particulièrement attaché a trait aux mesures destinées à accélérer et à parfaire l'exécution de projets opérationnels; les mesures proposées à cet effet ont été soumises aux directeurs de divisions dans le cadre de leurs réunions.

MECANISME D'EXECUTION DU PROGRAMME

36. Comme il a été indiqué dans le Rapport annuel pour 1973 (ID/B/140, par. 713 à 715), l'essentiel de l'assistance technique hors siège de l'ONUDI porte sur la fourniture de services d'experts et de matériel et sur la formation. Pour fournir l'assistance technique nécessaire aux pays en voie de développement, un mécanisme a été créé qui est, de fait, l'ONUDI proprement dite. Le personnel du Siège, le personnel hors siège et le Bureau de liaison de New York participent tous à cette tâche. On trouvera dans les paragraphes qui suivent un bref aperçu des travaux effectués à ce titre en 1974.

Experts

37. Comme prévu, la tendance au renforcement des effectifs (création de postes) s'est confirmée en 1974, ainsi qu'il ressort clairement du nombre d'experts recrutés : 641 en 1974 contre 503 en 1973. Ainsi, le nombre des postes pourvus par l'ONUDI en 1974 est supérieur de 27,5 % à celui de 1973.

38. On estime actuellement qu'il faut établir en moyenne 110 descriptions de postes par mois (demandes d'experts) pour maintenir un rythme de 800 nominations par an. Cette estimation est fondée sur l'hypothèse que la proportion des annulations reste constante et compte tenu des diverses sujétions imposées au recrutement, qui sont évoquées dans le Rapport annuel pour l'année 1973 (ID/B/140, par. 743 et 744).

39. Si l'on considère le nombre de postes pour lesquels une procédure de recrutement a été engagée au 31 décembre 1974 (840), il semble que le nombre de demandes actuelles soit suffisant pour permettre de nommer de 350 à 380 experts dans le courant du premier semestre de 1975. Si la tendance actuelle se confirme, il est certain que le nombre d'experts recrutés sera nettement plus élevé au cours du second semestre de 1975 qu'au cours du premier. On peut donc espérer que le nombre total des experts recrutés en 1975 atteindra facilement le chiffre de 800.

40. Le problème des annulations de postes préoccupe toujours l'ONUDI. En 1974, la proportion des annulations a été de 26 %; par ailleurs, il ressort d'un sondage effectué par l'ONUDI que c'est pendant la dernière phase du recrutement, c'est-à-dire lorsqu'une candidature a été soumise aux autorités du pays bénéficiaire, que cette proportion est la plus élevée. S'il va sans dire que la décision finale sur l'exécution d'un projet relève du gouvernement intéressé, les gouvernements bénéficiaires devraient néanmoins prendre davantage conscience de l'effet négatif qu'une annulation peut avoir sur l'ensemble des activités d'assistance technique de l'ONUDI.

41. Tout au long de 1974, le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour accroître le nombre d'experts qualifiés originaires de pays en voie de développement; à cet effet, il a invité tous les gouvernements représentés dans le Groupe des 77 à lui apporter leur aide en soumettant un plus grand nombre de candidats qualifiés dont les noms seront inscrits dans le fichier électronique de l'ONUDI. On espère qu'à la suite de cette invitation [dont le Directeur exécutif s'est fait l'écho dans son rapport au Conseil du développement industriel lors de sa huitième session en 1973 (ID/B/140, par. 750, 756 à 760)], des progrès tangibles seront enregistrés dans ce domaine.

Achats et contrats

42. En 1974, une nette élévation des niveaux des achats et des contrats a été enregistrée, leur montant total (correspondant aux commandes passées et aux contrats conclus) ayant doublé par rapport à 1973. Après ventilation, on constate que les commandes ont augmenté, en valeur, de 50 %, et les contrats de sous-traitance de 194 %.

43. Malgré l'inflation qui, en 1974, n'a cessé d'entraîner une hausse des prix de l'équipement et des coûts des services contractuels, l'activité matérielle s'est sensiblement accrue : plus de neuf cents commandes, s'élevant au total à 3,2 millions de dollars, ont été passées pendant l'année, et soixante-dix nouveaux contrats de consultants, représentant une valeur totale de 3,5 millions de dollars, ont été conclus au cours de la même période.

44. Etant donné le temps qui s'écoule entre la passation des commandes de biens et de services et leur règlement, les dépenses effectuées en 1974 ne rendront pas entièrement compte de l'accroissement du volume des opérations constaté plus haut. Les paiements effectués en 1974 n'en accusent pas moins une augmentation de 36 % par rapport aux chiffres de 1973 et représentent 22 % des dépenses globales effectives effectuées en 1974 par l'ONUDI au titre de l'assistance technique.

45. La diversité des équipements nécessaires à l'exécution des projets a continué de croître, et des commandes d'un montant supérieur à 10 000 dollars chacune ont été passées pour les équipements suivants : matériel de fonderie, matériel pour atelier de réparation de véhicules automobiles, machines-outils de haute précision, équipement de conditionnement, équipement de métrologie officielle et de contrôle de la qualité, matériel pour l'industrie alimentaire, matériel d'essai pour les minerais et la sidérurgie, matériel de contrôle de la pollution de l'environnement, équipement pour l'enregistrement et le traitement des données.

46. A la fin de 1974, la valeur totale des demandes de matériel ou de services auxquelles il était donné suite atteignait 1,5 million de dollars, des commandes évaluées à 3,2 millions de dollars ayant été passées au cours de l'année.

47. L'instabilité monétaire et l'inflation persistante qui sévissent dans les pays industrialisés ont posé des problèmes particuliers pour l'établissement du budget des projets étant donné que les prix de l'équipement ont augmenté et ont dépassé les estimations initiales. En général, la durée de validité des prix des équipements a été abrégée et les constructeurs ont cherché à introduire des clauses d'ajustement des prix dans leurs conditions de vente.

48. En 1975, on examinera de plus près la possibilité de procéder, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, à des achats groupés d'articles faisant l'objet de commandes fréquentes; on étudiera également la possibilité de pousser plus avant la normalisation du matériel et des achats au moyen de contrats "ouverts".

49. La variété et la complexité des services contractuels fournis n'ont cessé de croître. Il y a notamment lieu de mentionner les services suivants : études technico-économiques de faisabilité et de préinvestissement; assistance en matière de techniques de fabrication, planification et stratégie industrielles; gestion et organisation; remise en état des usines; assistance en matière d'entretien et de

réparation des installations industrielles; essai et transformation des matières premières (minéraux, viandes, cuirs et peaux, etc.); produits chimiques; études en vue de la création de complexes agro-industriels; assistance industrielle; zones franches commerciales; entretien et réparation des chantiers navals; et divers séminaires sur les techniques industrielles.

50. La valeur moyenne des contrats a progressé, parallèlement à l'accroissement du coût des services de consultants et selon les types d'activité. Les principaux contrats et réalisations à signaler en 1974 sont les suivants : mise en service d'une usine pilote d'amiante en Bolivie; contrats avec la République populaire de Chine, utilisant des contributions volontaires au Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI; contrat important conclu avec la CITACO (Italie), utilisant des contributions volontaires en vue d'une aide aux pays d'Amérique latine dans le domaine de l'électronique; et contrat conclu avec une entreprise japonaise en vue de la fourniture de matériel et d'une aide pour la création d'une usine pilote pour le traitement du poil de chameau et du poil de chèvre en Mongolie.

51. Au cours de l'année, les coûts résultant des tarifs appliqués par les sociétés de consultants pour la rétribution mensuelle de leurs services d'experts ont continué d'augmenter, et il semble qu'en 1975 ils seront de 40 à 50 % supérieurs à ce qu'ils étaient en 1973.

52. En ce qui concerne les services de consultants, la disparité croissante constatée entre les prévisions financières initiales et le coût effectif de la réalisation des projets deux ou trois ans plus tard, jointe au problème général de l'augmentation des frais généraux pour l'ensemble du programme, aura sans doute pour conséquence en 1975 un effort accru pour perfectionner les méthodes internes appliquées aux Nations Unies pour l'attribution des contrats, en vue de répondre aux nouvelles conditions du marché mondial. Des stipulations prévoyant l'obligation, pour les contractants éventuels, de se renseigner sur les régions où les projets doivent être exécutés et sur les problèmes particuliers qui s'y posent permettront d'obtenir des propositions et des prix plus réalistes et plus concurrentiels.

Personnel hors siège

53. Outre les experts qu'elle engage, l'ONUDI dispose d'un personnel permanent (conseillers industriels hors siège, administrateurs adjoints, conseillers régionaux pour le développement industriel) installé à pied d'œuvre. Les conseillers régionaux pour le développement industriel étant détachés auprès des commissions économiques régionales, leurs activités sont décrites au chapitre VIII, section "Commissions économiques régionales".

54. Au cours de l'année 1974, les conseillers industriels hors siège ont poursuivi leur tâche essentielle qui est de conseiller les autorités des pays des régions auxquelles ils sont affectés et les Représentants résidents du PNUD au sujet des problèmes de coopération technique, assurant ainsi un échange régulier de renseignements entre le Siège et les services extérieurs sur l'évolution des projets et les objectifs de promotion dans le secteur industriel. En participant à l'élaboration et à la formulation des programmes par pays et des programmes multinationaux du PNUD, ces conseillers industriels hors siège ont contribué à renforcer l'élément industriel dans les programmes financés par le PNUD. Toutefois, le nombre de postes étant limité et le

PNUD ayant parfois de la difficulté à affecter les conseillers industriels hors siège nommés par l'ONUDI dans des délais raisonnables, la situation n'a pas toujours été parfaitement satisfaisante.

55. En 1974, vingt-trois conseillers industriels hors siège ont reçu une affectation (neuf en Afrique, sept en Amérique, cinq en Asie et deux au Moyen-Orient) sans que leur effectif réel ait à aucun moment été supérieur à dix-sept.

56. Le représentant du PNUD a informé le Conseil du développement industriel, à sa huitième session, que le Conseil d'administration du PNUD n'envisageait pas pour le moment d'augmenter le nombre de conseillers hors siège, mais que l'Administrateur du PNUD pensait qu'un examen du programme avec le Directeur exécutif ferait peut-être apparaître la nécessité de renforcer l'effectif des conseillers hors siège dans certaines régions. Le Directeur exécutif s'est félicité de ce que l'Administrateur du PNUD soit disposé à demander au Conseil d'administration d'approuver un accroissement limité du programme des conseillers hors siège¹. A la même session, le Conseil du développement industriel a adopté la résolution 39 (VIII) qui prie le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'étudier, avec les organisations et les Etats intéressés membres de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, la possibilité d'obtenir les services de conseillers industriels hors siège additionnels expérimentés et compétents qui seraient financés par des sources autres que le PNUD et, notamment, au moyen de fonds provenant du budget ordinaire.

57. Il y aurait lieu de rappeler à cet égard que dans le plan à moyen terme de l'ONUDI pour 1974-1977, présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale dans le document A/9006/Add.1, la possibilité de faire supporter par le budget ordinaire de l'ONUDI une partie des dépenses afférentes aux postes de conseillers hors siège a été envisagée. La question a été renvoyée au Secrétaire général pour examen.

58. Conformément aux dispositions de la résolution 39 (VIII) du Conseil du développement industriel, l'ONUDI a pris contact avec un certain nombre de gouvernements pour déterminer s'ils voyaient une possibilité pratique de financer des postes de conseillers hors siège au moyen de fonds provenant de leur propre budget. Il résulte des diverses réponses reçues à ce jour qu'un gouvernement envisage de participer activement à ce programme, et que d'autres ont indiqué que leur participation continuerait de consister à financer un certain nombre de postes d'administrateurs adjoints travaillant sous la direction des conseillers industriels hors siège.

59. Tout au long de l'année, le programme des administrateurs adjoints a bénéficié d'un appui croissant. A la fin de 1974, les gouvernements donateurs s'étaient engagés à financer vingt-cinq postes.

60. En 1974, une réunion, ou "semaine d'information", de conseillers industriels hors siège a été organisée pour la première fois depuis les débuts du programme. Financée et accueillie par le Gouvernement belge, cette rencontre a donné aux participants une excellente occasion d'étudier les derniers événements survenus sur le plan économique et de procéder à des échanges de vues et d'expérience.

¹ A/9616, par. 125 et 126.

Bureau de liaison de New York

61. Au Siège des Nations Unies à New York, l'année 1974 a été marquée par un accroissement sensible du nombre de réunions intergouvernementales consacrées à des questions économiques intéressant l'ONUDI. En particulier, la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a eu lieu en avril-mai, ainsi que les activités qui lui ont fait suite et les travaux préparatoires de la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour septembre 1975 ont accru les activités de consultations intergouvernementales et intersecrétariats du Bureau de liaison de New York. C'est pourquoi le Bureau a consacré l'essentiel de son temps aux travaux que nécessite la participation à des réunions officielles qui ont normalement la priorité sur les autres activités, et à rendre compte de ces réunions.

62. Un élément essentiel des activités du Bureau est la liaison journalière qu'il entretient avec les missions permanentes accréditées auprès du Siège de l'ONU. La coopération avec le PNUD au sujet des questions relatives au programme opérationnel de l'ONUDI a continué de bénéficier d'une priorité élevée, dans les limites des ressources disponibles. Les activités menées pendant la période considérée ont aussi porté sur les questions de politique générale qui intéressent l'ONUDI, ainsi que sur les programmes des divers secteurs du Secrétariat de l'ONU qui, au Siège, ont trait à des questions qui concernent l'industrialisation. Dans la mesure du possible, le Bureau de liaison de New York a également assisté à Washington (D.C.) aux réunions officielles du Groupe de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et de l'Organisation des Etats américains.

63. Le Bureau de liaison de New York a fourni un appui technique pour les questions intéressant directement l'ONUDI et figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ou de ses organes subsidiaires. Pendant la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, des rapports étroits ont été maintenus avec le groupe de rédaction qui a élaboré la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Le Bureau de liaison a représenté l'ONUDI à la première et à la deuxième session du Comité *ad hoc* du Programme spécial consacrées à la mise en œuvre du Programme d'action proposé à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

64. Le Bureau de liaison de New York a été représenté à la dix-septième session du Conseil d'administration du PNUD et au Comité budgétaire et financier du PNUD. Le Conseil d'administration a examiné la question des conseillers industriels hors siège ainsi que des questions relatives à des programmes régionaux qui intéressent directement l'ONUDI. La liaison avec le secrétariat du PNUD a donné lieu à des entretiens et à des consultations sur plus d'une centaine de projets ou de programmes par pays.

65. Par l'intermédiaire du Bureau de liaison de New York, l'ONUDI a aussi participé à la première, à la deuxième et à la troisième session du Groupe de travail du PNUD sur la coopération technique entre pays en voie de développement. Les activités de l'ONUDI ont été présentées dans leurs grandes lignes au Comité lorsque celui-ci a examiné les propositions relatives à la mise au point d'un programme de coopération technique entre pays en voie de développement.

66. Le Bureau de liaison a participé à la session d'organisation du Conseil économique et social en 1974, ainsi qu'à un certain nombre de séances lors de la

reprise de la cinquante-sixième session du Conseil économique et social; l'une de ces réunions a été consacrée aux mesures à prendre à la suite de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale en ce qui concerne la fourniture d'urgence d'engrais et de pesticides.

67. Le Bureau de liaison de New York a représenté l'ONUDI à la huitième session du Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine, à laquelle il a été décidé d'organiser au Mexique, en novembre 1974, une réunion latinoaméricaine spécialement consacrée à l'industrialisation.

68. Le Bureau de New York a représenté l'ONUDI à la reprise de la cinquante-septième session du Conseil économique et social et aux réunions des comités intersessions qui ont examiné des questions telles que la Conférence mondiale de l'alimentation, la création d'un centre pour les sociétés transnationales, et le Programme spécial d'action adopté par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire.

69. L'ONUDI a été représentée à la réunion de janvier 1975 des chefs de secrétariat des Commissions économiques régionales ainsi qu'aux réunions connexes consacrées au budget et au programme des Nations Unies.

70. Le Bureau de New York s'est occupé de préparer et d'organiser la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions à l'ONUDI, qui s'est tenue au siège de l'ONU le 22 octobre 1974. La suite à donner aux annonces de contributions et autres questions se rapportant à la Conférence annuelle d'annonces de contributions sont l'un des aspects de l'activité permanente du Bureau.

71. Au cours de 1974, l'ONUDI a été représentée aux réunions interinstitutions régulièrement tenues au Siège des Nations Unies ainsi qu'aux réunions des sous-comités organiques du Comité administratif de coordination. Le Bureau de liaison a participé à la réunion d'octobre du Comité préparatoire de la soixante-dix-huitième session du CAC. Il a aussi été représenté aux réunions d'octobre du Conseil de coordination interinstitutions et du Comité de coordination pour l'environnement.

72. L'ONUDI a été représentée à la première session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale pour l'alimentation. Le Comité a été mis au courant des fonctions et activités de l'ONUDI offrant un intérêt pour la Conférence mondiale de l'alimentation et des propositions touchant la contribution de l'ONUDI à cette Conférence ont été présentées. En septembre 1974, le point de vue de l'ONUDI a été présenté à la consultation agro-industrielle pour la Conférence mondiale de l'alimentation, organisé par la FAO à Toronto.

73. Le Centre de documentation du Bureau de liaison a été, cette année encore, le principal fournisseur et dépositaire des publications de l'ONUDI au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Centre a fourni des documents de l'ONUDI aux membres des missions permanentes accréditées auprès de l'ONU et fourni aux organisations internationales, aux entreprises industrielles, aux experts, aux universités et aux organismes de recherche d'Amérique du Nord, la documentation et les publications techniques dont ils avaient besoin.

74. La diffusion de la documentation sur les activités de l'ONUDI a été assurée en coopération avec le Service de l'information de l'ONU, et en particulier avec le Centre d'information économique et sociale (CIES). Dans le cas des activités d'information, le Bureau a également organisé des réunions d'information, notamment à l'intention de stagiaires de la Banque mondiale et d'autres programmes internationaux, ainsi que des conférences et des communications à des séminaires et réunions organisées par d'autres institutions telles que les universités, les associations d'ingénieurs et les associations d'industriels.

75. Le Bureau a poursuivi ses efforts pour élargir ses contacts avec les associations professionnelles et les éditeurs de revues techniques dans divers secteurs de l'industrie, en vue d'organiser un échange de publications et d'information. Il s'est procuré, aux Etats-Unis et au Canada, les études, documents et publications dont avaient besoin les techniciens et administrateurs du Siège de l'ONUDI.

76. Le Bureau a également accordé une attention toute spéciale aux questions qui, dans le cadre des attributions du cabinet du Secrétaire général en matière d'orientation, exigent des renseignements précis sur les activités de l'ONUDI. Il est resté en contact avec le Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires interorganisations, participant notamment au nom de l'ONUDI aux activités exécutées au Siège des Nations Unies et touchant à la coordination des programmes de travail entre les divers organismes des Nations Unies.

77. Des dispositions ont été prises avec le Bureau de statistique de l'ONU en vue de l'établissement de statistiques industrielles détaillées concernant divers pays et régions, à l'intention des services du Siège de l'ONUDI. Des bandes d'imprimantes et des séries statistiques mensuelles ont été envoyées régulièrement aux services intéressés du Siège de l'ONUDI.

78. En 1974, le Bureau de liaison de New York a apporté un appui particulier au Siège de l'ONUDI pour son programme de promotion des investissements industriels. Le Bureau a aidé à diffuser les informations correspondantes et encouragé les sociétés industrielles des Etats-Unis et du Canada à participer à la troisième réunion pour la promotion de projets industriels en Asie, à la réunion pour la promotion des investissements et de la coopération dans certaines industries alimentaires, tenue à Amsterdam, et aux réunions de promotion des investissements et consultations techniques sur les industries chimiques dans les pays en voie de développement, tenues à Bucarest.

Personnel du Siège

79. Des 1 028 fonctionnaires en poste au Siège de l'ONUDI au 31 décembre 1974, 35 % environ étaient des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, la plupart d'entre eux occupant des postes soumis au principe de la répartition géographique.

80. Le tableau ci-après indique la répartition des effectifs entre les diverses catégories, et donne les chiffres correspondants pour 1972 et 1973. Ce tableau fait apparaître à la fin de 1974 un accroissement net des effectifs de 0,7 % environ par rapport à 1973, et de 10 % environ par rapport à 1972.

Etat comparatif des effectifs de 1972 à 1974

	<i>1972</i> <i>31 décembre</i>	<i>1973</i> <i>31 décembre</i>	<i>1974</i> <i>31 décembre</i>
P-5 et au-dessus	73	78	80
P-1 à P-4	231	256	254
Agents du service mobile	8	8	7
Agents des services généraux	508	555	566
Travailleurs manuels	117	124	121
	<hr/> 937	<hr/> 1 021	<hr/> 1 028

Note : Ces chiffres comprennent les cinq conseillers interrégionaux et les trois conseillers techniques spéciaux affectés au Siège de l'ONUDI, mais non le personnel engagé pour des périodes de courte durée ni les conseillers industriels hors siège

81. Au 31 décembre 1974, l'ONUDI comptait 341 administrateurs² et fonctionnaires de rang supérieur. Sur ce total, 320 postes étaient financés au titre du budget ordinaire (ce chiffre représente la totalité des postes inscrits à ce budget), 14 au titre des frais généraux et 7 au moyen de ressources extra-budgétaires. Outre ces 341 fonctionnaires, l'ONUDI employait 20 personnes engagées pour des périodes de courte durée. Deux d'entre elles avaient un engagement en voie de régularisation, les 18 autres servaient au titre d'engagements non renouvelables. Au cours de l'année, il y a eu 37 nouveaux engagements pour des périodes de longue durée dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, et 38 cessations de services.

82. Sur les 334 postes occupés par des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs ou des fonctionnaires de rang supérieur nommés à titre régulier, 278 étaient soumis au principe de la répartition géographique. On trouvera à l'appendice I la répartition de ces postes, par régions d'origine et par nationalité des fonctionnaires. Comme le précisait le Rapport annuel de 1973 (ID/B/140, par. 736) les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur affectés à l'ONUDI sont nommés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et non par l'ONUDI elle-même. Le Secrétaire général, pour sa part, est tenu d'observer les directives générales arrêtées par l'Assemblée générale en ce qui concerne la répartition géographique pour l'ensemble du Secrétariat de l'ONU. Pour que l'ONUDI puisse nommer ses propres administrateurs, il faudra, semble-t-il, que soit réglée la question de l'élargissement de l'autonomie administrative de l'ONUDI, question soulevée par le Conseil du développement industriel dans sa décision II (VII).

83. Comme les années précédentes, on a renforcé selon les besoins les effectifs de l'Organisation en recrutant à court terme des experts et consultants indépendants : 207 contrats de louage de services ont été ainsi conclus au cours de l'année. Leur coût total s'élève à 482 455 dollars, alors que le crédit total ouvert à ce titre était de 631 600 dollars, dont 420 000 dollars inscrits au budget ordinaire. La plupart de ces contrats concernaient des consultations techniques au Siège de

² Y compris 7 agents du service mobile.

l'ONUDI, l'établissement de documents et rapports techniques prévus dans le programme de travail et la participation de consultants à des réunions d'experts et des séminaires organisés par l'ONUDI.

84. En 1974, l'ONUDI a continué à encourager la formation au titre de la planification des carrières. Au cours de l'année, deux séminaires/groupes de travail ont été organisés, l'un sur les systèmes d'informatique de gestion et l'autre sur la prise de décisions dans la gestion. Les participants à ces séminaires étaient en majorité des fonctionnaires de l'ONUDI appartenant au moins à la classe P-4, mais plusieurs hauts fonctionnaires de l'AIEA ont été invités à y participer. En outre, six hauts fonctionnaires de l'ONUDI ont participé à un séminaire sur la gestion, organisé conjointement par l'ONU et l'UNESCO à l'intention des cadres supérieurs au centre de formation de l'UNESCO, et qui a duré une semaine.

85. La formation se fait surtout en cours d'emploi, sous la direction des supérieurs hiérarchiques, mais l'ONUDI organise quelques cours de formation spécialisée. C'est ainsi qu'en 1974, le personnel des services de conférences de l'ONUDI a organisé un séminaire de rédaction à l'intention des administrateurs. L'ONUDI a également organisé des cours de perfectionnement en sténographie anglaise, en dehors des heures de bureau. En outre, une vingtaine de fonctionnaires ont suivi des cours d'informatique à l'extérieur de l'Organisation, pour compléter la formation qu'ils avaient reçue de la section de gestion administrative de l'ONUDI.

86. Avec ses ressources financières limitées et des ressources du Programme de formation d'administrateurs de l'ONU, l'ONUDI a financé plusieurs projets d'études individuelles pour des fonctionnaires. Ce type de formation visait à assurer le perfectionnement du personnel technique et des cadres dans des domaines n'intéressant pas un nombre suffisant de fonctionnaires pour justifier que des cours soient organisés à l'ONUDI.

87. En 1974, l'ONUDI a poursuivi son programme d'enseignement des langues afin d'assurer un meilleur équilibre linguistique au Secrétariat et de permettre au personnel de traiter les projets, de plus en plus nombreux, qui exigent la connaissance d'une deuxième, voire d'une troisième langue des Nations Unies. L'enseignement, donné en dehors des heures de travail, a été suivi par à peu près le même nombre d'élèves qu'en 1973; il comportait des cours d'anglais, de français, de russe, d'espagnol et d'allemand. Quelque quatre cents étudiants, pour la plupart fonctionnaires de l'ONUDI, se sont fait inscrire chaque semestre; quelques parents de fonctionnaires de l'ONUDI, quelques membres de missions et quelques fonctionnaires de l'AIEA ont également été admis en fonction des places disponibles. Combinant leurs congés annuels avec un congé d'études, un certain nombre de fonctionnaires ont participé à des cours intensifs en France, en Espagne et au Royaume-Uni pour améliorer leur connaissance d'une langue de travail importante pour les fonctions qu'ils occupent.

Remboursement de la taxe à la valeur ajoutée

88. En 1972, le Gouvernement autrichien a adopté un nouveau système de taxe à la valeur ajoutée (TVA), qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1973, en vertu duquel tous les achats faits en Autriche sont soumis à une taxe de 8 à 16 %, selon les articles. Conformément à l'exemption générale de taxes dont l'ONUDI bénéficie en vertu de la

section 16 de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et la République d'Autriche relatif au Siège de l'ONUDI, l'Organisation a négocié un accord avec le gouvernement au sujet du nouveau système de TVA. Le Gouvernement autrichien est convenu de rembourser à l'ONUDI la taxe sur la presque totalité des fournitures de biens ou des prestations de services ayant une valeur nette, TVA exclue, au moins égale à 1 000 schillings autrichiens. L'accord est entré en vigueur le 1^{er} février 1975 avec effet rétroactif au 31 décembre 1972.

Documentation

89. Conformément à la décision de l'Assemblée générale et à la recommandation du Secrétaire général visant à réduire le volume de la documentation, l'ONUDI est parvenue à économiser par rapport à 1970 plus des 37,9 % demandés pour ce qui est du nombre total de pages présentées à la reproduction, et ce, bien que les demandes de publications de documents aient considérablement augmenté pendant l'année écoulée. La production totale de documents, imprimés, etc., soit par les soins de l'Organisation, soit dans les ateliers de l'AIEA dans le cadre des services communs à l'AIEA et à l'ONUDI s'est élevée à 53,8 millions de pages tirées.

Bâtiments

90. Poursuivant ses efforts pour fournir à l'ONUDI les locaux dont elle a besoin, le pays hôte a mis à la disposition de l'Organisation 1 006 mètres carrés supplémentaires (superficie brute) de locaux pour bureaux et entrepôts, dans un bâtiment bien situé par rapport au complexe de la Lerchenfelderstrasse. A la fin de 1974, le Siège temporaire de l'ONUDI occupait dix bâtiments séparés, réservés en totalité ou en partie à l'ONUDI et ayant une superficie totale brute de 29 912 mètres carrés. Un autre bâtiment, qui doit être partagé à égalité avec l'AIEA, doit être occupé dès le début de 1975. Malheureusement, mais cela est peut-être inévitable, la situation du bâtiment ne fera qu'ajouter à la dispersion des locaux, ce qui entraînera des dépenses supplémentaires.

91. Sur les lieux du Siège permanent de l'ONUDI et de l'AIEA, au Donaupark, les silhouettes élancées des divers éléments de l'ensemble offrent un spectacle impressionnant. Les chantiers des sept bâtiments des deux organisations en sont à diverses phases d'avancement. Fin 1974, les fondations des bâtiments de bureaux et de salles de conférence des deux organisations étaient achevées, celles des bâtiments des services communs étant avancées à plus de moitié. En outre, la structure des cages d'escalier et les éléments en béton des services communs des quatre bâtiments administratifs des deux organisations étaient construits à 90 %, les installations correspondantes du bâtiment des conférences l'étant à 80 %. Les délais de construction sont respectés et l'installation des organisations dans ces bâtiments est toujours prévue pour la fin de 1978.

92. Sans entrer dans le détail des problèmes que ce grand projet a posé aux autorités gouvernementales, l'action suivie des fonctionnaires du Siège des organisations internationales et du Centre de conférences de Vienne³, de leurs adjoints, des consultants et des consortiums d'entreprises du bâtiment mérite des éloges sans réserve.

³ Société nationale responsable de l'exécution de ce projet.

TRAVAUX PREPARATOIRES DE LA DEUXIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

93. En 1974, une grande partie des travaux de l'ONUDI a porté sur la préparation de sa deuxième Conférence générale, qui se tiendra à Lima (Pérou), du 12 au 26 mars 1975.

94. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI, conférence mondiale sur l'industrialisation, fait partie d'une série de conférences organisées par l'ONU pour étudier les problèmes du développement à l'échelle du globe, afin de mettre au point un vaste ensemble de stratégies qui serviront à orienter l'avenir économique de toutes les actions et à définir les principes de leur coopération.

95. La Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international que l'Assemblée générale a adoptés à sa sixième session extraordinaire, le 1^{er} mai 1974, ont arrêté en matière de développement économique et social un ensemble de règles et de principes applicables à tous les pays. Or, dans ce domaine, l'industrie joue un rôle clef, l'industrialisation ayant souvent été considérée comme l'une des pièces maîtresses de ce processus. C'est pourquoi on a déclenché le mécanisme international de coopération qui doit permettre de résoudre les problèmes complexes que soulève une participation nettement plus importante des pays en voie de développement à la production industrielle mondiale.

96. Comme il a déjà été mentionné précédemment⁴, l'Assemblée générale, à sa vingt-neuvième session, a adopté, le 14 décembre 1974, la résolution 3306 (XXIX) sur la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. Dans cette résolution, l'Assemblée générale est convenue que l'un des objectifs fondamentaux de la Conférence était de contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international en adoptant une déclaration internationale et en définissant un plan d'action afin d'énoncer des principes directeurs tendant à renouveler et à renforcer la coopération en vue de favoriser le développement industriel des pays en voie de développement. L'Assemblée générale a estimé que le plan d'action devrait comprendre des mesures concrètes propres à aider les pays en voie de développement à avancer sensiblement leur développement industriel; énoncer des mesures propres à encourager la coopération industrielle internationale, y compris des plans d'action concertée entre les Etats Membres; définir des objectifs quantitatifs pour accroître sensiblement la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale; et créer un mécanisme approprié aux fins d'atteindre ces objectifs. Dans ce contexte, il convient d'accorder une attention spéciale aux pays en voie de développement les moins avancés. L'Assemblée générale a aussi demandé instamment à la Conférence de décider, sur la base du plan d'action, des mesures à prendre pour renforcer l'ONUDI afin qu'elle puisse devenir un cadre institutionnel efficace en vue d'élargir ses activités d'une manière qui réponde aux besoins des pays en voie de développement et au rôle de leur industrialisation dans un nouvel ordre économique international.

97. En 1974, trois sessions du Comité préparatoire intergouvernemental ont eu lieu à Vienne. Le Secrétariat a assuré les services nécessaires à ces sessions et, sous la direction du Comité, a établi les documents de base dont celui-ci avait besoin. Il a

⁴ Voir au chapitre premier la section relative à "l'Assemblée générale".

également établi une note préliminaire concernant la préparation d'un plan d'action sur l'industrialisation (ID/B/C.3/27 et Corr.1). Pour permettre au Comité préparatoire de s'acquitter de son mandat conformément aux dispositions du paragraphe 4 c) de la résolution 2952 (XXVII) de l'Assemblée générale, qui a chargé le Comité permanent d'étudier et de formuler des projets de propositions et de recommandations qui seront soumis à l'examen de la Conférence, le Directeur exécutif de l'ONUDI a écrit en juin 1974 aux gouvernements en les priant de lui communiquer leurs vues et leurs observations au sujet des conclusions et recommandations de la deuxième Conférence générale. Ces réponses, très détaillées, ont été transmises aux organisateurs de la Conférence dans les documents ID/CONF.3/8 et Add.1 et Corr.1. Le rapport du Comité préparatoire sur les travaux de ces cinq sessions a été transmis à la Conférence dans le document ID/CONF.3/18.

98. Pendant toute l'année, l'ONUDI a eu de nombreuses consultations avec des gouvernements, des groupes régionaux et d'autres organisations internationales pour préparer la Conférence. Le Secrétariat a participé activement, en coopération avec les Commissions économiques régionales intéressées, à la préparation et à l'organisation de réunions, tenues à l'échelon ministériel, dans différentes régions. Le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, créé en décembre 1973 par la deuxième Conférence des ministres africains de l'industrie pour étudier les progrès de l'exécution du programme d'action défini dans la déclaration sur l'industrialisation en Afrique, s'est réuni pour la première fois à Addis-Abeba, les 23 et 24 septembre 1974. Ce comité a étudié dans le détail le plan d'action contenu dans la Déclaration du Caire de décembre 1973, compte tenu de l'évolution de la situation.

99. Une réunion d'un groupe d'experts, organisée par la CESAP, s'est tenue à Bangkok du 17 au 19 septembre 1974, afin de préparer la réunion prévue pour la région de l'Asie et du Pacifique. Cette réunion s'est tenue à l'échelon ministériel en deux phases : la première phase (du 28 au 30 octobre) était réservée aux pays en voie de développement de la région de la CESAP, et la seconde (du 31 octobre au 4 novembre) à l'ensemble des membres de la CESAP. Cette réunion a adopté une déclaration sur l'industrialisation dans la région de l'Asie et du Pacifique et les principes et programmes d'action correspondants.

100. Du 30 septembre au 2 octobre, un Groupe d'experts d'Amérique latine, organisé par la CEPAL, s'est réuni à Buenos Aires pour préparer la Conférence latino-américaine sur l'industrialisation qui a eu lieu, à l'échelon ministériel, à Mexico, du 25 au 29 novembre. La Conférence a adopté une déclaration sur l'industrialisation en Amérique latine et les principes et le programme d'action correspondants.

101. La troisième Conférence sur le développement industriel des Etats arabes, qui s'est tenue à Tripoli (République arabe libyenne), du 7 au 14 avril 1974, a passé en revue les diverses positions des pays arabes et a adopté une déclaration qui sera présentée à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI.

102. Le Secrétariat de l'ONUDI a également été représenté à la réunion ministérielle du Groupe des 77 qui a eu lieu à Vienne, du 5 au 11 décembre 1974, et à la Conférence ministérielle du Groupe des 77 qui s'est tenue à Alger, du 15 au 18 février 1975. Ces deux réunions ont été consacrées aux travaux préparatoires de la deuxième Conférence générale.

103. En outre, des contacts ont été maintenus pendant toute l'année avec d'autres groupements régionaux, tels que la Communauté européenne (CE) et le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM). Les pays membres du CAEM ont élaboré, pour le présenter à la deuxième Conférence générale, un document sur l'expérience acquise en matière de coopération dans le domaine du développement industriel et sur l'influence de l'industrialisation sur le développement des relations économiques avec d'autres pays.

104. En septembre 1974, le Directeur exécutif a adressé à tous les gouvernements éligibles au Conseil du développement industriel, aux organisations intergouvernementales ainsi qu'aux organisations internationales non gouvernementales jouissant du statut consultatif auprès de l'ONUDI des invitations officielles à participer à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. Par la suite, le Secrétariat a adressé aux divers gouvernements un certain nombre de documents relatifs à la Conférence. Parmi ces documents, figuraient notamment la Déclaration du Directeur exécutif à la cinquante-septième session du Comité économique du Conseil économique et social et le rapport du Comité de la planification du développement sur les travaux de sa dixième session⁵, qui était essentiellement consacrée à l'examen des principaux problèmes que l'industrialisation soulève dans les pays en voie de développement ainsi qu'aux grands principes en cause.

105. Parmi les documents diffusés aux gouvernements avant la Conférence, figurait le rapport de la réunion du Groupe d'experts sur la coopération industrielle internationale, organisée par l'ONUDI en coopération avec le Gouvernement français et la Maison des sciences de l'homme, qui s'est déroulée à Paris les 21 et 22 juin 1974. Les participants, experts de pays développés et de pays en voie de développement appartenant à des systèmes socio-économiques différents, se sont surtout intéressés à l'idée d'une nouvelle répartition internationale de la main-d'œuvre en fonction des besoins de l'industrie, et au concept d'une nouvelle structure économique internationale. Ils ont accordé une importance particulière à la nécessité, pour tous les gouvernements participant à la deuxième Conférence générale, de mettre sur pied un plan d'action et d'aboutir à un accord général. On a estimé que ce plan pourrait être exécuté moyennant un système de consultations intergouvernementales qui auraient lieu initialement à l'échelon mondial et envisageraient le système industriel dans sa totalité et, par la suite, dans le cadre de consultations menées à l'échelon sectoriel.

106. L'ONUDI a également maintenu pendant toute l'année 1974 des contacts étroits avec des organisations et des institutions internationales afin de préparer la Conférence. Ainsi, conformément aux dispositions de la résolution 3087 (XXVIII) de l'Assemblée générale, et notamment du paragraphe 4 du dispositif, la documentation présentée à la cinquante-septième session du Conseil économique et social, tenue à Genève, du 3 juillet au 2 août 1974, comportait le rapport du Comité préparatoire intergouvernemental et le rapport du Directeur exécutif de l'ONUDI sur l'état d'avancement des travaux préparatoires de la deuxième Conférence générale. Par la suite, dans sa résolution 1909 (LVII), le Conseil a pris note des travaux préparatoires effectués jusque-là par le Conseil du développement industriel et par le Comité permanent en leur qualité de Comité préparatoire intergouvernemental de la

⁵Pour de plus amples détails sur la dixième session du Comité de la planification du développement, voir au chapitre premier la section consacrée au "Conseil économique et social".

deuxième Conférence générale de l'ONUDI et a recommandé, notamment, que la Conférence élabore une stratégie détaillée pour aider à accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement.

107. En outre, certains aspects de l'industrialisation des pays en voie de développement tels que l'emploi, le commerce, l'alimentation et l'agriculture devant être examinés à sa deuxième Conférence générale, l'ONUDI a maintenu des contacts étroits avec les agences spécialisées en vue de préparer la Conférence. A la suite de consultations organisées entre fonctionnaires de l'ONUDI, de la CNUCED, de la FAO et de l'OIT, un certain nombre de documents ont été établis conjointement pour être soumis à la Conférence, conformément aux directives du Comité préparatoire intergouvernemental.

108. Le Comité consultatif des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique au développement (ACAST) a également accepté, à la demande de l'ONUDI, de présenter une communication à la Conférence. Cette communication a pris la forme d'une déclaration adoptée par l'ACAST, à sa vingtième session tenue du 21 octobre au 1^{er} novembre 1974.

109. Des documents de la Conférence ont également été préparés concernant les incidences que les recommandations adoptées par la Conférence mondiale des Nations Unies pour l'alimentation et par la Conférence mondiale de la population pourraient avoir sur les activités de l'ONUDI.

110. Les travaux préparatoires faits au sein du Secrétariat de l'ONUDI proprement dit ont été dirigés et coordonnés par un Comité directeur. La plupart des documents préparés par le Secrétariat pour la Conférence ont été rédigés par des fonctionnaires de l'ONUDI dans le cadre du programme des politiques et des programmations industrielles. Les travaux effectués à cet égard sont décrits de manière plus détaillée au chapitre V.

111. Les services de conférences de l'ONUDI sont demeurés en contact étroit avec le Coordonnateur général de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, nommé par le Gouvernement péruvien, en ce qui concerne les dispositions matérielles de la Conférence.

Chapitre VII

SOURCES DE FINANCEMENT

1. Les fonds qui servent à financer les activités de l'ONUDI proviennent de six sources : le Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (BO); le Programme ordinaire d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies (PO); le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); le programme des Services industriels spéciaux (SIS); le Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI (FGAS) et les Fonds d'affectation spéciale (FAS). Les caractéristiques de ces sources de financement et leurs programmes respectifs, considérés en particulier dans leurs rapports avec les activités de l'ONUDI, ont été décrits en détail dans le Rapport annuel de 1973 (ID/B/140, par. 775 à 841). On trouvera dans les paragraphes suivants des détails sur le développement et l'utilisation des ressources financières au cours de l'année 1974, ainsi qu'un bref résumé de la situation en ce qui concerne les fonds alloués pour les frais généraux.

BUDGET ORDINAIRE DE L'ONUDI

2. Par sa résolution 3043 (XXVII) du 19 décembre 1972, l'Assemblée générale a approuvé, à titre expérimental, l'institution pour l'Organisation des Nations Unies, à compter du 1^{er} janvier 1974, d'un nouveau système de planification à moyen terme (quatre ans) et d'un cycle budgétaire biennal. En conséquence, l'ONUDI a établi en 1972 son plan à moyen terme pour la période 1974-1977 et son budget-programme pour les années 1974-1975; après avoir été approuvés par le Conseil du développement industriel à sa septième session et examinés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), ces documents ont été examinés par l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session. Par sa résolution 3195 (XXVIII) du 18 décembre 1973, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit de 30 798 000 dollars pour 1974-1975 (sur la base d'un taux de change de 21 schillings autrichiens pour 1 dollar). Depuis janvier 1974, le taux de change officiel fixé pour les opérations de l'ONU a toujours été inférieur au taux mentionné ci-dessus, et il est tombé à 17,90 schillings autrichiens pour 1 dollar en novembre 1974. Au budget ordinaire de l'ONUDI, l'exercice 1974 s'est donc soldé par un lourd déficit imputable non seulement à la dévaluation du dollar mais aussi au taux élevé d'inflation. En septembre 1974, l'ONUDI a soumis au Secrétaire général un rapport intérimaire et une demande de crédits additionnels de 2 846 000 dollars pour 1974 et de 3 613 000 dollars pour 1975, crédits dont la ventilation est donnée ci-après.

1974		Dollars des Etats-Unis
1.	Inflation	997 000
2.	Taux de change	1 276 000
3.	Augmentations de l'indemnité de poste, dues à 1 et 2 ci-dessus	573 000
		<hr/>
		2 846 000
		<hr/> <hr/>
1975		
1.	Inflation	849 000
2.	Taux de change	1 553 000
3.	Augmentations de l'indemnité de poste, dues à 1 et 2 ci-dessus	1 211 000
		<hr/>
		3 613 000
		<hr/> <hr/>

3. Cependant, dans le Rapport intérimaire du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le budget-programme de l'exercice biennal 1974-1975¹, les crédits additionnels demandés pour l'ONUDI s'élèvent en tout et pour tout à 5 400 000 dollars pour l'exercice biennal 1974-1975 (2 660 000 dollars pour la dévaluation du dollar et 2 740 000 dollars pour l'inflation). Ces crédits laisseraient encore l'ONUDI avec un déficit de 1 059 000 dollars dont la résorption exigerait de sérieuses mesures d'économie, des réductions de programmes et un redéploiement des ressources budgétaires.

4. On trouvera une ventilation détaillée des dépenses effectuées par l'ONUDI au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies dans le Rapport financier et les comptes pour l'année qui a pris fin le 31 décembre 1974 et dans le Rapport du Comité des commissaires aux comptes, documents qui seront soumis à l'Assemblée générale à sa trentième session. Au tableau 5 de l'annexe statistique, on trouvera une ventilation générale des dépenses effectuées en 1974 au titre du budget ordinaire et des dépenses prévues pour la période 1975-1977.

5. Des directives pour l'établissement du plan à moyen terme pour 1976-1979 et du projet de budget-programme pour 1976-1977 ont été données par l'Assemblée générale dans sa résolution 3199 (XXVIII) du 18 décembre 1973 sur la formulation, l'examen et l'approbation des programmes et des budgets. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a, notamment, prié le Conseil économique et social d'indiquer clairement l'ordre de priorité, dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, dont le Secrétaire général devra tenir compte lorsqu'il établira le plan à moyen terme pour 1976-1979 et le projet de budget-programme pour 1976-1977; elle a également prié le Secrétaire général, lorsqu'il établira le plan à moyen terme pour 1976-1979 et les projets de budget-programme pour cette période, de continuer à évaluer l'efficacité des programmes, répartissant les ressources différemment aux besoins et de veiller à ce que les programmes importants comportent réellement un élément substantiel d'expansion.

6. Le Conseil du développement industriel, à sa huitième session, a examiné une note du Directeur exécutif intitulée "Directives pour l'établissement du budget-programme biennal 1976-1977 et du plan à moyen terme 1976-1979"².

¹ A/9606.

² ID/B/C.3/22.

L'avis général du Conseil a été que les recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la stratégie à long terme de l'ONUDI et les conclusions formulées au sujet de ces recommandations par le Comité spécial pourraient être prises comme directives par le Secrétaire général et le Directeur exécutif pour la définition des objectifs et des priorités du budget-programme pour 1976-1977 et du plan à moyen terme pour 1976-1979. Cet avis est exposé dans la résolution 42 (VIII) adoptée par le Conseil le 13 mai 1974. En outre, le Conseil économique et social, dans sa résolution 1909 (LVII) du 2 août 1974 a recommandé que "les mesures nécessaires soient prises pour améliorer la capacité opérationnelle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, et notamment que soit étudiée la question de l'accroissement des ressources affectées à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour que celle-ci dispose des moyens nécessaires".

7. Compte tenu des recommandations du Conseil du développement industriel et du Conseil économique et social, l'ONUDI a établi son projet de budget-programme en prévoyant un taux de croissance annuelle réelle de 3 %, et en supposant, conformément aux directives du Secrétaire général, un taux de change de 18,50 schillings autrichiens pour 1 dollar des Etats-Unis en 1976 et 1977 et un taux d'inflation de 9 % en 1976 et de 8 % en 1977. Le projet de budget ainsi établi évalue les dépenses à 45 173 000 dollars pour la période biennale 1976-1977, ce qui représente une augmentation de 14 375 000 dollars, ou 46,9 %, par rapport aux crédits initialement ouverts pour 1974-1975; cette augmentation peut être ventilée comme suit :

	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	<i>Pourcent ge</i>
Maintien des niveaux de 1974-1975, compte tenu des taux prévus pour 1976-1977 et des augmentations dues aux réalignements monétaires	12 143 000	39,7
Augmentations dues à des dépenses non renouvelables et/ou incompressibles	126 000	0,4
Taux de croissance réelle	2 106 000	6,8
	<hr/> 14 375 000	<hr/> 46,9%

8. Après avoir été examiné par le Secrétaire général, le projet de budget-programme de l'ONUDI pour 1976-1977 sera présenté au Conseil du développement industriel, à sa neuvième session, pour examen et approbation, et sera ensuite inclus dans le budget-programme initial pour l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies présenté par le Secrétaire général. En juin 1975 il sera soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), accompagné des commentaires du Conseil du développement industriel. Après avoir été examiné en détail par le Comité, le projet de budget-programme sera présenté à l'Assemblée générale, à sa trentième session, à la fin de 1975, accompagné des recommandations du CCQAB.

9. L'ONUDI a également établi un avant-projet de plan à moyen terme pour 1976-1979, que les services compétents du Siège de l'Organisation des Nations Unies examinaient au moment où le présent rapport a été mis sous presse. En temps voulu, le Secrétaire général présentera son projet de plan à moyen terme, qui sera soumis aux mêmes procédures d'examen que celles qui sont décrites ci-dessus pour le budget programme.

FONDS ALLOUES POUR FRAIS GENERAUX

10. La situation des fonds alloués pour frais généraux, qui était critique en 1973 (voir ID/B/140, par. 784 et 785), a continué de se détériorer en 1974 et s'est traduite par un déficit d'environ 625 000 dollars à la fin de l'année³. Ce déficit est dû, non seulement au fait que le niveau de l'assistance technique fournie a été inférieur au niveau prévu, mais aussi à l'élévation des dépenses de personnel du fait de l'inflation et des fluctuations de change.

11. Même si l'ONUDI appliquait les mesures d'économie les plus strictes, en vue d'élever au maximum les rapports coût/bénéfice par un accroissement de la productivité et de la rationalisation, elle ne serait pas en mesure de combler un déficit aussi important en 1975, à moins que ces mesures ne s'accompagnent d'une compression importante de personnel qui entraînerait un déclin inacceptable des activités d'assistance technique. Placée devant ce dilemme, l'ONUDI a demandé au PNUD s'il serait possible de prolonger la période de remboursement de 1975 à la fin de 1977, date à laquelle le déficit de 1974 pourrait être résorbé. A titre exceptionnel, le PNUD a accédé à cette demande en fixant comme condition que tous les efforts soient faits pour maintenir en 1975 et les années suivantes les dépenses pour frais généraux au niveau des recettes à ce titre.

12. Une analyse approfondie des coûts a été faite en 1973 et en 1974 pour toutes les organisations chargées de l'exécution de projets, sous les auspices du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA). Il en est ressorti que les dépenses de l'ONUDI pour l'appui et le soutien des projets financés par le PNUD se sont élevées en 1973 à 31,2 % du budget des projets. On se rappellera que les fonds alloués par le PNUD pour les frais généraux ne s'élèvent qu'à 15 % de la valeur des projets (voir ID/B/140, par. 780). Autrement dit, l'ONUDI ne reçoit que 130 dollars au titre des frais généraux pour un projet d'une valeur de 1 000 dollars et doit imputer les 182 dollars restants sur son budget ordinaire. Tout accroissement du nombre de projets du PNUD exécutés par l'ONUDI se traduit donc par une augmentation de la ponction sur le budget ordinaire de l'Organisation. Le montant total des sommes imputées sur le budget ordinaire au titre des frais généraux a été de 2,9 millions de dollars en 1973; on estime qu'il s'élèvera à 3,5 millions de dollars en 1974. (Ces chiffres ne tiennent pas compte des projets exécutés par l'ONUDI et financés par le fonds d'affectation spéciale, pour lesquels la situation des frais généraux est encore pire.)

13. La moyenne des coûts de l'appui aux projets s'est élevée en 1973, pour toutes les organisations incluses dans l'étude sur le système de mesure des coûts, à 23,2 % de la valeur des projets, le pourcentage le plus élevé étant enregistré pour l'ONUDI et le plus bas pour la FAO (19,3 %). Il ressort clairement de cette analyse que les coûts de l'appui aux projets sont inversement proportionnels à la valeur et à la durée de ces derniers; l'ONUDI est bel et bien la dernière de toutes les organisations chargées de l'exécution en ce qui concerne la valeur et la durée moyennes des projets qu'elle exécute pour le compte du PNUD, alors que la FAO arrive en tête.

14. Bien qu'il fût au courant de cette situation, le Conseil d'administration du PNUD, à sa dix-huitième session en juin 1974, n'a pas accepté de relever le taux de

³Le chiffre de 625 000 dollars est fondé sur l'hypothèse que l'ONUDI récupérera une somme de 152 000 dollars, correspondant au montant des frais généraux pour les projets des SIS qui n'ont pas été remboursés les années précédentes. Si cette somme n'est pas versée à l'ONUDI, le déficit sera augmenté d'autant.

remboursement des dépenses d'appui aux projets (ou frais généraux), qui est actuellement de 13 %. A sa dix-neuvième session, en juin 1975, le Conseil d'administration a cependant accepté de porter ce taux de 13 à 14 %, à savoir 2 % pour l'élaboration des projets et 12 % pour les activités d'appui non techniques avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1974. Le PNUD a aussi accepté de modifier les procédures de comptabilité, de façon que les frais généraux soient calculés sur la base des coûts réels et non sur la base de coûts forfaitaires. Ces mesures ne se traduiront que par une augmentation minimale des recettes de l'ONUDI à partir de janvier 1975 et ne résoudreont pas les problèmes financiers fondamentaux de l'Organisation. En fait, en supposant que l'ONUDI puisse atteindre les objectifs prévus en matière d'assistance technique en 1975, 1976 et 1977 et si les recettes au titre des frais généraux ne sont pas supérieures à celles de 1974, où la valeur totale des projets réalisés a été de 23,9 millions de dollars, le déficit de l'Organisation à la fin de 1977 s'élèvera à quelque 5 millions de dollars.

PROGRAMME DES SERVICES INDUSTRIELS SPECIAUX⁴

15. Le programme des Services industriels spéciaux a été créé en 1966 en vue de répondre avec la souplesse nécessaire à des besoins urgents et spécifiques de l'industrie qui ne peuvent pas être couverts par la planification à long terme. Au titre du Fonds de réserve du programme CIP (voir ID/B/140, par. 788), 3,5 millions de dollars par an sont affectés au programme des SIS, étant entendu qu'une somme de 1 million de dollars au moins doit être consacrée aux pays les moins développés. Les projets du SIS dont le financement doit être assuré par le Fonds de réserve sont évalués et approuvés conjointement par l'ONUDI et le PNUD.

16. L'ONUDI gère en outre un solde peu important du Fonds d'affectation spéciale qui était alimenté par des contributions volontaires et qui servait à l'origine au financement du programme des SIS (voir ID/B/140, par. 788).

17. Il convient donc peut-être d'examiner séparément les activités financées au titre de la Réserve du programme des SIS et celles qui sont financées au titre du Fonds d'affectation spéciale, bien qu'il n'y ait pas de différences fondamentales entre elles.

Fonds de réserve du programme des SIS

18. L'application de nouvelles directives et procédures à cette partie du programme des SIS au cours du deuxième semestre de 1972 a donné naissance à certaines ambiguïtés en 1973. En vue de résoudre ces difficultés et de maintenir le programme des SIS sur sa lancée, l'ONUDI et le PNUD ont adopté, en mai 1974, un amendement par lequel les deux organismes estiment notamment que, compte tenu de la nature du programme et de l'expérience acquise, la base de travail devrait être, chaque année, de 2,5 à 3 fois supérieure au plafond des dépenses autorisées. L'Administrateur du PNUD a également demandé à son Conseil d'administration d'approuver le report du solde non dépensé d'une année sur l'autre afin de faciliter l'utilisation totale des fonds disponibles, ainsi que la délégation de ses pouvoirs aux Représentants résidents pour l'élaboration, l'évaluation et l'approbation des projets des SIS.

⁴ On trouvera des renseignements détaillés sur le financement du programme des SIS aux tableaux 2 (D.I-D.III) et 3 (D) de l'annexe statistique.

19. Il a également été demandé au PNUD de modifier certaines instructions antérieures, aux termes desquelles toutes les dépenses encourues au titre des SIS dans les pays en voie de développement les moins avancés sont imputables sur la quote-part de ces pays dans le Fonds du PNUD pour les mesures spéciales en leur faveur. Tout assouplissement de cette disposition contribuerait à freiner la diminution, constatée en 1974, du nombre des demandes d'assistance au titre des SIS présentées par ces pays.

20. Comme les années précédentes, les activités menées en 1974 au titre de la réserve du programme des SIS ont été axées sur les travaux postérieurs aux études de faisabilité, l'amélioration et la remise en état d'installations et d'entreprises industrielles et la mise en valeur des ressources locales. Quant au volume des dépenses, la première place revient aux industries légères, suivies par les industries mécaniques, les industries chimiques et pharmaceutiques et les industries des pâtes et papiers, les industries des matériaux de construction, l'industrie du bâtiment, les industries des engrais et des pesticides et les industries pétrochimiques, et les industries métallurgiques.

Fonds d'affectation spéciale des SIS

21. Au début de 1974, les crédits non utilisés de ce fonds étaient légèrement supérieurs à 700 000 dollars. A la fin d'octobre 1974, 94 demandes de services d'experts de courte durée, d'un coût total d'environ 297 000 dollars, avaient été approuvées; la plupart de ces projets ont été exécutés au cours de l'année considérée.

PROGRAMME ORDINAIRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ONUDI

22. A sa septième session, en 1973, le Conseil du développement industriel avait approuvé le programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI pour 1974 présenté par le Directeur exécutif⁵.

23. Le programme ordinaire pour 1974 comprenait des projets nationaux, régionaux et interrégionaux d'un coût total de 1,5 million de dollars. Le crédit de 1,5 million de dollars ouvert par l'Assemblée générale pour la mise en œuvre du programme de 1974 a été entièrement utilisé au cours de cette année; l'équivalent de 250 000 dollars avait été alloué à l'ONUDI en monnaies non convertibles. On trouvera à l'appendice H une comparaison entre le programme approuvé par le Conseil du développement industriel pour 1974 et les activités exécutées.

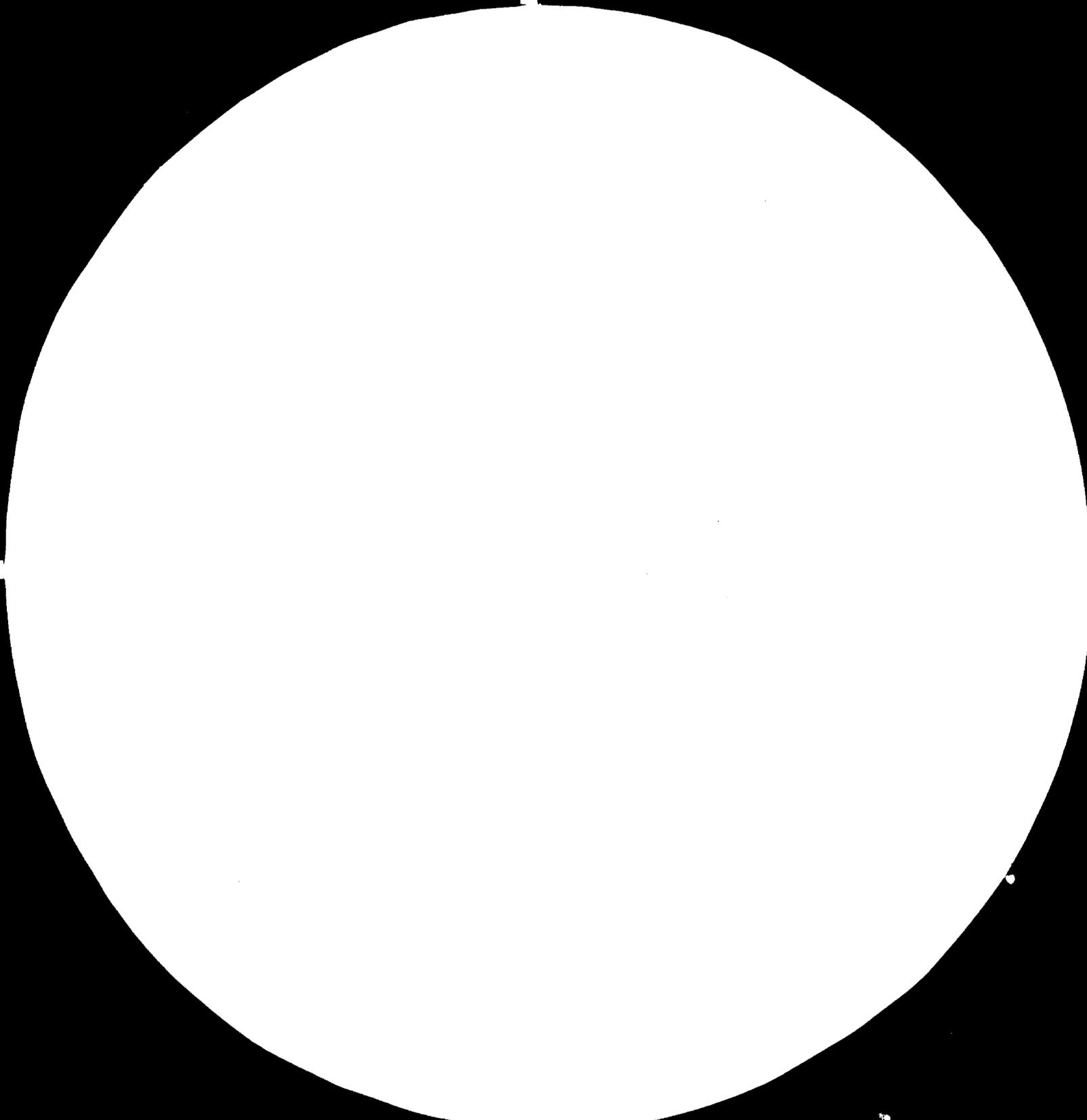
24. En 1974, comme les années précédentes, la majeure partie des ressources du programme ordinaire a servi à financer la formation de personnel pour l'industrie. Dans le cadre des divers programmes individuels ou collectifs de formation, 245 bourses de perfectionnement ont été accordées en 1974 à des ressortissants de pays en voie de développement. Sur les neuf stages de formation et séminaires interrégionaux et régionaux, totalement ou partiellement financés par le programme

⁵ ID/B/124 et Corr. 1 et 2.

C-384



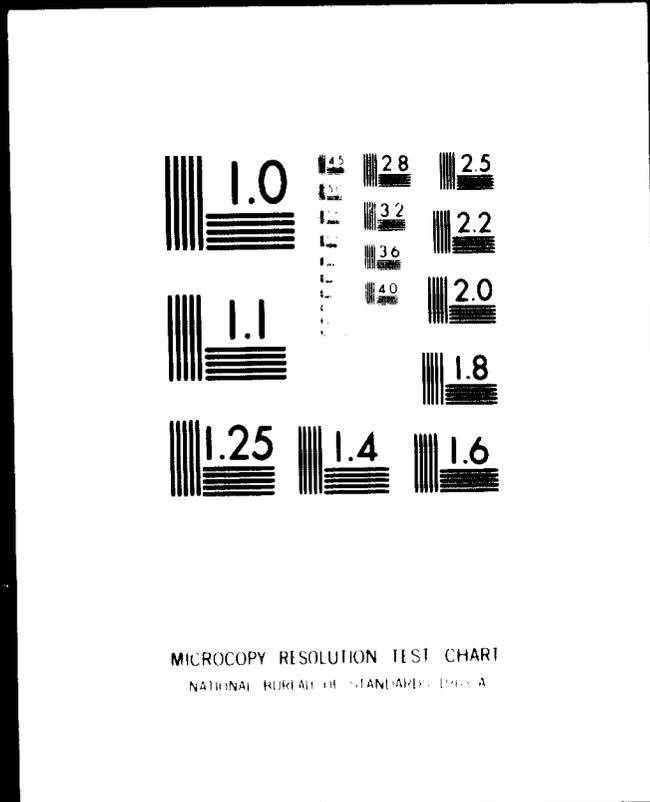
77 . 11 . 15



3 OF 4

07052

F



24x

A

ordinaire, quatre ont été organisés dans des pays en voie de développement. En 1974, ces pays ont en outre offert à 22 boursiers des possibilités de formation dans diverses branches de l'industrie.

25. Les crédits en monnaies non convertibles ont été utilisés pour financer un stage de formation en groupe dans l'entreprise, organisé en République socialiste soviétique d'Ukraine à l'intention de 33 ingénieurs et techniciens de la sidérurgie, ainsi qu'une étude de faisabilité sur l'exploitation des gisements de sables ilménitiques en Gambie.

26. Au deuxième rang des postes de dépenses du programme ordinaire de 1974 figurait le financement de quinze postes de conseillers régionaux auprès des commissions économiques régionales (5 à la CEPAL, 5 à la CEA, 4 à la CESAP et 1 à la CEAO) et de six postes de conseillers interrégionaux affectés aux divers éléments de programme de l'ONUDI. En 1974, ces activités des conseillers régionaux ont porté principalement sur le transfert des techniques, les stratégies, plans et politiques d'industrialisation, les petites industries et le traitement des produits alimentaires, tandis que les conseillers interrégionaux se sont surtout occupés des activités opérationnelles menées dans des secteurs spécialisés comme l'industrie chimique, la métallurgie, les constructions mécaniques, l'industrie des engrais et l'industrie alimentaire.

27. Les consultations menées avec des gouvernements de pays en voie de développement pour mettre au point de nouveaux programmes d'activités adaptés aux besoins particuliers de ces pays constituent une importante caractéristique du programme ordinaire. En 1974, l'ONUDI a mené des consultations et envoyé des missions de programmation de ce type dans seize pays en voie de développement.

28. Une faible fraction des crédits ouverts au titre du programme ordinaire a servi à financer des projets concernant l'échange de données d'expérience et la coopération industrielle entre les pays en voie de développement, pour lesquels aucun crédit distinct n'a été prévu dans le programme approuvé par le Conseil en mai 1973. Parmi ces projets figure le séminaire interrégional sur l'emballage que l'ONUDI a organisé en novembre 1974, en coopération avec le Gouvernement indien, à l'intention de ressortissants d'autres pays en voie de développement.

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE

29. Les fonds d'affectation spéciale demeurent une précieuse source complémentaire de financement pour les activités d'assistance technique de l'Organisation. Ils sont particulièrement utiles lorsqu'il s'agit de financer des projets qui ne peuvent être inscrits aux programmes par pays du PNUD ou au programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI (c'est le cas des projets intéressant des pays dont les contributions au PNUD sont supérieures à l'aide qu'ils en reçoivent). Par ailleurs, certains pays en voie de développement ou développés préfèrent affecter à des projets déterminés les contributions volontaires qu'ils versent à l'ONUDI conformément à la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale. Certaines contributions sont faites en monnaies non convertibles, ce qui pose quelques problèmes à l'ONUDI, car il n'est pas toujours facile de les utiliser au mieux; il est donc nécessaire de demander aux

pays donateurs de verser une partie de leurs contributions en monnaies convertibles, au moins jusqu'à concurrence de la somme requise pour couvrir les dépenses de soutien du programme.

30. Le coût net des projets approuvés en 1974 au titre des fonds d'affectation spéciale s'est élevé à 900 000 dollars (il avait été prévu qu'il atteindrait 1,2 million de dollars, voir ID/B/140, par. 838), ce qui représente une augmentation de 28,6 % par rapport à 1973. Les dépenses totales effectuées en 1974 au titre de ces fonds se sont élevées à 500 000 dollars; les crédits non utilisés, d'un montant de 900 000 dollars, ont été reportés à 1975 (voir annexe statistique, tableaux 2 E et 3 E).

CHIFFRES INDICATIFS DE PLANIFICATION

31. Pour l'année considérée, les dépenses effectuées au titre des chiffres indicatifs de planification du PNUD se sont élevées à 17,4 millions de dollars, soit 72,6 % du montant total des activités d'assistance technique de l'ONUDI, qui a été de 23,9 millions de dollars. En 1974, le volume de ces dépenses a augmenté de 27 % par rapport à l'année précédente. On trouvera au chapitre II, section "Programmes par pays" un exposé détaillé sur les activités financées au titre des CIP en 1974.

FONDS GENERAL D'AFFECTATION SPECIALE DE L'ONUDI

32. Le Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI est alimenté par les contributions volontaires versées à l'Organisation par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le montant des contributions versées au Fonds général d'affectation spéciale a augmenté régulièrement depuis sa création, ce qui a permis à l'ONUDI d'entreprendre, dans divers domaines de l'industrie, des programmes qui n'auraient pas pu être financés au moyen des ressources traditionnelles.

33. Les principes et méthodes de programmation appliqués pour l'utilisation du Fonds général d'affectation spéciale ont été décrits dans des rapports antérieurs au Conseil du développement industriel⁶.

34. Au 31 décembre 1974, 354 projets au total dont le montant programmé s'élevait à 12 334 000 dollars avaient été formulés et se trouvaient à différents stades d'exécution, comme l'indique le tableau 1 de l'appendice G; dans le tableau 2 du même appendice, les projets approuvés sont classés par grandes catégories. En 1974, 80 projets, pour un montant total de 3 240 000 dollars, ont été formulés ou remaniés. La proportion des projets formulés dont l'exécution a été menée à bonne fin s'établit à 77,1 %; ces projets représentent 65,9 % du total de la valeur programmée, soit une augmentation de 3,9 % par rapport aux chiffres de 1973 (voir ID/B/140, par. 797).

⁶ ID/B/43, annexe VII; ID/B/66, annexe; ID/B/93.

35. Les projets programmés et exécutés en 1974 au titre du Fonds général d'affectation spéciale se répartissent en sept grandes catégories : coopération entre pays en voie de développement; développement des capacités locales de production industrielle; recherche et sélection de procédés techniques et l'équipement; encouragement d'activités nationales de recherche-développement; activités de promotion; information industrielle; et formation dans certains domaines de l'industrie.

36. La plus importante de ces catégories est la promotion, dans certains domaines de l'industrie, de la coopération entre pays en voie de développement, notamment les moins avancés d'entre eux. On peut citer à cet égard les journées d'études qui ont été organisées conjointement par l'ONUDI et le Gouvernement indien à New Delhi (Inde), en octobre 1974, et qui ont porté sur le développement de la fabrication de matériel agricole à traction animale, de machines actionnées à la main et de machines agricoles simples à moteur dans les pays les moins avancés et dans les pays en voie de développement. Ces journées d'études, complétées par une exposition, et des démonstrations pratiques de matériel agricole pouvant être utilisé et manufacturé dans les pays en voie de développement, ont permis aux pays participants non seulement de recueillir des conseils pratiques quant au rendement du matériel et aux techniques de fabrication, mais aussi de cerner certains problèmes communs qui pourraient être résolus par un effort de coopération. Elles ont également permis le programme d'un stage de formation en matière d'étude, de réalisation, d'essai et de fabrication d'outils et d'instruments agricoles, stage que le Gouvernement indien a accepté d'accueillir.

37. La coopération à une grande échelle entre pays en voie de développement a également été le thème principal des consultations régionales sur les aspects promotionnels et techniques du traitement et du conditionnement des produits alimentaires destinés à l'exportation. Ces consultations financées par le Fonds général d'affectation spéciale se sont tenues à Casablanca (Maroc) en juin 1974. Organisées conjointement par l'ONUDI et le Gouvernement marocain, par l'intermédiaire de son Office de commercialisation et d'exportation, les consultations avaient pour objet d'identifier les problèmes communs qui se posent dans le secteur du traitement des produits alimentaires et de formuler des recommandations propres à accélérer le développement des industries alimentaires en Afrique. Les participants se sont accordés à reconnaître qu'il fallait créer une organisation des industriels africains spécialisés dans le traitement des fruits et des légumes qui aurait pour tâche de mener des négociations collectives sur certaines questions comme l'acquisition de procédés brevetés, l'achat de matières premières, les programmes de formation, la promotion des exportations et la compilation de normes unifiées. Une action collective a également été suggérée pour l'industrie du traitement du poisson en Afrique; les participants ont recommandé d'étudier la possibilité de constituer une flotte de pêche africaine collective, afin de tirer le meilleur parti possible des ressources des eaux territoriales; ils ont enfin recommandé la création d'une fédération des industriels africains spécialisés dans le traitement du poisson en vue d'une action collective dans le domaine des conserves de poisson, de la promotion des investissements et des exportations.

38. L'identification des politiques agro-industrielles qui répondent le mieux aux conditions propres aux pays en voie de développement était le thème principal de consultations, financées au moyen de la contribution volontaire du Gouvernement yougoslave, qui ont été organisées à Belgrade (Yougoslavie) en mai 1974. Les

participants qui ont pu visiter deux complexes agro-industriels et la Foire agricole internationale de Novi Sad, ont axé leurs discussions sur les problèmes liés au développement des agro-industries. Ils ont attaché une importance particulière à l'accord qui devait être conclu entre l'ONUDI et le Gouvernement yougoslave concernant un programme commun de coopération internationale pour le développement des agro-industries (voir chapitre VIII, section relative aux "Programmes de coopération avec des pays donateurs"). A la suite de ces consultations qui ont permis de se rendre compte des avantages économiques de l'agro-industrialisation, des possibilités de projets ont été identifiées dans plusieurs pays en voie de développement, dont la République Dominicaine, l'Equateur, le Pérou et la Thaïlande.

39. Les problèmes et besoins particuliers de certains pays du Moyen-Orient en matière de développement industriel ont fait l'objet d'une réunion régionale, financée au moyen des ressources du Fonds général d'affectation spéciale, qui a été organisée conjointement par l'ONUDI et la CEAEO à Beyrouth (Liban) en novembre 1974. Cette réunion a mis en contact des fonctionnaires du Yémen démocratique, d'Oman et du Yémen, des représentants des autres pays de la région de la CEAEO, ainsi que des représentants d'organisations multilatérales d'aide au développement. Elle a permis aux participants de dégager des solutions adaptées aux besoins de ces pays et d'examiner, d'une part, les formes que pourrait prendre la coopération bilatérale et multilatérale et, d'autre part, la possibilité de réaliser un certain nombre de projets industriels qui ont été présentés à la réunion.

40. Les ressources du Fonds général d'affectation spéciale servent également à financer certains projets visant à renforcer les capacités locales de production manufacturière et, partant, à promouvoir le développement autonome. Par exemple, les contributions volontaires de la Chine ont été utilisées pour lancer un projet relatif à la création, en Mauritanie, d'une petite usine pilote de démonstration. En juillet 1974, des experts du pays donateur et un fonctionnaire de l'ONUDI ont réalisé, au cours d'une mission conjointe, une étude de faisabilité dont les conclusions se sont révélées positives. Les plans d'une usine d'une capacité annuelle de production de 100 000 pièces sont en cours d'élaboration.

41. Les contributions volontaires et les ressources technologiques de la Chine constituent également le fondement d'un projet portant sur l'évaluation technico-économique de motoculteurs et d'instruments aratoires correspondants qui seront utilisés et éventuellement manufacturés en Egypte, au Soudan et dans la République-Unie de Tanzanie. Ce projet prévoit des démonstrations du matériel dans les pays intéressés, la formation du personnel appelé à l'utiliser et l'adaptation de ce matériel aux conditions locales. Si le matériel en question fonctionne de manière satisfaisante dans le nouvel environnement, on s'efforcera de déterminer au cours de la deuxième phase du projet s'il est possible de le fabriquer sur place.

42. En 1974, les contributions volontaires du Gouvernement indien ont été utilisées en vue de faciliter à l'Inde la fabrication de montres d'une conception plus recherchée au rythme de 500 000 unités par an. Au titre de ce projet, un certain nombre de techniciens indiens de l'horlogerie ont bénéficié, en Suisse, d'une formation poussée en matière de gestion et ont pu se familiariser avec les méthodes modernes de planification et de programmation de la production, de contrôle de la qualité et d'entretien. A leur retour, ils pourront faire bénéficier leurs collègues des

connaissances qu'ils auront acquises pendant le stage, ce qui permettra d'assurer une exploitation et un entretien satisfaisants de l'équipement de plus en plus perfectionné qui est utilisé dans ce secteur de l'industrie.

43. Convaincue que l'on ne saurait attacher trop d'importance à un entretien et à des réparations réguliers du matériel dans les pays en voie de développement, l'ONUDI a notamment fourni, en 1974, à deux de ces pays, la Gambie et la Turquie, quatre ateliers mobiles de réparation et d'entretien, payés grâce aux contributions volontaires versées par l'Union des Républiques socialistes soviétiques au Fonds général d'affectation spéciale.

44. Dans les efforts qu'elle fait pour identifier et choisir les procédés techniques et l'équipement qui répondent le mieux aux besoins des pays en voie de développement, l'ONUDI porte une attention particulière au "jumelage" des instituts de recherche technique des pays développés et des pays en voie de développement ou des instituts situés dans différents pays en voie de développement. Elle utilise les ressources de son Fonds général d'affectation spéciale pour promouvoir le transfert de techniques d'une institution techniquement avancée à une autre de création plus récente dans le cadre d'initiatives concertées, comme par exemple l'accord pour le transfert des techniques conclu entre l'Institut de recherche industrielle des Caraïbes à Ste Augustine (Trinité-et-Tobago) et le Research and Productivity Council du Nouveau-Brunswick (Canada), tous deux membres de l'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique (WAITRO).

45. La coopération en matière de transfert des techniques est également l'objectif de l'accord conclu entre le Gouvernement de l'Inde, la Commission de l'Accord de Carthagène et la Société andine de développement concernant l'échange d'expérience dans le domaine des industries mécaniques et la définition d'objectifs de coopération à long terme entre l'Inde et les pays du Groupe andin. Ces pays ont également continué, en 1974, de tirer avantage d'un projet en cours d'exécution, financé au moyen de contributions volontaires du Gouvernement italien qui prévoit la fourniture, pendant quatre ans, d'une assistance technique pour la planification sous-régionale, la réalisation d'études de faisabilité technico-économique ainsi que la création et le développement d'installations industrielles dans le secteur de l'électronique.

46. Le Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI sert également à financer des activités visant à encourager les efforts nationaux de recherche-développement. Au cours d'une consultation, consacrée à cette question, organisée aux Philippines en septembre 1974, des chefs d'entreprises et des chercheurs locaux ont étudié les moyens auxquels pourraient recourir les instituts nationaux de recherche-développement pour accélérer l'industrialisation des pays intéressés : consultations techniques approfondies, travaux de recherche, études de faisabilité et autres enquêtes réalisées à la demande des milieux d'affaires et des organismes publics, etc. Il ne fait pas de doute qu'à la suite de cet échange de vues et d'expérience, les instituts seront mieux à même de s'acquitter de ces tâches et que les industriels se rendront mieux compte du parti qu'ils peuvent tirer des services offerts par ces instituts.

47. Compte tenu des besoins de développement propres aux pays en voie de développement et des moyens limités dont ils disposent, les activités de formation dans des branches déterminées de l'industrie prennent une importance particulière. L'ONUDI a donc utilisé les ressources du Fonds général d'affectation spéciale pour

financer des programmes de formation interrégionaux en groupe dans l'entreprise tels que les deux stages de quatre mois concernant respectivement le travail des métaux et la normalisation, et un stage de trois mois à l'intention d'ingénieurs de l'industrie des engrais; ces trois stages ont été financés au moyen de contributions volontaires de l'Union soviétique.

48. Les ressources du Fonds général d'affectation spéciale ont également servi à financer un stage de formation collective dans l'entreprise, d'une durée de trois mois, organisé conjointement avec l'UNESCO à l'Institut d'information scientifique et technique de l'URSS (VINITI) à Moscou, à l'intention du personnel des services nationaux d'information industrielle des pays de langue espagnole. Un deuxième stage, organisé à l'intention du personnel des services d'information industrielle des pays francophones d'Afrique, financé par des contributions volontaires de la Belgique, a eu lieu à Bruxelles en décembre 1974.

49. Deux programmes de formation en groupe dans l'entreprise consacrés à la gestion des services d'entretien et de réparation ont été organisés en Italie en 1974 (l'un en français et l'autre en espagnol) et des ressortissants de pays d'Amérique latine ont participé à un programme de formation collective dans l'entreprise consacré aux coopératives industrielles, organisé par l'ONUDI et le Gouvernement polonais et financé par des contributions volontaires de la Pologne. L'objet de ce dernier stage était de fournir aux participants une formation pratique intensive en matière de promotion, d'organisation et de gestion des coopératives industrielles et des associations de coopératives. L'ONUDI a utilisé des contributions volontaires de la Tchécoslovaquie pour financer un stage de formation dans l'entreprise consacré à la fabrication de produits réfractaires, qui s'est déroulé en Tchécoslovaquie, en juin 1974, et au cours duquel on a insisté plus particulièrement sur les applications industrielles et les possibilités de fabrication de ces produits réfractaires à partir de matières premières locales. (Voir également au chapitre III la section "Industries des matériaux de construction".)

50. Le Fonds général d'affectation spéciale a servi à financer le premier d'une autre série de programmes de formation collective dans l'entreprise : un stage consacré à la fabrication et aux applications des fibres synthétiques, organisé en Autriche en octobre 1974 et financé surtout au moyen de la contribution volontaire du Gouvernement autrichien. Ce stage portait notamment sur les techniques de traitement des fibres (y compris la technologie, les essais et l'identification des fibres) et sur diverses applications des fibres synthétiques.

51. Une autre "première" organisée en 1974 a été un stage de formation de quatre semaines consacré aux techniques de production pharmaceutiques. Le stage, qui a été financé au moyen de la contribution volontaire de la Belgique, s'est tenu à l'Université d'Etat de Gand (Belgique) en août-septembre 1974 et a porté sur les méthodes modernes de fabrication dans des conditions propres aux pays en voie de développement.

52. Les activités promotionnelles sont un élément non négligeable du programme financé par le Fonds général d'affectation spéciale. D'une part, l'ONUDI utilise les foires commerciales pour faire connaître son rôle et les efforts qu'elle déploie pour promouvoir la coopération et les relations contractuelles et, d'autre part, elle organise des consultations dans le but exprès de promouvoir les investissements et la coopération industrielle dans certaines branches de l'industrie.

53. Parmi les activités promotionnelles financées par le Fonds général d'affectation spéciale en 1974, on peut citer les initiatives prises par l'Organisation à la onzième Foire internationale d'Alger, à la Foire internationale de Bucarest (consacrée à l'industrie chimique), à la Foire commerciale internationale du Pacifique (industries du travail des métaux, industries mécaniques et industries extractives), et à AFRIFOOD 74, première exposition africaine de matériel pour les industries alimentaires, qui a été organisée conjointement par l'ONUDI et par l'Office marocain de commercialisation et d'exportation. Environ 80 sociétés de 11 pays en voie de développement d'Afrique et 23 entreprises de 6 pays industrialisés ont participé à cette dernière manifestation.

54. Comme exemple d'activités plus orthodoxes de promotion des investissements, on peut citer la réunion et les consultations techniques sur la promotion des investissements dans les industries chimiques des pays en voie de développement, organisées en décembre 1974 en coopération avec le Bureau de Bucarest du Centre commun ONUDI/Roumanie. Promoteurs de projets et fournisseurs de savoir-faire, de machines et de capitaux ont eu de nombreuses occasions de s'entretenir, en privé, des possibilités de coopération, tandis que les consultations en séances plénières avaient pour principal objet de mettre en lumière les problèmes techniques et économiques qui se posent actuellement aux industries chimiques des pays en voie de développement.

55. La même combinaison d'entretiens privés et de discussions en séances plénières a caractérisé la réunion de promotion des investissements et de la coopération industrielle dans certaines industries alimentaires organisée conjointement à Amsterdam en octobre 1974 par l'ONUDI, la FAO et le Conseil des fédérations industrielles néerlandaises. Les 78 projets présentés concernaient seulement six branches de l'industrie alimentaire (sucre, huiles et protéines végétales, fruits et légumes, boissons non alcooliques et bière, matériel de traitement et de conditionnement des denrées alimentaires, et matériaux d'emballage pour les produits alimentaires). A la suite des activités promotionnelles menées avant et pendant la réunion, plusieurs accords concernant la création d'importantes entreprises communes ont été conclus, et notamment un accord relatif à un projet de sucrerie passé entre le Gouvernement du Souaziland et une société sucrière bien connue.

56. L'importance de l'information industrielle ne peut être sous-estimée à une époque où la technologie et les procédés de fabrication évoluent avec une rapidité sans précédent, et il est indispensable que les pays en voie de développement puissent être pleinement informés des détails des dernières innovations. Les ressources du Fonds général d'affectation spéciale sont donc utilisées pour renforcer les services d'information de l'ONUDI. Le Japan Consulting Institute prête son concours pour la création d'un service de référence, pour fournir des matériaux d'information types (profils d'établissements industriels, guides de fabrication, etc.) et répondre à des demandes de renseignements par l'intermédiaire du service de renseignements industriels de l'ONUDI. Le Gouvernement indien fournit les services d'un conseiller technique spécial pour recueillir et classer les informations disponibles sur certaines techniques utilisées en Inde et dans d'autres pays, ce qui renforce le service d'information sur l'équipement industriel de l'Organisation ainsi que son service d'échange d'information industrielle auquel s'est particulièrement intéressé le Groupe d'experts de haut niveau sur la stratégie à long terme de l'ONUDI.

Questions financières

57. A la septième Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions à l'ONUDI, qui s'est tenue au Siège de l'ONU le 22 octobre 1974, 70 pays ont annoncé des contributions pour un montant total de 3 356 919 dollars. Cinq autres pays ayant par la suite annoncé des contributions pour un montant de 52 146 dollars, le total des contributions annoncées pour 1975 s'élève à 3 409 065 dollars. Le tableau 3 de l'appendice G présente l'état, au 31 décembre 1974, des contributions annoncées et des contributions versées par les gouvernements. Le montant total des contributions volontaires à l'ONUDI annoncées depuis la création, en 1968, du Fonds général d'affectation spéciale s'élevait, au 31 décembre 1974, à 17 740 749 dollars.

58. Sur le montant total des contributions annoncées pour 1974 et pour les années précédentes, soit 14 331 684 dollars, 430 047 dollars seulement n'avaient pas encore été recouverts à la fin de 1974. Comme le montre le tableau 4 de l'appendice G, au 31 décembre 1974, les ressources du Fonds général d'affectation spéciale s'élevaient au total à 14 102 780 dollars et la valeur des projets approuvés à ce titre à 12 333 636 dollars, soit 88 % des ressources disponibles (voir tableaux 1 et 2 de l'appendice G).

59. La mesure dans laquelle les projets approuvés avaient été mis en œuvre au 31 décembre 1974 est indiquée dans le tableau 5 de l'appendice G, tableau d'où il ressort qu'à cette date les dépenses effectuées au titre des projets approuvés s'élevaient à 6,9 millions de dollars, dont 1,9 million au cours de l'année 1974, ce qui laisse un solde de 4,2 millions de dollars à dépenser en 1975 et au cours des années suivantes.

Chapitre VIII

COOPERATION ET COORDINATION

INTRODUCTION

1. Les termes mêmes de la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale, selon laquelle la deuxième fonction essentielle de l'ONUDI est au premier chef d'examiner et de favoriser la coordination de toutes les activités menées dans le domaine du développement industriel par les organismes des Nations Unies, reconnaissent que l'industrie est par définition l'objet d'innombrables activités menées par d'autres organismes des Nations Unies.

2. La complexité du développement industriel moderne, et l'absence d'une définition claire du rôle de coordination incombant à l'ONUDI dans le cadre de la fonction générale de coordination de l'Assemblée et du Conseil économique et social, expliquent que l'ONUDI n'ait guère progressé dans ce domaine. Mais étant donné que l'Assemblée générale a demandé, à sa sixième session extraordinaire, que tous les efforts possibles soient faits pour "renforcer le rôle des organismes des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique internationale" (résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, section IX), le rôle central de coordination de l'ONUDI prend une importance particulière, et cette question figure parmi les principaux points à examiner à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. Elle est indissociable des nouveaux principes et des mesures visant à instaurer un nouvel ordre économique international. D'autre part, conformément aux dispositions de la résolution 32 (VI) du Conseil du développement industriel, le Comité permanent examine chaque année, à sa deuxième session (d'automne), les questions relatives à la coordination.

3. Les paragraphes qui suivent renseigneront sur les méthodes par lesquelles l'ONUDI s'acquitte actuellement de son rôle de coordination et de coopération à l'égard des autres institutions et organismes des Nations Unies, des gouvernements, des groupes régionaux, des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales et des comités nationaux.

COOPERATION ET COORDINATION INTERINSTITUTIONS

4. En ce qui concerne les activités communes et les programmes entrepris conjointement par l'ONUDI et d'autres institutions et organismes des Nations Unies en 1974, les principaux faits à signaler sont indiqués ci-après.

Organisation internationale du Travail (OIT)

5. La vingt-troisième réunion du Groupe de travail mixte OIT/ONUDI, qui a eu lieu en mars 1974 à Genève, a été précédée de réunions d'un groupe de travail spécial qui a examiné, au niveau technique, les questions du développement de la petite industrie dans les pays les moins avancés et du perfectionnement des cadres de gestion industrielle, en vue d'une collaboration éventuelle entre les deux organisations.

6. A sa réunion suivante, le Groupe de travail mixte, qui a notamment discuté de plusieurs projets du PNUD, à la réalisation desquels les deux organisations contribuent, a fait siennes les recommandations formulées par le groupe de travail spécial sur le développement de la petite industrie. Ces recommandations ont été ultérieurement approuvées par les chefs de secrétariat des deux organisations, puis transmises à tous les Représentants résidents du PNUD par l'intermédiaire de son Directeur, ainsi qu'à tout le personnel hors siège de l'OIT et de l'ONUDI. Des instructions ont été données aux représentants des deux organisations pour qu'ils se consultent si besoin est à tous les stades des programmes et des projets par pays, y compris lors de leur examen annuel et en cas de modification des dispositions initiales. Aux termes de ces instructions, les experts régionaux de l'OIT et les conseillers industriels hors siège de l'ONUDI sont expressément invités à collaborer étroitement et à pleinement informer les Représentants résidents du PNUD de tout fait nouveau intéressant la coopération interorganisations.

7. Le Groupe de travail mixte étant parvenu à un consensus général quant à la nécessité et à l'intérêt d'une coopération en vue du développement des petites entreprises dans les pays les moins avancés, il a été convenu que les programmes envisagés devraient inclure les éléments d'assistance ci-après :

- a) Etablissement de plans nationaux d'industrialisation et évaluation réaliste des perspectives offertes à la petite industrie, et adoption de mesures législatives et autres visant à faciliter et à promouvoir l'établissement de petites entreprises;
- b) Fourniture d'emplacements pour les usines ou ateliers, par exemple sous la forme de domaines industriels;
- c) Identification des possibilités qui s'offrent pour la création de petites entreprises, et aide aux futurs fabricants pour l'établissement des demandes de financement;
- d) Création de services de promotion, de financement et d'orientation pour les petites entreprises;
- e) Identification et développement des aptitudes des entrepreneurs potentiels, et développement de l'esprit d'entreprise;
- f) Formation de main-d'œuvre qualifiée pour la petite industrie, tant dans les établissements d'enseignement que par des méthodes artisanales;
- g) Choix de techniques appropriées, notamment en ce qui concerne le matériel et les matières premières; création de services permanents chargés de conseiller les entreprises tant sur le plan technique que pour les problèmes de gestion, et de leur fournir une assistance en matière de marketing et de sous-traitance;
- h) Promotion des coopératives industrielles.

8. Pour intensifier leur effort commun, les deux organisations sont convenues que, compte tenu des problèmes particuliers que pose le développement de la petite industrie dans les pays les moins avancés, priorité doit être donnée au cours des prochaines années au développement de l'artisanat, à la formation de personnel à tous les niveaux, et plus spécialement à celle de chefs d'entreprise, de cadres et de main-d'œuvre qualifiée, pour répondre aux besoins particuliers de la petite industrie, notamment en matière de commercialisation. Il a été également convenu qu'étant donné le manque de personnel suffisamment qualifié et le petit nombre de petites entreprises gérées par des ressortissants des pays les moins avancés ou leur appartenant, le caractère de l'assistance fournie requerrait nécessairement un personnel international pour s'acquitter des diverses fonctions institutionnelles et fournir une assistance directe aux petites entreprises jusqu'à ce que des homologues nationaux soient capables de le remplacer. Les deux organisations ont estimé qu'en général les projets de ce genre devraient être de longue durée.

9. Les discussions au sujet des directives pour un programme de coopération entre les deux organisations dans le domaine de la formation de chefs et d'administrateurs d'entreprise n'ont pas été poursuivies à la vingt-quatrième réunion du Groupe de travail mixte OIT/ONUDI à Vienne, en octobre 1974, parce qu'il avait été convenu en juillet 1974 de créer un groupe spécial chargé de trouver des conceptions et modes de coopération nouveaux et plus efficaces. Par contre, le Groupe de travail mixte a étudié le rapport commun OIT/ONUDI préparé pour la deuxième Conférence générale de l'ONUDI et, lors des deux réunions tenues en 1974, a examiné quelque quarante projets d'intérêt commun et suggéré de nouveaux moyens de coordination.

10. Parmi les projets importants réalisés par l'ONUDI en coopération avec l'OIT en 1974, on peut citer le Centre d'organisation et de développement industriels en Yougoslavie, l'Institut de perfectionnement des cadres et de productivité au Ghana, et l'Institut de services industriels de Chiang Mai, en Thaïlande.

11. En 1974, l'OIT et l'ONUDI ont organisé deux missions d'évaluation à mi-parcours, l'une concernant le Département des services de vulgarisation de la Medium Industry Bank en République de Corée, et l'autre l'Institut de services industriels en Thaïlande. L'OIT et l'ONUDI ont d'autre part organisé conjointement avec le PNUD une mission préparatoire chargée d'élaborer un projet de réseau local de soutien pour le développement de la petite industrie en Indonésie.

12. La prochaine réunion du Groupe de travail devrait avoir lieu en février ou mars 1975.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

13. Le Comité intersecrétariats FAO/ONUDI a tenu sa onzième session au début de mars 1974 à Vienne. Il a étudié sept projets qui avaient déjà été examinés au cours de réunions précédentes (centres de recherche sur les produits alimentaires et centres de recherche industrielle, traitement des fruits et légumes au Pakistan, et Institut central de recherche et de formation dans le domaine des cuirs et peaux en Turquie). L'ordre du jour comportait aussi dix nouveaux points : fabrication de farine de millet en Afrique, construction de scieries au Honduras, centre de développement de

l'industrie alimentaire en Egypte, assistance à l'industrie laitière au Niger, huiles essentielles en Indonésie, Consultation internationale sur le développement agro-industriel en 1974 à Belgrade, programme de l'ONUDI pour la formation collective dans l'entreprise en matière de traitement des produits alimentaires, études sur les politiques relatives aux produits de base au Pakistan, études de préinvestissement sur la fabrication de pâte et de papier, et exploitation industrielle des forêts de pins aux Bahamas.

14. L'ONUDI et la FAO ont organisé, en coopération avec le Conseil des fédérations industrielles néerlandaises, une réunion pour la promotion des investissements et de la coopération industrielle dans certaines industries alimentaires, qui s'est tenue à Amsterdam en octobre 1974 (voir au chapitre VII la section consacrée au "Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI"). Quelque 67 représentants de 33 pays en voie de développement, et les représentants de 37 institutions de financement de pays en voie de développement et de pays industrialisés ont participé à cette réunion et examiné 78 propositions de projets préalablement choisies et préparées avec soin. L'ensemble des projets proposés représentait un investissement global de l'ordre de 750 millions de dollars, et 100 investisseurs potentiels de 19 pays industrialisés sont venus à la réunion pour y parler affaires. Plusieurs résultats concrets ont déjà été enregistrés : conclusion d'un accord entre le Gouvernement du Swaziland et une firme bien connue de l'industrie sucrière, deux demandes concernant des études d'investissements, et une demande d'évaluation des offres reçues à la suite de réunions bilatérales. En outre, 100 000 tonnes de blé ont été vendues lors de cette réunion, au cours de laquelle les entretiens ont souvent débordé le cadre des six branches de l'industrie alimentaire qui avaient été choisies en raison de leur intérêt particulier pour les pays intéressés.

15. La coopération entre l'ONUDI et la FAO sera renforcée, conformément aux dispositions de la résolution 1836 (LVI) du Conseil économique et social et de la résolution 1/63 adoptée ensuite par la FAO et concernant l'établissement d'un programme d'approvisionnement en engrais et la mobilisation d'une assistance financière et technique en ce domaine. Cette dernière résolution, adoptée par le Conseil de la FAO le 19 juillet 1974, prie explicitement "le Directeur général, agissant en coopération et en coordination avec le Directeur exécutif de l'ONUDI, le Président de la Banque mondiale et le Directeur du PNUD, d'aider les pays en voie de développement qui en font une demande à augmenter leur production nationale d'engrais et à en améliorer la distribution et l'utilisation". Pendant toute l'année 1974, l'ONUDI a mené avec la FAO des activités communes concernant la Commission des engrais, et a contribué à élaborer un *modus operandi* satisfaisant pour le fonctionnement efficace du Programme international d'approvisionnement en engrais. On peut s'attendre à ce que la coopération ainsi amorcée devienne de plus en plus étroite, tous les intéressés devant déployer le maximum d'efforts pour atteindre les objectifs du programme.

16. Les secrétariats de la FAO et de l'ONUDI ont également établi conjointement et en étroite coopération un document sur les rapports d'interdépendance entre l'industrie et l'agriculture, qui sera présenté à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. La douzième session du Comité intersecrétariats FAO/ONUDI devrait se tenir en janvier 1975.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

17. Deux réunions intersecrétariats UNESCO/ONUDI ont été tenues en 1974 : la septième de la série à Vienne en mai et la huitième à Paris en novembre.

18. Lors de la première de ces deux réunions, un accord a été conclu sur la coopération dans le domaine de la documentation et de l'information et la coordination des activités menées dans ces secteurs, accord qui a été ensuite approuvé par les chefs des secrétariats des deux organisations. Le nouvel accord remplace les dispositions relatives à la documentation scientifique et technique (par. 18 et 19 du mémorandum d'accord d'avril 1968) qui ne correspondaient plus à l'état des activités au sein de l'UNESCO et de l'ONUDI.

19. L'UNESCO a proposé une coopération plus étroite avec l'ONUDI dans le domaine de l'éducation et de la formation des ingénieurs, et l'ONUDI a contribué de façon importante à la révision des recommandations UNESCO/OIT sur l'éducation et sur la formation technique et professionnelle. L'ONUDI a également participé aux débats du Sous-Comité de l'éducation et de la formation du comité consultatif de coordination ainsi qu'aux délibérations du groupe de travail récemment créé sur la coopération entre éducation et industrie qui ont eu lieu à Paris en mai 1974.

20. Il a également été question d'autres domaines importants de coopération entre les deux organisations : premièrement, la coopération et la coordination dans le cadre de l'UNISIST à la lumière du rôle de centre d'échange d'information industrielle joué par l'ONUDI; ensuite, la coopération (encore plus importante) dans le domaine de la recherche industrielle appliquée où les activités des deux organisations se chevauchent fréquemment. La proposition de l'UNESCO tendant à remanier les paragraphes 9 à 12 du mémorandum d'accord relatifs à la recherche industrielle et à l'application de la technologie au développement, pour tenir compte de la situation nouvelle, a été discutée lors des deux réunions intersecrétariats. Un accord définitif devrait être conclu au début de 1975. Entre-temps, on a décidé d'aborder dans un esprit pragmatique les projets intéressant les deux organisations, tels que ceux de l'Institut de recherche électronique et l'Institut du pétrole en Inde, la création d'un institut national de recherche sur la soudure dans le même pays, et le Centre de consultations technologiques de l'Institut polytechnique de Timisoara en Roumanie.

21. On espère également trouver un terrain de coopération pour les projets de création et de modernisation des imprimeries afin de favoriser l'industrie du livre dans les pays en voie de développement. Des discussions préliminaires sur ce sujet auront lieu entre les deux organisations au début de 1975.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

22. A la suite d'un échange de correspondance qui a lieu en décembre 1969 et en janvier et mars 1970, les chefs de secrétariat des deux organisations ont renoncé à rédiger un document en bonne et due forme relatif à l'accord CNUCED/ONUDI sur la coopération dans les domaines intéressant les deux parties, et décidé de constituer un petit groupe de travail composé de représentants des deux organisations. Ce groupe devait en principe se consacrer à l'examen de projets d'intérêt commun. On a

estimé que des orientations générales concernant la répartition des compétences se dégageraient à mesure que le groupe développerait ses activités. En juillet 1970, les chefs des deux secrétariats ont convenu de la nécessité d'entreprendre une action commune en matière de préférences. En novembre de la même année, ils ont conclu un accord sur un programme commun d'action concernant le système généralisé de préférences. Ce programme commun traduisait l'importance attachée à cette question par le Conseil du commerce et du développement ainsi que par le Conseil du développement industriel, et il était conforme à la résolution 2639 (XXV) de l'Assemblée générale du 19 novembre 1970 par laquelle le Directeur exécutif de l'ONUDI était prié de conclure des arrangements appropriés avec le Secrétaire général de la CNUCED afin de permettre aux pays en voie de développement de tirer des avantages croissants du système généralisé de préférences sans réciprocity ni discrimination. Le groupe de travail s'est vu prescrire de procéder immédiatement à l'élaboration d'un plan d'action.

23. Le groupe de travail a tenu dix réunions à Genève et à Vienne lors desquelles il a examiné quelque soixante projets d'intérêt commun. Les discussions qui ont eu lieu à ces réunions et au niveau technique ont permis de réaliser des progrès considérables dans la formulation des projets communs. En Ethiopie, par exemple, tant l'ONUDI que le Centre CNUCED/GATT du commerce international (CCI) ont continué à offrir leur assistance au Centre de promotion des exportations et d'investissement, créé en 1973 pour encourager les industries exportatrices. En outre, des projets importants sont élaborés en matière d'adaptation des produits, projets dans lesquels le Centre CNUCED/GATT sera chargé d'indiquer les besoins des marchés d'exportation, cependant que l'ONUDI fournira des conseils au niveau des entreprises en vue de donner aux produits une qualité propre à satisfaire ces besoins. (Voir également au chapitre V la section sur la promotion des industries orientées vers l'exportation.)

24. Le groupe de travail s'est également occupé de l'élaboration d'un programme commun pour l'établissement de zones franches industrielles. Dans ce domaine, l'ONUDI s'occupe des aspects industriels et la CNUCED de la politique commerciale. Lorsqu'on a besoin de conseils dans les deux domaines en question, par exemple à Chypre et à Tonga, les projets sont établis en commun. L'ONUDI a également été étroitement associée à la mise en place du système généralisé de préférences, et elle fournit des conseils sur les aspects du système relatifs au développement industriel au moyen d'un projet intitulé "Services de formation et services consultatifs concernant le système généralisé de préférences" qui a été lancé en 1972 par la CNUCED.

25. La coordination des activités des deux organisations soulève certains problèmes en raison de l'analogie de leurs responsabilités dans des domaines tels que : contrôle de qualité, conception, emballage et mise au point des produits. Afin d'éviter les doubles emplois, il est nécessaire de renforcer encore la coordination entre les deux organisations, ce qui permettrait d'aborder de façon plus équilibrée les problèmes d'assistance technique dans le domaine du développement des exportations, domaine d'une importance croissante pour les pays en voie de développement. Dans ce contexte, l'ONUDI pourrait fournir des conseils sur certains aspects tels que la programmation industrielle, la technologie, la gestion et la promotion des investissements, cependant que la CNUCED et le Centre CNUCED/GATT fourniraient une assistance en matière de politique commerciale, de recherche des marchés d'exportation et de techniques de promotion des exportations. On pense

que cette coopération dans l'assistance est indispensable au succès des efforts faits pour le développement des exportations de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement.

26. La CNUCED participe en outre à la préparation de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. Elle a contribué à la rédaction d'un document commun ONUDI/CNUCED sur l'industrialisation et le commerce et présenté un exposé décrivant le rôle de la CNUCED dans l'expansion des exportations de produits manufacturés et semi-manufacturés en provenance des pays en voie de développement.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

27. Bien que l'accord relatif au Programme de coopération BIRD/ONUDI n'ait pris officiellement effet que le 1^{er} janvier 1974, les activités prévues dans le cadre de ce programme avaient déjà débuté près de six mois auparavant. Tous les postes d'administrateur approuvés pour ce programme devaient être pourvus au 1^{er} avril 1975. Le Groupe du programme de coopération BIRD/ONUDI continuera néanmoins de faire appel à des fonctionnaires, à des conseillers industriels hors siège et à des consultants de l'ONUDI pour compléter ses activités.

28. Le Groupe du programme de coopération BIRD/ONUDI a participé à l'élaboration, aux fins de leur financement par la Banque mondiale, d'un certain nombre de projets faisant suite à des activités entreprises en 1973. Celle-ci a accordé un prêt de 18,5 millions de dollars pour l'expansion de l'usine yougoslave de tracteurs IMT; ce projet, qui représente un investissement total de quelque 80 millions de dollars, devrait être achevé en décembre 1975. Des études techniques détaillées relatives à un projet de domaine industriel au Yémen, dont le coût s'élèvera à 3 350 000 dollars, ont été entreprises à la suite de l'octroi, par l'Association internationale de développement (IDA), d'un crédit de 2,3 millions de dollars. Ce projet qui devrait être terminé vers la fin de 1979 est digne d'attention à deux égards. Il s'agit en effet, d'une part, du premier projet industriel de la Banque mondiale dans l'un des vingt-cinq pays en voie de développement les moins avancés, si l'on excepte ceux qui ont été réalisés en enclave ou par les sociétés financières de développement (SFD), et, d'autre part, d'un projet pilote conçu expressément pour servir de modèle de développement industriel dans un pays qui commence à peine à s'industrialiser.

29. Le Groupe de la Banque mondiale étudie actuellement un projet prévoyant l'octroi d'un prêt de la BIRD d'un montant de 5,5 millions de dollars à la Compañía Financiera Popular de Colombie qui servira à financer un certain nombre de projets industriels, petits et moyens. Ce projet prévoit en outre la fourniture d'une assistance technique dont le coût est évalué à 500 000 dollars et à laquelle l'ONUDI apportera sans doute une contribution sous la forme de services d'experts.

30. Les rapports concernant les missions accomplies en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Sénégal en 1973 ont été établis et examinés avec les gouvernements intéressés. Au Ghana, le Groupe BIRD/ONUDI a par exemple identifié un certain nombre de possibilités d'investissement et d'assistance technique qui feront l'objet de missions exploratoires ou de missions d'évaluation préliminaire organisées par le Groupe lui-même ou par les services organiques compétents de l'ONUDI.

31. En 1974, le personnel affecté au programme de coopération BIRD/ONUDI a accompli cinq missions d'évaluation pour les projets suivants : Algérie : cimenterie de Saïda (prêt éventuel de la BIRD d'un montant de 35 millions de dollars); Egypte : expansion de la cimenterie de Tourah (crédit de l'IDA s'élevant à 30 millions de dollars, approuvé en janvier 1975) et importations industrielles (prêt de la BIRD de 35 millions de dollars et crédit de l'IDA d'un montant équivalent, approuvés, l'un et l'autre, en décembre 1974); Maroc : cimenterie d'Oujda (prêt de la BIRD d'un montant de 35 millions de dollars); et Nigéria : développement intégré de la petite industrie (prêt de la BIRD d'un montant de 20 millions de dollars comportant un élément assistance technique s'élevant à 7 millions de dollars).

32. Le Groupe du programme de coopération BIRD/ONUDI a en outre grandement facilité les travaux de la mission d'études sectorielles effectuée par la Banque mondiale en République-Unie de Tanzanie en août 1974, en mettant à sa disposition une étude industrielle de base fondée sur l'expérience approfondie acquise en la matière par l'ONUDI.

33. La première mission du Groupe du programme de coopération BIRD/ONUDI a été organisée en septembre 1974, à l'initiative de l'ONUDI, pour évaluer l'industrie des engrais en Algérie. Un observateur de l'OPEP et un fonctionnaire de la FAO ont participé à cette mission dont le but était de dresser un tableau d'ensemble de l'industrie locale des engrais dans le cadre des travaux préparatoires à la Conférence mondiale de l'alimentation et en application des recommandations de la troisième Conférence du développement industriel des Etats arabes tenue à Tripoli en avril 1974 qui, rappelant l'interdépendance organique de l'industrie et de l'agriculture, avait attaché une importance particulière au développement de l'industrie des engrais chimiques. Cette série de missions devrait donner lieu à un nombre appréciable de projets d'investissement et d'assistance technique dans le secteur des engrais. Elle devrait marquer une étape nouvelle dans la coopération entre l'ONUDI et la Banque mondiale et témoigne du souci croissant d'associer aussi étroitement que possible l'assistance et les investissements.

34. De nouveaux contacts ont été pris en 1974 avec la Société financière internationale (SFI) dont les activités complètent celles de la BIRD. La SFI devrait participer au financement de projets communs lorsque les activités de l'ONUDI se seront étendues à des domaines qui présentent un intérêt particulier pour cet organisme dont le but est de favoriser le développement économique des pays membres, en particulier dans les secteurs de l'industrie où prédomine l'entreprise privée.

35. En 1974, le Groupe du programme de coopération BIRD/ONUDI a continué d'étudier des possibilités d'investissement identifiées dans le cadre des activités d'assistance technique de l'ONUDI; un certain nombre d'entre elles ont, depuis, été signalées à la Banque mondiale. Il a en outre contribué à l'établissement d'une coopération entre l'ONUDI et l'Institut de développement économique et il fournit des services analogues à d'autres organismes appartenant au Groupe de la Banque mondiale. Ainsi, on envisage, en se fondant, entre autres, sur une étude de faisabilité faite par des experts de l'ONUDI, d'agrandir un domaine industriel en Thaïlande, projet qui exigera un prêt de 7 à 8 millions de dollars. De même, l'aide fournie à la République-Unie de Tanzanie a déblayé le terrain pour deux projets que la Banque mondiale étudie actuellement. Il s'agit d'un projet dans le domaine de la petite industrie, à Morogoro, et d'un projet d'investissement concernant l'industrie textile pour lequel un prêt de 25 millions de dollars sera nécessaire.

36. Parmi les activités exécutées au cours du dernier trimestre de 1974 et au début de 1975 au titre du programme de coopération BIRD/ONUDI, on peut citer une mission d'évaluation du secteur agro-industriel en Turquie, une étude sur le secteur des industries mécaniques en République de Corée, et l'envoi en Thaïlande d'une mission en vue de l'étude d'un secteur industriel. Le Groupe a en outre apporté une contribution à la réunion sur la promotion et l'expansion des industries de la machine-outil dans les pays en voie de développement d'Asie et d'Extrême-Orient qui s'est tenue à Tbilissi (Union des Républiques socialistes soviétiques) en octobre 1974 (voir au chapitre III la section intitulée "Industries mécaniques").

COMMISSIONS ECONOMIQUES REGIONALES

37. Tout au long de 1974, l'ONUDI s'est efforcée d'harmoniser ses études, ses réunions et ses activités de promotion avec les activités correspondantes menées par les commissions économiques régionales dans le secteur industriel, en ce qui concerne tout particulièrement les travaux des divisions mixtes de l'industrie et l'affectation des conseillers régionaux pour le développement industriel.

38. La coopération en matière industrielle entre l'ONUDI et les commissions économiques régionales prend une variété de formes : examen de questions d'intérêt commun, élaboration de programmes régionaux et sous-régionaux concertés, et établissement des études nécessaires à la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

39. Ces activités sont fondées sur les dispositions de la résolution 5 (II) du Conseil du développement industriel relative aux activités des conseillers régionaux de l'ONUDI en matière de développement industriel affectés auprès des commissions économiques régionales, ainsi que sur les dispositions du paragraphe II du dispositif de la résolution de consensus (ID/SCU/Res.1) de la Conférence internationale extraordinaire de l'ONUDI invitant le Directeur exécutif de l'ONUDI à établir des contacts plus étroits et une coordination des activités entre l'Organisation et les commissions économiques régionales. Ces contacts sont maintenus grâce aux conseillers régionaux pour le développement industriel et aux fonctionnaires de l'ONUDI affectés aux divisions mixtes de l'industrie. Les postes des conseillers régionaux pour le développement industriel sont financés au titre du programme ordinaire d'assistance technique, tandis que les fonctionnaires de l'ONUDI émargent au budget ordinaire.

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

40. Créée aux termes de l'accord signé le 25 juin 1973 par le Directeur exécutif de l'ONUDI et le Secrétaire exécutif de la CEA, la Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie a commencé ses activités le 1^{er} janvier 1974. La création de cette division a permis de renforcer considérablement la coopération entre la CEA et l'ONUDI dans certains domaines relatifs à l'industrialisation de l'Afrique.

41. En septembre 1974, la CEA, l'Organisation de l'Unité africaine et l'ONUDI ont organisé conjointement la première réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, lequel a examiné d'une manière approfondie les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme d'action esquissé dans la "Déclaration sur l'industrialisation en Afrique : principes et directives de base en vue de la coopération et du développement", adoptée en février 1973 par la deuxième Conférence des ministres africains de l'industrie (ID/B/140, par. 887). Les recommandations du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique ont représenté une contribution importante aux travaux préparatoires en vue de l'élaboration de la déclaration et du plan d'action que doit adopter la deuxième Conférence générale de l'ONUDI.

42. Le Comité a également recommandé la création d'une équipe consultative pour l'étude et l'appréciation critique de la situation aux fins de renforcer l'efficacité de la planification et des politiques à tous les niveaux. L'ONUDI et la CEA ont en conséquence formulé un programme d'action conjoint qu'elles soumettront au PNUD en vue de hâter autant que possible la constitution de cette équipe consultative.

43. L'ONUDI s'est en outre fait représenter à six réunions organisées par la CEA.

Commission économique pour l'Europe (CEE)

44. En 1974, la coopération entre l'ONUDI et la CEE a porté essentiellement sur l'échange de renseignements, la participation aux réunions et l'aide pour le placement des boursiers de l'ONUDI dans des entreprises industrielles européennes.

45. Le Secrétaire exécutif de la CEE s'est rendu au Siège de l'ONUDI et sa visite a été mise à profit pour faire le point des relations entre la CEE et l'ONUDI. Par ailleurs, la CEE a été tenue au courant des travaux préparatoires en vue de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI; s'intéressant de très près à cette Conférence, elle a offert à l'ONUDI de lui fournir toute l'aide voulue.

46. Au cours de l'année considérée, l'ONUDI a apporté sa contribution à la collection de données rassemblées par la CEE sur les activités de divers organismes internationaux. Elle a fourni des renseignements sur ses activités opérationnelles actuelles dans le secteur de la sidérurgie ainsi qu'une description de ses activités d'assistance technique aux industries chimiques et pétrochimiques de base.

47. L'ONUDI s'est fait représenter à deux réunions organisées par la CEE à Genève.

Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL)

48. En 1974, la coopération entre la CEPAL et l'ONUDI a aussi porté sur les activités préparatoires à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. Une réunion préparatoire d'experts de haut niveau s'est tenue à Buenos Aires du 30 septembre au 2 octobre 1974. Conformément à une décision prise par le Comité plénier de la CEPAL, la CEPAL et l'ONUDI ont organisé à Mexico, du 25 au 29 novembre 1974, une réunion ministérielle où a été adoptée une déclaration intitulée "L'industrialisation en Amérique latine : principes et plan d'action".

49. La CEPAL et l'ONUDI ont poursuivi en 1974 leurs consultations au sujet de la création d'une division commune de l'industrie. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI, en mars 1975, et la seizième session de la CEPAL, en mai 1975, devraient permettre de parvenir à un accord définitif à ce sujet.

50. Comme dans les autres régions, les conseillers régionaux affectés à la CEPAL ont procédé à des études et à des enquêtes dans leurs domaines respectifs et ont effectué un certain nombre de missions sur le terrain pour discuter avec les gouvernements intéressés de futurs projets de l'ONUDI et pour présenter des communications au nom de l'ONUDI à des réunions et colloques tenus dans la région.

Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO)

51. Sur l'invitation du Secrétaire exécutif de la CEAO, le Directeur exécutif de l'ONUDI a assisté à la session inaugurale de cette organisation, qui s'est tenue du 3 au 8 juin 1974; le 27 juin 1974, le Secrétaire exécutif de la CEAO et le Directeur exécutif de l'ONUDI ont signé un accord portant création d'une Division mixte ONUDI/CEAO de l'industrie.

52. Au cours de l'année, des discussions intersecrétariats très approfondies se sont déroulées à différents niveaux en vue d'élaborer un programme adapté aux besoins de la région.

53. En 1974, l'ONUDI a été représentée à la CEAO par deux administrateurs détachés, par un conseiller régional pour la planification et la programmation industrielles et par un administrateur adjoint.

54. La CEAO et l'ONUDI ont organisé en commun une réunion sur les problèmes et les besoins spécifiques du développement industriel dans les pays les moins avancés du Moyen-Orient. La réunion s'est tenue à Beyrouth du 25 au 29 novembre 1974; les participants ont examiné les obstacles à l'industrialisation de ces pays et proposé des solutions.

55. Les préparatifs ont été poursuivis en vue d'une réunion sur le développement de certaines branches de l'industrie alimentaire au Moyen-Orient, qui doit se tenir en mars 1975 (voir au chapitre II la section intitulée "Industries légères").

56. Dans le cadre de la contribution des organismes des Nations Unies à la troisième Conférence du développement industriel des Etats arabes, organisée à Tripoli (République arabe libyenne) en avril 1974 par le Centre de développement industriel pour les Etats arabes, l'ONUDI a présenté une étude sur une stratégie globale pour le développement industriel.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

57. Le Directeur exécutif de l'ONUDI et le Secrétaire exécutif de la CESAP (ex-CEAO) ont signé le 12 juillet 1974 un accord portant création au siège de la CESAP d'une Division mixte CESAP/ONUDI de l'industrie.

58. La coopération entre l'ONUDI et la CESAP s'est encore renforcée avec les réunions communes organisées à Bangkok pour la préparation de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. La première, qui a eu lieu pendant la deuxième quinzaine de septembre 1974, était une réunion d'experts chargés de préparer les éléments d'une déclaration régionale sur l'industrialisation, qui sera l'un des textes de base à partir desquels seront élaborés la Déclaration et le Plan d'action que doit adopter la deuxième Conférence générale de l'ONUDI.

59. Cette réunion préliminaire a été suivie d'une réunion des pays en voie de développement de la région de la CESAP qui s'est tenue du 28 au 30 octobre 1974 et au cours de laquelle a été établi un projet de déclaration sur les principes et programmes d'action à adopter pour l'industrialisation dans la région. Ce projet a été discuté en détail, puis adopté, lors de la Réunion spéciale préparatoire à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI qui s'est tenue du 31 octobre au 4 novembre 1974.

60. L'ONUDI et la CESAP ont coopéré étroitement dans le domaine des machines agricoles et de la fabrication de ces machines. A sa trentième session, la CESAP a adopté une résolution sur la création d'un centre asiatique pour les machines agricoles et a invité le PNUD, la FAO et l'ONUDI à coopérer à la réalisation de ce projet. Le PNUD a confié à l'ONUDI l'organisation de la mission préparatoire qui a été effectuée pendant le dernier trimestre de 1974 en vue de déterminer l'assistance technique à fournir pour la mise au point de machines agricoles pouvant être utilisées et fabriquées dans les pays d'Asie.

61. L'ONUDI a participé à dix réunions organisées par la CESAP; toutes, sauf une, se sont tenues à Bangkok.

Conseillers régionaux pour le développement industriel

62. Le programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI pour 1974 permettait de financer seize postes de conseillers régionaux pour le développement industriel détachés auprès des commissions économiques régionales. Chargés de fournir des avis techniques aux gouvernements qui en font la demande et d'élaborer des programmes communs pour les pays de la région, les conseillers régionaux pour le développement industriel ont également effectué un certain nombre de missions exploratoires et consultatives qui se sont ajoutées aux autres services d'assistance technique fournis par l'ONUDI.

63. Au cours de l'année, quinze des conseillers en poste dans les commissions économiques régionales se sont occupés des questions suivantes :

CEA Stratégies, plans et politiques d'industrialisation
 Enquêtes industrielles, études, contrôle et évaluation du développement industriel
 Petite industrie
 Elaboration et évaluation des projets industriels
 Promotion des investissements

CEAO Planification et programmation industrielles

- CEPAL** Technologie pour le développement industriel
Développement industriel
Economie industrielle
Stratégies, plans et politiques d'industrialisation
- CESAP** Agro-industries et industries légères
Transferts de technologie
Economie industrielle
Plans et politiques industriels

PROGRAMMES DE COOPERATION AVEC DES PAYS DONATEURS

République populaire de Chine

64. Les contributions volontaires de la République populaire de Chine ont été utilisées en 1974 pour financer deux projets visant à accroître l'autosuffisance de quatre pays en voie de développement dans deux branches d'industrie déterminées (voir également au chapitre VII la section "Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI"). Le premier de ces projets a consisté à envoyer en Mauritanie, en juillet 1974, une mission mixte composée d'experts chinois et de spécialistes de l'ONUDI qui a fait une étude de faisabilité concernant la création d'un atelier pilote de démonstration pour la confection d'articles d'habillement. Dans le cadre du deuxième projet, des spécialistes chinois se sont rendus dans trois pays d'Afrique (Egypte, République-Unie de Tanzanie et Soudan) pour y faire des démonstrations de cultivateurs à moteur et former le personnel local à leur utilisation. Il est prévu de faire une enquête technico-économique, d'une durée de deux mois, pour déterminer si les cultivateurs à moteur sont adaptés aux conditions locales et si les ressources matérielles et humaines des pays en cause permettent d'assurer sur place la fabrication de ce matériel agricole indispensable.

République populaire hongroise

65. Dans le cadre du programme commun ONUDI/Hongrie¹ (portant sur la coopération internationale, au profit des pays en voie de développement, dans le domaine des instruments de précision, des télécommunications et de l'électronique) créé en 1973, l'ONUDI et le Gouvernement hongrois ont longuement examiné quels seraient les moyens les plus efficaces de mettre à la disposition des pays en voie de développement l'expérience acquise par la Hongrie dans ce domaine d'une importance capitale.

66. Des dispositions ont été prises pour organiser au début de 1975, à l'intention de techniciens de pays en voie de développement, un stage de formation en groupe dans une entreprise consacré à l'entretien du matériel biomédical. Par ailleurs, les

¹ Les principaux objectifs de ce programme ont été exposés dans le document ID/B/140, par. 911.

autorités hongroises ont proposé que deux études soient faites dans le cadre du programme commun ONUDI/Hongrie; la première porterait sur la création d'une industrie des instruments de précision dans les pays en voie de développement, la deuxième sur la mise en place d'une industrie des télécommunications dans ces pays. L'ONUDI étudie actuellement cette proposition, ainsi que d'autres suggestions qui ont été avancées au cours des discussions susmentionnées.

République de l'Inde

67. Le programme de coopération entre l'ONUDI et le Gouvernement de l'Inde en matière de technologie industrielle (voir ID/B/140, par. 914) est passé de la phase des contacts préliminaires et des discussions sur les politiques à suivre à celui de la mise en œuvre, et un nombre considérable de projets ont déjà été exécutés.

68. L'essentiel des activités entreprises dans le cadre de ce programme de coopération a consisté en missions dites d'échange. Selon cette formule, des groupes de spécialistes de certains pays en voie de développement se rendent en Inde pour s'informer de l'expérience acquise par ce pays dans divers domaines tels que la construction électrique, la construction mécanique, l'électronique, la métallurgie, les engrais, les pesticides, le matériel agricole, les industries chimiques et les industries légères. A l'heure actuelle, douze missions de ce genre sont prévues; il se pourrait cependant qu'étant donné le principe de réciprocité sur lequel repose le système, des spécialistes indiens se rendent à leur tour dans les pays initialement invités par l'Inde. Cette formule donne de bons résultats, comme le montrent les mesures qui ont été prises à la suite des premières visites faites en Inde par des spécialistes venus de Fidji, de Gambie, d'Indonésie, des Philippines et de la République de Corée, ainsi que le vaste programme de coopération mis au point entre les pays du Groupe andin et l'Inde (voir au chapitre VII la section "Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI") et la visite qu'ont faite des spécialistes indiens à Sri Lanka en 1974.

69. Le programme de coopération, dont l'objectif principal est de familiariser un pays en voie de développement avec les possibilités techniques et industrielles d'un autre pays en voie de développement, est complété par une série de réunions, dont deux ont été organisées en 1974 : il s'agit de journées d'études sur le développement de la fabrication de matériel agricole à traction animale et de machines actionnées à la main dans les pays les moins avancés et dans les pays en voie de développement, qui se sont déroulées à New Delhi en octobre 1974 (voir au chapitre VII la section "Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI"), et d'un voyage d'études organisé par l'Institute of Indian Foundrymen en décembre 1974 (voir au chapitre II la section "Programmes spéciaux"). Ces deux manifestations ont considérablement contribué à renforcer la politique d'auto-assistance adoptée à présent par les pays en voie de développement.

République socialiste de Roumanie

70. L'élément principal du programme de travail du Centre commun ONUDI/Roumanie a été l'organisation à Bucarest, en décembre 1974, d'une réunion pour la promotion des investissements et de consultations technologiques concernant les industries chimiques des pays en voie de développement; les participants ont

examiné diverses propositions détaillées de projets, établies au cours des mois précédents, qui leur avaient été communiquées avant la réunion. L'objectif de cette réunion était de promouvoir la création d'industries chimiques dans les pays en voie de développement grâce à une coopération entre ces pays et les pays industrialisés.

71. Le Centre commun ONUDI/Roumanie a également entrepris, à l'occasion de la Foire internationale de Bucarest, qui s'est tenue en octobre 1974, un autre programme, visant à encourager la conclusion de contrats entre pays industrialisés et pays en voie de développement, dans le domaine des industries chimiques. Un deuxième stage de formation en groupe dans l'entreprise pour l'industrie pétrochimique a été organisé en 1974 sous les auspices du Centre. Après évaluation du stage précédent, tenu en 1973, il a été décidé que le stage de 1974 mettrait l'accent, non plus sur le caoutchouc synthétique, mais sur les engrais azotés qui, de même que les matières plastiques et les fibres synthétiques, présentent davantage d'intérêt pour les pays en voie de développement.

72. En 1974, le Centre commun ONUDI/Roumanie a en outre entrepris la rédaction d'un projet de manuel sur la fabrication de catalyseurs pour l'industrie des engrais et l'industrie pétrochimique (ce projet est décrit en détail au chapitre III, section "Industries des engrais et des pesticides, et industries pétrochimiques").

73. L'ONUDI a maintenu des contacts étroits avec le Centre tout au long de l'année considérée, afin de rapprocher les points de vue et de faire en sorte que la coopération reste aussi intensive qu'elle l'a été au cours des deux premières années d'activité du Centre.

74. Le Gouvernement roumain a, par l'intermédiaire du Centre ONUDI/Roumanie, offert de fournir au Mali et à la Haute-Volta, dans le cadre du programme d'assistance aux pays de la zone Soudano-sahélienne frappés par la sécheresse, une unité mobile de démonstration pour la fabrication des matières plastiques et leur emploi dans l'agriculture. Les éléments en matière plastique, notamment les tuyaux et les plaques, peuvent être d'une grande utilité pour la mise en place de systèmes d'irrigation; on prévoit que le projet sera exécuté en 1975.

République fédérative socialiste de Yougoslavie

75. Les négociations entre l'ONUDI et le Gouvernement yougoslave au sujet de l'établissement d'un programme commun de développement des agro-industries dans les pays en voie de développement (voir ID/B/140, par. 919) se sont terminées officiellement le 20 mai 1974. Le programme commun prévoit des consultations avec les pays en voie de développement afin de les encourager à coopérer entre eux dans le domaine des agro-industries intégrées, ainsi qu'une assistance technique pour la sélection des procédés et des matériels de production appropriés.

76. Les principaux éléments du programme commun sont : la préparation de recommandations sur la création d'agro-industries dans les pays en voie de développement, l'adoption de mesures en matière d'éducation pour la formation du personnel, la création de services d'information, l'organisation de la recherche, le développement des services de consultation, des mesures de coopération financière.

77. Un comité comprenant trois membres désignés par le Gouvernement yougoslave et trois membres du personnel de l'ONUDI sera responsable de l'exécution du programme commun. Le programme initial des travaux est actuellement débattu avec les représentants yougoslaves.

PROGRAMMES SPECIAUX DE COOPERATION AVEC LES PAYS INDUSTRIALISES

78. Outre ses activités habituelles de coopération avec les pays développés, l'ONUDI a également élaboré des programmes spéciaux de coopération avec un certain nombre de pays industrialisés. Nous citons ci-dessous certaines des activités exercées en 1974 dans le cadre de ces programmes spéciaux; on trouvera d'autres exemples au chapitre VII, dans la section "Fonds général d'affectation spéciale".

Autriche

79. Le cinquième d'une série de stages de formation collective en entreprise dans le domaine de la technologie des plastiques a eu lieu en 1974 comme prévu. Organisé de la même façon que les stages précédents, il a connu le même succès. Les contributions volontaires autrichiennes ont également servi à lancer un nouveau stage de formation collective en entreprise dans le domaine de la production et de l'emploi des fibres synthétiques. Ce stage de trois semaines, qui a eu lieu à Vienne en octobre 1974, a réussi au-delà des espérances de ses organisateurs et, comme celui des plastiques, il restera régulièrement inscrit au programme autrichien de coopération.

Belgique

80. Le Gouvernement belge a poursuivi son appui au Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI et, en 1974, a accepté qu'une partie de sa contribution volontaire soit affectée au financement de la rédaction d'un manuel sur la technique du verre.

81. En 1974, un accord a également été conclu permettant l'affectation, en 1975, des contributions volontaires belges au financement d'un stage de formation de six semaines destiné aux directeurs de production et portant sur le développement des exportations industrielles. Ce stage, qui intéresse les industries de moyenne importance, aura lieu en Amérique latine.

82. La Bolivie bénéficiera de services d'experts financés par la Belgique, pour la création et la mise en route d'une usine de traitement des huiles végétales. La contribution volontaire belge servira également à équiper une petite usine d'aluminium au Mali.

83. En décembre 1974, des contributions volontaires belges ont été utilisées pour financer un stage de formation de deux semaines sur l'organisation, le traitement, et l'utilisation de l'information industrielle, destiné aux pays africains francophones du sud du Sahara. Ce stage, adapté aux besoins des pays les moins développés, a été suivi

par vingt participants. Des contributions volontaires belges ont également servi à financer un stage de formation aux techniques de fabrication des produits pharmaceutiques.

84. La Belgique a continué à financer cinq postes de fonctionnaires subalternes répartis dans différents pays en voie de développement. Le recrutement de deux autres de ces fonctionnaires, dont les postes doivent également être financés par la Belgique, est actuellement à l'étude.

Tchécoslovaquie

85. Outre les journées de formation en entreprise à la production des réfractaires qui ont eu lieu en Tchécoslovaquie en juin 1974 (voir au chapitre VII la section "Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI"), les contributions volontaires tchécoslovaques ont servi à financer un stage de formation en entreprise d'une durée de trois mois dans le domaine des moteurs Diesel. Ce stage, le quatrième de la série, est désormais régulièrement inscrit au programme de coopération tchécoslovaque; il fournit aux participants une introduction théorique et pratique complète à la fabrication et à l'emploi des moteurs Diesel.

86. Le Gouvernement tchécoslovaque a déclaré qu'il était disposé à aider le Gouvernement soudanais à élaborer un programme d'investissements pour le développement de l'industrie du travail du bois. Dans un premier temps, un contrat a été passé avec un bureau d'études tchécoslovaque qui enverra des consultants au Soudan au début de 1975 pour préparer une étude technique et économique de préinvestissement en vue de la création d'une usine de contre-plaqué.

Finlande

87. Le quatrième séminaire sur l'industrie du meuble a été tenu à Lahti (Finlande). Le séminaire a été financé par le Gouvernement finlandais; les frais de voyage et les dépenses sur place des participants ont été couverts par le Fonds d'affectation spéciale avec un financement complémentaire du PNUD. Comme les années précédentes, le séminaire a comporté une synthèse équilibrée de théorie et de pratique, ainsi que des exercices d'études de cas basés sur les problèmes quotidiens de conception, de production, de contrôle de qualité, et de gestion industrielle.

88. En août 1974, le Gouvernement finlandais a accueilli une réunion d'experts sur la pollution provoquée par les usines d'engrais. Cette rencontre était financée au titre d'un fonds d'affectation spéciale.

France

89. Comme les années précédentes, des contributions volontaires du Gouvernement français ont permis de financer les services fournis par l'Association nationale de la recherche technologique. La collaboration de cette association est devenue un élément essentiel du réseau de correspondants qui aident l'ONUDI à collecter des données et informations pour répondre aux demandes sans cesse plus nombreuses des pays en voie de développement.

90. Les contributions volontaires du Gouvernement français ont aussi aidé à financer la réunion, tenue à Paris en juin 1974, d'un groupe d'experts de haut niveau représentant des systèmes socio-économiques différents et venus tant de pays en voie de développement que de pays développés. Organisée par le Gouvernement français et la Maison des sciences de l'homme, la réunion a concentré son attention sur le principe d'une nouvelle division internationale du travail dans le domaine de l'industrie, et, dans ce contexte, sur les possibilités d'établissement d'une nouvelle structure économique internationale et sur les problèmes connexes. Les conclusions du groupe d'experts sont présentées dans un rapport intitulé "Coopération industrielle internationale" qui sera soumis à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI.

91. Les contributions volontaires du Gouvernement français ont aussi servi à financer un stage sur l'évaluation des projets industriels qui a été organisé à l'intention des quatre pays membres de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (Congo, Gabon, République centrafricaine et République-Unie du Cameroun) et s'est tenu à Yaoundé (République-Unie du Cameroun) en septembre 1974. Les vingt participants ont examiné les aspects pratiques de l'évaluation économique des projets industriels en se référant aux méthodes suivies par les services de la Coopération française et par l'ONUDI.

République fédérale d'Allemagne

92. Une partie des contributions du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne (Fonds d'affectation spéciale) a été utilisée pour financer le système de l'ONUDI pour l'échange d'informations entre institutions de financement du développement industriel sur les projets industriels dans les pays en voie de développement. Devenu pleinement opérationnel en 1973, ce programme a pour objet de faciliter, entre institutions de financement du développement, les échanges confidentiels de renseignements sur certains projets industriels, l'ONUDI se chargeant de rassembler, de classer et de diffuser les informations recueillies (voir ID/B/140, par. 620). Les institutions participantes, dont le nombre a atteint presque la centaine en 1974, ont envoyé à l'ONUDI plus de deux mille fiches de renseignements sur des projets qu'elles ont financés; le contenu de chaque fiche a été dûment communiqué à toutes les institutions participantes. L'efficacité du système en tant qu'instrument de coopération étant de plus en plus appréciée, on étudie actuellement la possibilité de l'élargir et de lui donner un caractère permanent et, éventuellement, de le faire fonctionner sous le régime de l'auto-financement.

93. Des négociations ont été entamées avec le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne en vue d'obtenir sa participation, en tant que donateur, au programme d'affectation d'administrateurs adjoints.

Italie

94. En 1974, les contributions volontaires du Gouvernement italien ont été utilisées pour financer deux programmes de formation en groupe dans l'entreprise, organisés l'un à l'intention de participants de langue française, l'autre pour des participants de langue espagnole, et portant sur la gestion des services d'entretien et de réparation. D'une durée de trois mois, les cours ont permis aux participants de se

familiariser avec les techniques d'entretien préventif, le calcul des coûts de l'entretien, la planification et l'organisation des opérations d'entretien et les méthodes de gestion des stocks. Pour compléter l'enseignement théorique par une expérience pratique, les participants ont ensuite fait un stage dans des entreprises industrielles.

95. Le Gouvernement italien a aussi financé un programme de formation en groupe dans l'entreprise, d'une durée de quinze semaines, sur les techniques et systèmes de gestion industrielle intégrée dans les secteurs suivants : acier, ciment, construction mécanique, électrotechnique, construction navale, industries alimentaires, télécommunications, et transports. Il a déjà été dit que l'industrie électronique italienne fournit une assistance technique à la Société andine de développement, le financement étant assuré par un prélèvement sur les contributions volontaires de l'Italie.

96. Les contributions volontaires du Gouvernement italien ont également été utilisées pour financer les services d'un consultant de l'ONUDI affecté à une mission commune PNUD/ONUDI/FAO/CESAP chargée de collaborer à l'élaboration d'un projet d'étude relatif à la création d'un centre asiatique de la machine agricole.

Japon

97. Les contributions volontaires du Gouvernement japonais ont été utilisées en partie en 1974 pour renforcer les services d'information de l'ONUDI (voir au chapitre VII la section relative aux "Fonds d'affectation spéciale"). Elles ont également servi à financer un cours de formation d'une durée de huit semaines sur le développement des exportations de produits industriels, organisé au début de 1974 par l'ONUDI en coopération avec l'Association japonaise des bourses d'études techniques pour étrangers. Ce cours a porté notamment sur la production en vue de l'exportation dans l'industrie électronique, l'industrie du travail des métaux et le montage des automobiles. Les participants, originaires de la région de la CESAP, ont été initiés à l'application des normes internationales, aux techniques de contrôle de la qualité, et à des méthodes améliorées de conception des modèles qui pourront rendre les produits manufacturés et semi-manufacturés de leurs pays plus compétitifs et plus faciles à écouler sur les marchés étrangers

Pays-Bas

98. Par l'intermédiaire du Conseil des Fédérations industrielles néerlandaises, le Gouvernement néerlandais a participé à l'organisation de la Réunion ONUDI/FAO sur la promotion des investissements et la coopération dans certaines industries alimentaires et a fourni à ce titre une contribution en nature. Cette réunion s'est tenue à Amsterdam en octobre 1974 (voir la section relative à la coopération avec la FAO).

99. Par ailleurs, l'ONUDI a été en pourparlers avec le Gouvernement néerlandais au sujet de la fourniture de services d'administrateurs adjoints chargés d'aider les conseillers industriels hors siège; le recrutement du premier candidat est activement étudié.

Pologne

100. Les contributions volontaires du Gouvernement polonais ont été utilisées pour dispenser une formation pratique intensive en matière de promotion, d'organisation et de gestion des coopératives industrielles. Quinze stagiaires, venant de neuf pays latino-américains, ont ainsi participé à un programme de formation en groupe, d'une durée de quinze semaines, qui a duré de juillet à octobre 1974.

Suède

101. Le Gouvernement suédois a augmenté le montant de sa contribution au programme d'affectation d'administrateurs adjoints; en tant que principal donateur, il a financé les services de pas moins de dix administrateurs adjoints, dont neuf ont été affectés auprès de conseillers industriels hors siège et un auprès d'une Commission économique régionale auprès de laquelle l'ONUDI a créé une division mixte de l'industrie.

102. Par ses contributions d'affectation spéciale, le Gouvernement suédois a financé deux programmes de formation analogues aux programmes des années précédentes : l'un a porté sur l'industrie des pâtes et papiers et l'autre sur le contrôle de la qualité.

Suisse

103. Le Gouvernement suisse s'est également déclaré disposé à financer les services d'un administrateur adjoint qui serait chargé d'activités sur le terrain; le recrutement d'un candidat remplissant les conditions voulues est activement étudié. En outre, le Gouvernement suisse (par sa contribution volontaire et ses contributions en nature) et l'industrie suisse (en fournissant les facilités et un personnel de formation) ont coopéré en vue de l'organisation d'un stage de formation en groupe dans l'entreprise qui a porté sur l'application des colorants et des produits chimiques aux textiles. Le programme était analogue à celui d'un stage organisé en 1972 et qui avait suscité un vif intérêt, à cette différence près qu'il avait été élargi.

République socialiste soviétique d'Ukraine

104. En 1974, le troisième programme de formation collective dans l'entreprise sur le soudage électrique a eu lieu en République socialiste soviétique d'Ukraine; il a été financé par des contributions volontaires de ce pays et, en partie, au moyen de fonds du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI. Une vingtaine de participants de pays en voie de développement ont suivi ce cours.

Union des Républiques socialistes soviétiques

105. Outre les trois programmes de formation collective dans l'entreprise sur l'industrie du travail des métaux, l'industrie des engrais et la normalisation, un cours de formation à l'intention de fonctionnaires des services de renseignements industriels a été financé par les contributions volontaires du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui ont également servi à financer les

services fournis par l'Institut d'information scientifique et technique de l'URSS (VINITI) pour répondre, en tant que membre du réseau de correspondants de l'ONUDI, à des demandes de renseignements industriels.

106. Comme les années précédentes, le Gouvernement a contribué à la publication du *Bulletin d'information de l'ONUDI* en langue russe. En octobre 1974, il a accueilli et financé une réunion sur le développement de l'industrie des machines-outils dans les pays en voie de développement d'Asie et d'Extrême-Orient. Le programme s'adressait spécialement aux experts et aux responsables des décisions dans le secteur des machines-outils; il a permis de faire un examen complet des problèmes techniques et économiques que posent la création et le développement de l'industrie des machines-outils dans les pays en voie de développement de la région.

107. Ce sont encore des contributions volontaires de l'Union des Républiques socialistes soviétiques qui ont permis de financer quatre unités mobiles pour l'entretien et la réparation du matériel industriel, dont deux ont été livrées à la Turquie et les deux autres à la Gambie en 1974.

COOPERATION AVEC LES GROUPEMENTS REGIONAUX

108. Tout au long de 1974, l'ONUDI a poursuivi son travail de coopération avec les divers groupements régionaux afin de contribuer à l'efficacité de leur action, et, par conséquent, à rendre plus efficace l'effort d'industrialisation des pays membres. La liaison établie avec les divers groupements et organisations permet de recueillir d'utiles informations sur les problèmes qui se posent aux régions et les résultats obtenus par les mesures que prend l'ONUDI pour les résoudre.

109. On trouvera ci-dessous quelques exemples de la coopération de l'ONUDI avec un certain nombre de groupements régionaux; ils ont été choisis pour donner une idée de la variété des formes que revêt souvent cette coopération.

Organisation commune africaine, malgache et mauricienne

110. Malgré un échange régulier d'idées et de propositions sur les projets qui pourraient être entrepris dans la région, la coopération technique entre l'ONUDI et l'Organisation commune africaine, malgache et mauricienne (OCAM) s'est limitée à une aide pour l'organisation et l'administration de l'Office régional de la propriété industrielle (voir ID/B/140, par. 951). Le remplacement de l'expert initialement choisi, qui a dû se désister pour cause de maladie, a été dûment approuvé et l'exécution du projet a été prévue pour le début de 1975.

111. L'ONUDI était représentée à la Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernements de l'OCAM qui a eu lieu à Bangui en août 1974. Dans ses recommandations, la Conférence a souligné l'importance de l'industrialisation dans le cadre régional, et on espère que cette décision sera le point de départ d'une nouvelle phase de coopération entre l'ONUDI et l'OCAM.

Communauté de l'Afrique orientale

112. Etant donné la situation actuelle au sein de la Communauté de l'Afrique orientale, la coopération entre l'ONUDI et la Communauté est restée relativement modeste en 1974. Un expert de l'ONUDI a continué à fournir au Service industriel de la Communauté une aide en matière d'analyse économique et statistique industrielle, tandis qu'un ingénieur des méthodes et un économiste industriel recrutés par l'ONUDI aidaient la Banque de développement de l'Afrique orientale à identifier et à évaluer les possibilités d'investissement industriel en vue d'assurer un développement industriel équilibré dans les trois pays membres. Ce dernier projet a ultérieurement été révisé de façon à y incorporer un élément formation plus important et plus conforme à ses objectifs à long terme.

Comité permanent consultatif du Maghreb

113. L'ONUDI a continué de coopérer avec le Comité du Maghreb tout au long de 1974, essentiellement dans le cadre du Centre d'études industrielles pour le Maghreb créé en 1968.

114. Trois études, dont une étude de marché sur les produits semi-finis et finis de plomb, de zinc et de cuivre dans les pays du Maghreb, et deux études technico-économiques de faisabilité sur la fabrication de composants pour appareils ménagers, et l'autre sur la production de fer-blanc dans les mêmes pays, ont été effectuées.

115. Une réunion de fonctionnaires des gouvernements des pays du Maghreb a eu lieu en décembre 1974 afin de discuter de l'industrie en tant que facteur du développement régional. Cette rencontre était organisée par l'ONUDI dans le cadre des activités du Centre. Les participants ont discuté des problèmes de la coordination des plans nationaux de développement industriel au niveau régional, et en particulier des aspects méthodologiques et institutionnels de la programmation à ce niveau. Les perspectives actuelles et à moyen terme de la sous-traitance et de la coopération au niveau des entreprises ont fait l'objet d'une étude de l'ONUDI. Commencée en 1974, elle porte sur les industries du travail des métaux dans la région.

Union du Mano

116. La Sierra Leone et le Libéria ont créé en octobre 1973 un nouveau groupement économique régional ouest-africain, l'Union du Mano (Mano River Union), et ont commencé en 1974 à préparer et à mettre en œuvre des programmes coordonnés de développement. Le Secrétaire général de l'Union s'est rendu au Siège de l'ONUDI en octobre 1974 pour discuter de l'assistance technique que l'ONUDI pourrait fournir à l'Union pour l'aider à satisfaire ses besoins techniques à court et à long terme. Compte tenu de ces discussions et de discussions antérieures, il est probable que l'ONUDI fournira une aide dans les domaines suivants : études de préinvestissement relatives à des projets de création d'industries communes; normalisation, contrôle de la qualité et métrologie; préparation de la législation à adopter pour la création des nouvelles industries communes. Etant donné l'importance que l'ONUDI attache à cette nouvelle coopération, le conseiller industriel hors siège pour l'Afrique de l'Ouest s'occupe aussi maintenant de l'Union du Mano.

Union douanière et économique de l'Afrique centrale

117. Le 8 décembre 1964, les gouvernements de la République populaire du Congo, du Cameroun, de la République centrafricaine, du Tchad et du Gabon ont créé l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). Le Tchad et la République centrafricaine ont quitté l'Union en avril 1969 pour créer l'Union des Etats de l'Afrique centrale avec le Zaïre (qui s'appelait alors République démocratique du Congo); la République centrafricaine a cependant rejoint l'UDEAC la même année, et c'est sur son territoire que se trouve le siège de cette organisation.

118. Les relations entre l'ONUDI et l'UDEAC remontent au début de 1968, époque à laquelle une mission commune ONUDI/CEA s'est rendue au siège de l'Union à Bangui (République centrafricaine) pour aider l'UDEAC à créer un centre de promotion industrielle, conformément à la demande formulée par la Conférence des Chefs d'Etats de l'UDEAC tenue en décembre 1967. Ce projet n'a cependant pas été réalisé en raison des fluctuations ultérieures de l'Union.

119. En décembre 1972, une deuxième mission de l'ONUDI s'est rendue à Bangui pour discuter des possibilités d'assistance technique avec l'UDEAC. L'année suivante, les gouvernements de quatre Etats membres ont demandé l'assistance de l'ONUDI pour étudier les problèmes relatifs à diverses branches de l'industrie (engrais, produits pharmaceutiques, pétrochimie); la mise en œuvre de ce projet dépend de l'élaboration de plans nationaux de développement par les pays membres.

120. En septembre 1974, des journées d'études régionales sur l'évaluation des projets ont eu lieu à Yaoundé (République-Unie du Cameroun). Au cours de ces journées, qui ont réuni vingt participants, l'accent a été mis sur les aspects pratiques de l'évaluation économique des projets industriels et sur les besoins des pays de l'UDEAC dans ce domaine.

Groupe andin

121. En 1974, l'ONUDI a continué à fournir une assistance technique au Groupe andin, au titre du programme des SIS dans la plupart des cas. Des projets ont été réalisés dans divers domaines allant de la fabrication de matériel électromédical à la construction et aux réparations navales. Des missions ont étudié un certain nombre de questions : possibilité de créer dans la région des usines de fabrication de matériel d'imprimerie pour les industries graphiques locales, normalisation et métrologie dans le secteur du travail des métaux, et fabrication locale de machines textiles et de produits pharmaceutiques.

122. Au moment de la rédaction du présent rapport, deux projets intéressant le secteur de la transformation des métaux sont mis en œuvre par l'ONUDI au bénéfice du Groupe andin. Le premier projet concerne la programmation industrielle dans la construction automobile, la construction navale et les branches connexes de l'industrie de transformation des métaux, ainsi que l'évaluation de projets spécifiques présentés par les pays membres. Le deuxième concerne la rationalisation des procédés industriels utilisés dans la région, et en premier lieu la modernisation de l'industrie de la fonderie : forgeage et traitement thermique, et normalisation des pièces, des outils et des matrices. Il y a tout lieu de penser qu'à l'avenir l'assistance technique de l'ONUDI portera essentiellement sur des programmes d'évaluation des projets et de rationalisation analogues à ceux décrits ci-dessus.

123. La Société andine de développement, organe du Groupe andin chargé de l'intégration sous-régionale, a également bénéficié d'une importante assistance technique de la part de l'ONUDI. Des experts de l'ONUDI ont été affectés à cette société pour l'aider à préparer des études technico-économiques de préinvestissement, à analyser les possibilités de création d'entreprises industrielles et à élaborer des plans de développement industriel et financier pour différentes branches de l'industrie, telles que la construction automobile, la pétrochimie, la sidérurgie et les constructions navales (voir ID/B/140, par. 964).

124. L'ONUDI a également signé avec la Commission de l'accord de Carthagène et la Société andine de développement un accord tripartite prévoyant l'établissement d'une étude complète et détaillée sur le développement de l'industrie électronique dans le Groupe andin. Des crédits de l'ordre de 400 000 dollars, provenant de la contribution volontaire italienne, ont été affectés à ce projet qui comporte deux phases. Au cours de la première phase, entreprise en juillet 1974, des services d'expert ont été fournis au secrétariat de la Commission pour l'élaboration d'un programme de création d'industries électroniques intégrées dans les pays membres. Au cours de la deuxième, qui doit commencer au début de 1975, une société de consultants aidera le secrétariat de la Commission à établir les études de faisabilité, plans d'investissement et autres études préparatoires à la création d'industries électroniques dans les pays du Groupe.

Communauté des Caraïbes

125. Les efforts du secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour promouvoir la coopération entre les pays membres de la Communauté ont été couronnés de succès; les liaisons aériennes ont été complétées, et les échanges de missions commerciales et techniques entre pays membres ont été nombreux. Le CARICOM a pour objectif d'étudier les possibilités de relations économiques et culturelles plus étroites et d'encourager l'échange d'expérience technique. En avril 1974, une réunion a été tenue à Sainte Lucie pour faciliter l'entrée dans la Communauté des petits territoires de la CARIFTA.

126. La mission du conseiller industriel hors siège auprès du secrétariat du CARICOM a été prolongée de six mois, ainsi que celle d'un deuxième expert de l'ONUDI qui doit compléter le plan régional à long terme portant sur le secteur industriel de la Communauté et du Marché commun des Caraïbes. Un fonctionnaire subalterne a également été affecté au CARICOM pour assurer la continuité en l'absence du conseiller industriel hors siège de l'ONUDI dont les responsabilités s'étendent sur plusieurs pays et qui ne peut rester au secrétariat du CARICOM que pendant quelques jours par mois.

127. L'ONUDI a également aidé le secrétariat du Marché commun des Antilles orientales (ECCM) à mettre en œuvre un projet de services de consultations en matière de gestion et de promotion industrielles. Deux experts envoyés à Antigua s'occupent actuellement de ce projet qui a été révisé et auquel on a ajouté des services consultatifs de courte durée, un certain nombre de bourses, et la fourniture de matériel.

Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale

128. En 1974, le programme en cours d'assistance technique au Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) et à l'Institut centraméricain de recherche et de technologie industrielle (ICAITI) a pris fin avec la remise du rapport de l'expert en programmation industrielle mis à la disposition du SIECA au Guatemala. En mai 1974, un consultant de l'ONUDI a aidé le Conseil national de la planification et la Division des agro-industries de la Direction générale du développement agricole (DIGESA) du Guatemala à organiser un séminaire sur l'industrie de transformation des produits alimentaires. Ce consultant a présenté quelques suggestions relatives à la coopération avec l'ICAITI dans le secteur agro-industriel. On espère donc qu'à la suite de ce rapport et des efforts faits par la SIECA pour restructurer le Marché commun d'Amérique centrale, un certain nombre de projets verront le jour. A cet égard, on envisage une coopération non seulement avec le SIECA et l'ICAITI, mais également avec la Banque centraméricaine d'intégration économique.

Communauté asiatique de la noix de coco

129. La mission de l'expert de l'ONUDI affecté à la Communauté asiatique de la noix de coco (ACC) en 1973 pour étudier les problèmes économiques de l'industrie de la noix de coco (voir ID/B/140, par. 970) a été prolongée jusqu'à 1976. Au cours de l'année 1974, cet expert a visité l'Inde, l'Indonésie, les Philippines et Sri Lanka, à la demande des gouvernements de ces pays, afin d'étudier les industries locales, de déceler leurs problèmes et de donner des avis sur les politiques économiques à suivre. Lors de sa dixième session, tenue en juillet 1974 à Apia (Samoa-Occidental), la Communauté a approuvé les propositions de l'expert et les a transmises officiellement au PNUD et à l'ONUDI le mois suivant. Les deux organisations sont en train d'étudier ces propositions en vue d'une action ultérieure.

Organisation asiatique de la productivité

130. En 1974, l'ONUDI a mis à la disposition de l'Organisation asiatique de la productivité (OAP) deux bourses de perfectionnement de deux mois, destinées l'une à un conseiller en gestion, l'autre à un spécialiste de la fonderie. Les deux boursiers ont commencé à suivre leurs stages respectifs au cours du second semestre de l'année. L'ONUDI a également aidé activement l'OAP à préparer un séminaire sur les zones d'industries exportatrices qui doit se tenir en 1975. L'ONUDI a transmis d'abondantes informations sur le développement de ces zones, mais elle ne pourra pas participer à la réunion proprement dite en raison des restrictions budgétaires imposées à l'OAP.

Comité du Mékong

131. Lors de la soixantième session plénière du Comité du Mékong, l'ONUDI a déclaré qu'elle était toujours disposée à fournir une assistance sur la base des résultats de l'étude de faisabilité concernant l'établissement d'une industrie sidérurgique et de l'étude sur les ferro-alliages, terminées l'une et l'autre en 1971 (voir ID/B/140, par. 976).

132. A la suite de la réunion d'experts organisée aux Philippines en 1973 par l'Institut international de recherches sur le riz (voir ID/B/140, par. 214), le Comité du Mékong a jugé souhaitable la fabrication locale de machines destinées à la récolte et au battage du riz. L'ONUDI a par la suite soumis au Comité un projet pilote de fabrication de machines à semer, à récolter et à battre le riz, adaptées aux besoins de l'un des pays membres.

133. Une étude de faisabilité patronnée par l'ONUDI sur la production d'acide phosphorique de fourneau a été terminée au cours du premier trimestre de 1974, et le rapport a été adressé aux gouvernements intéressés; les projets proposés dans le rapport sont actuellement discutés par les gouvernements et l'ONUDI.

134. L'ONUDI étudie également la possibilité d'organiser dans les quatre Etats riverains une mission ayant pour objet d'étudier les besoins en matière de recherche industrielle existante et les problèmes qui se posent dans ce domaine, et de recommander des solutions. Ce projet de mission d'études fait suite à la suggestion, présentée par le Comité du Mékong, d'utiliser les moyens dont dispose l'Applied Scientific and Research Corporation de Thaïlande (ASRCT) pour instaurer une coopération régionale en matière de recherche industrielle. Le Comité a également été associé à la préparation du document relatif au projet de création d'un complexe agro-industriel à Can Tho (République du Viet-Nam). Dans un premier temps, des représentants d'un bureau d'études sont allés sur place en septembre 1974 pour effectuer une série d'études préliminaires de faisabilité qui constitueront la base du plan directeur définitif.

Organisation de coopération régionale pour le développement

135. A la suite d'une mission exploratoire de l'ONUDI, effectuée en avril 1973 en vue d'étudier la possibilité pour le Secrétariat de la Coopération régionale pour le développement (CRD) de publier une revue trimestrielle, un projet d'assistance à la CRD dans ce domaine a été approuvé, et, en octobre 1973, un expert en information publique de l'ONUDI a été mis à la disposition du secrétariat de la CRD pour huit mois. La plupart des suggestions de cet expert ont été acceptées et une coopération étroite a permis d'établir le modèle que le magazine RCD a adopté, et qui a eu un très vif succès dans la région et ailleurs. La publication fait une large place aux questions industrielles, avec des articles sur les efforts nationaux de développement des trois pays membres ainsi que sur les problèmes généraux du développement.

Organisation arabe pour la normalisation et la métrologie

136. L'Organisation arabe pour la normalisation et la métrologie (ASMO) a été créée en 1965, en vertu d'un accord approuvé par le Conseil économique de la Ligue des Etats arabes. Institution spécialisée, elle est chargée de promouvoir et de coordonner les efforts menés dans le domaine de la normalisation et de la métrologie par les Etats membres de la Ligue. Le mémorandum d'accord signé par le Secrétaire général de l'ASMO et le Directeur exécutif de l'ONUDI en décembre 1969 est devenu en 1973 un accord-cadre.

137. Aux termes de cet accord, l'ASMO traduit en arabe et diffuse les documents, les recommandations et les normes de l'Organisation internationale de normalisation, de la Commission électrotechnique internationale et de l'Organisation internationale de métrologie. L'ASMO établit et publie en arabe des études et des documents d'information concernant la normalisation et la métrologie; en coopération avec l'ONUDI, elle renforce actuellement son unité de documentation et d'information en achetant du matériel pour la lecture des microfilms. L'ASMO a organisé, à l'intention des organismes nationaux de normalisation, des syndicats et des chambres de commerce et d'industrie, des consultations régionales sur la mise en œuvre de techniques de normalisation et de contrôle de la qualité pour la promotion des exportations; ces consultations ont eu lieu en décembre 1974. L'ASMO a également organisé un stage de cinq semaines à l'intention de spécialistes du contrôle des produits alimentaires; en 1975, elle se propose d'organiser deux stages de formation à l'intention d'ingénieurs du contrôle de la qualité des produits textiles appartenant à des pays africains, en utilisant, si possible, les moyens et les compétences du Centre de contrôle de la qualité des textiles installé à Alexandrie, un projet dont l'exécution a été confiée à l'ONUDI.

Centre de développement industriel pour les Etats arabes

138. L'important projet du PNUD intitulé "Services consultatifs centraux pour l'IDCAS" (voir ID/B/140, par. 982), projet en cours d'exécution, a été quelque peu modifié en 1974 et l'élément experts a été renforcé. Des dispositions d'ordre administratif ont été prises en vue de l'établissement d'une série d'études de faisabilité concernant la création dans la région d'industries pétrochimiques, d'industries des matières plastiques et d'industries des engrais.

139. Comme en 1973, l'ONUDI et l'IDCAS ont organisé en coopération deux stages de formation aux méthodes de préparation et d'évaluation des projets: le premier a eu lieu au Yémen démocratique en janvier-février 1974 et le deuxième au Soudan en septembre 1974. La préparation du manuel UNIDO/IDCAS sur l'évaluation des projets industriels dans les pays arabes s'est poursuivie; la première rédaction devrait être achevée en avril-mai 1975.

140. L'année 1974 a vu l'achèvement d'une étude financée au moyen du Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI dans laquelle sont analysées les informations disponibles sur la fabrication d'aciers spéciaux et de ferro-alliages dans les pays arabes, ainsi que la poursuite de la préparation de l'étude technico-économique globale UNIDO/IDCAS sur la construction automobile - tracteurs, autobus, et voitures particulières - et sur les industries auxiliaires dans certains pays arabes. Comme les années précédentes, l'IDCAS a traduit certains documents de l'ONUDI en arabe et en a assuré la diffusion dans tous les pays membres.

141. Le Gouvernement de la République arabe libyenne, l'IDCAS et l'ONUDI ont organisé conjointement la troisième Conférence du développement industriel des Etats arabes qui s'est tenue à Tripoli en avril 1974. Il a été décidé à cette réunion de constituer un comité permanent pour le développement des industries des engrais chimiques dans les Etats arabes. Ce comité, qui comprend des représentants de l'ONUDI, de la FAO, de l'IDCAS et de l'Organisation arabe pour le développement de l'agriculture, examinera la situation et les besoins de l'industrie des engrais dans la

région, utilisera les informations rassemblées par l'ONUDI au cours de ses activités antérieures de coopération avec l'IDCAS, la FAO et la BIRD, et élaborera un plan d'action approprié.

Conseil d'aide économique mutuelle

142. Le Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM) a été créé en avril 1949. Aux termes de la charte adoptée à sa douzième session, en décembre 1959, le but du Conseil est de promouvoir, en combinant et en coordonnant les efforts des pays membres, le développement planifié des économies de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Le CAEM a demandé en février 1971 à être admis au statut consultatif auprès de l'ONUDI et le Conseil du développement industriel, à sa cinquième session, a décidé à l'unanimité, conformément à l'article 75 de son règlement intérieur, d'admettre le CAEM à participer à ses délibérations et à celles de ses organes subsidiaires.

143. Au cours des années suivantes, des contacts étroits ont été maintenus entre les deux organisations : des représentants du Secrétariat du Conseil ont été invités à des réunions organisées par l'ONUDI, et réciproquement. Des informations ont été échangées au sujet des activités d'intérêt commun et des réunions consultatives à un échelon élevé ont eu lieu entre fonctionnaires des deux secrétariats. En 1974, l'ONUDI a invité le secrétariat du CAEM à contribuer aux travaux préparatoires à sa deuxième Conférence générale. Le CAEM a accepté de présenter un document de synthèse établi par son secrétariat à partir de communications des Etats membres et ayant pour objet l'expérience des pays membres du CAEM en matière de coopération pour le développement industriel et l'influence de ce développement sur l'expansion des relations économiques avec d'autres pays.

Communauté européenne

144. Au cours de l'année 1974, les relations avec la Communauté européenne (CEE) se sont notablement renforcées. Outre l'échange régulier d'informations sur les activités des deux organisations, on peut signaler à cet égard la visite faite à l'ONUDI en mai 1974 par le membre de la Commission de la CEE chargé de l'aide au développement et de la coopération, et le voyage à Bruxelles du Directeur exécutif de l'ONUDI en décembre 1974.

145. Les deux organisations ont reconnu l'interdépendance des pays industrialisés et des pays en voie de développement, et, dans ses récentes négociations avec quarante-quatre pays en voie de développement des régions de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la CEE a constaté qu'une importance accrue était accordée aux projets industriels. Il était prévu qu'après la conclusion d'accords avec les susdits pays, la Communauté discuterait avec l'ONUDI les aspects industriels de ces accords et leurs incidences sur le plan du transfert de la technologie. La Communauté doit en outre être représentée à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI à Lima pour être en mesure de donner la suite voulue aux débats de cette Conférence et aux résolutions qu'elle adoptera.

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

146. En 1974, l'ONUDI a poursuivi sa coopération avec des organisations intergouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales. Cette coopération, qui a porté sur la quasi-totalité des régions géographiques, a couvert une grande variété de domaines. Les avantages réciproques qui en ont découlé ont été décrits dans le document ID/B/140 (par. 904 et 905).

147. Plusieurs organisations intergouvernementales étant des organismes à vocation régionale, leur coopération avec l'ONUDI est examinée dans la section "Coopération avec les groupes régionaux". On trouvera ci-après quelques exemples des activités que l'ONUDI a menées en 1974 en coopération avec des organisations internationales non gouvernementales.

Alliance coopérative internationale

148. L'ONUDI a participé à la réunion du Comité international des sociétés artisanales et des coopératives ouvrières de production de l'Alliance coopérative internationale (ACI), qui s'est tenue à Budapest en septembre 1974. A cette occasion, les représentants de l'ONUDI ont eu divers entretiens avec des membres du Comité et des fonctionnaires de l'ACI; il en a été de même lors de la réunion du Comité exécutif de l'ACI qui a eu lieu à Vienne en octobre 1974. Parmi les résultats auxquels a abouti la coopération entre l'ONUDI et l'ACI en 1974, on peut citer : l'organisation par l'ONUDI et par l'Union centrale polonaise des coopératives ouvrières de production du premier stage de formation en groupe dans l'entreprise consacré aux coopératives industrielles; l'élaboration de mesures visant à assurer la coopération avec le Centre international pour la promotion des coopératives industrielles, dont la création est due en partie aux efforts conjoints de l'ONUDI et de l'ACI; la rédaction, en coopération avec l'ACI, de monographies sur l'organisation et le développement des coopératives industrielles.

149. L'ONUDI a entrepris, en coopération avec le Comité du logement de l'ACI, une enquête sur la possibilité de créer des coopératives industrielles pour la production de matériaux destinés à la construction de logements à bon marché ou de logements coopératifs dans les pays en voie de développement.

Chambre de commerce internationale

150. Lors d'une réunion tenue en avril 1974 au Siège de l'ONUDI, des représentants de la Chambre de commerce internationale (CCI) et des fonctionnaires de l'ONUDI ont identifié les domaines dans lesquels les deux organisations pourraient coopérer. Cette coopération porterait, entre autres, sur les activités suivantes : organisation de consultations régionales et nationales avec des chambres d'industrie des pays en voie de développement; réalisation d'une enquête internationale sur les activités des chambres d'industrie en matière de développement industriel; organisation, dans le cadre du Congrès de la CCI qui doit se tenir à Madrid en 1975, d'une réunion spéciale de représentants de chambres d'industrie des pays développés et des pays en voie de

développement; organisation conjointe de stages de formation à l'intention de responsables de chambres d'industrie et de fonctionnaires des pays en voie de développement.

151. Un représentant de la CCI a participé au séminaire régional à l'intention du personnel de direction des chambres de commerce et d'industrie des pays arabes, organisé par l'ONUDI en janvier 1974, à Beyrouth.

Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique

152. A la suite de l'étude faite en 1973 par l'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique (WAITRO), en coopération avec l'ONUDI, sur le jumelage de membres de l'Association et la mise en œuvre des recommandations formulées à la réunion biennale de l'Assemblée générale de la WAITRO qui s'est tenue en 1972, un programme pilote portant sur le jumelage de l'Institut de recherche industrielle des Caraïbes (Trinité-et-Tobago) avec le New Brunswick Research and Productivity Council (Canada) a été lancé en 1974. Ce programme, d'une durée de trois ans, est financé par l'ONUDI, par l'Agence canadienne du développement international et par l'Institut des Caraïbes, la contribution annuelle de chacune de ces organisations étant fixée à 20 000 dollars. L'Institut des Caraïbes, dont la contribution est surtout en nature, fournit du personnel et divers services nécessaires à l'exécution du programme. La WAITRO et l'ONUDI ont signé un "Mémoire d'accord" sur l'utilisation de ces fonds, en particulier de ceux qui proviennent de l'ONUDI.

153. Répondant à une invitation de la WAITRO, l'ONUDI a participé à la quatrième réunion du Comité exécutif de l'Association et à la deuxième réunion biennale de son Assemblée générale qui se sont tenues à Beyrouth (Liban), du 19 au 25 octobre 1974. Le représentant de l'ONUDI a pris part aux délibérations du Comité exécutif et de l'Assemblée générale qui ont abouti notamment à l'élaboration d'un programme de travail de la WAITRO pour 1975/1976. Ces réunions ont également permis de déterminer comment l'ONUDI et la WAITRO pourraient coopérer pour la mise en œuvre de ce programme de travail; cette coopération porterait notamment sur les points suivants : programme de la WAITRO dans le domaine de la formation, développement des activités menées aux niveaux régional et sous-régional au bénéfice des membres de la WAITRO, poursuite et intensification des programmes de jumelage et des programmes de coopération et d'échange de données d'expérience entre membres de la WAITRO dans les pays en voie de développement. Il est également prévu que l'ONUDI fournira à la WAITRO des informations destinées à lui faciliter le choix d'un siège permanent.

Institut international des caisses d'épargne

154. L'ONUDI coopère avec l'Institut international des caisses d'épargne (IICE) et les membres de cet institut en Autriche (Hauptverband der österreichischen Sparkassen) et en Allemagne (Deutscher Sparkassenverband) dans le cadre du programme relatif à la mobilisation des ressources financières nationales pour l'exécution de projets industriels. Elle a en outre participé à une réunion sur la coordination internationale en matière de développement des marchés financiers,

organisée conjointement par l'IICE et la Société financière internationale, qui s'est tenue à Genève les 25 et 26 avril 1974, et y a présenté un document traitant du rôle de l'Organisation dans le développement de ces marchés.

155. Afin de renforcer le programme de mobilisation des ressources financières nationales en vue du développement industriel, l'ONUDI a invité l'Institut à participer à la réunion d'un groupe d'experts qu'elle a organisée les 15 et 16 octobre 1975 à Vienne. A cette occasion, le chef du Département des relations internationales à l'IICE a présenté un document sur les moyens d'améliorer la mobilisation des ressources financières nationales.

COMITES NATIONAUX

156. A la fin de 1974, le nombre des comités nationaux pour l'ONUDI s'élevait à quarante-cinq. Comme les années précédentes, la coopération entre l'ONUDI et les comités a revêtu des formes multiples : consultations, participation à des réunions et séminaires, activités promotionnelles, etc.

157. L'ONUDI s'efforce d'intensifier et d'élargir sa coopération avec les comités nationaux; il sera toutefois difficile d'élaborer un programme de caractère permanent pour cette coopération tant que ces comités n'auront pas les budgets autonomes et les secrétariats permanents dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leur tâche. Néanmoins, l'ONUDI s'emploie, dans la mesure où le permettent les ressources limitées dont elle dispose, à stimuler cette coopération.

Chapitre IX

PERSPECTIVES

MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES HORS SIEGE

1. Comme précédemment, le volume de l'assistance fournie en 1975 dépendra en grande partie du montant des dépenses consacrées aux projets exécutés au titre des CIP, d'autant plus que le volume de l'assistance fournie au titre de la plupart des autres sources de financement est fixé par des décisions des organes délibérants. En 1970, le PNUD avait, au titre des CIP (ou de leur équivalent) financé 54,3 % des dépenses globales d'assistance technique de l'ONUDI. Le chiffre correspondant a été de 56,5 % en 1971, de 62,7 % en 1972, de 68,5 % en 1973, et il a atteint 72,6 % en 1974.
2. On prévoit actuellement que la valeur globale des demandes d'assistance présentées à l'ONUDI au titre du premier cycle de programmation par pays (1972-1976) sera légèrement supérieure à 132,5 millions de dollars. Ce chiffre a été calculé sur la base des projets inclus dans les programmes par pays approuvés, et il a été récemment confirmé par les représentants résidents du PNUD, en réponse à une enquête que l'ONUDI a faite auprès d'eux à ce sujet. Au 30 septembre, la valeur des projets approuvés au titre des CIP du premier cycle de programmation était de 87,7 millions de dollars, et on prévoit que des projets additionnels, représentant une valeur de 44,8 millions de dollars, seront approuvés pour la période restante du premier cycle de programmation par pays.
3. Il a déjà été dit qu'au début de cette année le PNUD a adopté, pour l'approbation des projets par pays, de nouvelles procédures qui simplifient le processus et permettent de déléguer une partie des pouvoirs de l'Administrateur aux bureaux des Représentants résidents. Ces mesures devraient accélérer l'approbation des projets en attente.
4. Alors que la valeur estimative des demandes d'assistance au titre des CIP pour 1972-1976 est de 132,5 millions de dollars, le montant des dépenses prévues pour les trois premières années est de 44,9 millions de dollars, ce qui laisse un solde de 87,6 millions de dollars pour les projets à exécuter en 1975 et 1976.
5. La question de savoir s'il sera possible de fournir en temps utile un volume d'assistance suffisant pour résorber l'excédent de demandes accumulées dépendra essentiellement des ressources dont l'ONUDI disposera pour y donner suite. On ne voit pas jusqu'à présent que des ressources supplémentaires lui soient allouées, et il

semble que l'Organisation doive, en 1975, demeurer soumise aux mêmes facteurs limitatifs qu'en 1974. En d'autres termes, en dehors des améliorations qui pourraient résulter d'une augmentation de la productivité du personnel, il semble improbable que les activités hors siège s'accroissent sensiblement en 1975. C'est pourquoi les objectifs précédemment fixés pour la période restante du premier cycle de programmation par pays ont dû être révisés en baisse. On prévoit actuellement que la valeur des activités hors siège entreprises au titre des CIP en 1975 sera de l'ordre de 19 millions de dollars, ce qui correspondra néanmoins à une augmentation d'environ 9,2 % par rapport aux dépenses de 1974.

6. En ce qui concerne le programme des SIS, l'accord conclu entre le PNUD et l'ONUDI en 1974, et prévoyant un niveau de programmation suffisant pour permettre l'utilisation intégrale des ressources disponibles ainsi qu'une simplification des procédures d'évaluation d'approbation des demandes d'assistance, commence maintenant à porter ses fruits. Toutefois, un certain temps s'écoulera avant que ce programme reprenne l'élan qu'il avait avant 1972. Le nombre de demandes présentées et approuvées en 1974 a été insuffisant pour autoriser l'optimisme en ce qui concerne les prévisions de dépenses pour 1975 : celles-ci pourraient fort bien ne pas dépasser 2 millions de dollars.

7. Les dépenses afférentes aux activités financées au titre du programme ordinaire d'assistance technique atteindront 2 millions de dollars en 1975, conformément à la décision I(VII) adoptée par le Conseil du développement industriel à sa septième session et ultérieurement approuvée par l'Assemblée générale dans la résolution 3086 (XXVIII) du 6 décembre 1973. Un demi-million de dollars provenant du programme ordinaire seront utilisés pour des activités consacrées aux pays en voie de développement les moins avancés.

8. Compte tenu de ce qui précède, et en supposant une croissance normale pour les activités financées au moyen d'autres fonds, on estime que le montant global des dépenses consacrées par l'ONUDI aux activités opérationnelles en 1975 atteindra approximativement 26 millions de dollars.

9. Pour considérer un avenir un peu plus lointain, la deuxième période de programmation par pays doit commencer en 1977. Le processus de programmation pour ce second cycle est déjà entamé, et il occupera une grande partie de l'attention de l'ONUDI en 1975, ne serait-ce que parce que les CIP proposés par le PNUD pour cette deuxième période sont en nette augmentation par rapport à la période en cours.

10. Compte tenu de l'évolution récente de la situation économique et sociale dans le monde entier, et de l'accroissement de la demande d'assistance destinée au développement industriel, il semble que l'on puisse prévoir qu'une part de 12 à 15 % du montant total des fonds alloués au titre des CIP par pays ira à des activités de caractère industriel. Si l'on y ajoute une part estimative de 50 % des fonds alloués au titre des CIP multinationaux, il est possible que le montant total des ressources que le PNUD mettra à la disposition de l'ONUDI pour ses opérations hors siège pendant la période 1977-1981 atteigne 250 millions de dollars ou plus. En outre, le reliquat non encore exécuté du premier cycle, d'une valeur estimative de 47 millions de dollars, sera reporté à la période du deuxième cycle.

Comparaison entre les CIP du premier et du deuxième cycle de programmation par pays, présentée par régions

(En millions de dollars des Etats-Unis)

<i>Régions</i>	<i>Premier cycle 1972-1976</i>	<i>Deuxième cycle 1977-1981</i>
Afrique		
Par pays	380,0	743,5
Régionaux	66,9	98,7
Amérique		
Par pays	279,5	292,5
Régionaux	61,5	63,1
Asie et Extrême-Orient		
Par pays	338,5	653,5
Régionaux	40,7	92,8
Europe et Moyen-Orient		
Par pays	294,5	199,5
Régionaux	19,7	45,4
"Non attribués"	7,5	6,0
Interrégionaux	19,2	^a
Mondiaux	15,5	^a
	<hr/>	<hr/>
	1 523,5	2 195,0

Source : Document DP/26.

^aChiffre non encore établi.

11. Il semble donc qu'on s'achemine vers une situation où la seule solution possible sera de donner à l'ONUDI les moyens d'accroître considérablement sa capacité d'exécution hors siège. Il serait en effet inconcevable qu'une organisation qui a été créée pour aider à l'industrialisation des pays en voie de développement ne puisse atteindre ses objectifs simplement parce que la tâche qui lui est assignée est trop vaste.

12. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI donnera sans doute lieu à un examen approfondi de cette situation. Un débat sur cette question serait fort opportun et fournira assurément d'utiles indications pour orienter les futurs efforts de programmation.

CONCLUSIONS

13. Sur le plan international, des changements profonds ont, en 1974, continué à marquer les relations économiques et commerciales et ont eu un énorme retentissement dans les pays industrialisés comme dans les pays en voie de développement. Si, actuellement, une partie du monde doit surtout faire face aux problèmes que sa propre croissance a engendrés, le reste de la planète voit ses efforts réduits à néant ou dépassés par des événements sur lesquels il n'a aucun pouvoir.

14. Les problèmes d'énergie, de matières premières, d'alimentation et de protection de l'environnement exigent plus que jamais une solution urgente. Il semble que l'humanité soit soudain à la croisée des chemins.

15. En revanche, l'année 1974 a été marquée par une prise de conscience plus nette de la solidarité fondamentale de toutes les nations et de la nécessité de développer au maximum la coopération entre tous les pays, dans leur intérêt bien compris à long terme. Tel a été le thème central d'un certain nombre de réunions internationales importantes qui se sont tenues en 1974.

16. Il paraît de plus en plus évident que seul un système industriel bien conçu et équilibré sur le plan international permettra à l'humanité de surmonter les pénuries que l'avenir laisse entrevoir. Il est actuellement possible de satisfaire la plupart des besoins essentiels de l'humanité par la mise en œuvre de moyens industriels puissants, à une échelle qui, il n'y a pas si longtemps, était encore inconcevable.

17. C'est là une tâche exaltante, tant par son ampleur que par sa complexité. Le Programme d'action que l'Assemblée générale a adopté à sa sixième session extraordinaire prévoit, en priorité, la création de nouvelles industries dans les pays en voie de développement "en vue de favoriser l'établissement d'une nouvelle structure économique internationale propre à accroître la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale". Actuellement, la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale n'est que de 7 %, ce qui correspond à une augmentation de 0,5 %, chiffre très faible pour les cinq dernières années. Des mesures appropriées s'imposent donc pour accroître la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale.

18. Pour pouvoir remplir correctement le rôle que le monde attend d'elle, il faut que l'ONUDI soit dotée des moyens qui lui permettront de faire face à cette évolution.

19. L'Organisation est sortie de sa période d'adolescence. Si, à l'origine, d'aucuns ont pu la considérer comme un enfant non désiré, d'autres ont vu en elle une espérance née de la conviction qu'une action collective internationale menée dans le cadre des Nations Unies s'imposait pour résoudre le problème complexe de l'industrialisation. Si la notion d'industrialisation fait encore l'objet de nombreuses interprétations, on reconnaît maintenant qu'elle doit devenir partie intégrante de notre civilisation moderne. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI sur l'industrialisation rapprochera nécessairement les membres de la communauté internationale pour rechercher les moyens d'accélérer le développement industriel des pays actuellement moins avancés et créer un nouvel ordre économique fondé sur l'harmonisation des intérêts à long terme de tous les pays du monde pour le plus grand bien de l'humanité.

ANNEXE STATISTIQUE

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
Introduction	23I
Liste des tableaux	
1. Dépenses – 1973 à 1977	236
2. Programmes de coopération technique – projets approuvés et dépenses d'exécution	237
A.– Ensemble des sources de financement	237
B.– Programme ordinaire	237
C.– PNUD/CIP	238
D.– Services industriels spéciaux	238
E.– Fonds d'affectation spéciale	240
F.– Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	241
3. Programmes de coopération technique – total des projets approuvés et des dépenses d'exécution	242
A.– Ensemble des sources de financement	242
B.– Programme ordinaire	242
C.– PNUD/CIP	243
D.– Services industriels spéciaux	243
E.– Fonds d'affectation spéciale	244
F.– Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	244
4. Projets approuvés en cours d'exécution au 31 décembre 1973 et au 31 décembre 1974	245
5. Dépenses par source de financement et par catégorie de dépenses, 1973 à 1977	246
6. Dépenses au titre des activités de coopération technique et des activités d'appui organique, par programme et par élément de programme, 1973 à 1977	248
7. Dépenses afférentes aux activités de coopération technique de l'ONUDI, par source de financement et par élément de programme, 1973 et 1974	252

ANNEXE STATISTIQUE

TABLE DES MATIERES (suite)

	<i>Pages</i>
8. Dépenses afférentes aux activités de coopération technique, par source de financement et par région géographique, 1973 à 1977	254
9. Dépenses afférentes aux activités de coopération technique en 1973 et en 1974, par source de financement et par chef de dépenses	256
10. Dépenses afférentes aux activités d'appui organique, par élément de programme et par chef de dépenses, et nombre de mois de travail correspondant, 1973 à 1977	257

INTRODUCTION

La présente annexe statistique donne une vue d'ensemble du coût des activités passées et futures de l'ONUDI, tant au Siège que sur le terrain. Les données concernant les années 1967 à 1973 sont tirées des comptes vérifiés, tandis que pour 1974 on s'est fondé sur les chiffres disponibles pour l'ensemble de l'année mais qui n'ont pas encore été vérifiés; s'ils diffèrent sensiblement des chiffres définitifs, un rectificatif sera publié.

Tableau 1

Il s'agit d'un tableau récapitulatif concernant les dépenses effectives de l'Organisation en 1973 et en 1974 et les prévisions de dépenses pour la période 1975-1977. Ce tableau couvre l'ensemble des dépenses afférentes à toutes les catégories de biens et de services, qu'elles soient imputées sur les programmes de coopération technique, le budget ordinaire, les fonds prévus pour les frais généraux ou d'autres ressources extra-budgétaires. Les prévisions correspondent aux demandes de crédit présentées au Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour 1976-1977 et, en ce qui concerne le budget ordinaire, aux crédits initiaux et additionnels ouverts par l'Assemblée générale pour 1974-1975.

Tableau 2

Le tableau 2A (ensemble des sources de financement) présente, en termes monétaires, l'évolution effective ou escomptée des programmes de coopération technique de l'ONUDI de 1967 à 1977. Il fait apparaître :

- A la ligne 1 : Le report des crédits non utilisés pour des projets approuvés au cours de l'année précédente, c'est-à-dire le coût total de ces projets moins le montant correspondant aux dépenses d'exécution déjà encourues;
- A la ligne 2 : Les crédits prévus pour l'exécution des nouveaux projets approuvés ou devant être approuvés au cours de chacune des années considérées;
- A la ligne 3 : La somme des montants figurant aux lignes 1 et 2, c'est-à-dire, pour chacune des années considérées, le total des crédits disponibles pour les projets en cours d'exécution;
- A la ligne 4 : Le montant des dépenses effectuées ou l'estimation des dépenses à effectuer chaque année;
- A la ligne 5 : Le report sur l'année suivante des crédits non utilisés pour des projets approuvés.

Les tableaux 2B à 2F présentent la ventilation, par sources de financement, des chiffres globaux figurant au tableau 2A.

ANNEXE STATISTIQUE

Tableau 3

Le tableau 3A (ensemble des sources de financement) présente, en plus de certaines données figurant déjà au tableau 2A, le montant cumulé des crédits disponibles (colonne 2) et celui des dépenses d'exécution (colonne 4).

Les tableaux 3B à 3F présentent la ventilation, par sources de financement, des chiffres globaux figurant au tableau 3A.

Tableau 4

Ce tableau indique le nombre des projets en cours d'exécution ainsi que leur coût total et leur coût moyen, par source de financement. Il permet de comparer la situation à la fin de 1973 et celle que l'on a prévue pour la fin de 1974.

Tableau 5

Ce tableau présente une ventilation des dépenses effectives encourues en 1973 et en 1974 et des dépenses prévues pour les années 1975 à 1977, par sources de financement et par catégories de dépenses. Ces dernières sont réparties en quatre groupes : activités de coopération technique; activités d'appui organique; appui, en matière de gestion et d'administration, aux activités de coopération technique; dépenses afférentes aux organes directeurs et dépenses générales de gestion et d'administration. Les dépenses relatives à l'appui, en matière de gestion et d'administration, aux activités de coopération technique comprennent le coût des activités du Siège directement liées à l'exécution des programmes sur le terrain. Celles qui sont classées dans la catégorie "dépenses afférentes aux organes directeurs et dépenses générales de gestion et d'administration" comprennent toutes les autres dépenses relatives à l'administration et à la gestion du Secrétariat qui ne sont pas directement liées aux programmes sur le terrain.

Tableau 6

Dans ce tableau sont ventilées, par programmes et par éléments de programme, les dépenses totales (effectives ou prévues) afférentes aux activités de coopération technique et aux activités d'appui organique figurant au tableau 5.

Tableau 7

Ce tableau présente une ventilation des dépenses effectives encourues pour les activités de coopération technique par sources de financement et par éléments de programme.

Tableau 8

Dans ce tableau, les dépenses effectives et prévues pour les activités de coopération technique sont ventilées par sources de financement et par régions géographiques.

ANNEXE STATISTIQUE

Tableau 9

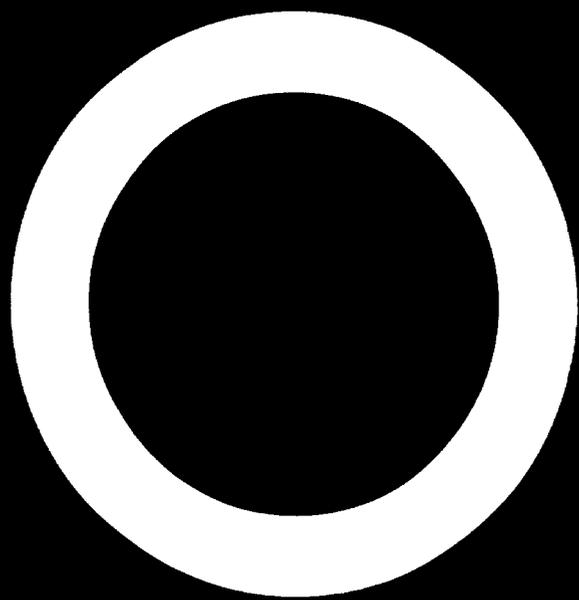
Ce tableau présente une ventilation des dépenses effectives afférentes aux activités de coopération technique, par sources de financement et par chefs de dépenses (personnel des projets, bourses et formation, divers).

Tableau 10

Ce tableau contient une ventilation, par chefs de dépenses, des dépenses totales effectives ou prévues pour les activités d'appui organique qui sont ventilées au tableau 6 par éléments de programme. Il indique également le nombre de mois de travail correspondant pour le personnel et pour les consultants.

* * *

Dans tous les tableaux, deux points (..) signifient que l'on ne dispose pas des données nécessaires et un tiret (-) que le montant considéré est nul ou négligeable.



ANNEXE STATISTIQUE

PROGRAMMES ET ELEMENTS DE PROGRAMMES DES DIVISIONS ORGANIQUES

	<i>Numéro de code</i>
<i>Programme de technologie industrielle</i>	30.0
Industries mécaniques	30.1
Industries métallurgiques	30.2
Industrie des matériaux de construction	30.3
Industries chimiques et pharmaceutiques et industries des pâtes et papiers	30.4
Industries des engrais et des pesticides et industrie pétrochimique	30.5
Industries légères	30.6
Techniques industrielles générales	30.7
Construction industrielle	30.8
<i>Programme des services et institutions intéressant l'industrie</i>	31.0
Institutions industrielles	31.1
Information industrielle	31.2
Gestion industrielle et services consultatifs	31.3
Petites industries	31.4
Formation industrielle	31.5
<i>Programme des politiques et de la programmation industrielles</i>	32.0
Programmation industrielle	32.1
Financement industriel et promotion des investissements	32.2
Promotion des industries orientées vers l'exportation	32.3
Etudes et enquêtes industrielles	32.4
<i>Programme de coopération hors siège</i>	62.0
Coopération hors siège avec les commissions économiques régionales	62.1
Conseillers industriels hors siège	62.2
Liaison avec les services extérieurs	62.3
<i>Programme de coopération ONUDI/BIRD</i>	63.0

ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU I. DEPENSES 1973 A 1977
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses effectives				Dépenses prévues		
	1973	1974	1975	1976	1976	1977	1977
Programmes de coopération technique	20,0	23,9	26,0	29,2	29,2	32,3	32,3
Programme ordinaire PNUD/CIP	1,5	1,5	1,5	2,0	2,0	2,0	2,0
SIS	13,7	17,4	19,0	19,0	20,5	23,1	23,1
Fonds d'affectation spéciale	2,7	2,6	2,1	2,1	3,5	3,5	3,5
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	0,7	0,5	0,9	0,9	1,0	1,2	1,2
Fonds prévus pour les frais généraux	1,4	1,9	2,0	2,0	2,2	2,5	2,5
Autres ressources extra-budgétaires	—	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Budget ordinaire (contributions du personnel non comprises)	14,5	16,8	19,7 ^a	21,5 ^b	21,5 ^b	23,7 ^b	23,7 ^b
Total des dépenses	37,4	44,1	49,7	55,7	55,7	61,4	61,4
Programmes de coopération technique en pourcentage des dépenses totales	53,4	54,2	52,3	52,4	52,4	52,6	52,6

^aMontant correspondant au crédit de 15,7 millions de dollars ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 3195 A (XXVIII) et au solde des crédits additionnels de 6 millions de dollars qu'elle a ouverts pour 1974-1975 dans sa résolution 3359 A (XXIX).

^bMontant correspondant à la demande de crédits présentée au Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour 1976-1977.

TABLEAU 2. PROGRAMMES DE COOPERATION TECHNIQUE - PROJETS APPROUVES ET DEPENSES D'EXECUTION
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Depenses effectives										Depenses prévues			
	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977			
A. - Ensemble des sources de financement														
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	15,7 ^a	17,0	18,9	27,9	34,4	38,5	44,3	51,6	71,9	91,1	96,6			
2. Coût des nouveaux projets approuvés au cours de l'année considérée	6,6	9,6	18,0	19,2	20,9	27,0 ^b	27,3	44,2	45,2	34,7	45,0			
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	22,3	26,6	36,9	47,1	55,3	65,5	71,6	95,8	117,1	125,8	141,6			
4. Dépenses pour l'année considérée	5,3	7,7	9,0	12,7	16,8	21,2	23,0	23,9	26,0	29,2	32,3			
5. Report des crédits non utilisés	17,0	18,9	27,9	34,4	38,5	44,3	51,6	71,9	91,1	96,6	109,3			
B. - Programme ordinaire														
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
2. Coût des nouveaux projets approuvés au cours de l'année considérée	1,0	1,0	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	2,0	2,0	2,0			
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	1,0	1,0	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	2,0	2,0	2,0			
4. Dépenses pour l'année considérée	1,0	1,0	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	2,0	2,0	2,0			
5. Report des crédits non utilisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			

ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU 2 (suite)

	Dépenses effectives										Dépenses prévues			
	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977			
C. - PNUD/CIP														
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	15.4 ^a	14.6	15.6	22.6	26.6	29.6	37.0	43.9	61.9	78.2	82.7			
2. Coût des nouveaux projets approuvés au cours de l'année considérée	2.8	6.4	11.8	10.9	12.5	20.7 ^c	20.6	35.4	35.3	25.0	35.0			
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	18.2	21.0	27.4	33.5	39.1	50.3	57.6	79.3	97.2	103.2	117.7			
4. Dépenses pour l'année considérée	3.6	5.4	4.8	6.9	9.5	13.3	13.7	17.4	19.0	20.5	23.1			
5. Report des crédits non utilisés	14.6	15.6	22.6	26.6	29.6	37.0	43.9	61.9	78.2	82.7	94.6			
D. - Services industriels spéciaux (total)^d														
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	0.3 ^e	2.4	3.3	4.1	6.0	6.5	4.8	4.0	5.0	6.1	5.8			
2. Coût des nouveaux projets approuvés au cours de l'année considérée	2.5	1.8	2.8	4.9	5.0	2.6 ^f	1.9	3.6	3.2	3.2	3.5			
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	2.8	4.2	6.1	9.0	11.0	9.1	6.7	7.6	8.2	9.3	9.3			
4. Dépenses pour l'année considérée	0.4	0.9	2.0	3.0	4.5	4.3	2.7	2.6	2.1	3.5	3.5			
5. Report des crédits non utilisés	2.4	3.3	4.1	6.0	6.5	4.8	4.0	5.0	6.1	5.8				

	Dépenses effectives				Dépenses prévues		
	1973	1974	1975	1976	1977		
<i>D.I. - Services industriels spéciaux (réserve du programme)</i>							
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	3,3	2,5	2,8	3,5	3,5		
2. Coût des nouveaux projets approuvés au cours de l'année considérée	1,1	2,2	2,1	2,2	2,5		
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	4,4	4,7	4,9	5,7	6,0		
4. Dépenses pour l'année considérée	1,9	1,9	1,4	2,2	2,4		
5. Report des crédits non utilisés	2,5	2,8	3,5	3,6	3,6		

	Dépenses effectives				Dépenses prévues		
	1973	1974	1975	1976	1977		
<i>D.II. - Services industriels spéciaux (mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés)</i>							
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	0,9	0,8	1,0	1,9	1,8		
2. Coût des nouveaux projets approuvés au cours de l'année considérée	0,4	1,1	0,6	0,8	1,0		
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	1,3	1,9	2,2	2,7	2,8		
4. Dépenses pour l'année considérée	0,5	0,3	0,3	0,9	0,9		
5. Report des crédits non utilisés	0,8	1,6	1,9	1,8	1,9		

ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU 2 (suite)

	Dépenses effectives			Dépenses prévues		
	1973	1974	1975	1976	1977	
<i>D.III. - Services industriels spéciaux (Fonds d'affectation spéciale des SIS)</i>						
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	0,6	0,7	0,6	0,7	0,5	
2. Coût des nouveaux projets approuvés au cours de l'année considérée	0,4	0,3	0,5	0,2		
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	1,0	1,0	1,1	0,9	0,5	
4. Dépenses pour l'année considérée	0,3	0,4	0,4	0,4	0,2	
5. Report des crédits non utilisés	0,7	0,6	0,7	0,5	0,3	

	Dépenses effectives										Dépenses prévues			
	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977			
<i>E. - Fonds d'affectation spéciale</i>														
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés							0,5	0,5	0,9	1,3	1,8			
2. Coût des nouveaux projets approuvés au cours de l'année considérée	0,3	0,4	0,3	0,3	0,5	1,2	0,7	0,9	1,3	1,5	1,5			
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	0,3	0,4	0,3	0,3	0,5	1,2	1,2	1,4	2,2	2,8	3,3			
4. Dépenses pour l'année considérée	0,3	0,4	0,3	0,3	0,5	0,7	0,7	0,5	0,9	1,0	1,2			
5. Report des crédits non utilisés						0,5	0,5	0,9	1,3	1,8	2,1			

	Dépenses effectives										Dépenses prévues			
	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977			
F. - Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI														
1. Report des crédits non utilisés pour des projets approuvés	-	-	-	1,2	1,8	2,4	2,0	3,2	4,1	5,5	6,3			
2. Coût des nouveaux projets approuvés au cours de l'année considérée	-	-	1,6	1,6	1,4	1,0 ^f	2,6	2,8	3,4	3,0	3,0			
3. Total pour les projets approuvés en cours d'exécution	-	-	1,6	2,8	3,2	3,4	4,6	6,0	7,5	8,5	9,3			
4. Dépenses pour l'année considérée	-	-	0,4	1,0	0,8	1,4	1,4	1,9	2,0	2,2	2,5			
5. Report des crédits non utilisés	-	-	1,2	1,8	2,4	2,0	3,2	4,1	5,5	6,3	6,8			

^a Projets transférés du Bureau de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies.

^b Y compris 7,1 millions de dollars résultant de la réévaluation des projets faite pour tenir compte des nouveaux coûts standard et d'autres rectifications.

^c Y compris 6 millions de dollars résultant de la réévaluation des projets faite pour tenir compte des nouveaux coûts standard et d'autres rectifications.

^d Pour 1973 et les années suivantes, les montants correspondant à trois sources de financement, à savoir le Fonds de réserve du PNUD, le Fonds du PNUD pour les mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés et le Fonds d'affectation spéciale des SIS, sont ventilés respectivement dans les tableaux D.I, D.II et D.III.

^e Y compris 1,1 million de dollars résultant de la réévaluation des projets faite pour tenir compte des nouveaux coûts standard et d'autres rectifications.

^f Après déduction de 600 000 dollars correspondant aux crédits non utilisés pour des projets achevés.

ANNEXE STATISTIQUE

TABEAU 3. PROGRAMMES DE COOPERATION TECHNIQUE - TOTAL DES PROJETS APPROUVES ET DES DEPENSES D'EXECUTION
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Montant net des crédits approuvés dans l'année (1)	Coût total à la fin de l'année des projets approuvés (2)	Depenses d'exécution pour l'année considérée (3)	Depenses cumulatives d'exécution à la fin de l'année (4)	Report des crédits non utilisés à la fin de l'année pour les projets approuvés (5)
A. - Ensemble des sources de financement					
Situation au 31 décembre 1966	..	17,8 ^a	..	2,1 ^b	15,7
1967	6,6	24,4	5,3	7,4	17,0
1968	9,6	34,0	7,7	15,1	18,9
1969	18,0	52,0	9,0	24,1	27,9
1970	19,2	71,2	12,7	36,8	34,4
1971	20,9	92,1	16,8	53,6	38,5
1972	27,0 ^c	119,1	21,2	74,8	44,3
1973	27,3	146,4	20,0	94,8	51,6
1974	44,2	190,6	23,9	118,7	71,9
1975	45,2	235,8	26,0	144,7	91,1
1976	34,7	270,5	29,2	173,9	96,6
1977	45,0	315,5	32,3	206,2	109,3
B. - Programme ordinaire					
1967	1,0	1,0	1,0	1,0	
1968	1,0	2,0	1,0	2,0	
1969	1,5	3,5	1,5	3,5	
1970	1,5	5,0	1,5	5,0	
1971	1,5	6,5	1,5	6,5	
1972	1,5	8,0	1,5	8,0	
1973	1,5	9,5	1,5	9,5	
1974	1,5	11,0	1,5	11,0	
1975	2,0	13,0	2,0	13,0	
1976	2,0	15,0	2,0	15,0	
1977	2,0	17,0	2,0	17,0	

ANNEXE STATISTIQUE

C. - PNUD/ICP

Situation au 31 décembre 1966	17,4 ^a	..	2,0 ^b	15,4
1967	20,2	3,6	5,6	14,6
1968	26,6	5,4	11,0	15,6
1969	38,4	4,8	15,8	22,6
1970	49,3	6,9	22,7	26,6
1971	61,8	9,5	32,2	29,6
1972	82,5	13,3	45,5	37,0
1973	103,1	13,7	59,2	43,9
1974	138,5	17,4	76,6	61,9
1975	173,8	19,0	95,6	78,2
1976	198,8	20,5	116,1	82,7
1977	233,8	23,1	139,2	94,6

Dépenses
effectives

Dépenses
prévues

D. - Services industriels spéciaux

Situation au 31 décembre 1966	0,4 ^a	..	0,1 ^b	0,3
1967	2,9	0,4	0,5	2,4
1968	4,7	0,9	1,4	3,3
1969	7,5	2,0	3,4	4,1
1970	12,4	3,0	6,4	6,0
1971	17,4	4,5	10,9	6,5
1972	20,0	4,3	15,2	4,8
1973	21,9	2,7	17,9	4,0
1974	25,5	2,6	20,5	5,0
1975	28,7	2,1	22,6	6,1
1976	31,9	3,5	26,1	5,8
1977	35,4	3,5	29,6	5,8

Dépenses
effectives

Dépenses
prévues

ANNEXE STATISTIQUE

TABEAU 3 (suite)

	Montant net des crédits approuvés dans l'année (1)	Coût total à la fin de l'année des projets approuvés (2)	Dépenses d'exécution pour l'année considérée (3)	Dépenses cumulatives d'exécution à la fin de l'année (4)	Report des crédits non utilisés à la fin de l'année pour les projets approuvés (5)
E. - Fonds d'affectation spéciale					
1967	0,3	0,3	0,3	0,3	-
1968	0,4	0,7	0,4	0,7	-
1969	0,3	1,0	0,3	1,0	-
1970	0,3	1,3	0,3	1,3	-
1971	0,5	1,8	0,5	1,8	-
1972	1,2	3,0	0,7	2,5	0,5
1973	0,7	3,7	0,7	3,2	0,5
1974	0,9	4,6	0,5	3,7	0,9
1975	1,3	5,9	0,9	4,6	1,3
1976	1,5	7,4	1,0	5,6	1,8
1977	1,5	8,9	1,2	6,8	2,1
F. - Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI					
1967	-	-	-	-	-
1968	-	-	-	-	-
1969	1,6	1,6	0,4	0,4	1,2
1970	1,6	3,2	1,0	1,4	1,8
1971	1,4	4,6	0,8	2,2	2,4
1972	1,0 ^a	5,6	1,4	3,6	2,0
1973	2,6	8,2	1,4	5,0	3,2
1974	2,8	11,0	1,9	6,9	4,1
1975	3,4	14,4	2,0	8,9	5,5
1976	3,0	17,4	2,2	11,1	6,3
1977	3,0	20,4	2,5	13,6	6,8

^a Projets transférés du Bureau de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies le 1er janvier 1967.

^b Projets exécutés par le Bureau de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies avant le 1er janvier 1967.

^c Y compris 7,1 millions de dollars résultant de la réévaluation des projets faite pour tenir compte des nouveaux coûts standard et d'autres rectifications.

^d Y compris 6 millions de dollars résultant de la réévaluation des projets faite pour tenir compte des nouveaux coûts standard et d'autres rectifications.

^e Y compris 1,1 million de dollars résultant de la réévaluation des projets faite pour tenir compte des nouveaux coûts standard et d'autres rectifications.

^f Après déduction de 600 000 dollars correspondant aux crédits non utilisés pour des projets achevés.

TABLEAU 4. PROJETS APPROUVES EN COURS D'EXECUTION AU 31 DECEMBRE 1973 ET AU 31 DECEMBRE 1974

	Nombre de projets		Coût ^b (en millions de dollars des Etats-Unis)		Coût moyen des projets (en dollars des Etats-Unis)	
	1973	1974 ^a	1973	1974	1973	1974 ^c
Programme ordinaire PNUD/CIP	168	244	1,5	1,5	8 900	6 100
SIS - Réserve du programme et mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés	589	750	57,6	79,3	97 800	105 700
SIS - Fonds d'affectation spéciale	372	357	5,7	6,6	15 300	18 500
Fonds d'affectation spéciale	210	290	1,0	1,0	4 800	3 400
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	62	73	1,2	1,4	19 400	19 200
	173	243	4,6	6,0	26 600	24 700
Total pour l'ensemble des sources de financement	1 574	1 957	71,6	95,8	45 500	48 000

^aNombre de projets au 31 octobre 1974.^bMontant, au 1^{er} janvier, des crédits non utilisés, plus coût total des projets approuvés durant l'année civile.^cCalculé sur la base du nombre de projets au 31 octobre 1974.

ANNEXE STATISTIQUE

TABEAU 5. DEPENSES PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET PAR CATEGORIE DE DEPENSES, 1973 A 1977

	Budget ordinaire ^a	Programme ordinaire	PNUD/CIP ^b	SIS ^c	Fonds d'affectation spéciale ^d	Fonds général d'affectation spéciale de l'ONU/DI	Milliers de dollars des Etats-Unis	
							Milliers de dollars	Pourcentage
1973 - Dépenses effectives								
Activités de coopération technique	-	1 472	13 680	2 731	737	1 376	19 996	53.5
Activités d'appui organique	5 344	-	687	7	13	-	6 051	16.2
Appui, en matière de gestion et d'administration, aux activités de coopération technique	2 163	-	2 061	19	39	-	4 282	11.5
Dépenses afférentes aux organes directeurs et dépenses générales de gestion et d'administration	7 005	-	-	-	-	-	7 005	18.8
	<u>14 512</u>	<u>1 472</u>	<u>16 428</u>	<u>2 757</u>	<u>789</u>	<u>1 376</u>	<u>37 334</u>	<u>100.0</u>
1974 - Dépenses effectives								
Activités de coopération technique	-	1 497	17 381	2 630	546	1 878	23 932	54.2
Activités d'appui organique	6 434	-	610	116	268 ^b	-	7 428	16.8
Appui, en matière de gestion et d'administration, aux activités de coopération technique	2 745	-	1 990	378	71	29	5 213	11.8
Dépenses afférentes aux organes directeurs et dépenses générales de gestion et d'administration	7 581	-	-	-	-	-	7 581	17.2
	<u>16 760</u>	<u>1 497</u>	<u>19 981</u>	<u>3 124</u>	<u>885</u>	<u>1 007</u>	<u>44 154</u>	<u>100.0</u>

ANNEXE STATISTIQUE

1975 - Dépenses prévues										
Activités de coopération technique									26 000	52,3
Activités d'appui organique	8 051	2 000	19 000	2 100	900	2 000	900	264 ^b	8 931	18,0
Appui, en matière de gestion et d'administration, aux activités de coopération technique	2,836	-	2 541	286	93	95	5 851			11,8
Dépenses afférentes aux organes directeurs et dépenses générales de gestion et d'administration	8 867	-	-	-	-	-	8 867		8 867	17,9
	19 754	2 000	22 077	2 446	1 257	2 115	49 649		100,0	
1976 - Dépenses prévues										
Activités de coopération technique									29 200	52,4
Activités d'appui organique	9 185	2 000	20 550	3 500	1 000	2 150	10 210	348 ^b	10 210	18,4
Appui, en matière de gestion et d'administration, aux activités de coopération technique	2 358	-	3 196	545	119	119	6 337			11,4
Dépenses afférentes aux organes directeurs et dépenses générales de gestion et d'administration	9 916	-	-	-	-	-	9 916		9 916	17,8
	21 459	2 000	24 306	4 141	1 467	2 290	55 663		100,0	
1977 - Dépenses prévues										
Activités de coopération technique									32 300	52,6
Activités d'appui organique	10 201	2 000	23 100	3 500	1 200	2 500	11 311	377 ^b	11 311	18,4
Appui, en matière de gestion et d'administration, aux activités de coopération technique	2 708	-	3 513	533	140	135	7 029			11,4
Dépenses afférentes aux organes directeurs et dépenses générales de gestion et d'administration	10 805	-	-	-	-	-	10 805		10 805	17,6
	23 714	2 000	27 228	4 127	1 717	2 659	61 445		100,0	

^a Les dépenses effectives et les prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire ne comprennent pas les contributions du personnel. Les bases retenues pour les dépenses prévues au budget ordinaire sont indiquées dans les notes figurant au bas du tableau 1.

^b Y compris le programme de coopération ONUDI/BIRD.

^c Les dépenses d'appui indiquées sont financées au moyen des fonds prévus pour les frais généraux.

ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU 6. DEPENSES AU TITRE DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE ET DES ACTIVITES D'APPUI ORGANIQUE.
PAR PROGRAMME ET PAR ELEMENT DE PROGRAMME, 1973 A 1977

Programme/élément de programme	Depenses effectives en 1973				Depenses effectives en 1974				
	Activités de coopération technique		Activités d'appui organique ^a		Activités de coopération technique		Activités d'appui organique		
	Milliers de dollars	Pourcentage	Milliers de dollars	Pourcentage	Milliers de dollars	Pourcentage	Milliers de dollars	Pourcentage	
Division de la technologie industrielle (30)									
30.1	2 751	13,8	524	8,6	2 987	12,5	504	7,3	
30.2	1 347	6,7	229	3,8	1 831	7,7	241	3,5	
30.3	833	4,2	104	1,7	730	3,0	250	3,6	
30.4	563	2,8	300	5,0	686	2,9	203	3,0	
30.5	811	4,1	392	6,5	985	4,1	508	7,4	
30.6	2 118	10,6	369	6,1	3 256	13,5	456	6,6	
30.7	331	1,7	220	3,6	613	2,6	272	4,0	
30.8	-	-	-	-	24	0,1	76	1,1	
Total partiel	8 754	43,9	2 138	35,3	11 112	46,4	2 510	36,5	

ANNEXE STATISTIQUE

Division des services et institutions intéressant l'industrie (31)									
31.1	2 142	10,7	373	6,2	2 386	10,0	438	6,4	
31.2	260	1,3	649	10,7	296	1,3	742	10,8	
31.3	781	3,9	325	5,4	1 270	5,3	369	5,4	
31.4	2 201	11,9	373	6,2	2 492	10,4	395	5,8	
31.5	1 770	8,8	275	4,5	1 468	6,1	342	5,0	
Total partiel	7 154	35,7	1 995	33,0	7 912	33,1	2 286	33,4	
Division des politiques et de la programmation industrielles (32)									
32.1	2 691	13,4	598	9,9	3 160	13,2	653	9,5	
32.2	569	2,8	585	9,7	481	2,0	614	8,9	
32.3	333	1,7	312	5,1	427	1,8	366	5,3	
32.4	362	1,8	423	7,0	524	2,2	437	6,4	
Total partiel	3 955	19,7	1 918	31,7	4 592	19,2	2 070	30,1	
Non spécifié	133	0,7	-	-	316	1,3	-	-	
Total pour les divisions organiques	19 996	100,0	6 051	100,0	23 932	100,0	6 866	100,0	
Coopération hors siège (62)									
Programme de coopération ONUDI/BIRD (63)	-	-	-	-	-	-	236	-	
TOTAL GENERAL	19 996	-	6 051	-	23 932	-	7 428	-	

ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU 6 (suite)

Programme/élément de programme	Depenses prévues - Activités de coopération technique						Depenses prévues - Activités d'appui organique					
	1975		1976		1977		1975		1976		1977	
	Milliers de dollars	Pour- centage	Milliers de dollars	Pour- centage	Milliers de dollars	Pour- centage	Milliers de dollars	Pour- centage	Milliers de dollars	Pour- centage	Milliers de dollars	Pour- centage
Division de la techno- logie industrielle (30)												
30.1	3 100	11.9	3 350	11.5	3 450	10.7	527	6.4	582	6.3	670	6.5
30.2	1 900	7.3	2 100	7.2	2 400	7.4	328	4.0	406	4.3	438	4.2
30.3	1 050	4.0	1 150	3.9	1 400	4.3	238	2.9	316	3.3	338	3.3
30.4	700	2.7	750	2.6	900	2.8	204	2.5	252	2.7	305	2.9
30.5	1 100	4.2	1 200	4.1	1 350	4.2	511	6.2	641	6.8	707	6.8
30.6	3 000	11.6	3 450	11.8	3 850	11.9	526	6.4	575	6.2	652	6.3
30.7	1 200	4.6	1 250	4.3	1 300	4.0	283	3.5	301	3.2	331	3.2
30.8	350	1.4	350	1.2	350	1.1	147	1.8	192	2.1	211	2.1
Total partiel	12 400	47.7	13 600	46.6	15 000	46.4	2 764	33.7	3 265	34.9	3 652	35.3
Division des services et institutions intéressant l'industrie (31)												
31.1	2 500	9.6	2 800	9.6	3 000	9.3	544	6.6	605	6.5	689	6.7
31.2	400	1.5	400	1.4	400	1.2	1 033	12.6	978	10.5	1 054	10.2
31.3	1 400	5.4	1 800	6.2	2 000	6.2	317	3.9	422	4.5	454	4.4
31.4	2 800	10.8	3 400	11.6	3 900	12.1	479	5.8	583	6.2	655	6.3
31.5	2 000	7.7	2 200	7.5	2 500	7.8	384	4.7	460	4.9	500	4.8
Total partiel	9 100	35.0	10 600	36.3	11 800	36.6	2 757	33.6	3 048	32.6	3 352	32.4

ANNEXE STATISTIQUE

Division des politiques et de la programmation industrielles (32)												
32.1	3 200	12.3	3 500	12.0	3 900	12.1	870	10.6	972	10.4	1 079	10.4
32.2	600	2.3	650	2.2	700	2.1	612	7.6	745	8.0	802	7.8
32.3	300	1.2	400	1.4	450	1.4	512	6.2	567	6.1	616	6.0
32.4	400	1.5	450	1.5	450	1.4	683	8.3	752	8.0	841	8.1
Total partiel	4 500	17.3	5 000	17.1	5 500	17.0	2 677	32.7	3 036	32.5	3 338	32.3
Total pour les divisions organiques	26 000	100.0	29 200	100.0	32 300	100.0	8 198	100.0	9 349	100.0	10 342	100.0
Coopération hors siège (62)							317		388		459	
Programme de coopération ONUDI/BIRD (63)							416		473		510	
TOTAL GENERAL	26 000		29 200		32 300		8 931		10 210		11 311	

^aDépenses financées au titre du budget ordinaire et des ressources extra-budgétaires.

ANNEXE STATISTIQUE

**TABLEAU 7. DEPENSES AFFERENTES AUX ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ONU ET DU PAR SOUS-ROU
DE FINANCEMENT ET PAR ELEMENT DE PROGRAMME, 1973 ET 1974**
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Programme/élément de programme	Programme ordinaire	PNUD/CIP	SIS	1973 Dépenses effectives		
				Fonds d'affectation spéciale	Fonds général d'affectation spéciale de l'ONU/DI	Total
Technologie industrielle (30)						
30.1	116	1 967	564	22	82	2 751
30.2	82	987	152	11	115	1 347
30.3	40	424	314	55	9	833
30.4	56	311	187	-	102	563
30.5	31	443	235	-	4	811
30.6	194	1 470	450	-	1	2 118
30.7	12	282	36	-	-	331
Total partiel	531	5 884	1 938	88	313	8 754
Services et institutions intéressant l'industrie (31)						
31.1	41	1 832	95	84	90	2 142
31.2	55	1	21	3	180	260
31.3	35	558	179	9	-	781
31.4	57	2 020	126	(2)	-	2 201
31.5	291	311	64	407	697	1 770
Total partiel	479	4 722	485	501	967	7 154
Politiques et programmation industrielles (32)						
32.1	199	2 238	115	98	41	2 691
32.2	91	338	57	44	39	569
32.3	38	232	46	6	11	333
32.4	50	241	66	-	5	362
Total partiel	378	3 049	284	148	96	3 955
Non spécifique	84	25	24	-	-	133
TOTAL	1 472	13 680	2 731	737	1 376	19 996

ANNEXE STATISTIQUE

1974 - Dépenses effectives

Technologie industrielle (30)									
30.1	134	2 233	438	43	139	2 987			
30.2	139	1 465	149	-	78	1 831			
30.3	27	431	164	17	91	730			
30.4	47	326	294	-	19	686			
30.5	39	586	253	14	93	985			
30.6	145	2 481	540	-	90	3 256			
30.7	22	544	38	1	8	613			
30.8	-	10	3	-	11	24			
Total partiel	553	8 076	1 879	75	529	11 112			
Services et institutions intéressant l'industrie (31)									
31.1	46	1 983	110	98	149	2 386			
31.2	11	63	9	4	209	296			
31.3	38	987	236	9	-	1 270			
31.4	74	2 219	155	44	-	2 492			
31.5	183	306	53	150	776	1 468			
Total partiel	352	5 558	563	305	1 134	7 912			
Politiques et programmation industrielles (32)									
32.1	300	2 706	19	82	53	3 160			
32.2	53	262	23	69	74	481			
32.3	17	258	116	6	30	427			
32.4	120	386	7	-	11	524			
Total partiel	490	3 612	165	157	168	4 592			
Non spécifié									
	102	135	23	9	47	316			
TOTAL	1 497	17 381	2 630	546	1 878	23 932			

ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU 8. DEPENSES AFFERENTES AUX ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE, PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET PAR REGION GEOGRAPHIQUE, 1973 A 1977
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Afrique			Ameriques			Asie et Pacifique			Europe et Moyen-Orient			TOTAL PAR SOURCE DE FINANCEMENT	
	Projets régionaux		Total	Projets régionaux		Total	Projets par pays		Total	Projets régionaux		Total		
	par pays	regio-		par pays	regio-		par pays	regio-		par pays	regio-			
1973 - Dépenses effectives														
Programme ordinaire	162	137	299	112	60	172	210	124	334	198	49	147	520	1 472
PNUD/CIP	4 750	63	4 813	2 644	69	2 713	3 363	14	3 377	2 171	213	2 384	393	13 680
SIS	899	89	988	499	86	585	554	26	580	579	-	579	(1)	2 731
Fonds d'affectation spéciale	112	9	121	47	-	47	34	-	34	60	3	63	472	737
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	205	72	277	3	25	28	34	25	59	13	-	13	999	1 376
TOTAL PAR REGION	6 128	370	6 498	3 305	240	3 545	4 195	189	4 384	2 921	265	3 186	2 383	19 996
1974 - Dépenses effectives														
Programme ordinaire	171	188	359	94	153	247	191	114	305	76	40	116	470	1 497
PNUD/CIP	5 142	79	5 221	3 307	140	3 447	5 082	161	5 243	2 722	251	2 973	497	17 381
SIS	754	17	771	407	78	485	454	59	513	865	-	865	(4)	2 630
Fonds d'affectation spéciale	88	16	104	66	-	66	58	-	58	110	16	126	192	546
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	171	102	273	30	109	139	18	94	112	28	1	29	1 325	1 878
TOTAL PAR REGION	6 320	402	6 728	3 904	480	4 384	5 803	428	6 231	3 801	308	4 109	2 480	23 932

ANNEXE STATISTIQUE

	1975 - Dépenses prévues					TOTAL PAR SOURCE DE FINANCEMENT
	Afrique	Amériques	Asie et Pacifique	Europe et Moyen-Orient	Projets interrégionaux	
Programme ordinaire	510	318	346	483	343	2 000
PNUD/CIP	6 145	3 724	6 033	2 693	405	19 000
SIS	588	336	441	720	15	2 100
Fonds d'affectation spéciale	162	189	63	290	196	900
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	365	97	110	60	1 368	2 000
TOTAL PAR REGION	7 770	4 664	6 993	4 246	2 327	26 000
1976 - Dépenses prévues						
Programme ordinaire	505	315	342	495	343	2 000
PNUD/CIP	6 638	4 022	6 490	2 938	462	20 550
SIS	1 036	605	859	983	17	3 500
Fonds d'affectation spéciale	180	210	70	322	218	1 000
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	391	105	118	65	1 471	2 150
TOTAL PAR REGION	8 750	5 257	7 879	4 803	2 511	29 200
1977 - Dépenses prévues						
Programme ordinaire	505	315	342	495	343	2 000
PNUD/CIP	8 688	3 655	7 709	2 528	520	23 100
SIS	1 117	542	907	918	16	3 500
Fonds d'affectation spéciale	216	252	84	387	261	1 200
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	455	122	137	76	1 710	2 500
TOTAL PAR REGION	10 981	4 886	9 179	4 404	2 850	32 300

ANNEXE STATISTIQUE

TABEAU 9. DEPENSES AFFERENTES AUX ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE EN 1973 ET EN 1974.
PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET PAR CHEF DE DEPENSES

Source de financement	Experts		Bourses et formation		Sous-traitance, matériel et dépenses diverses		Coût total (en milliers de dollars)
	Nombre	Coût (en milliers de dollars)	Nombre ^a	Coût (en milliers de dollars)	Coût (en milliers de dollars)	Coût (en milliers de dollars)	
1973 - Dépenses effectives							
Programme ordinaire	32	571	146	867	34		1 472
PNUD/CIP	608	9 895	368	1 304	2 481		13 680
SIS	281	2 248	18	35	448		2 731
Fonds d'affectation spéciale	21	301	-	359	77		737
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	5	21	-	963	392		1 376
	947	13 036	532	3 528	3 432		19 996
1974 - Dépenses effectives							
Programme ordinaire	36	734	120	674	89		1 497
PNUD/CIP	811	11 023	350	2 399	3 959		17 381
SIS	332	2 076	10	65	489		2 630
Fonds d'affectation spéciale	26	327	-	149	70		546
Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI	13	116	-	1 288	474		1 878
	1 218	14 276	480	4 575	5 081		23 932

^aBourses individuelles seulement.

ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU 10. DEPENSES AFFERENTES AUX ACTIVITES D'APPUI ORGANIQUE, PAR ELEMENT DE PROGRAMME ET PAR CHEF DE DEPENSES, ET NOMBRE DE MOIS DE TRAVAIL CORRESPONDANT, 1973 A 1977

Programme/ élément de programme	Personnel		Consultants		Réunions		Imprimerie		Divers		Total Milliers de dollars
	Mois de travail	Milliers de dollars	Mois de travail	Milliers de dollars							
<i>1973 - Dépenses effectives^d</i>											
Division de la technologie industrielle (30)											
30.1	291	469	12	27	15	4	9	9	524		
30.2	142	186	11	25	7	2	9	229			
30.3	29	63	3	7	23	11	—	104			
30.4	216	295	1	2	—	2	1	300			
30.5	221	339	11	25	18	8	2	392			
30.6	224	341	7	15	2	7	4	369 ^a			
30.7	137	168	15	35	5	5	7	220			
30.8	—	—	—	—	—	—	—	—			
Total partiel	1 260	1 861	60	136	70	39	32	2 138			
Division des services et institutions intéressant l'industrie (31)											
31.1	249	352	8	17	—	1	3	373			
31.2	465	574	12	29	—	15	31	649			
31.3	208	275	17	39	7	2	2	325			
31.4	201	333	8	18	16	—	6	373			
31.5	204	256	8	17	—	—	2	275			
Total partiel	1 327	1 790	53	120	23	18	44	1 995			
Division des politiques et de la programmation industrielles (32)											
32.1	313	521	22	48	16	11	2	598			
32.2	357	560	6	14	6	2	3	585			
32.3	225	285	9	20	—	4	3	312			
32.4	268	372	15	34	4	13	—	423			
Total partiel	1 163	1 738	52	116	26	30	8	1 918			
Total pour les divisions organiques	3 750	5 389	165	372	119	87	84	6 051			
Coopération hors siège (62)	—	—	—	—	—	—	—	—			
Programme de coopération ONUDI/BIRD (63)	—	—	—	—	—	—	—	—			
TOTAL GENERAL	3 750	5 389	165	372	119	87	84	6 051			

ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU 10 (suite)

Programme/ élément de programme	Personnel		Consultants		Réunions		Imprimerie		Divers		Total Milliers de dollars
	Mois de travail	Milliers de dollars	Mois de travail	Milliers de dollars							
<i>1974 - Dépenses effectives^a</i>											
Division de la technologie industrielle (30)											
30.1	260	460	8	20	11	8	5	504			
30.2	154	213	4	11	8	7	2	241			
30.3	129	241	3	7	1	-	1	250			
30.4	103	190	3	8	-	-	5	203			
30.5	218	441	14	33	5	23	6	508			
30.6	257	409	10	25	5	14	3	456			
30.7	123	237	4	11	10	11	3	272			
30.8	32	65	1	3	7	-	1	76			
Total partiel	1 276	2 256	47	118	47	63	26	2 510			
Division des services et institutions intéressant l'industrie (31)											
31.1	244	387	10	25	6	16	4	438			
31.2	454	608	11	27	4	54	53	742			
31.3	158	329	8	21	14	4	1	369			
31.4	210	362	2	4	-	28	1	395			
31.5	184	312	5	13	14	-	3	342			
Total partiel	1 250	1 998	36	90	34	102	62	2 286			
Division des politiques et de la programmation industrielles (32)											
32.1	359	553	12	31	11	54	4	653			
32.2	299	582	8	20	4	6	2	614			
32.3	247	336	5	12	13	-	5	366			
32.4	326	392	5	13	-	29	3	437			
Total partiel	1 231	1 863	30	76	28	89	14	2 070			
Total pour les divisions organiques	3 757	6 117	113	284	109	254	102	6 866			
Coopération hors siège (62)	84	113	-	-	-	-	-	236			
Programme de coopération ONUDI/BIRD (63)	144	287	10	24	-	-	15	326			
TOTAL GENERAL	3 985	6 517	123	308	109	254	240	7 428			

ANNEXE STATISTIQUE

1975 - Dépenses prévues*

Division de la technologie industrielle (30)									
30.1	252	476	5	12	26	7	6	527	
30.2	156	295	5	12	12	6	3	328	
30.3	120	227	4	9	-	-	2	238	
30.4	96	181	2	8	9	-	6	204	
30.5	216	431	13	39	13	21	7	511	
30.6	252	476	7	18	15	13	4	526	
30.7	120	227	9	24	18	10	4	283	
30.8	60	114	5	12	19	-	2	147	
Total partiel	1 272	2 427	50	134	112	57	34	2 764	
Division des services et institutions intéressant l'industrie (31)									
31.1	252	481	14	39	6	13	5	544	
31.2	444	847	27	76	4	47	59	1 033	
31.3	144	275	12	31	6	4	1	317	
31.4	216	412	12	33	9	24	1	479	
31.5	180	344	11	27	4	5	4	384	
Total partiel	1 236	2 359	76	206	29	93	70	2 757	
Division des politiques et de la programmation industrielles (32)									
32.1	360	703	26	75	33	46	13	870	
32.2	300	567	11	28	6	5	6	612	
32.3	240	454	10	25	13	4	16	512	
32.4	312	613	9	22	12	26	10	683	
Total partiel	1 212	2 337	56	150	64	81	45	2 677	
Total pour les divisions organiques	3 720	7 123	182	490	205	231	149	8 198	
Coopération hors siège (62)	84	147	-	-	-	-	170	317	
Programme de coopération ONUDI/BIRD (63)	144	370	10	30	-	-	16	416	
TOTAL GENERAL	3 948	7 640	192	520	205	231	335	8 931	

ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU 10 (suite)

Programme/ élément de programme	Personnel		Consultants		Réunions		Imprimerie		Divers		Total Milliers de dollars
	Mois de travail	Milliers de dollars	Mois de travail	Milliers de dollars							
<i>1976 Dépenses prévues^d</i>											
Division de la technologie industrielle (30)											
30.1	264	523	5	15	24	12	8	8	582		
30.2	180	370	5	15	11	2	8	8	406		
30.3	132	296	4	11	8	3	6	6	316		
30.4	96	220	3	8	8	11	5	5	252		
30.5	228	562	14	42	12	12	13	13	641		
30.6	288	518	7	21	13	14	9	9	575		
30.7	120	246	9	26	15	4	10	10	301		
30.8	60	140	5	16	17	11	8	8	192		
Total partiel	1 368	2 875	52	154	100	69	67	67	3 265		
Division des services et institutions intéressantes l'industrie (31)											
31.1	252	546	13	40	8	4	7	7	605		
31.2	468	777	25	76	5	65	55	55	978		
31.3	156	361	11	34	9	6	12	12	422		
31.4	228	510	12	36	12	12	13	13	583		
31.5	192	418	11	31	6	5	5	5	460		
Total partiel	1 296	2 612	72	217	40	87	92	92	3 048		
Division des politiques et de la programmation industrielles (32)											
32.1	372	796	26	79	31	45	21	21	972		
32.2	300	692	10	31	5	17	17	17	745		
32.3	252	505	9	27	12	10	13	13	567		
32.4	324	670	8	23	11	34	14	14	752		
Total partiel	1 248	2 663	53	160	59	89	65	65	3 036		
Total pour les divisions organiques	3 912	8 150	177	531	199	245	224	224	9 349		
Coopération hors siège (62)	108	198	-	-	-	-	190	190	388		
Programme de coopération ONUDI/BIRD (63)	144	387	25	74	-	1	11	11	473		
TOTAL GENERAL	4 164	8 735	202	605	199	246	425	425	10 210		

ANNEXE STATISTIQUE

		1977 Dépenses prévues ^a						
Division de la technologie industrielle (30)								
30.1		276	606	5	15	26	14	9
30.2		180	398	5	17	12	2	9
30.3		132	316	4	12		3	7
30.4		120	269	3	9	9	12	6
30.5		240	617	15	48	14	15	13
30.6		288	586	8	25	14	17	10
30.7		132	268	9	29	16	6	12
30.8		60	151	5	17	20	14	9
	Total partiel	1 428	3 211	54	172	111	83	75
Division des services et institutions intéressant l'industrie (31)								
31.1		264	623	14	46	8	4	8
31.2		468	837	27	87	6	64	60
31.3		156	389	11	36	9	6	14
31.4		240	577	12	40	13	12	13
31.5		192	452	11	32	8		8
	Total partiel	1 320	2 878	75	241	44	86	103
Division des politiques et de la programmation industrielles (32)								
32.1		384	892	26	84	34	46	23
32.2		300	742	11	35	6		19
32.3		252	547	10	31	14	10	14
32.4		336	751	8	27	11	35	17
	Total partiel	1 272	2 932	55	177	65	91	73
Total pour les divisions organiques		4 020	9 021	184	590	220	260	251
Coopération hors siège (62)		132	247	-	-	-	-	212
Programme de coopération ONUDI/BIRD (63)		144	417	27	81	-	1	11
	TOTAL GENERAL	4 296	9 685	211	671	220	261	474
								11 311

^a Les dépenses effectives et prévues ne comprennent pas les contributions du personnel. En ce qui concerne les bases retenues pour les prévisions de dépenses, voir les notes figurant au bas du tableau I.

APPENDICE A

Appendice A **Réunions de groupes d'experts ayant eu lieu en 1974**

<i>Date</i>		<i>Lieu</i>
<i>Industrie des engrais et des pesticides et industrie pétrochimique</i>		
26-31 août	Réunion sur la pollution provoquée par les usines d'engrais	Helsinki (Finlande)
16-20 septembre	Réunion d'experts sur les mérites comparés des produits naturels et des produits synthétiques	Vienne (Autriche)
<i>Industries légères</i>		
25-28 novembre	Réunion d'experts sur le choix du matériel pour les industries des huiles végétales, de la viande et du sucre Première partie : industrie du sucre	Vienne (Autriche)
<i>Techniques industrielles générales</i>		
27-30 mai	Réunion consultative sur les problèmes posés aux centres de recherches sur le conditionnement	Vienne (Autriche)
11-14 novembre	Consultation préparatoire sur le conditionnement	Vienne (Autriche)
<i>Construction industrielle</i>		
20-26 novembre	Réunion d'un groupe d'experts sur la construction industrielle dans les pays en voie de développement	Vienne (Autriche)
<i>Institutions industrielles</i>		
23-27 septembre	Groupe d'experts sur la conception et l'implantation des bâtiments et des installations destinés à des centres de recherches et de développement industriel	Innsbruck (Autriche)
<i>Gestion industrielle et services consultatifs</i>		
2-7 décembre	Réunion sur l'organisation de la commercialisation et la stratégie à appliquer en la matière dans les pays en voie de développement	Vienne (Autriche)

APPENDICE B

<i>Date</i>		<i>Lieu</i>
<i>Formation industrielle</i>		
2-6 septembre	Réunion à l'intention des directeurs de stages de formation en groupe dans l'entreprise	Vienne (Autriche)
<i>Programmation industrielle</i>		
23-27 septembre	Deuxième réunion sur les stratégies et les politiques du développement industriel dans les petits pays	Vienne (Autriche)
<i>Financement industriel et promotion des investissements</i>		
14-15 octobre	Groupe d'experts sur la mobilisation des ressources domestiques pour le développement industriel	Vienne (Autriche)

Appendice B

Colloques, séminaires, journées d'études, cours et autres réunions ayant eu lieu en 1974

<i>Date</i>		<i>Lieu</i>
<i>Cabinet du Directeur exécutif</i>		
4-11 mars	Comité spécial sur la stratégie à long terme de l'ONUDI, troisième session	Vienne (Autriche)
17-26 avril	Comité permanent du Conseil du développement industriel, quatrième session et Comité préparatoire intergouvernemental pour la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, troisième session	Vienne (Autriche)
2-14 mai	Conseil du développement industriel, huitième session et Comité préparatoire intergouvernemental pour la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, quatrième session	Vienne (Autriche)
2-7 décembre	Semaine d'information à l'intention des conseillers industriels	Bruxelles (Belgique)
2-13 décembre	Comité permanent du Conseil du développement industriel, cinquième session (première partie) et Comité préparatoire intergouvernemental pour la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, cinquième session (première partie)	Vienne (Autriche)

APPENDICE B

<i>Date</i>		<i>Lieu</i>
<i>Industries mécaniques</i>		
5-15 octobre	Séminaire régional sur l'industrie de la machine-outil dans les pays en voie de développement d'Asie et d'Extrême-Orient	Tbilissi (URSS)
21-30 octobre	Journées d'études sur le développement de la fabrication de matériel agricole à traction animale, de machines actionnées à la main et d'équipement énergétique simple pour les pays en voie de développement les moins avancés et pour certains pays en voie de développement	New Delhi (Inde)
<i>Industries métallurgiques</i>		
8-15 décembre	Réunion sur l'expérience de certains pays en voie de développement d'Asie et d'Extrême-Orient dans l'industrie de la fonderie	Calcutta, Jamshedpur, Ranchi (Inde)
<i>Industries des matériaux de construction</i>		
11-28 juin	Stage de formation dans l'entreprise dans le domaine de la fabrication des produits réfractaires	Pilsen (Tchécoslovaquie)
29 juillet-17 août	Séminaire interrégional sur les industries du meuble et de la menuiserie	Lahti (Finlande)
<i>Industries chimiques et pharmaceutiques et industries des pâtes et papiers</i>		
22 août-22 septembre	Stage international de formation dans le domaine des industries pharmaceutiques	Gand (Belgique)
<i>Industries des engrais et des pesticides et industries pétrochimiques</i>		
1 ^{er} -5 avril	Réunion préparatoire sur les mérites comparés du caoutchouc synthétique et du caoutchouc naturel	Vienne (Autriche)
8-15 septembre	Colloque sur le développement de l'industrie des matières plastiques en Amérique latine (associé à un programme de promotion des investissements)	Buenos Aires (Argentine)
23 septembre-15 novembre	Programme de formation sur la technologie des matières plastiques à l'intention des pays d'Amérique latine	Buenos Aires (Argentine)
7-30 octobre	Programme de formation sur la production et l'application des fibres synthétiques	Vienne (Autriche)
<i>Industries légères</i>		
4-13 février	Séminaire sur le développement de la fabrication de chaussures et d'articles en cuir dans les pays en voie de développement	Madras (Inde)
9-19 mars	Réunion pour la promotion de la coopération entre les pays en voie de développement dans le secteur des industries alimentaires	São Paulo (Brésil)
13-18 mai	Consultation internationale sur le développement des agro-industries	Belgrade (Yougoslavie)

APPENDICE B

<i>Date</i>		<i>Lieu</i>
23-28 juin	AFRIFOOD – Consultations régionales sur les aspects promotionnels et techniques du conditionnement des produits alimentaires pour l'exportation	Casablanca (Maroc)
19-23 août	Réunion préparatoire du groupe d'étude des problèmes d'environnement dans l'industrie des articles en cuir	Vienne (Autriche)
21-25 octobre	Réunion sur la promotion des investissements et la coopération industrielle dans certaines industries alimentaires organisée sous les auspices de la FAO et de l'ONUDI	Amsterdam (Pays-Bas)
<i>Construction industrielle</i>		
4-15 novembre	Séminaire sur la mise en œuvre des projets d'investissements et des projets industriels	Ankara (Turquie)
4-7 décembre	Colloque sur les méthodes modernes d'organisation des bureaux et de traitement électronique des données (et leur application dans les pays en voie de développement)	Le Caire (Egypte)
<i>Techniques industrielles générales</i>		
1 ^{er} -27 novembre	Séminaire interrégional sur les techniques de l'emballage dans les pays en voie de développement	Bombay (Inde)
<i>Institutions industrielles</i>		
14-18 janvier	Séminaire régional à l'intention du personnel de direction des chambres de commerce et d'industrie	Beyrouth (Liban)
20-24 mai	Séminaire et voyage d'études sur le contrôle de la qualité et l'homologation des produits	Singapour
30 mai-6 juin	Séminaire régional sur la réglementation et les connaissances techniques relatives aux accords de licences	Manille (Philippines)
29 juin-6 juillet	Réunion consultative sur l'utilisation des résultats de la recherche industrielle et des services spécialisés	Kinshasa (Zaire)
19-27 septembre	Consultations en vue d'encourager la recherche industrielle	Manille (Philippines)
11-15 novembre	Consultations interrégionales sur les échanges d'expériences entre pays en voie de développement : législation sur les licences et brevets; étude de la loi mexicaine, de sa formulation et de son application; cas similaires dans d'autres pays	Mexico (Mexique)
18-21 décembre	Consultations nationales avec les chambres de commerce et d'industrie et les associations d'industriels	Caracas (Venezuela)
<i>Information industrielle</i>		
2-30 octobre	Séminaire sur l'information industrielle à l'intention des pays membres et membres associés de la CESAP	Singapour et Bandung (Indonésie)

APPENDICE B

<i>Date</i>		<i>Lieu</i>
9-20 décembre	Stage de formation sur l'organisation, la transmission et l'utilisation de l'information industrielle pour les pays africains d'expression française au sud du Sahara, principalement les pays les moins développés parmi ceux-ci	Bruxelles (Belgique)
<i>Petites industries</i>		
1 ^{er} -12 avril	Séminaire de formation sur la petite industrie dans les pays en voie de développement les moins avancés d'Asie, d'Extrême-Orient et du Moyen-Orient	Katmandou (Népal)
<i>Programmation industrielle</i>		
24 janvier-13 février	Stage national de formation sur l'élaboration et l'évaluation des projets	Aden (Yémen démocratique)
29 janvier-14 février	Journées régionales d'études sur l'élaboration et l'évaluation des projets organisées sous les auspices de l'ONUDI et de la CEA	Addis-Abeba (Ethiopie)
26 août-16 septembre	Stage national de formation sur l'élaboration et l'évaluation des projets	Khartoum (Soudan)
18 septembre-1 ^{er} octobre	Stage régional sur l'évaluation des projets industriels à l'intention des pays de l'UDEAC	Yaoundé (République-Unie du Cameroun)
2-7 décembre	Séminaire sur la programmation industrielle au niveau régional	Tanger (Maroc)
<i>Financement industriel et promotion des investissements</i>		
27 avril-18 mai	Stage de formation sur l'évaluation des projets et la promotion des investissements	Le Caire (Egypte)
24-28 juin	Cinquième réunion des institutions de financement du développement industriel	Tunis (Tunisie)
21-25 octobre	Réunion sur la promotion des investissements et la coopération dans certaines industries alimentaires	Amsterdam (Pays-Bas)
4-30 novembre	Stage régional sur les techniques de planification et d'analyse financières appliquées aux projets industriels	Palembang (Indonésie)
2-6 décembre	Réunion et consultations techniques sur la promotion des investissements dans les industries chimiques des pays en voie de développement	Bucarest (Roumanie)
<i>Promotion des industries orientées vers l'exportation</i>		
28 janvier-23 mars	Troisième stage de formation sur le développement des exportations industrielles	Tokyo (Japon)
5-11 octobre	Réunion régionale d'experts sur les zones franches industrielles	Barranquilla (Colombie)
20-29 novembre	Troisième Réunion consultative sur l'adaptation et la mise au point des produits pour l'exportation	Tokyo (Japon)

Appendice C
Publications parues en 1974

<i>Cote</i>		<i>Langues</i>
<i>Industries mécaniques</i>		
ID/122	Machine tools in Latin America. Rapport d'un séminaire sur l'industrie des machines-outils dans les pays d'Amérique latine, tenu à Buenos Aires (Argentine) du 16 au 25 octobre 1972 et à São Paulo (Brésil) les 26 et 27 octobre 1972, Première partie	A E
<i>Industries des matériaux de construction</i>		
ID/108	Furniture and joinery industries for developing countries Part I: Raw material inputs Part II: Processing technology Part III: Management considerations	E E E
ID/114	The construction industry in developing countries. Rapport d'un groupe d'experts qui s'est réuni à Vienne du 29 octobre au 2 novembre 1973	A
ID/133	Choix des machines à utiliser pour le travail du bois. Rapport d'une réunion technique tenue à Vienne du 19 au 23 novembre 1973	A E F
<i>Industries des engrais et des pesticides et industrie pétrochimique</i>		
ID/75	Industrial production and formulation of pesticides in developing countries. Volume II : Chemistry and production of pesticides	A
ID/128	The manufacture of proteins from hydrocarbons. Rapport d'un groupe d'experts qui s'est réuni à Vienne du 8 au 12 octobre 1973	A
ID/SER.F/7	Reducing fertilizer costs -- Série "Industrie des engrais". Monographie n° 7	A
<i>Industries légères</i>		
ID/91	Le contrôle de la qualité dans l'industrie textile	F
ID/99	Relations entre les paramètres de l'industrie du cuir	F
ID/122	Pre-investment considerations and appropriate industrial planning in the vegetable oil industry	A E
ID/123	Technical and economic aspects of the oil palm fruit processing industry	A
ID/124	The hydrogenation of vegetable oils and the production of vegetable ghee	A E
ID/125	Castor oil production and processing	A E
ID/126	Review and comparative analysis of oilseed raw materials and processes suitable for the production of protein products for human consumption	A E

APPENDICE C

<i>Cote</i>		<i>Langues</i>
<i>Techniques industrielles générales</i>		
ID/106	Perspectives de développement industriel pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement :	
	L'industrie pétrochimique	E F
ID/116	L'industrie des machines-outils	A F
<i>Information industrielle</i>		
ID/104	L'unité d'information dans la petite entreprise	F
UNIDO/LIB/ SER.B/16-20	Industrial Development Abstracts, numéros 16 à 20	A (introduction en espagnol, en français et en russe)
UNIDO/LIB/ SER.D/8-13	Guides to information sources, numéros 8 à 13	A (introduction en espagnol, en français et en russe)
	Bulletin d'information de l'ONUDI, numéros 69 à 80	A E F R
<i>Gestion industrielle et services consultatifs</i>		
ID/115	Improving industrial administration	A E
ID/118	Industry/university linkage, with special reference to management. Rapport d'un groupe d'experts qui s'est réuni à Vienne du 3 au 7 septembre 1973	A
<i>Petites industries</i>		
ID/129	Subcontracting for modernizing economies	A
<i>Programmation industrielle</i>		
ID/84	Industrial reorganisation and mergers. Rapport d'un groupe d'experts qui s'est réuni à Vienne du 7 au 10 novembre 1972	A
ID/117	Contract planning and organisation	A
ID/132	Coopération industrielle internationale. Rapport d'un groupe d'experts organisé par l'ONUDI, en coopération avec la Maison des sciences de l'homme, à Paris, les 21 et 22 juin 1974	A E F
ID/SER.A/21	Bulletin "Industrialisation et Productivité", Bulletin n° 21	A E F
ID/SER.H/2	Directives pour l'évaluation des projets (Série : formulation et évaluation des projets, n° 2)	F
ID/SER.E/8	Profiles of manufacturing establishments, Vol. IV : Three country study on export-oriented industries (Série : "Planification et programmation industrielles", n° 8)	A
<i>Financement et promotion des investissements industriels</i>		
ID/68	Manual on the establishment of industrial joint-venture agreement in developing countries	E
<i>Etudes et enquêtes industrielles</i>		
ID/134	Etude du développement industriel. Numéro spécial pour la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, Lima (Pérou), 12-26 mars 1975	A E F

*Appendice D***Etudes en cours de rédaction ou achevées en 1974***Industries mécaniques*

- Création de sociétés nationales d'entretien et de réparation dans les pays en voie de développement
- Consultations techniques en vue d'encourager la production des petits tracteurs et motoculteurs à prix modique
- Etude de l'utilisation d'ateliers de construction et de réparation de navires

Industries métallurgiques

- Industrie sidérurgique
- Diverses techniques de transformation des métaux
- Considérations écologiques concernant l'industrie sidérurgique dans les pays en voie de développement^a
- Considérations écologiques dans l'industrie sidérurgique^a
- Promotion de la coopération technique entre pays en voie de développement dans l'industrie sidérurgique

Industries des engrais et des pesticides et industrie pétrochimique

- Comment abaisser le prix de revient des engrais
- Usine pilote de démonstration pour la fabrication d'engrais liquides
- Liste des usines d'engrais, deuxième partie, Asie
- Liste des usines d'engrais, troisième partie, pays de la CEE
- Modèles d'aménagement d'une industrie d'engrais azotés dans les pays en voie de développement
- Installation de mélange et d'ensachage d'engrais
- Perspectives d'accroissement de l'emploi des matières plastiques dans l'industrie du bâtiment dans les pays en voie de développement

Industries des matériaux de construction

- Guide de l'industrie de la chaux
- Profils d'évaluation des résultats :
 - Questionnaire type pour l'industrie du ciment
 - Questionnaire type pour l'industrie du verre

Industries légères

- Situation actuelle et perspectives de l'industrie du cuir au Costa Rica
- Assistance fournie pour développer l'industrie des articles en cuir et améliorer les cuirs et peaux en Haute-Volta
- Développement de l'industrie du cuir et de la chaussure en République-Unie de Tanzanie
- L'industrie de la chaussure au Soudan
- Etude de marché et étude préalable de faisabilité en vue de la création d'usines productrices d'articles en cuir en Ethiopie
- Etude sur l'industrie de la chaussure au Lesotho

^aProjet commun ONUDI/PNUE

APPENDICE D

Industrie de la chaussure aux Philippines

Evaluation technique et économique de l'industrie de la chaussure au Guatemala

Articles en cuir en Colombie

Etudes de faisabilité technique et économique pour la création d'un secteur agro-industriel à Madagascar

Etude de faisabilité en vue de construire au Dahomey une installation moderne de traitement des agrumes

Etude du traitement industriel du raisin en République Dominicaine

Assistance fournie à l'usine de production de laine de Debre Berhan en Ethiopie

Etude sur l'industrie textile en Ethiopie

Etude de faisabilité concernant la fabrication de couvertures au Lesotho

Etude préalable de faisabilité concernant le traitement du kapok au Niger

Etude de faisabilité en vue de la construction d'une usine textile en République khmère

Etude de faisabilité technico-économique en vue de la construction d'une installation polyvalente de traitement des graines oléagineuses en Zambie

Etude préalable de faisabilité en vue de la création d'une installation de production d'aliments pour bétail au Mali

Elaboration d'une étude technique pour l'implantation d'une usine moderne mixte d'huiles végétales et de ghee végétal au Népal

Assistance à diverses branches de l'industrie alimentaire et de l'industrie des aliments du bétail, et étude préliminaire de faisabilité pour la production et l'utilisation d'aliments liquides de complément pour le bétail, en Bulgarie

Etude préliminaire technico-économique de faisabilité pour le développement de l'industrie des huiles végétales

Plan directeur pour la création d'un complexe agro-industriel à Can Tho (République du Viet-Nam) [étude préliminaire de faisabilité]

Enquête préliminaire sur l'imprimerie en Afghanistan

Techniques industrielles générales

Etude sur la construction de complexes industriels intégrés ne causant qu'un minimum de pollution

Etude de quatre exemples concrets de projets de développement industriel

Institutions industrielles

Obligation de conclure des accords de licence : moyen approprié de développer les techniques locales

Organisation et application rationnelles de la recherche industrielle

Enquête relative aux coopératives industrielles dans les pays du Groupe andin

Possibilité de créer des coopératives industrielles pour la production de matériaux de construction et de les exploiter en liaison avec les coopératives pour la construction de logements dans les pays en voie de développement

Information industrielle

Manual on the selection and use of computers for industrial information in developing countries

Manual on the use of audio-visuals in industry

Manufacturing guide : Furfural

Manufacturing guide : Lime

Manufacturing guide : Clothing industry

Gestion industrielle et services consultatifs

Systèmes informatiques de gestion dans l'industrie

Petites industries

- Analyse comparative des plans d'assistance financière à la petite industrie en Amérique latine et dans la région des Caraïbes
- Etude sur le rôle des compagnies d'ingénieurs-conseils ou conseillers en management dans la promotion des petites industries dans les pays en voie de développement
- Les coopératives industrielles dans les pays en voie de développement
- Fusion et auto-assistance dans les petites industries : aperçus des résultats obtenus en Inde
- Fusion de petites entreprises en Inde
- Méthodes pour l'évaluation des domaines industriels
- Mesures nationales et internationales pour le développement des petites industries
- Planification et programmation du développement des petites entreprises
- Rapport d'une réunion sur le financement des petites entreprises, organisée en Amérique latine
- Notes sur la promotion de la petite industrie
- Encouragement de l'esprit d'entreprise dans les régions les moins avancées : quelques résultats obtenus en Inde
- Stratégie de développement de la petite industrie dans les pays ayant atteint divers niveaux d'industrialisation

Formation industrielle

- Evaluation des programmes de formation en groupe dans l'entreprise
- Evaluation des programmes de bourses de perfectionnement individuelles

Programmation industrielle

- Manuel sur l'évaluation des projets industriels dans les pays arabes
- Guide simplifié pour l'évaluation des projets
- Sélection et évaluation des projets multinationaux
- Politiques d'industrialisation de quelques pays d'Asie
- Industrial performance evaluation profiles (glass industry)
- Industrial performance evaluation profiles (vegetable oil industry)
- Manuel sur l'élaboration des projets
- Choix des priorités industrielles
- Inégalités internes dans la croissance économique des pays d'une région
- Manuel pour la planification à plusieurs niveaux
- Guidelines for contracting for industrial projects in developing countries
- Planification des stratégies industrielles (Afrique)
- Summaries of industrial development plans, Vol. IV
- Analyse des plans de développement industriel de six pays

Financement et promotion des investissements industriels

- Manual on the commercial aspects of industrial joint venture agreements in developing countries
- Guidelines on financial analysis and planning for industrial projects

Promotion des industries orientées vers l'exportation

- Développement des exportations des produits manufacturés en provenance de pays en voie de développement, grâce à une coopération internationale
- Réserves reconnues de sables minéraux lourds en Gambie
- Manual on guidelines of international subcontracting arrangements
- Handbook on Industrial Free Zones

APPENDICE E

Appendice E

Stages de formation en groupe dans l'entreprise, 1974^a

Secteur	Pays hôte	Nombre de participants
Sidérurgie	RSS d'Ukraine	33
Industrie textile	Pologne	14
Moteurs Diesel	Tchécoslovaquie	18
Industrie mécanique	Japon	10
Industrie des pâtes et papiers	Suède	14
Traitement des produits alimentaires	Royaume-Uni	14
Industrie de transformation des métaux	URSS	16
Technologie des matières plastiques	Autriche	19
Information industrielle	URSS	24
Entretien et réparation (deux stages)	Italie	51
Normalisation	URSS	19
Entretien -- matériel de chemin de fer	République fédérale d'Allemagne	20
Application des colorants et des produits chimiques aux textiles	Suisse	12
Industrie des engrais	URSS	12
Soudage électrique	RSS d'Ukraine	20
Gestion industrielle intégrée	Italie	23
Industrie pétrochimique	Roumanie	14
Contrôle de la qualité	Suède	18
Coopératives industrielles	Pologne	15
	Nombre total de participants	366
	Nombre total de stages	20

^aOn trouvera une liste complète des stages de formation en groupe dans l'entreprise pour la période 1965-1973 dans le document ID/B/140, appendice E, pages 279 et 280.

Appendice F

Projets confiés à l'ONUDI au titre des programmes par pays

Tableau	Page
1. Projets confiés à l'ONUDI au titre de la programmation par pays du PNUD - premier cycle de programmation (prévisions)	273
2. Analyse, par ordre d'importance et par élément de programme, des projets confiés depuis 1972 à l'ONUDI ou qu'il est prévu de lui confier dans le cadre du premier cycle de la programmation par pays du PNUD	274

TABLEAU I. PROJETS CONFIES A L'ONUDI AU TITRE DE LA PROGRAMMATION PAR PAYS DU PNUD
PREMIER CYCLE DE PROGRAMMATION (PREVISIONS)
(Par région géographique et par élément du programme de l'ONUDI)
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Projets confiés à l'ONUDI		Coût	Pourcentage du total des projets confiés à l'ONUDI	Projets approuvés au 30/9/74	Projets dans la filière	Depenses cumulatives au titre des projets	Solde des crédits non utilisés
Par région géographique	Par programme et par élément du programme						
Afrique		43 468	32,8	28 511	14 957	13 191	30 277
Amériques		26 015	19,6	18 616	7 399	7 224	18 791
Asie/Extrême-Orient		43 847	33,1	25 455	18 392	9 661	34 186
Europe/Moyen-Orient		19 223	14,5	15 129	4 094	5 793	13 430
Total		132 553	100,0	87 711	44 842	35 869	96 684
		18 152	13,7	12 211	5 941	5 201	12 951
		12 851	9,7	8 713	4 138	2 260	10 591
		4 581	3,5	2 322	2 259	1 218	3 363
		2 427	1,8	1 981	446	707	1 720
		7 561	5,7	3 956	3 605	1 368	6 193
		14 625	11,0	11 009	3 616	3 627	10 998
		4 166	3,1	2 456	1 710	881	3 285
		15 032	11,4	10 313	4 719	5 025	10 007
		676	0,5	145	531	40	636
		8 138	6,1	4 557	3 581	1 913	6 225
		19 306	14,6	11 856	7 450	5 794	13 512
		2 009	1,5	1 737	272	356	1 653
		16 802	12,7	12 218	4 584	5 456	11 346
		2 839	2,1	2 312	527	876	1 963
		2 517	1,9	1 054	1 463	450	2 067
		871	0,7	871	-	697	174
Total		132 553	100,0	87 711	44 842	35 869	96 684

^aY compris le report des crédits non utilisés pour des éléments de projets approuvés avant 1972.

^bEnglobe également des projets qui relèvent désormais de l'élément de programme 30.8.00, récemment créé.

APPENDICE F

TABLEAU 2. ANALYSE, PAR ORDRE D'IMPORTANCE ET PAR ELEMENT DE PROGRAMME, DES PROJETS CONFIES DEPUIS 1972 A L'ONU/IDOU QU'IL EST PREVU DE LUI CONFIER DANS LE CADRE DU PREMIER CYCLE DE LA PROGRAMMATION PAR PAYS DU PNUD^a
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Elément du programme	Jusqu'à 100 000 dollars		De 100 001 à 500 000 dollars		De 500 001 à 1 million de dollars		Plus de 1 million de dollars	
	Nombre de projets	Coût	Nombre de projets	Coût	Nombre de projets	Coût	Nombre de projets	Coût
30.1.00	64	1 567	19	5 637	4	2 937	5	6 479
30.2.00	30	807	13	3 533	5	4 088	4	5 977
30.3.00 ^b	35	1 181	7	1 440	3	1 784	-	-
30.4.00	27	866	5	1 003	-	-	-	-
30.5.00	25	828	11	2 853	5	3 737	-	-
30.6.00	54	1 350	16	3 821	6	4 436	1	1 336
30.7.00	19	555	6	2 478	3	1 644	-	-
31.1.00	20	497	11	2 781	8	5 437	1	2 188
31.2.00	4	162	1	500	-	-	-	-
31.3.00	31	1 163	10	2 741	2	1 138	2	2 388
31.4.00	25	1 058	26	6 887	8	5 545	1	1 263
31.5.00	8	288	2	365	-	-	-	-
32.1.00	43	2 298	20	5 587	9	7 121	-	-
32.2.00	9	526	4	536	1	968	-	-
32.3.00	18	651	6	1 385	1	523	-	-
32.4.00	2	28	-	-	-	-	-	-
Total	414	13 625	157	41 547	55	39 358	14	19 631

^aCredits approuvés pour toute la durée des projets, éventuellement au-delà de 1976.

^bEnglobe également des projets qui relèvent désormais du nouvel élément du programme intitulé "construction industrielle" (30.8.00).

Appendice G

Fonds général d'affectation spéciale de l'ONUDI

<i>Tableau</i>	<i>Page</i>
1. Situation des projets du Fonds approuvés au 31 décembre 1974	275
2. Nombre et coût des projets du Fonds approuvés au 31 décembre 1974 par secteur d'activité	275
3. Etat des contributions des gouvernements au 31 décembre 1974	276
4. Etat récapitulatif des contributions et autres ressources du Fonds au 31 décembre 1974	279
5. Situation des projets du Fonds ayant fait l'objet d'une autorisation de dépenses au 31 décembre 1974	279

TABLEAU 1. SITUATION DES PROJETS DU FONDS APPROUVES AU 31 DECEMBRE 1974

<i>Suite donnée aux projets</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Coût prévu (en milliers de dollars des Etats-Unis)</i>	<i>Pourcentage du coût total prévu</i>
Projets achevés	273	8 129	65,9
Projets en cours d'exécution	53	3 395	27,5
Projets dont l'exécution a été retardée	11	245	2,0
Projets pour l'exécution desquels aucune mesure n'a été prise	1	150	1,2
Projets annulés	16	415	3,4
TOTAL	354	12 334	100,0

TABLEAU 2. NOMBRE ET COUT DES PROJETS DU FONDS APPROUVES AU 31 DECEMBRE 1974, PAR SECTEUR D'ACTIVITE

<i>Secteur d'activité</i>	<i>Nombre de projets</i>		<i>Coût (en milliers de dollars des Etats-Unis)</i>	
	<i>1974</i>	<i>Total</i>	<i>1974</i>	<i>Total</i>
Equipement industriel et autres installations	11	40	743	2 586
Formation	30	94	1 461	5 042
Rassemblement et diffusion d'informations industrielles et activités de promotion	23	89	478	1 508
Journées d'études et autres réunions techniques	8	53	111	970
Etudes et recherche industrielles	3	42	177	400
Services d'experts	3	21	196	1 065
Mise au point d'installations et recherches de laboratoire	2	15	65	664
Personnel du Siège			9	99
TOTAL	80	354	3 240	12 334

APPENDICE G

TABLEAU 3. ETAT DES CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS AU 31 DECEMBRE 1974

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Etat récapitulatif des contributions				
	1 ^{re} .6 ^e Con- férences pour les annonces de contributions	7 ^e Con- férence pour les annonces de contributions	Total	Contributions reçues	Solde à recevoir
Afghanistan	5 000	-	5 000	5 000	-
Algérie	50 000	15 000	65 000	40 000	25 000
Arabie Saoudite	50 000	20 000	70 000	50 000	20 000
Argentine	184 500	39 675	224 175	184 500	39 675
Autriche	117 000	63 352	180 352	117 000	63 352
Bahrein	12 000	4 000	16 000	12 000	4 000
Bangladesh	2 000	1 000	3 000	-	3 000
Barbade	4 750	-	4 750	4 750	-
Belgique	157 045	-	157 045	157 045	-
Bhoutan	2 000	1 000	3 000	2 000	1 000
Birmanie	8 000	1 000	9 000	8 000	1 000
Bolivie	1 800	-	1 800	-	1 800
Bésil	75 000	15 000	90 000	30 000	60 000
Bulgarie	82 226	25 000	107 226	82 226	25 000
Burundi	1 000	-	1 000	-	1 000
Chili	21 000	5 000	26 000	21 000	5 000
Chine	455 000	263 158	718 158	455 000	263 158
Chypre	8 785	-	8 785	8 785	-
Colombie	12 000	-	12 000	8 000	4 000
Congo	7 000	-	7 000	-	7 000
Costa Rica	10 000	2 000	12 000	8 388	3 612
Côte d'Ivoire	31 124	-	31 124	31 124	-
Cuba	132 414	30 675	163 089	132 414	30 675
Dahomey	1 000	-	1 000	-	1 000
Egypte	667 617	121 390	789 007	667 617	121 390
Emirats arabes unis	-	25 000	25 000	-	25 000
Ethiopie	1 120	-	1 120	1 120	-
Fidji	4 100	1 100	5 200	4 100	1 100
France	173 244	59 785	233 029	173 244	59 785
Gabon	35 404	5 948	41 352	32 301	9 051
Gambie	1 917	-	1 917	-	1 917
Ghana	61 491	17 391	78 882	61 491	17 391
Grèce	35 176	6 000	41 176	34 842	6 334
Guyane	6 738	-	6 738	6 738	-
Haute-Volta	19 512	5 966	25 478	19 512	5 966
Hongrie	215 912	48 193	264 105	215 912	48 193
Inde	306 518	55 000	361 518	251 518	110 000
Indonésie	125 000	25 000	150 000	125 000	25 000
Irak	67 500	-	67 500	55 000	12 500
Iran	360 000	65 000	425 000	360 000	65 000
Israël	60 000	10 000	70 000	20 000	50 000
Italie	1 800 000	281 109	2 081 109	1 800 000	281 109
Jamaïque	24 000	-	24 000	24 000	-
Japon	100 000	-	100 000	100 000	-
Kenya	21 769	4 023	25 792	17 746	8 046
Koweït	160 000	40 000	200 000	130 000	70 000

APPENDICE G

<i>Etat récapitulatif des contributions</i>					
<i>Pays</i>	<i>1^{re}-6^e Conférences pour les annonces de contributions</i>	<i>7^e Conférence pour les annonces de contributions</i>	<i>Total</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Solde à recevoir</i>
Laos	4 700	1 500	6 200	2 700	3 500
Lesotho	5 500	1 000	6 500	5 500	1 000
Liban	27 668	7 296	34 964	21 230	13 734
Libéria	12 000	-	12 000	9 000	3 000
Madagascar	8 163	-	8 163	8 163	-
Malaisie	8 000	2 000	10 000	8 000	2 000
Malawi	1 000	1 000	-	1 000	-
Mali	6 000	-	6 000	6 000	-
Malte	2 332	552	2 884	2 332	552
Maroc	54 322	11 774	66 096	54 322	11 774
Maurice	1 231	491	1 722	1 231	491
Mauritanie	8 000	-	8 000	8 000	-
Mexique	50 000	-	50 000	50 000	-
Mongolie	7 730	1 700	9 430	7 730	1 700
Nauru	500	-	500	-	500
Niger	1 073	-	1 073	-	1 073
Nigéria	41 000	8 000	49 000	33 000	16 000
Oman	20 000	12 000	32 000	20 000	12 000
Ouganda	500	700	1 200	500	700
Pakistan	183 384	19 192	202 576	164 192	38 384
Pérou	71 000	15 000	86 000	71 000	15 000
Philippines	100 000	20 000	120 000	60 000	60 000
Pologne	324 830	60 241	385 071	324 830	60 241
Qatar	45 000	15 000 ^b	60 000	60 000	-
République arabe libyenne	195 375	60 000	255 375	195 375	60 000
République arabe syrienne	11 500	3 000	14 500	11 500	3 000
République centrafricaine	472	900	1 372	-	1 372
République de Corée	35 000	-	35 000	24 000	11 000
République démocratique allemande	111 111	130 612	241 723	111 111	130 612
République du Viet-Nam	5 000	1 000	6 000	4 000	2 000
République-Unie de Tanzanie	18 056	2 011	20 067	18 056	2 011
République-Unie du Cameroun	7 226	2 146	9 372	5 080	4 292
Roumanie	219 800	60 362	280 162	219 800	60 362
Rwanda	7 667	1 500	9 167	7 667	1 500
Sénégal	-	6 000	6 000	-	6 000
Sierra Leone	2 000	1 000	3 000	1 000	2 000
Singapour	6 000	1 000	7 000	6 000	1 000
Somalie	3 000	-	3 000	3 000	-
Souaziland	5 814	-	5 814	-	5 814

APPENDICE G

TABLEAU 3 (suite)

<i>Etat récapitulatif des contributions</i>					
<i>Pays</i>	<i>1^{re} et 6^e Conférences pour les annonces de contributions</i>	<i>7^e Conférence pour les annonces de contributions</i>	<i>Total</i>	<i>Contributions reçues</i>	<i>Solde à recevoir</i>
Soudan	60 000	10 000	70 000	40 000	30 000
Sri Lanka	18 000	3 000	21 000	15 000	6 000
Suisse	333 160	547 445	880 605	333 160	547 445
Tchad	1 800		1 800	1 800	
Tchécoslovaquie	1 036 425	210 793	1 247 218	1 036 425	210 793
Thaïlande	50 000	11 500	61 500	50 000	11 500
Togo	7 430	2 682	10 112	4 748	5 364
Trinité-et-Tobago	30 000	5 000	35 000	30 000	5 000
Tunisie	30 000	5 000	35 000	30 000	5 000
Turquie	32 460	10 000	42 460	32 460	10 000
Union des Républiques socialistes soviétiques	3 519 274	660 502	4 179 776	3 519 274	660 502
Uruguay	20 000		20 000		20 000
Venezuela	121 028	20 000	141 028	80 187	60 841
Yémen	2 000	1 000	3 000	1 000	2 000
Yémen démocratique	3 280	800	4 080	2 680	1 400
Yougoslavie	575 000	200 000	775 000	575 000	200 000
Zaïre	40 000	12 000	52 000	20 000	32 000
Zambie	17 641	5 601	23 242	17 641	5 601
	<u>13 186 114</u>	<u>3 409 065</u>	<u>16 595 179</u>	<u>12 771 067</u>	<u>3 824 112</u>
Contributions annoncées avant la 1 ^{re} Conférence pour les annonces de contributions	1 116 289		1 116 289	1 116 289	
Contributions provenant de sources autres que des gouvernements	29 281		29 281	29 281	
TOTAL	<u>14 331 684</u>	<u>3 409 065</u>	<u>17 740 749</u>	<u>13 916 637</u>	<u>3 824 112</u>
Contribution d'affectations spéciales de la République fédérale d'Allemagne		377 358	377 358	-	377 358

^aLa Belgique a annoncé le versement d'une contribution de 133 333 dollars, sous réserve de l'approbation du Parlement.

^b15 000 dollars versés à l'avance pour 1975.

APPENDICE G

TABLEAU 4. ETAT RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS ET AUTRES
RESSOURCES DU FONDS AU 31 DECEMBRE 1974

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1.	Total des contributions annoncées au 31 décembre 1974	17 741 ^a
2.	Contributions annoncées pour 1975	(3 409)
3.	Contributions annoncées avant la septième Conférence Contributions impayées non comprises dans la rubrique 2	(430)
4.	Total des contributions reçues	13 902
5.	Revenu des investissements au 31 décembre 1974	872
6.	Pertes au change et frais bancaires ^b	(671)
7.	Total des ressources disponibles au 31 décembre 1974	14 103
8.	Coût des projets approuvés	12 334
9.	Ressources disponibles pour de nouveaux projets, compte non tenu des rubriques 2 et 3 (rubrique 7 moins rubrique 8 plus coût des projets annulés)	2 184

^aA l'exclusion de la contribution spéciale (377 358 dollars) de la République fédérale d'Allemagne.

^bDues à l'évolution des taux de change.

TABLEAU 5. SITUATION DES PROJETS DU FONDS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION
DE DEPENSES AU 31 DECEMBRE 1974

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Total au 1 ^{er} décembre 1973	1974	Total au 31 décembre 1974
1.		3 259	
2.	8 237	2 823 ^a	11 060
3.	8 237	6 082	11 060
4.	4 978	1 878 ^b	6 856
5.	3 259	4 204	4 204

^aMontant révisé pour 1974 (montant initial : 2,5 millions de dollars; voir ID/B/140, annexe statistique, tableau 2F).

^bMontant révisé pour 1974 (montant initial : 2 millions de dollars; voir ID/B/140, annexe statistique, tableau 2F).

APPENDICE H

Appendice H

**Programme ordinaire pour 1974 : projets approuvés
par le Conseil du développement industriel et
projets exécutés au 31 décembre 1974**

<i>Elément du programme</i>	<i>Programme ordinaire pour 1974 approuvé par le Conseil (en dollars des Etats-Unis)</i>	<i>Projets exécutés en 1974 (en dollars des Etats-Unis)</i>
<i>Projets par pays</i>		
Bourses de perfectionnement	683 200	330 898
Services d'experts	-	65 545
Autres activités ^a	-	65 723
<i>Projets multinationaux</i>		
Bourses de perfectionnement	16 800	11 100
Conseillers régionaux	480 000	473 864
Conseillers interrégionaux	180 000	205 916
Stages de formation en groupe	-	242 711
<i>Coopération entre pays en voie de développement</i>		
		25 884
<i>Consultations avec les gouvernements et les missions de conseillers</i>		
	40 000	31 648
<i>Mise au point d'activités et de projets nouveaux</i>		
	100 000	46 711
TOTAL	1 500 000	1 500 000

^aEtude sur la possibilité d'exploiter industriellement des dépôts de sables ilménifères en Gambie.

Appendice I

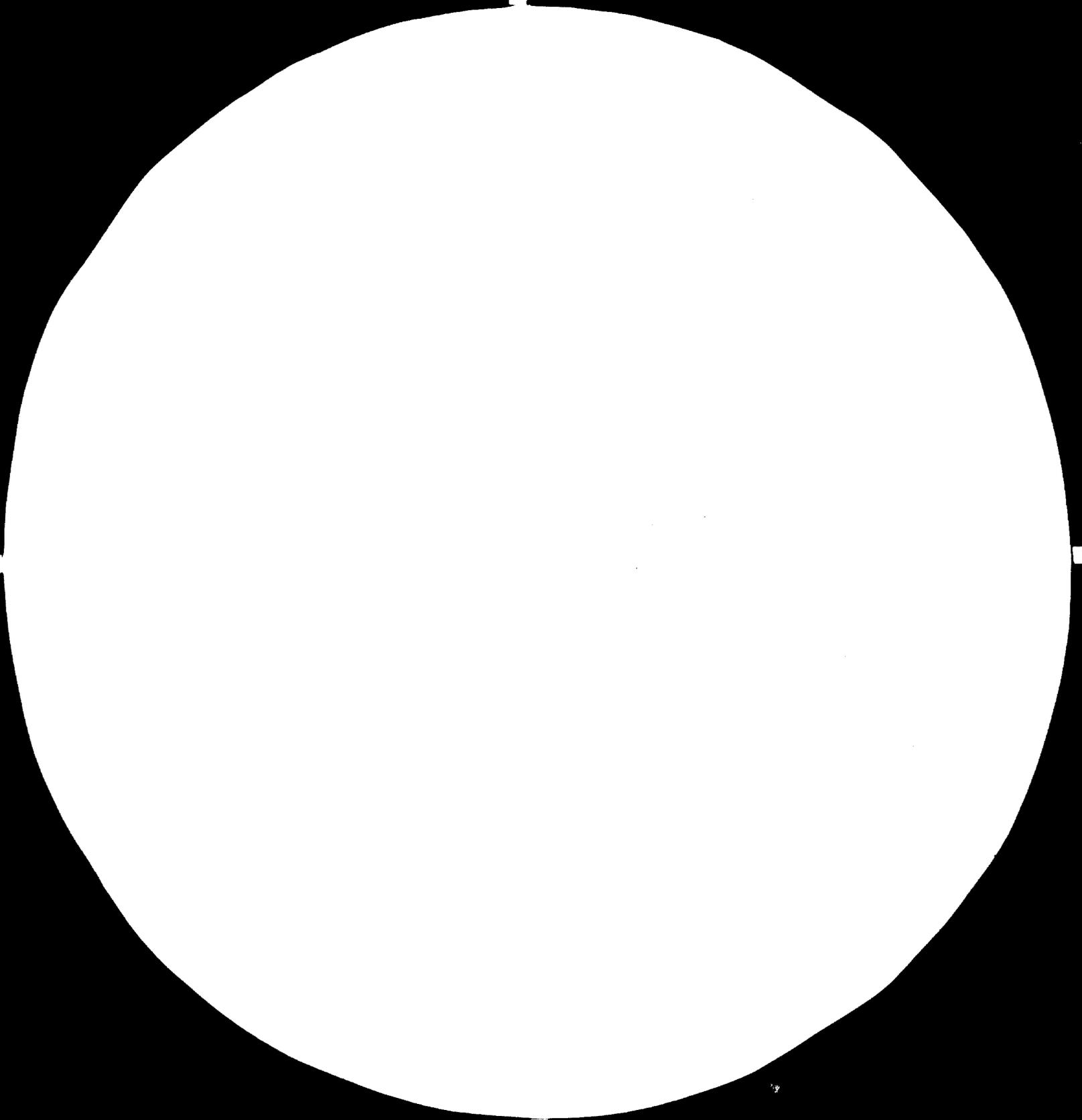
**Répartition géographique du personnel de la
catégorie des administrateurs au 31 décembre 1974**

<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>
<i>Afrique</i>	
Burundi (1 P-3)	1
Dahomey (1 P-4)	1
Egypte (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 2 P-5)	5
Gambie (1 P-3)	1
Ghana (1 P-4)	1
Guinée (1 P-2)	1
Kenya (1 P-3)	1
Mali (1 D-1, 1 P-4)	2
Maroc (1 P-4)	1
Maurice (1 P-4)	1
Mauritanie (1 P-4)	1
Nigéria (1 P-4)	1
Ouganda (1 P-4)	1
République arabe libyenne (1 P-4, 1 P-3)	2
République-Unie du Cameroun (1 P-3, 1 P-2)	2
Sénégal (1 P-5)	1
Somalie (1 P-2)	1
Soudan (2 P-4)	2
Tunisie (2 P-4)	2
	TOTAL
	28

C-384



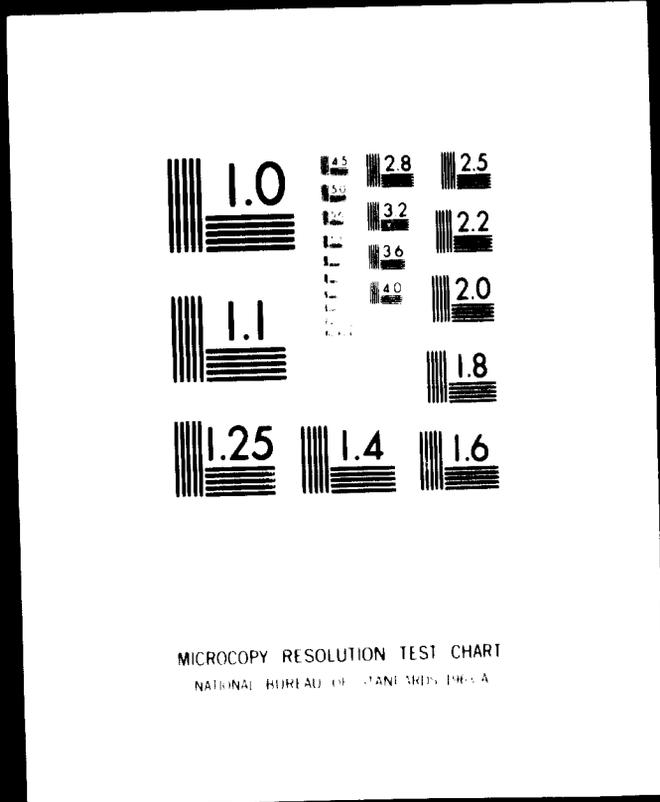
77 . 11 . 15



4 OF 4

07052

F



24x

A

APPENDICE I

<i>Nombre</i>		<i>Nombre</i>	
<i>Amérique du Nord et Antilles</i>		<i>Italie (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 P-2)</i>	
Canada (1 D-1, 1 P-5, 3 P-3, 2 P-2)	7	Luxembourg (1 P-5)	1
Etats-Unis d'Amérique (1 D-2, 2 D-1, 11 P-5, 17 P-4, 13 P-3, 6 P-2)	50	Norvège (2 P-5, 1 P-2, 1 P-1)	4
Jamaïque (1 P-3)	1	Pays-Bas (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4)	3
Trinité-et-Tobago (1 P-3)	1	Portugal (2 P-3)	2
TOTAL	59	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (1 D-1, 4 P-5, 2 P-4, 5 P-3)	12
		Suède (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 P-2)	9
		TOTAL	95
<i>Amérique latine</i>		<i>Europe orientale</i>	
Argentine (1 D-1)	1	Bulgarie (1 P-5, 1 P-4)	2
Bolivie (1 P-3)	1	Hongrie (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4)	3
Brésil (2 P-5, 2 P-4)	4	Pologne (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3)	6
Colombie (1 D-2)	1	République socialiste soviétique de Biélorussie (1 P-3)	1
El Salvador (2 P-4)	2	République socialiste soviétique d'Ukraine (1 P-2)	1
Equateur (1 P-1)	1	Roumanie (2 P-4, 1 P-3)	3
Guatemala (1 P-2)	1	Union des Républiques socialistes soviétiques (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 10 P-4, 9 P-3)	23
Panama (1 P-2)	1	Yougoslavie (1 P-5, 1 P-4, 1 P-2)	3
Pérou (1 P-3, 1 P-2)	2	TOTAL	42
TOTAL	14	<i>Moyen-Orient</i>	
<i>Asie et Extrême-Orient</i>		Irak (1 P-5, 1 P-4)	2
Afghanistan (1 P-2)	1	Iran (1 P-5, 2 P-3)	3
Australie (2 P-5, 2 P-3)	4	Israël (1 P-5, 1 P-4)	2
Birmanie (1 P-3)	1	Jordanie (1 P-4)	1
Chine (1 P-4)	1	Liban (1 P-4)	1
Inde (2 D-1, 1 P-5, 2 P-3)	5	République arabe syrienne (1 P-2)	1
Japon (4 P-4, 1 P-2)	5	Turquie (1 P-3)	1
Népal (1 P-4, 1 P-3)	2	Yémen (2 P-4, 1 P-2)	3
Nouvelle-Zélande (2 P-5)	2	TOTAL	14
Pakistan (1 D-1)	1	<i>Etats non membres</i>	
Philippines (1 P-3)	1	République de Corée (1 P-4)	1
République khmère (1 P-2)	1	Suisse (1 D-1)	1
TOTAL	24	TOTAL	2
<i>Europe occidentale</i>		TOTAL GENERAL	
Allemagne, République fédérale d' (1 D-2, 2 D-1, 7 P-4, 6 P-3)	16	278	
Autriche (3 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 1 P-1)	9	(77 nationalités)	
Belgique (1 P-4, 1 P-3)	2		
Danemark (1 P-4, 2 P-3, 3 P-2)	6		
Espagne (1 P-5, 1 P-4, 2 P-2, 1 P-1)	5		
Finlande (1 P-5, 1 P-2)	2		
France (1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 1 P-1)	12		
Grèce (1 P-5, 1 P-2)	2		
Irlande (1 D-1, 1 P-4)	2		

C-384



77 . 11 . 15